



AGENDA 21

COMMUNE DE CHÊNE-BOURG

LES PROPOSITIONS DES HABITANTS DE CHÊNE-BOURG

Etape 1 – Mai 2007

**Documents produits par
le Comité de pilotage et
les Ateliers du futur :**

- AFCB01 « Mobilité »
- AFCB02 « Gestion des déchets »
- AFCB03 « Nature et environnement »
- AFCB04 « Enfants et jeunes »
- AFCB05 « Sécurité et ordre public »





Chères toutes, chers tous,

Conseillers municipaux et acteurs de l'Agenda 21 communal,

Vous tenez entre vos mains le résultat d'un travail exceptionnel effectué par la « société civile » afin que nous construisions ensemble un avenir respectueux des critères du développement durable dans notre commune de Chêne-Bourg. Il s'agit en effet de promouvoir une économie performante et une société solidaire dans un environnement qui garantit santé, qualité de vie et bien-être.

Je remercie chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont participé activement, durant plus d'une année, à la réussite de cette première étape de l'Agenda 21 communal. Plus de 6000 heures de réflexion et de propositions ont été offertes par des habitants et des travailleurs de Chêne-Bourg pour le bien commun !

Grâce à une participation citoyenne forte et imaginative, nous disposons dans ce dossier d'une première série de 34 propositions concrètes. Celles-ci portent sur cinq domaines d'actions jugés prioritaires. Ces propositions validées par le Comité de pilotage vont être évaluées par les élus de Chêne-Bourg du Conseil municipal et de ses commissions. Chacun sera informé des décisions prises, puis des mises en application et ultérieurement des résultats des actions.

Pour l'heure, l'ensemble des documents produits durant cette étape va être présenté publiquement à l'occasion du 3^e Forum de l'Agenda 21 communal qui se tiendra le jeudi 24 mai 2007 au Point favre. Cet événement permettra aussi d'affirmer notre volonté de poursuivre notre démarche concrète pour « faire » du développement durable à Chêne-Bourg. De nouveaux groupes de réflexion (« Ateliers du futur ») seront en effet constitués lors de ce forum et nous souhaitons bien entendu que la participation citoyenne reste forte et motivée.

Pierre Debarge,
Conseiller administratif en charge de l'Agenda 21 communal
Chêne-Bourg, le 23 avril 2007.

Phase III – Etape 1 de l’Agenda 21 communal :

34 propositions d’actions soumises aux autorités de la commune de Chêne-Bourg

Ce dossier comprend les documents – fiches problématiques et fiches-actions - issus des travaux de la société civile dans le but d’améliorer la qualité de vie dans la commune de Chêne-Bourg.

En mettant la participation citoyenne au cœur de la démarche - tel que demandé au niveau international (Conférences de Rio de Janeiro en 1992 et de Johannesburg en 2002) - Chêne-Bourg confirme ainsi son intention de construire son avenir dans le respect des principes du développement durable.

SOMMAIRE

Introduction

Les principales étapes franchies par l’Agenda 21 communal	3
Le Comité de pilotage et les domaines d’actions prioritaires	4
Les 5 premiers Ateliers du futur de Chêne-Bourg	7
Titres des 34 propositions des habitants de Chêne-Bourg soumises aux autorités communales	10

Fiches problématiques et fiches-actions

Propositions inter-ateliers	13
AFCB01 « Mobilité »	19
AFCB02 « Gestion des déchets »	53
AFCB03 « Nature et environnement »	81
AFCB04 « Enfants et jeunes »	113
AFCB05 « Sécurité et ordre public »	135



INTRODUCTION

Les principales étapes franchies par l'Agenda 21 de la commune de Chêne-Bourg

2002:

Décision politique d'élaborer un Agenda 21

Le Conseil municipal de la commune de Chêne-Bourg décide en mai 2002 de s'engager dans la voie du développement durable au travers d'un Agenda 21. Celui-ci s'élabore sous la responsabilité de Monsieur Pierre Debarge, Conseiller administratif délégué à l'environnement.

2003-2004:

Réalisation des bilans environnemental et socio-économique

Les consultants d'ECO21 réalisent les bilans environnemental et socio-économique de la commune de Chêne-Bourg, afin que ceux-ci puissent contribuer à identifier des problématiques et des domaines d'actions à prendre en compte dans l'Agenda 21 communal.

2005:

Identification et choix des domaines d'action

Le Comité de pilotage, créé pour accompagner la démarche de l'Agenda 21, a, sur la base de l'analyse des bilans susmentionnés et des résultats d'une « Conférence en grands groupes » (Forum I des 22 et 23 avril 2005), proposé une première série de 10 domaines d'actions prioritaires pour la commune de Chêne-Bourg. Cette liste a été validée par la Commission municipale « Aménagement et environnement » (septembre 2005).

2005:

Forum public II pour la constitution des premiers Ateliers du futur

La manifestation « Chêne-Bourg demain » (*Quel développement pour la commune de Chêne-Bourg ? Quelle qualité de vie pour ses habitants ?*) (Forum II) animée par Jean-Philippe Rapp se déroule le 24 novembre 2005. Elle permet la mise en place, conformément aux objectifs, d'une première série de cinq Ateliers du futur auxquels s'inscrivent 86 personnes.

2006-2007:

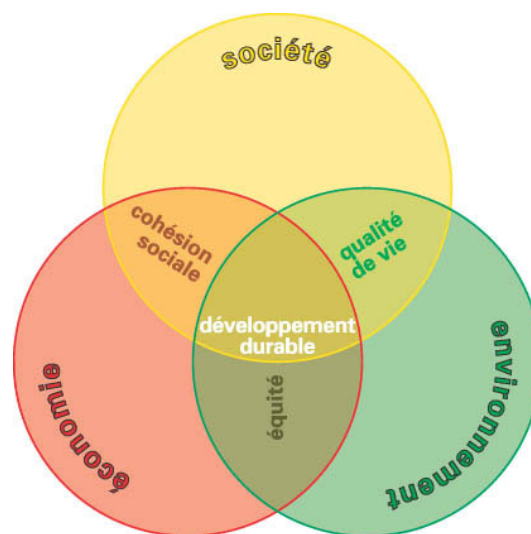
Travaux et propositions des Ateliers du futur

Les cinq Ateliers du futur se réunissent périodiquement au cours de l'année 2006 afin de produire une fiche problématique en juin 2006 (descriptif des thèmes traités, bilan des réalisations de la commune, objectifs à atteindre) puis des fiches-actions tout au long du semestre 2006 et jusqu'au premier trimestre 2007. Les propositions d'actions sont soumises par le Comité de pilotage aux autorités de la commune en mai 2007.

2007 :

Forum public III

Cet événement, organisé le 24 mai 2007, comporte un double objectif : rendre public les 34 propositions issues des 5 premiers Ateliers du futur et poursuivre les travaux de l'Agenda 21 en constituant cinq nouveaux Ateliers du futur qui seront actifs de septembre 2007 à fin 2008 environ.



Les trois cercles du développement durable

Le Comité de pilotage et les domaines d'actions prioritaires

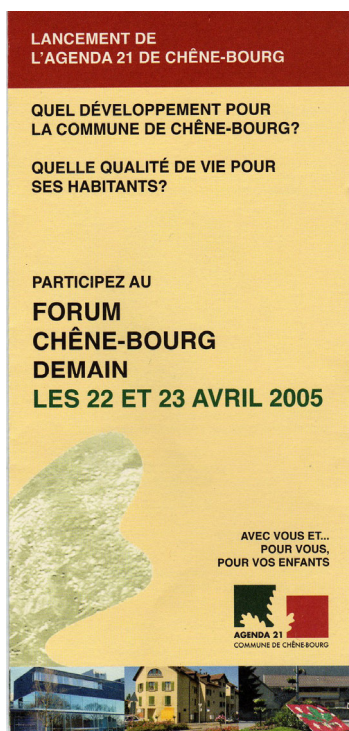
Le Comité de pilotage de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg

Sous la présidence de M. Pierre Debarge, Conseiller administratif en charge de l'Agenda 21 communal, le Comité de pilotage comprend 31 membres (représentants de la société civile, élus, secrétaire général et consultants).

Le Comité de pilotage a, sur la base de l'analyse des bilans environnemental, social et économique réalisés par le bureau ECO21 pour la commune et des résultats d'une « Conférence en grands groupes » (Forum I des 22 et 23 avril 2005), proposé une première série de 10 domaines d'actions prioritaires pour la commune de Chêne-Bourg. Cette liste a été validée par la Commission municipale « Aménagement et environnement » (septembre 2005).



Pierre Debarge



Au cours de cette étape de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg, durant laquelle les premiers Ateliers du futur ont travaillé, les réunions du Comité de pilotage ont permis de rendre compte et de débattre de l'avancement des travaux engagés dans les cinq groupes de réflexion. Les fiches problématiques et les premières propositions d'actions ont été soumises par les Ateliers du futur au Comité de pilotage depuis le mois de juin 2006. Les rendez-vous fixés durant le second semestre 2006 et au cours des premiers mois de 2007 ont été essentiellement consacrés à l'évaluation et à l'amélioration des fiches-actions proposées par les Ateliers du futur.

Le processus de validation des propositions issues des Ateliers du futur passe par une acceptation du Comité de pilotage. Pratiquement toutes les propositions issues des Ateliers du futur ont été acceptées par celui-ci. Trois propositions ne concernent pas spécifiquement un des domaines d'actions traités dans les Ateliers du futur. Il s'agit des fiches-actions CP1, CP2 et CP3 (voir chapitre « propositions inter-ateliers »). Au total, le Comité de pilotage a retenu 34 fiches-actions à soumettre au Conseil municipal.

Dépliant utilisé pour la promotion du Forum I (22-23 avril 2005)

Les membres du Comité de pilotage de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg

Conseillers administratifs : Pierre DEBARGE, Beatriz de CANDOLLE, Béatrice DUPONT CARRILHO.

Secrétaire général : André NASEL.

Conseillers municipaux : Marcel BORLOZ, Isabella BRUHLMANN, Claudia BURRI, Danielle BUTSCHI-HAEBERLIN, Suzanne KOLLY.

Représentants de la Société civile : Serge BACIOCCHI, Astrid BAUDET, Jean-Marc BURNOD, Marc CIDERAC, Antoine COURVOISIER, Nicole ELLIOTT, André FIECHTER, Laurent HIRT, Michel HUG, Mireille MAHRER, Jacqueline METHENITIS, Eric MORZIER, Carole NAWRATIL, Jacques NAWRATIL, Joël PERRIRAZ, Claudine TORELLO, Isabelle VOSER-JUNOD.

Représentant de l'Etat de Genève : Alexandre EPALLE.

Consultants ECO21 : Raphaëlle JUGE, Jean-Bernard LACHAVANNE, Rémi MERLE, Andràs NOVEMBER, Olivier WALSER.

Les 10 domaines d'actions prioritaires

Une première série de dix domaines d'actions prioritaires a été arrêtée, en juin 2005, par le Comité de pilotage de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg. Chacun de ces domaines comprend diverses problématiques spécifiques à Chêne-Bourg. Les principales d'entre elles, identifiées dans le cadre du processus évoqué plus haut, sont listées ci-après.

“Mobilité”

- Transports publics-privés (CEVA, tram 17)
- Maîtrise de la mobilité
- Transports publics et gratuité

“Gestion des déchets”

- Tri
- Recyclage et valorisation
- Collecte sélective

“Protection de la nature et de l'environnement”

- Protection de la Seymaz et de ses rives
- Conservation de la diversité biologique indigène (espèces végétales et animales) dans les écosystèmes terrestres (cordons boisés de la Seymaz, haies, prairies, talus) et aquatiques (Seymaz)
- Propreté
- Renaturation de la Seymaz

“Enfants et jeunes”

- Soutien des jeunes en difficulté scolaire
- Jeunes
- Ecoles
- Education civique
- Mode de consommation durable; communication en collaboration avec les écoles

“Sécurité et ordre public”

- Violence: agression, viol, harcèlement, racket, pédophilie
- Tolérance et respect
- Prévention contre la délinquance
- Incivilité

“Emploi et activités économiques”

- Réinsertion des chômeurs dans la vie professionnelle
- Création d'emplois (notamment dans les domaines de l'environnement et du développement durable)
- Petits commerces diversifiés
- Attirer des industries propres

“Solidarité et accueil”

- Solidarité intergénérationnelle et interculturelle
- Structures d'accueil pour tous les âges
- Lieux de convivialité

“Energie et bâtiments”

- Choix des matériaux (isolation thermique et phonique)
- Lutte contre le gaspillage dans les bâtiments (isolation, éclairage, chauffage...)
- Promotion d'énergies renouvelables
- Energie propre généralisée



“Immobilier et aménagement”

- Maîtrise des coûts
- Prix de location (loyers modiques pour les personnes à bas revenu)
- Cadre de vie (convivialité / intimité)
- Equipements (personnes âgées, handicapés, ...)
- Constructions harmonieuses, respect de l’environnement
- Architecture de qualité (Vieux-Bourg)

“Santé et consommation”

- Prévention contre les maladies de la dépendance (drogue, médicaments, alcoolisme, tabagisme) et assistance
- Comportements individuels et collectifs à adopter
- Promotion de l’alimentation saine
- Récupération des produits non vendus (banque alimentaire genevoise)



Quelques vues prises au cours du Forum I (22 et 23 avril 2005)

Les 5 premiers Ateliers du futur

Après l'identification des dix domaines d'actions prioritaires par le Comité de pilotage, il a été décidé, dans un premier temps, d'inviter les habitants de Chêne-Bourg à participer à la réflexion concernant cinq domaines d'actions. Pour permettre la constitution des premiers Ateliers du futur (groupes de travail), le Forum public II a été organisé le 24 novembre 2005. Animé par le journaliste Jean-Philippe Rapp, il a réuni une assistance d'environ 120 habitants. Une très forte proportion de l'assistance (86 personnes précisément) s'est inscrite à l'un des cinq Ateliers du futur proposés. L'activité effective des groupes de travail a débuté en janvier 2006. Encadrés par un « coordinateur » membre du Comité de pilotage de l'Agenda 21 et par un consultant du bureau ECO21, chaque Atelier a développé ses travaux tout au long de l'année 2006, jusqu'au début de l'année 2007. La mission de chacun des Ateliers du futur était d'analyser les problèmes ou projets jugés prioritaires dans son domaine d'action et de proposer des actions concrètes à inscrire dans l'Agenda 21 communal. Etant donné le caractère ouvert et libre des Ateliers du futur, précisons que les membres qui les composent ne sont pas nécessairement représentatifs de l'ensemble de la population de Chêne-Bourg.

Deux types de documents ont été produits au sein des Ateliers du futur :

- **Une « fiche problématique »** permettant de décrire les principaux enjeux, ce qui a déjà été fait dans la commune, en exprimant la vision et les objectifs du groupe.
- **Des « fiches-actions »** permettant de mettre en forme de manière formelle et concise des propositions d'actions concrètes et argumentées.

Plus de 6000 heures...

Les cinq Ateliers du futur se sont réunis au total à 53 reprises avec en moyenne près de 2/3 des 86 personnes inscrites. Sachant que les séances duraient approximativement deux heures, on peut considérer que plus de 6'000 heures-personne ont été consacrées bénévolement par la société civile durant cette étape de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg. Ceci sans compter les 8 séances du Comité de pilotage qui a accompagné cette « Etape 1 » et le temps que la plupart des membres des groupes de réflexion ont pris individuellement pour lire les projets, préparer les séances, transmettre des remarques par courriel, etc.

CHÊNE-BOURG DEMAIN
Commune de Chêne-Bourg – Agenda 21 Novembre 2005

Aux habitants de la commune de Chêne-Bourg

**Quel développement pour la commune de Chêne-Bourg ?
Quelle qualité de vie pour ses habitants ?**

Participez au Forum public Agenda 21 !

Jeudi 24 novembre 2005 dès 20 heures
Salle communale – Point Favre

Animation: Jean-Philippe Rapp, journaliste

1. Information
2. Débat
3. Constitution des Ateliers du futur
4. Collation offerte par la Mairie

EDITORIAL
Il est temps de s'engager!

En mai 2002, les autorités communales décidaient de doter Chêne-Bourg d'un Agenda 21. Aujourd'hui, les bilans environnemental et socio-économique de la commune ont été réalisés et un groupe de pilotage a rendu le fruit de ses réflexions, lesquelles ont été avaisées il y a quelques semaines par le Conseil municipal. Mais concrètement, qu'est-ce qu'un Agenda 21 ? Le document que vous tenez entre les mains est destiné à répondre à cette question et à présenter le Forum public qui se tiendra le 24 novembre prochain au Point Favre. Pour réussir un Agenda 21, il est indispensable que la démarche soit accomplie en étroite concertation avec les personnes qui résident et travaillent dans la commune, dans un esprit de démocratie participative. Le prochain Forum est précisément destiné à informer l'ensemble de la population et à constituer, avec toutes les personnes intéressées, les premiers groupes de travail, appelés «Ateliers du futur». Dans un esprit de développement durable, ces groupes vont traiter les problèmes considérés comme les plus importants ou les plus urgents à résoudre dans la commune. Quel que soit votre âge, votre nationalité, vos intérêts personnels ou votre sensibilité politique, votre avis compte et vos idées sont précieuses. Nous espérons vivement pouvoir compter sur votre participation à ce Forum et sur votre inscription à l'un ou l'autre des Ateliers du futur. A bientôt et merci d'avance pour votre engagement!

Pierre Debarge
Maire de Chêne-Bourg

Sommaire

Editorial	1	Des domaines d'actions prioritaires pour Chêne-Bourg	5
Qu'est-ce que le «développement durable» ?	2	La participation citoyenne au cœur de la démarche !	6
Où en est-on en Suisse, à Genève ?	3	Qu'est-ce qu'un Atelier du futur ?	7
Un « Agenda 21 » ? Pour passer de la théorie à la pratique !	4	Coupon-réponse de participation aux AF	7

**Document tous-ménages
annonçant le Forum II (24 novembre 2005)**



L'Atelier du futur « Mobilité » (AFCB01)

Problématiques prioritaires :

- Transports publics-privés (CEVA, tram 17)
- Maîtrise de la mobilité
- Transports publics et gratuité



Les membres de l'Atelier du futur « Mobilité » :

Coordinatrice : Isabelle VOSEY JUNOD.

Léna ABICHAKE, Dominique BLANC, Georges BONDI, Chantal BLOCH, Théodore BURTH, Jacqueline FAHRNI URION, Eric FIECHTER, Patrick LACOURT, Yves LEYSS, Ludovic NASEL, Anne PARENT, Marina POT, Jacques NAWRATIL, Olivier REGARD, Chantal ROTH, Philippe ROTH, Bernard SCHMIDT, Jean-Pierre TSCHALER, Paul VILPERT.

Consultant ECO21 : M. András NOVEMBER.

L'Atelier du futur « Gestion des déchets » (AFCB02)

Problématiques prioritaires:

- Tri
- Recyclage et valorisation
- Collecte sélective



Les membres de l'Atelier du futur « Gestion des déchets » :

Coordinateur : Laurent HIRT.

Joëlle ABICHAKE, Léna ABICHAKE, Serge BACIOCCHI, Eric BODENMULLER, Philippe GRANDJEAN, Josiane MISSY, Jean ORIGA, Nicole PERRUCHOUD, Walter SODER.

Consultant ECO 21 : Rémi MERLE.

L'Atelier du futur « Nature et environnement » (AFCB03)

Problématiques :

- Protection de la Seymaz et de ses rives
- Conservation de la diversité biologique indigène (espèces végétales et animales) dans les écosystèmes terrestres (cordons boisés de la Seymaz, haies, prairies, talus) et aquatiques (Seymaz)
- Propreté
- Renaturation de la Seymaz



Les membres de l'Atelier du Futur "Nature et environnement" :

Coordinatrices : Astrid BAUDET et Claudine TORELLO.

Vidal ALVAREZ, Yannick BISSON, Serge BROQUARD, Olivier DALLAIS, Sabine DEBARGE, Jean-Louis DELABAYS, Maryse FAGNO, Rodolfo FLÜCK, Pascal FREYMOND, Sylvie HOTTELLIER, Saddek IDJED, Marion JAUSSE, Suzanne KOLLY, Patrick LACOURT, Sylvie LOPEZ, Fabienne MORCH, Antoine MORZIER, Jacques-André NAWRATIL, Magali ORIGA, Thierry SANDOZ, Yves SCHEURER.

Consultante ECO21 : Raphaëlle JUGE.

L'Atelier du futur « Enfants et jeunes » (AFCB04)

Problématiques :

- Soutien des jeunes en difficulté scolaire
- Jeunes
- Ecoles
- Education civique
- Mode de consommation durable; communication en collaboration avec les écoles



Les membres de l'Atelier du futur « Enfants et jeunes »

Coordinateur : Joël PERRIRAZ.

Idriss AIT-BOUZIAD, Florence ALBERTINI, Jean-Luc BOESIGER, Claudia BURRI, Annie CHAVAZ, Antoine COURVOISIER, Jacqueline CRAMER, Vivien DEBARGE, Saddek IDJED, Catherine FREYMOND, Kaarina LORENZINI, Mireille MAHRER, Jeanine MESOT, Jacqueline METHENITIS, Christiane NICOLLIN, Catherine ORIGA, Marie-Anne PITTALA, Frédéric PITTALA, Monica POITRINEL, Gérard SERMET.

Consultant ECO21 : Olivier WALSER.

L'Atelier du futur « Sécurité et ordre public » (AFCB05)

Problématiques :

- Violence: agression, viol, harcèlement, racket, pédophilie
- Tolérance et respect
- Prévention contre la délinquance
- Incivilité



Les membres de l'Atelier du futur « Sécurité et ordre public »

Coordinateurs : Danielle BUTSCHI HAEBERLIN et Marcel BORLOZ.

Roland BERNARD, Jean-Louis DELABAYS, Catherine FAYANT, Kete FLUCK, Saddek IDJED, Mohamed RABEHI, Simon REGARD, Georges RONDI, Bernard SCHMIDT, Walter SODER, Michel SUPPECK, Didier VINCENT.

Consultant ECO21: Jean-Bernard LACHAVANNE.



Vue partielle de l'assistance lors du Forum II

Titres des 34 fiches-actions soumises aux autorités communales

Fiches-actions « inter-ateliers »

Fiche-action n°CP1 :

« Dans l'ordre du jour des séances du Conseil municipal, introduire un point « Questions du public » *(page 13)*

Fiche-action n°CP2 :

« Créer un label communal « développement durable » destiné à être attribué à des projets et à des entreprises, commerces, artisans et autres organismes de Chêne-Bourg » *(page 15)*

Fiche-action n°CP3 :

« Organiser des réunions publiques (agoras) pour permettre à la population de Chêne-Bourg de s'exprimer sur des sujets communaux d'actualité, susceptibles d'exercer une influence sur leur qualité de vie » *(page 17)*

AFCB01 « Mobilité »

Fiche-action n°M1 :

« Elaborer une stratégie de mobilité à Chêne-Bourg » *(page 30)*

Fiche-action n°M2 :

« Promouvoir et améliorer les transports collectifs » *(page 33)*

Fiche-action n°M3 :

« Revitaliser le projet « Espace-rue » transfrontalier » *(page 35)*

Fiche-action n°M4 :

« Intégrer la mobilité douce dans l'aménagement du secteur de la Gare de Chêne-Bourg en relation avec le CEVA » *(page 38)*

Fiche-action n°M5 :

« Améliorer les conditions de circulation dans la commune de Chêne-Bourg » *(page 41)*

Fiche-action n°M6 :

« Organiser des campagnes d'information sur la mobilité » *(page 44)*

Fiche-action n°M7 :

« Etablir un Plan de mobilité interne à l'administration communale de Chêne-Bourg » *(page 46)*

Fiche-action n°M8 :

« Mettre en place des mesures d'accès cyclables sécurisés aux alentours du CO de la Seymaz » *(page 49)*

Fiche-action n°M9 :

« Créer des places de stationnement pour les deux-roues » *(page 51)*



AFCB02 « Gestion des déchets »

Fiche-action n°D1 :

« Remplacer les corbeilles de rues par des « corbeilles sélectives » afin de favoriser le tri des déchets dans les espaces publics de la commune » (page 66)

Fiche-action D2 :

« Améliorer et généraliser la collecte du papier dans les immeubles de la commune grâce à la mise en place de bacs à papier installés près des boîtes aux lettres » (page 70)

Fiche-action D3 :

« Réaliser une campagne d'information et de sensibilisation auprès des petites entreprises, commerces et artisans pour la promotion du tri correct des déchets » (page 72)

Fiche-action D4 :

« Organiser une campagne en collaboration avec la Fédération Romande des Consommateurs afin de favoriser l'utilisation d'une vignette destinée à refuser les publicités adressées non désirées.» (page 74)

Fiche-action D5 :

« Mettre en place un lieu pour la distribution gratuite du compost cantonal dans le secteur des Trois-Chêne» (page 77)

Fiche-action D6 :

« Intégrer une procédure visant à évaluer systématiquement l'organisation de la gestion des déchets dans les projets immobiliers (constructions à venir et rénovations)» (page 79)

AFCB03 « Nature et environnement »

Fiche-action n°N1 :

« Valoriser les potentialité écologiques des milieux semi-naturels urbains de Chêne-Bourg » (page 96)

Fiche-action n°N2 :

« Mettre en place un parcours didactique le long de la Seymaz » (page 99)

Fiche-action n°N3 :

« Réaliser un guide de promenades didactiques de sensibilisation au développement durable à Chêne-Bourg » (page 102)

Fiche-action n°N4 :

« Promouvoir la diversité biologique indigène auprès des habitants de Chêne-Bourg » (page 104)

Fiche-action n°N5 :

« Elaborer un règlement communal sur le salage des voies et trottoirs, en vue de pérenniser une pratique communale consensuelle, à la fois soucieuse de la sécurité des personnes et respectueuse de l'environnement (faune et flore) » (page 109)

AFCB04 « Enfants et jeunes »

Fiche-action n°EJ1 :

« Faciliter l'accès des jeunes de 15 à 25 ans à différents types d'emplois (petit-boulot, apprentissage, emploi) en renforçant les prestations de la permanence intercommunale Action Trois Chêne pour l'Emploi » (page 125)

Fiche-action n°EJ2 :

« Mettre en place une structure d'appuis extra-scolaires destinés aux enfants des écoles primaires sises sur la commune de Chêne-Bourg » (page 127)

Fiche-action n°EJ3 :

« Personnaliser l'adhésion de Chêne-Bourg à l'association *Le respect, ça change la vie*. Faire activement participer les enfants et les jeunes de la commune à cette campagne » (page 131)

Fiche-action n°EJ4 :

« Organiser des activités ludiques encourageant la participation, toutes générations confondues, des habitants de Chêne-Bourg » (page 133)

AFCB05 « Sécurité et ordre public »

Fiche-action n S1:

« Mettre en place une collaboration intercommunale entre les « Sécurités municipales » des communes des Trois-Chêne » (page 145)

Fiche-action n S2 :

« Communiquer sur les questions d'insécurité auprès des habitants » (page 147)

Fiche-action n S3 :

« Réduire les risques d'accidents de la circulation par des mesures de sécurisation et une meilleure signalétique. » (page 150)

Fiche-action n S4 :

« Réaliser une campagne d'information et de sensibilisation sur l'endettement des jeunes » (page 155)

Fiche-action n S5 :

« Promouvoir le fonds Helios auprès des commerces de Chêne-Bourg afin de faciliter leur accessibilité par les personnes handicapées » (page 158)

Fiche-action n S6 :

« Intégrer des informations spécifiques aux personnes handicapées dans le Plan officiel des Trois-Chêne » (page 160)

Fiche-action n S7 :

« Elaborer un « Plan directeur lumière » concernant l'éclairage et les illuminations des lieux publics de la commune » (page 162)



LES PROPOSITIONS DES HABITANTS
DE CHÊNE-BOURG

PROPOSITIONS «INTER-ATELIERS»

Fiche-action n°CP1

Comité de pilotage (fiche inter-ateliers)¹

« Dans l'ordre du jour des séances du Conseil municipal, introduire un point
« Questions du public »

Situation et justification :

Le public peut assister aux séances du Conseil municipal de la commune mais il ne dispose pas d'un espace lui permettant de s'exprimer publiquement en posant des questions aux élus.

Cette possibilité existe dans d'autres communes genevoises : à Lancy et Plan-les-Ouates par exemple, chaque ordre du jour des séances du Conseil municipal comporte le point « Questions du public » ; ce point arrive en dernière position, à la suite des « Propositions individuelles et questions » (qui sont réservées aux conseillers municipaux).

La possibilité que pourrait avoir le public de s'exprimer devant les élus pour porter une interrogation ou demander des précisions sur un sujet est une solution simple, pratique et rapide pour promouvoir et vivre la démocratie locale.

Objectifs visés :

Introduire de manière régulière, dans l'ordre du jour de chaque séance du conseil municipal, un point permettant au public présent de poser des questions pendant un temps limité.

Pertinence « développement durable » de l'action :

Cette possibilité d'expression favorise l'application de deux postulats du développement durable qui visent à renforcer la cohésion sociale²:

- « Compréhension entre les personnes et les cultures : compte tenu du fait que le fonctionnement et la survie de la société dépendent essentiellement de la solidarité existant entre ses membres, il faut encourager les échanges et la compréhension entre les individus et les groupes ».
- « Participation sociale et politique : la participation sociale et politique doit être encouragée ».

Descriptif et mise en place de l'action:

- Modifier le règlement du Conseil municipal
- Informer les habitants à propos de cette mesure par le biais des principaux médias à disposition (journal Le Chênois, site internet de la commune).

Calendrier :

Adoption et mise en place de cette proposition dans les meilleurs délais.

Responsables :

Le Conseil municipal et le-la Président-e du Conseil municipal.

Partenaires et mode de participation :

Le Conseil administratif et les élus en général en charge de répondre aux questions du public qui assiste aux séances.

¹ L'initiative de réaliser cette fiche-action revient aux membres de l'Atelier du futur « Sécurité et ordre public » (AFCB05).

² Les postulats qui suivent sont extraits du site internet de l'Office fédéral de la statistique (<http://www.bfs.admin.ch>, octobre 2006), chapitre Développement durable > Indicateurs > Indicateurs et postulats

Budget :
(sans)

Indicateurs de développement durable :

- Nombre de personnes présentes dans le public aux séances du Conseil municipal.
- Nombre de questions posées.

Suivi et amélioration continue :

Etablissement d'une note annuelle reprenant et commentant les indicateurs ci-dessus, ce qui pourrait conduire, par exemple, à informer les nouveaux habitants de la commune sur l'aspect public de ces séances et l'espace d'expression mis à leur disposition.

Fiche-action n°CP2

Comité de pilotage (fiche inter-ateliers)

« Créer un label communal « développement durable » destiné à être attribué à des projets et à des entreprises, commerces, artisans et autres organismes de Chêne-Bourg »

Situation et justification :

Un Agenda 21 local organisé selon les recommandations de l'Organisation des Nations-Unies (Rio de Janeiro 1992 et Johannesburg 2002) place la participation citoyenne au cœur de la démarche. Chêne-Bourg est l'une des communes qui applique avec succès et efficacité ce principe. Il est admis que des défis importants en matière de développement durable passent par le fait de réussir à faire changer des comportements au niveau individuel et par des actions entreprises au niveau local (région/canton et commune).

Ces changements se produiront d'autant plus facilement (ou d'autant moins difficilement) que les réussites seront signalées, mises en exergue et valorisées aux yeux de tous.

Au quotidien, des efforts se déploient dans des entreprises, des commerces, chez des artisans, dans les associations et dans le cadre des projets conduits dans ces organismes ou à l'initiative de particuliers. La plupart de ces efforts se font néanmoins dans l'ombre.

Grâce à un système de reconnaissance publique de ces efforts, une dynamique positive pourrait se développer dans la commune de Chêne-Bourg.

Pour cela, les instruments actuellement à disposition n'offrent qu'une réponse partielle et inadaptée. Par exemple, la famille de certification ISO 14000 qui concerne les aspects environnementaux vise en priorité les entreprises de grande et moyenne taille.

Pour reconnaître ces efforts et dynamiser les initiatives, le Comité de pilotage de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg propose la création d'un label communal « développement durable » (*label « DD Chêne-Bourg »*, *label « Chêne-dur »* ?). Celui-ci pourrait être décerné à des organismes ainsi qu'à des projets issus de particuliers et de milieux associatifs en particulier.

Objectifs visés :

- Stimuler et valoriser la mise en pratique concrète du développement durable parmi les organismes actifs à Chêne-Bourg et dans le cadre de l'élaboration de projets.
- Contribuer à la sensibilisation et à l'information des communiens et des personnes qui travaillent à Chêne-Bourg sur les principaux enjeux du développement durable.
- Affirmer de manière visible la place accordée à l'Agenda 21 dans la commune.

Pertinence « développement durable » de l'action :

La mise en application de cette action doit permettre :

- d'accroître la connaissance et les relations avec les acteurs de la vie communale que sont les commerçants, entrepreneurs, artisans, associations (pôle social) ;
- de valoriser des atouts et des initiatives exemplaires, image positive favorisant le développement de la clientèle des organismes labellisés (pôle économique) ;
- de rendre à la fois présent et concret parmi les communiens le développement d'éco-gestes, lesquels réduisent l'impact des activités sur l'environnement (pôle environnemental).

Descriptif et mise en place de l'action:

Les principales exigences pour réussir la mise en place et le maintien durable d'un label communal sont les suivantes :

- le projet doit être compris et accueilli favorablement et sans opposition significative par une majorité de communiens, en particulier les cadres et responsables d'entreprises, les commerçants, les artisans et les milieux associatifs.
- les décisions prises par rapport à la délivrance du label ou à son refus devront être parfaitement crédibles afin que cette distinction inspire la confiance;
- la mise en application de l'action doit accueillir de manière constructive les remarques et suggestions afin qu'un principe d'amélioration continue favorise sa réussite sur le long terme.
- le coût financier et l'investissement humain utiles à la réussite du projet doivent rester à la mesure des capacités de la commune.

Il s'agit donc de mettre en forme un projet de réalisation qui, en répondant aux exigences énoncées ci-dessus, évalue sa faisabilité et décrit de manière argumentée et circonstanciée les points suivants :

- les types de certification et les mesures existant à ce jour dans le domaine du développement durable ;
- les organismes et projets pouvant être concernés par le label communal ;
- la procédure pour la délivrance du label et son renouvellement ;
- les critères destinés à l'évaluation d'un organisme et d'un projet ;
- les objectifs quantitatifs en matière de certification ;
- la stratégie de communication ;
- le processus de mise en place et le calendrier ;
- les ressources humaines utiles ;
- le budget.

La préparation du projet peut être confiée à un mandataire, les décisions seront prises par le Conseil administratif et le Conseil municipal.

Calendrier :

Le mandat d'évaluation pour l'élaboration du label « DD Chêne-Bourg » peut être attribué dès que possible, sachant que le calendrier de mise en place sera précisé lors des discussions à l'issue de la remise du rapport d'évaluation de l'action proposée.

Responsables :

Le Conseil administratif, le Conseil municipal, le Secrétaire général.

Partenaires et mode de participation :

- Le mandataire dans le cadre de la préparation du projet.
- Le Service cantonal du développement durable (SCDD) et l'Office fédéral du développement territorial (ARE) pour valider la méthode.
- La mise en application fait appel à la participation des organismes et responsables de projets de Chêne-Bourg ainsi que d'éventuels autres intervenants (l'étude précisera ces points).

Budget :

- Le budget d'étude est à évaluer entre le mandataire et le Conseil administratif ;
- le budget de mise en place et de gestion de l'action sera précisé dans le rapport d'évaluation et soumis à la décision des autorités.

Indicateurs de développement durable :

Dans le cadre de la mise en application du label communal :

- nombre d'évaluations et type et de décisions en matière de labellisation ;
- taux de connaissance du label parmi les communiens et les personnes qui travaillent à Chêne-Bourg.

Suivi et amélioration continue :

Sur la base des indicateurs ci-dessus et par le biais d'enquêtes organisées pour recueillir des appréciations et remarques, un bilan annuel permettra de gérer l'évolution du label communal.

Fiche-action n°CP3

Comité de pilotage (fiche inter-ateliers)

« Organiser des réunions publiques (agoras) pour permettre à la population de Chêne-Bourg de s'exprimer sur des sujets communaux d'actualité, susceptibles d'exercer une influence sur leur qualité de vie »

Situation et justification :

Dans le cadre de son Agenda 21 local, la commune de Chêne-Bourg fait vivre avec succès la démocratie participative. Le nombre d'habitants inscrits aux Ateliers du futur et la qualité de leur investissement en témoignent concrètement.

Ces groupes se réunissent durant près d'une année et ont pour objectif de formuler des propositions d'actions concrètes. Ils se préoccupent de « domaines d'actions » identifiés au terme d'une procédure spécifique³, différente de celle qui permet d'assurer une gestion communale « quotidienne » et notamment de réagir rapidement aux questions d'actualité grâce aux travaux fournis au sein du Conseil administratif, des Commissions municipales et du Conseil municipal. Certains de ces sujets d'actualité (légitimement traités dans le cadre de la démocratie représentative) constituent un enjeu en matière de qualité de vie et/ou nécessitent d'être traités (autant que possible) avec le soutien des habitants.

Dans ces cas de figure, il est proposé que des consultations publiques soient organisées ponctuellement au travers de réunions publiques. Elles auraient pour but, lors d'une soirée unique (ou en quelques rendez-vous selon les cas), de recueillir les réactions, avis et propositions de la société civile sur un sujet d'actualité donné.

Ces consultations de la population permettraient ainsi d'enrichir, de préciser et/ou de conforter la position du Conseil administratif, des partis politiques et de leurs élus sur des questions spécifiques.

Au travers de ces événements, la population serait quant à elle mieux informée et sensibilisée à des enjeux de qualité de vie et en conséquence plus apte à comprendre et soutenir les décisions prises par leurs représentants⁴.

Par rapport aux démarches des groupes d'habitants qui se réunissent dans les Ateliers du futur de l'Agenda 21, l'organisation ponctuelle de manifestations d'information et de consultation représente donc une forme de participation citoyenne différente et complémentaire, orientée sur des sujets d'actualité.

Objectifs visés :

- ❖ constituer un apport utile et constructif aux commissions municipales en charge de traiter les dossiers qui leur sont soumis,
- ❖ permettre au Conseil administratif, Conseil municipal et commissions municipales ad hoc d'être à l'écoute de la population,
- ❖ impliquer davantage la population dans la vie de la commune.

³ Rappelons que le processus d'identification des domaines d'actions traités par l'Agenda 21 de Chêne-Bourg est passé successivement par l'établissement des bilans environnemental et socio-économique de la commune, l'organisation d'un forum « Chêne-Bourg demain » (remue-méninges), l'identification et la hiérarchisation des problématiques proposées par le Comité de pilotage puis validées par la Commission municipale « Aménagement et environnement ».

⁴ Réunir des habitants sur des questions concrètes au travers d'une participation citoyenne peut aussi présenter l'avantage d'amener des citoyens à s'impliquer davantage en rejoignant ensuite des partis politiques voire en se présentant sur des listes électorales (cas de figure constaté par ECO21 dans des communes telles que Bernex).

Pertinence « développement durable » de l'action :

Selon les recommandations de l'ONU (conférence de Rio en 1992 puis conférence de Johannesburg en 2002), la participation des citoyens concernant l'aménagement de leur cadre de vie constitue un des fondements de la mise en pratique d'un développement durable.

Descriptif et mise en place de l'action:

L'organisation de réunions publiques serait suscitée par des élus et le Conseil administratif en particulier. Les demandes venant de la société civile (représentants d'associations ou simples habitants par exemple) devront aussi être prises en considération pour autant que l'intérêt général de la collectivité soit en cause.

L'étendue des thèmes est potentiellement vaste et l'actualité communale doit guider les choix. A titre d'exemple, l'intérêt de ce type de réunions permettant une participation citoyenne dans le cadre de la préparation de projets a déjà été évoqué dans des Ateliers du futur de Chêne-Bourg :

- dans l'Atelier du futur « Nature et environnement »⁵ concernant les aménagements destinés à valoriser la diversité biologique;

- dans l'Atelier du futur « Mobilité » concernant les nouvelles solutions de mobilité à privilégier (notamment quartier de la gare en relation avec le CEVA).

Les réunions publiques devraient réunir des personnes représentatives des milieux économiques, sociaux et environnementaux, de manière à ce que les débats et ultérieurement les choix effectués par les élus tiennent compte des trois pôles du développement durable. D'une manière plus générale, tous les habitants intéressés par la vie de leur commune devront être invités à participer aux événements.

Calendrier :

Acceptation de la fiche dès que possible et mise en pratique selon l'actualité communale.

Responsables :

Le Conseil administratif, le Conseil municipal, le Secrétaire général.

Partenaires et mode de participation :

Participants potentiels aux réunions (agoras) :

- L'ensemble des habitants de Chêne-Bourg et ceux qui y travaillent,
- Les représentants des pôles économiques, sociaux et environnementaux (organismes privés et administration communale).
- Les élus (Conseillers administratifs et Conseillers municipaux).
- Des représentants du Canton (selon les thèmes d'actualité abordés).

Budget :

(à évaluer)

Indicateurs de développement durable :

- nombre de réunions publiques organisées ;
- appréciation quantitative et qualitative de l'assistance et de la richesse des débats (remarques, suggestions) ;
- degré de prise en compte (dans les décisions des élus) des propositions émises par la société civile.

Suivi et amélioration continue :

Sur la base des indicateurs ci-dessus et par le biais d'enquêtes organisées pour recueillir des appréciations et remarques, un bilan annuel permettra de gérer l'évolution de cette action.

Fiche réalisée avec la participation des membres de l'AFCB03 (mars 2007)

⁵ L'AFCB03 a suscité la création de cette fiche-action « inter-ateliers » CP3 après avoir imaginé la création d'un « Conseil consultatif de l'aménagement communal » (voir fiche problématique de l'Atelier), projet considéré par le Comité de pilotage comme trop proche du rôle attribué à une Commission municipale pour être soumis aux autorités.



LES PROPOSITIONS DES HABITANTS
DE CHÊNE-BOURG

AFCB01
«MOBILITE»

Fiche problématique

1. Problématique générale

La mobilité est un besoin humain fondamental et constitue une des fonctions essentielles de la société. Elle est en interaction avec les facteurs technologiques, économiques, sociaux, culturels et spatiaux (notamment, l'aménagement du territoire et le développement de l'habitat).

1.1 Préambule

Quelques remarques d'ordre général permettent de mettre en perspective la problématique de la mobilité et du transport :

- Dans le cadre de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg : la « mobilité » est envisagée comme « l'ensemble des besoins et des possibilités de déplacement des usagers dans l'espace donné qui comprend la commune, le canton et la région voisine »; tandis que la notion de « transport » comprend « l'ensemble des déplacements effectifs des personnes et des marchandises »; quant aux « déplacements », ils sont « la conséquence de la façon dont les gens organisent leur vie en dehors du domicile »¹
- Sur le plan social, le comportement des usagers et le choix de leur mode de déplacement ont une influence déterminante sur la qualité de vie individuelle et collective².
- En même temps, l'augmentation constante de la mobilité motorisée constitue une *menace* pour l'environnement (bruit, pollution de l'air), pour la santé humaine et peut aboutir à l'engorgement, voire à la paralysie du système de transports.
- « Avec l'essor de la mobilité individuelle, la route se trouve accaparée par le trafic automobile. La présence continue et massive de véhicules pénalise l'ensemble de la communauté, car nous sommes tous, à tour de rôle, conducteurs, utilisateurs de transports publics et piétons » (Préambule du projet « Espace-rue »³).

¹ Cf. Office fédéral du développement territorial (ARE), « Développement durable du territoire et mobilité » Concept de recherche 2004 - 2007.

² BOILLAT Patrick & PINI Giuseppe, « De la mobilité à la mobilité durable », in : CUNHA Antonio, KNOEPFEL Peter et al., *Enjeux du développement urbain durable*. Lausanne, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 2005, p. 78

³ *Charte d'aménagement transfrontalière*, conçue par Grosjean-Giraud, atelier d'architecture, BRS architectes, Julien Descombes, architecte, Genève, 1999

1.2 Développement durable et mobilité

La mobilité peut être qualifiée de *durable* lorsque sa réalisation respecte ⁴ :

- les exigences *environnementales*,
- l'efficacité *économique* des déplacements,
- l'équité *sociale* qui garantit l'accès équitable de toute personne aux moyens de transports et la préservation de la santé.

La démarche pour parvenir à une *mobilité durable* nécessite :

- de traiter les *problèmes de trafic et d'urbanisation* de manière globale et coordonnée ; en effet, « *si l'on investit que dans les transports, sans régler les questions d'urbanisation* - remarque Pierre-Alain Rumley, directeur de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire (ARE) - *on ne fait que repousser les problèmes de trafic* ⁵. »
- de les inscrire dans une *politique d'aménagement urbain durable* et
- de rechercher des solutions qui permettent de *combiner* et de *concilier* de nombreux paramètres (comme le montre la figure 1 en page 3).

La *participation des citoyens* aux décisions politiques constitue un des principes fondamentaux du développement durable ⁶.

- La participation citoyenne s'inscrit dans la sphère de la *démocratie délibérative* qui coexiste avec la *démocratie représentative* (décisionnelle). Idéalement, les deux voies devraient se renforcer mutuellement, étant donné que le dernier mot (donc la prise de décision) revient aux élus. Il n'en reste pas moins que parallélisme institutionnel peut poser des problèmes dont il faut être conscient.
- En même temps, la participation citoyenne suppose l'établissement d'un *dialogue plurilatéral* entre tous les partenaires et acteurs. L'échange d'idées entre les professionnels et les citoyens (forcément non professionnels) est non seulement indispensable, mais il peut être particulièrement enrichissant pour donner des impulsions nouvelles à la réalisation des projets d'aménagement du territoire.
- Il convient de noter aussi, qu'en vertu de la législation internationale, fédérale et cantonale, la participation citoyenne devrait faire *partie intégrante* de l'aménagement du territoire ⁷.

⁴ BOILLAT Patrick & PINI Giuseppe, « De la mobilité à la mobilité durable », in : CUNHA Antonio, KNOEPFEL Peter et al., *Enjeux du développement urbain durable*. Lausanne, Presses Polytechniques et universitaires Romandes, 2005, p. 79

⁵ *Leonardo* (Revue de l'ATE), 7/2005

⁶ Ce principe a été formulé en 1992 à la Conférence de Rio, puis confirmé à la Conférence de Johannesburg, en 2002.

⁷ En Suisse, la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) prévoit la possibilité de faire participer les citoyens à l'élaboration des décisions en matière d'aménagement du territoire. L'Art. 4 de la LAT stipule que : « 1 Les autorités chargées de l'aménagement du territoire renseignent la population sur les plans dont la présente loi prévoit l'établissement, sur les objectifs qu'ils visent et sur le déroulement de la procédure. 2) Elles veillent à ce que la population puisse participer de manière adéquate à l'établissement des plans. 3) Les plans prévus par la présente loi peuvent être consultés » (souligné par l'auteur). Cf. TANQUEREL Thierry, *La participation de la population à l'aménagement du territoire*. Lausanne, Payot, 1988. En outre, la participation du public au processus de décision est aussi envisagée par certains accords internationaux. La « *Convention d'Aarhus (1998) sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement* » codifiée, au niveau international, les différentes formes de la participation citoyenne.

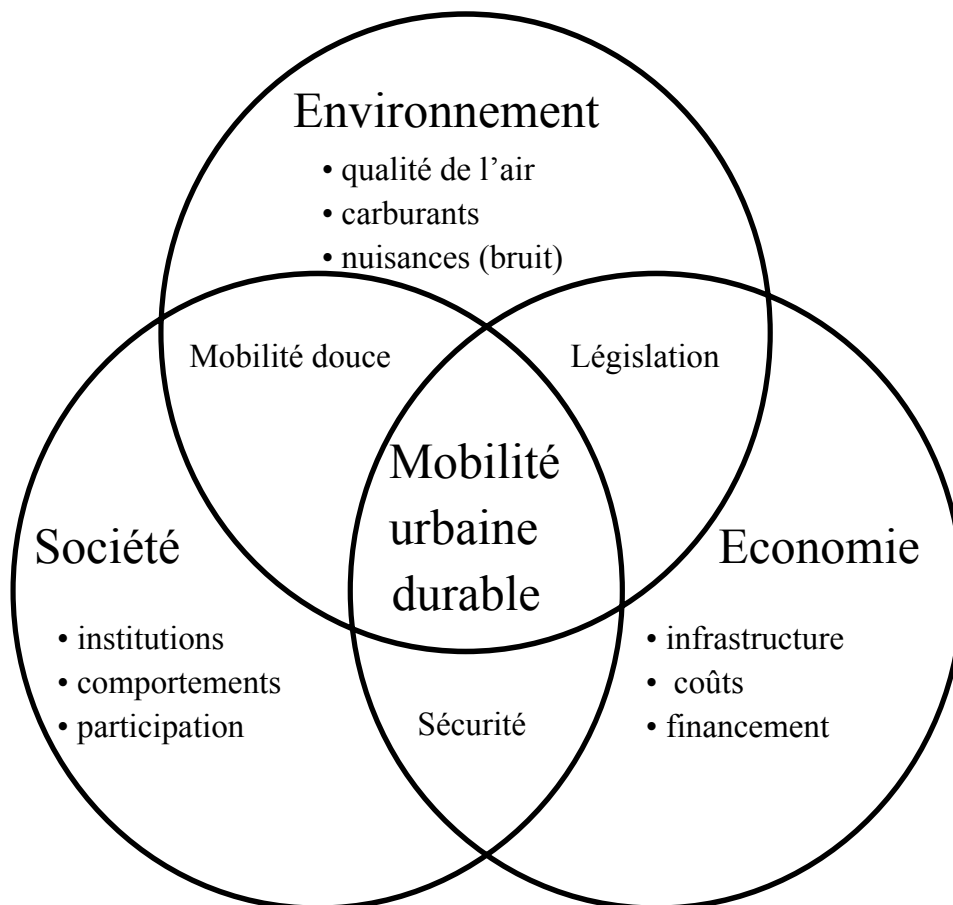


Figure 1: Les dimensions de la mobilité durable

2. Constats dans la commune

2.1 Analyse qualitative

Les questions de mobilité occupent une place importante parmi les préoccupations des habitants de Chêne-Bourg. Une analyse succincte des principales données qui déterminent la mobilité dans la Commune aboutit aux observations suivantes :

- Depuis les années 1960, la croissance rapide du canton a fondamentalement modifié la physionomie territoriale de la Commune et a généré plusieurs *coupures* dans le tissu urbain. Il en résulte que la région de Chêne-Bourg est *traversée par deux routes à grande circulation* - la rue de Genève et la route de Malagnou - qui constituent des obstacles difficilement franchissables.
- La position de *carrefour régional de passage* ou de *transit* de Chêne-Bourg influence de manière décisive la mobilité et la qualité de vie de ses habitants.
- Chêne-Bourg a aussi une vocation *transfrontalière*, appelée à être renforcée à l'avenir avec la construction de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA).

2.2 Constats des habitants

Les constats concernant la circulation dans l'enquête préliminaire effectuée dans le cadre du *Bilan économique et social de Chêne-Bourg*⁸ montrent que :

- *La circulation est jugée difficile et dangereuse.* Chaque matin, du lundi au vendredi, la circulation dans la commune et aux alentours est bloquée. Ce phénomène a empiré depuis quelques années. Les routes secondaires sont utilisées pour contourner le trafic et de ce fait sont rendues dangereuses. Certaines rues sont invivables à ces heures.

- *Le nombre de places de parking est insuffisant.* Les pendulaires occupent les parkings existants sur les rues de la commune (en particulier sur le plateau de Bel-Air). Leurs véhicules sont laissés toute la journée par les conducteurs qui prennent ensuite les transports publics pour se rendre au centre ville ou la voiture de l'entreprise garée dans le quartier pour la nuit. Ils en arrivent donc à occuper en permanence certaines places. Les habitants ne savent plus où se garer. Par ailleurs, le manque de place de stationnement défavorise également les commerçants.

2.3 Analyse quantitative des déplacements à Chêne-Bourg

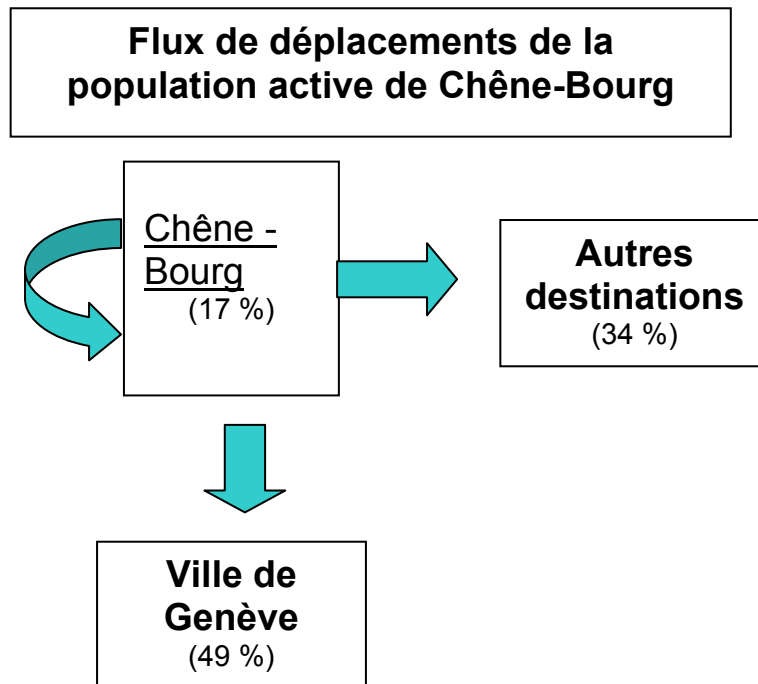
Une enquête réalisée par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) en 2000, montre que :

- les habitants de Chêne-Bourg mettent en moyenne *23 minutes* pour rejoindre leur lieu de travail ;
- les moyens de locomotion les plus couramment utilisés sont la *voiture* (44,5%) et les *transports collectifs* (38,7%) ;
- plus des trois quarts des actifs résidants sont des "*navetteurs sortants*", c'est-à-dire qu'ils travaillent hors de leur commune de domicile (68,0% en 1970, 82,9% en 2000) ;
- les "*navetteurs entrants*" (frontaliers non compris) utilisent de préférence la voiture (59,5%) et les transports collectifs (27,9%). Il leur faut en moyenne 24 minutes pour venir à leur travail ;
- *la marche ou le vélo* (51,0%) et les *transports collectifs* (34,7%) sont les moyens de transport les plus fréquents des personnes en formation (élèves, apprentis et étudiants), dont 55,9% d'entre elles étudient hors de la commune.

Flux de déplacements de la population résidente de Chêne-Bourg ⁹		
Lieu de travail ou de formation, en 2000	Actifs en %	Elèves en %
De Chêne-Bourg à Chêne-Bourg	17,1	43,1
De Chêne-Bourg à Ville de Genève	49,1	16,2
De Chêne-Bourg à autres communes du canton	32,5	38,1
De Chêne-Bourg à l'extérieur du canton	1,3	2,6
Effectif total des personnes qui se déplacent/jour	3'606	1'233

⁸ LANCI Françoise et NOVEMBER Andràs, *Bilan économique et social de Chêne-Bourg (2003 - 2004)*, janvier 2004

⁹ OCSTAT, *Les communes vues par le recensement, 2000*



2.4 Principales études réalisées et/ou en cours

• **Projet « Espace-rue » (1993 - 2001)**

Le projet « Espace-rue » transfrontalier vise à créer « *une image générale* » (consignée dans une Charte) pour guider l'aménagement de l'espace urbain ¹⁰. Son objectif est de « *réconcilier le transit et les usages riverains autour de la rue de Genève* » qui traverse cinq communes entre Annemasse et la Ville de Genève, sur une longueur de cinq kilomètres (Ambilly/F, Gaillard/F, Thônex/CH, Chêne-Bourg/CH, Chêne-Bougeries/CH).

• **Avant-projet concernant la "Mobilité douce" (2006)**

Les autorités des communes de Chêne-Bourg et Thônex ont mandaté le bureau Urbaplan pour élaborer un *Avant-projet concernant la mobilité douce* (vélos, piétons, aménagements des espaces publics) dans leurs communes respectives¹¹.

Cette étude comprend deux parties:

a) *Plan directeur des chemins pour piétons*

Le plan directeur pour piétons a pour but d'assurer la *sécurité* des traversées des routes principales et la *continuité* des cheminements, tout en rendant les itinéraires *confortables* et *attractifs*. Ce plan directeur prévoit l'aménagement de réseaux piétonniers, d'espaces publics et verts et propose des mesures d'accompagnement, d'information et de sensibilisation des habitants. Il trace aussi plusieurs *parcours majeurs* reliant les deux communes et les principales destinations de déplacements. Conformément à la législation en vigueur, le plan directeur pour piétons doit être soumis à une enquête publique et approuvé par le Grand Conseil.

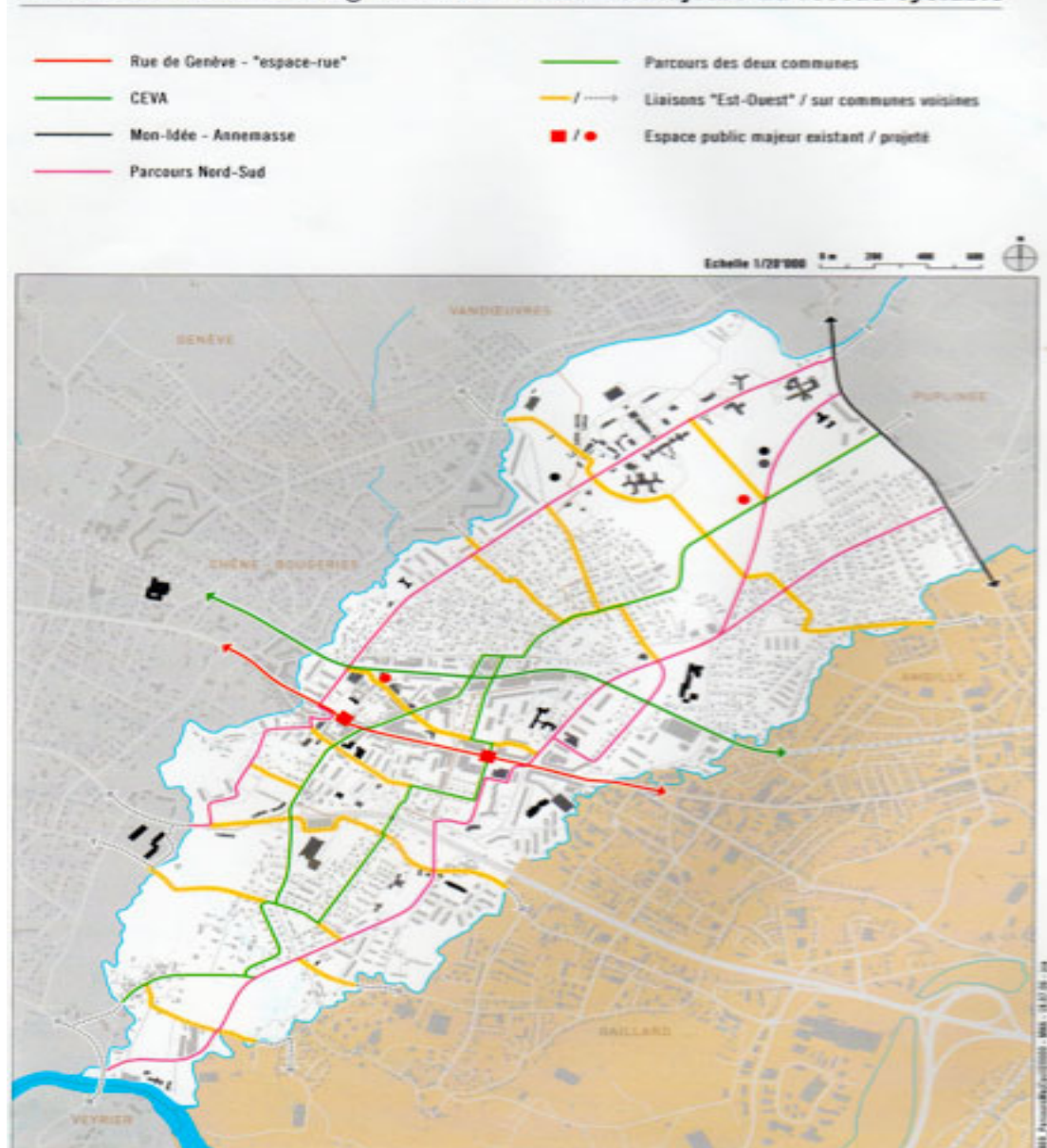
b) *Schéma directeur du réseau cyclable*

Les principaux *enjeux* du schéma directeur du réseau cyclable sont: de faciliter les déplacements urbains des cyclistes, d'aménager des pistes cyclables et des itinéraires recommandés en les rendant plus sûrs, plus directs (sans détour), attractifs et en offrant des possibilités de stationnement. Une série de mesures détaillées vise à mettre en pratique ces objectifs. Elles sont décrites dans les *fiches de mesures, fiches thématiques et fiches sectorielles*.

¹⁰ Espace-rue, *Charte d'aménagement transfrontalière*, Genève, 1999, *op. cit.*

¹¹ La commune de Chêne-Bougeries n'a pas participé à l'étude intercommunale.

Communes de Chêne-Bourg et Thônex - Parcours majeurs du réseau cyclable



Source : Urbaplan, Avant-projet « Mobilité douce »

2.5 Forum public

Pour orienter les travaux de l'Atelier « Mobilité », les propositions suivantes ont été formulées lors du *Forum public* qui s'est tenu le 24 novembre 2005 à la Salle communale de Chêne-Bourg (Point favre):

- *Maîtrise de la mobilité* en fonction des prochaines réalisations qui auront un impact sur la mobilité dans la Commune : CEVA ; CO Seymaz ; Communaux d'Ambilly (MICA).
- *Gérer la mobilité* : hiérarchisation des axes de circulation; développement de la mobilité douce.
- *Parallèlement à l'offre alternative nouvelle* qui résultera du renforcement du rail (CEVA), la commune pourra instaurer sur les routes communales une politique du trafic plus restrictive et promouvoir la « *mobilité douce* ».

3. Objectifs visés par l'Atelier « Mobilité »

Après neuf réunions et discussions, les principaux objectifs de l'Atelier « Mobilité » ont été définis de la manière suivante :

- Contribuer à une *politique des déplacements cohérente* et conforme aux principes du développement durable ;
- Examiner les *principaux problèmes* et lever les obstacles qui péjorent la mobilité des habitants ;
- Proposer des améliorations en premier lieu pour les piétons et les cyclistes, mais aussi pour la circulation motorisée, le stationnement et les transports publics ;
- *Soutenir les efforts entrepris par le Conseil administratif et encourager la réalisation* des propositions de « l'Avant projet concernant la mobilité douce » établi par le bureau Urbaplan ;
- Avancer des *idées novatrices* concernant les aménagements futurs liés à la réalisation de CEVA (et subsidiairement du projet d'urbanisation des Communaux d'Ambilly /Puplinge).

4. Propositions de l'Atelier « Mobilité »

L'Atelier « Mobilité » s'est intéressé à de nombreuses questions en rapport avec la mobilité dans la commune (voir aussi le classement des thèmes et priorités au point 4.4).

Trois problèmes ont été discutés plus en détail :

- le développement de la *mobilité douce* – considérée comme un des vecteurs importants du développement durable - afin de réduire le volume de déplacement motorisés de proximité ;
- les effets probables de l'arrivée de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) et le projet de développement de la Gare de Chêne-Bourg ;
- l'influence directe et indirecte sur la Commune de la réalisation du projet de développement de « Mon Idée-Communaux d'Ambilly » (MICA) .

4.1 Développement des mobilités douces : aménagement et promotion

Dès le début des travaux de l'Atelier Mobilité, la question de la « mobilité douce » (principalement les déplacements à vélo et à pied) s'est révélée comme prioritaire pour la majorité des participants¹².

Parmi les différents modes de déplacement, c'est la mobilité douce qui est le plus « maîtrisable » par les communes sur le plan de l'aménagement et de la gestion du territoire. Par contre, la marge de manœuvre communale reste faible concernant le trafic motorisé qui est géré au niveau cantonal et fédéral. Il en est de même pour le développement des transports publics, dont le coût est très élevé et qui relève surtout d'une stratégie globale à l'échelle du canton et de la région frontalière.

¹² Selon le Plan Directeur fédéral, la maîtrise de la mobilité doit tenir compte des trois piliers de la mobilité d'aujourd'hui qui sont : le *transport individuel motorisé (TIM)*, les *transports collectifs (TC)* et la *mobilité douce (MD – transport individuel non motorisé)*

Jusqu'à présent, les déplacements à pied et à vélo ont été largement sous-estimés dans les politiques de mobilité, y compris à Chêne-Bourg où il existe un grand potentiel. Le territoire restreint et plat, la concentration de commerces et des services sont très propices aux déplacements non motorisés de proximité. De plus, le centre-ville de Genève n'est qu'à 5 km, ce qui rend les déplacements pendulaires tout à fait possibles. Selon une majorité des participants à l'Atelier Mobilité, *le développement des mobilités douces* constitue indéniablement une des réponses crédibles aux problèmes d'engorgement constatés dans la commune. Chaque habitant ou visiteur à pied, à vélo ou en transports en commun est un automobiliste en moins.

Ce type de déplacement doit devenir sûr, agréable, « lisible » et valorisant. Pour parvenir à cet objectif, la Commune devrait se donner les moyens d'offrir à la population des infrastructures adéquates, tenant compte des connaissances les plus récentes. Elle doit aussi convaincre et encourager de nouveaux comportements à travers des campagnes et des actions incitatives (par exemple montrer la voie en adoptant de nouvelles habitudes au niveau de ses collaborateurs et de ses services).

Une foule d'idées ont été émises dans ce sens qui correspondent aux critères de développement durable. Le but est que les personnes désireuses de se déplacer sans véhicules motorisés puissent le faire dans un cadre favorable et que petit à petit, une majorité des habitants trouvent plus d'avantages, en termes de rapidité, de santé et de convivialité, à se déplacer à pied ou à vélo plutôt qu'en voiture. C'est pourquoi, *les mobilités douces ont été reconnues comme le thème central de l'Atelier* et que plusieurs propositions concrètes s'y rapportent.

4.2 La Gare du CEVA : nouvelle centralité et modèle d'accessibilité

La construction de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) aura des effets importants sur la politique de circulation dans les communes de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et Thônex. Comme on le sait, la ligne actuellement en surface sera enterrée en tranchée couverte depuis les Eaux-Vives jusqu'à la frontière, et les concepteurs du CEVA prévoient que la surface ainsi libérée soit aménagée en axe de mobilité douce (voie verte).

Les membres de l'Atelier Mobilité estiment que les bouleversements à venir du secteur de la Gare et les développements planifiés autour du CEVA offrent à la Commune une *opportunité unique d'aménager des terrains ayant une grande valeur urbanistique*, d'agir sur l'organisation de la mobilité sur le territoire communal (arrêt de tram et de bus, création d'un Centre intercommunal qui pourra abriter un centre de mobilité et construction d'un P+R de 250 places). Dans cette perspective, il convient :

- d'affirmer les priorités de Chêne-Bourg comme une *commune verte et respectueuse de l'environnement* en prenant des mesures fermes de restriction du trafic motorisé autour de la Gare et en favorisant l'intermodalité et la mobilité douce. La priorité doit être clairement donnée aux accès à pied, à vélo et en transports publics. Il faut pouvoir atteindre la Gare facilement grâce à des accès multiples, que l'on puisse aisément passer d'un moyen de transport à un autre ;
- de trouver un bon équilibre dans *l'aménagement de la place de la Gare* entre ses différentes fonctions (pôle de transports en commun, lieu de convivialité, activités commerciales) et éviter le maintien de stationnement en surface ;
- de s'assurer, au niveau du trafic des trains, que la Gare de Chêne-Bourg soit desservie par *les lignes interrégionales*.

Une idée forte a émergé en marge des problèmes de mobilité concernant l'aménagement du territoire : il s'agirait de *créer un véritable centre régional des Trois-Chêne* (qui irait dans le sens du développement durable) qui regrouperait toutes les activités politiques et les services aux habitants des trois communes ¹³. La surface libérée serait utilisée au maximum pour construire des bâtiments administratifs et commerciaux, ce qui justifierait une bonne desserte régionale.

4.3 MICA : maîtriser l'impact du trafic en développant des « Ecoquartiers »

Le projet d'urbanisation dénommé *Mon Idée – Communaux d'Ambilly (MICA)*, qui prévoit la construction de 6000 logements, pose la question des effets d'un important apport de population (13'800 habitants, nombre équivalent de la population de Thônex) pour les communes des Trois-Chêne et environs, notamment en matière de circulation ¹⁴. Les conséquences probables sont difficiles à apprécier sans une étude fouillée du dossier. Les propositions restent donc générales :

- la commune de Chêne-Bourg, conjointement avec les communes voisines concernées, devrait mettre tout son poids pour que la desserte en transports publics soit optimale dès la construction des premiers logements ¹⁵;
- les liaisons piétonnes et cyclables avec le nouveau quartier doivent être réalisées au plus vite et en bonne coordination avec la commune de Thônex ;
- la commune de Chêne-Bourg doit soutenir efficacement les idées allant dans le sens d'une limitation des impacts environnementaux (comme celle de réserver une partie des terrains pour la réalisation d'un *écoquartier*, dont les habitants feraient le choix de vivre sans voiture ou presque, sur le modèle du quartier de Vauban en Allemagne par exemple).

¹³ En fait, il s'agit d'une proposition qui vise la fusion des trois communes chénoises (voire éventuellement aussi de Puplinge) pour créer un centre régional et assurer un développement durable, économe en ressources humaines et financières. Elle prévoit une période de transition de 4 ans au moins avant l'unification des centimes additionnels pour ne pas brusquer ceux qui payent moins aujourd'hui. Prévoir un système de "hearing" périodique sur le modèle de l'Agenda 21 pour permettre la prise en compte des problèmes des différents quartiers, sans nuire à l'unité du centre d'administration et de décision de la région.

¹⁴ DAEL, *Avant-projet de plan directeur de quartier* du 1^{er} septembre 2005

¹⁵ Par exemple, il serait souhaitable que les places de stationnement, en nombre réduit, soient regroupées dans des parkings collectifs aux extrémités du périmètre (y compris pour les motocycles), avec des dispositifs permettant l'auto-partage, pour favoriser la vie de quartier, la sécurité et la santé. Les quartiers d'habitation devraient disposer de parkings à vélo couverts, pas nécessairement en sous-sol.

4.4 Classement par ordre de priorité décroissante des thèmes des participants de l'Atelier « Mobilité » pour les fiches-actions

Rang	Thème	Points obtenus
1	<i>Multiplier et améliorer les traversées des routes principales</i> , en particulier pour les cycles et piétons, afin de favoriser les liaisons Nord-Sud	36
2	<i>Gare CEVA</i> : prendre toutes les mesures possibles pour éviter les problèmes de circulation et les nuisances	34
3	Revitaliser le projet « <i>Espace-Rue</i> », donner davantage d'importance aux mobilités douces sur cet axe	32
4	Favoriser l' <i>intermodalité</i> entre le vélo et les transports publics en créant des emplacements de stationnement couverts et sécurisés aux arrêts de tram et de bus	31
5	Créer des aménagements cyclables sur les grands axes	30
6	Politique de stationnement: limiter le phénomène des « véhicules ventouses » (places occupées 24h/24 par deux véhicules de travailleurs en alternance) en instaurant des <i>zones bleues</i> dans les quartiers et en construisant des P+R pour accueillir ces « clients »	28
7	Nouvelle jonction avec l'autoroute Blanche : relancer le projet de bretelle avec l'av. de Thônex pour favoriser le report de trafic sur la route de Malagnou	28
8	Informers les <i>familles</i> sur les aspects positifs des trajets domicile - école en vélo (autonomie, santé, sociabilité, etc.)	27
10	<i>Carte cyclable</i> : décrire les liaisons les plus agréables et aussi plus utiles (document évolutif, attention coût!)	26
11	Développer les places de <i>stationnement</i> devant les commerces et améliorer les liaisons entre les zones commerçantes (Rue de Genève, La Poste, place de la Gare, COOP, Migros, etc)	25
12	Levée des obstacles sur les pistes cyclables, nettoyage des trottoirs et chemins pour piétons, aménagement des chantiers (formation et sensibilisation des employés communaux !)	25
13	Organisation des <i>transports en commun</i> pour promouvoir le transbordement train-tram à Chêne-Bourg	25
14	Encourager le développement du <i>Pédibus et du Vélobus</i>	25
15	<i>Carte piétons</i> : décrire les liaisons les plus agréables et plus utiles, avec indication des temps de parcours (améliorer le dépliant existant ?)	24
16	Promouvoir les Cours-vélo proposés par l'ASPIC en relation avec le BPA ¹⁶	23

¹⁶ BPA = Bureau de prévention des accidents

4.5 Fiches-actions de l'Atelier du futur « Mobilité »

9 fiches-actions élaborées au sein de l'Atelier du futur « Mobilité » ont été validées par le Comité de pilotage de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg. Elles portent les titres suivants :

Fiche-action M1 :

« **Elaborer une stratégie de mobilité à Chêne-Bourg** »

Fiche-action M2 :

« **Promouvoir et améliorer les transports collectifs** »

Fiche-action M3 :

« **Revitaliser le projet « Espace-rue » transfrontalier** »

Fiche-action M4 :

« **Intégrer la mobilité douce dans l'aménagement du secteur de la Gare de Chêne-Bourg en relation avec le CEVA** »

Fiche-action M5 :

« **Améliorer les conditions de circulation dans la commune de Chêne-Bourg** »

Fiche-action M6 :

« **Organiser des campagnes d'information sur la mobilité** »

Fiche-action M7 :

« **Etablir un Plan de mobilité interne à l'administration communale de Chêne-Bourg** »

Fiche-action M8 :

« **Mettre en place des mesures d'accès cyclables sécurisés aux alentours du CO de la Seymaz** »

Fiche-action M9 :

« **Créer des places de stationnement pour les deux-roues** »

Les membres de l'Atelier du futur « Mobilité » :

Coordinatrice : Mme Isabelle VOSER JUNOD

Membres (Mmes, MM.) Léna ABICHAKER, Dominique BLANC, Georges BONDI, Chantal BLOCH, Théodore BURTH, Jacqueline FAHRNI URION, Eric FIECHTER, Patrick LACOURT, Yves LEYSS, Ludovic NASEL, Anne PARENT, Marina POT, Jacques NAWRATIL, Olivier REGARD, Chantal ROTH, Philippe ROTH, Bernard SCHMIDT, Jean-Pierre TSCHALER, Paul VILPERT

Consultant ECO21 : M. Andràs NOVEMBER

Fiche-action n°M1

Atelier du futur n°1 « Mobilité »

« Elaborer une stratégie de mobilité à Chêne-Bourg »

Situation et justification :

L'usage de véhicules motorisés pour les déplacements et l'augmentation de la mobilité engendrent une charge importante pour l'environnement. Le développement des transports publics et la promotion de la mobilité douce (à pied, vélo) constituent des éléments importants pour l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la santé publique avec des effets économiques positifs (diminution du nombre d'accidents et des coûts tant matériels qu'humains associés).

L'importance de la mobilité douce (MD) a été longtemps sous-estimée par les politiques de transports urbains. Aujourd'hui, l'examen des problèmes de circulation, à la lumière des principes du développement durable, permet de découvrir les avantages environnementaux, sociaux et économiques de ce mode de déplacement ¹⁷.

En attendant la mise en œuvre de ce plan, les usagers de la MD, particulièrement les cyclistes, vivent au quotidien des conditions de déplacement qui sont encore loin d'être optimales. Parmi les difficultés rencontrées par ces derniers, on peut mentionner :

- des carrefours dangereux non aménagés, notamment pour traverser la rue de Genève,
- de longues attentes aux feux de circulation,
- des axes principaux de circulation et des "passages obligés" non-équipés pour les cycles (absence de pistes ou bandes cyclables)
- des bandes cyclables fractionnées (manque de continuité, nombreuses ruptures),
- des chicanes dissuasives sur des itinéraires par ailleurs protégés (par exemple: barrières, détours imposés par défaut de servitude),
- l'absence d'éclairage des itinéraires cyclables,
- une signalisation des itinéraires lacunaire et des déviations mal signalées en cas de travaux,
- le manque de possibilité de stationnement proche des commerces, de certaines administrations et d'autres lieux usuels.

Ce constat n'a pas échappé aux autorités de Chêne-Bourg, dont on ne peut que saluer les efforts récents dans ce domaine, avec l'élaboration d'un avant-projet de Plan directeur des MD, conjointement avec la commune de Thônex

- Documents soumis au Conseil municipal ¹⁸ :

- *Le plan directeur pour piétons* qui a pour but d'assurer la sécurité (des traversées des routes principales) et les continuités des cheminements pour éviter des détours, tout en rendant les

¹⁷ BOILLAT Patrick & PINI Giuseppe, « De la mobilité à la mobilité durable », in : CUNHA Antonio, KNOEPFEL Peter, LERESCHE Jean-Philippe et NAHRATH, Stéphane *Enjeux du développement urbain durable*. Lausanne, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 2005

¹⁸ *Avant-projet concernant la mobilité douce* (vélos, piétons, aménagements des espaces publics) dans les communes de Chêne-Bourg et Thônex, établi par le bureau Urbaplan 2006

itinéraires confortables et attractifs. Ce plan directeur prévoit l'aménagement des réseaux piétonniers, des espaces publics et verts et propose des mesures d'accompagnement, l'information et la sensibilisation des habitants. Il trace aussi plusieurs parcours majeurs reliant les deux communes et les principales destinations des déplacements.

- *Le schéma directeur du réseau cyclable* qui a pour but de faciliter les déplacements urbains des cyclistes, d'aménager des pistes cyclables le long des axes principaux, d'identifier des itinéraires recommandés, plus sûrs, plus directs (sans détour), attractifs, ayant une grande lisibilité et offrant des possibilités de stationnement.

Ce dernier volet répond donc largement aux préoccupations des usagers du vélo citées plus haut. C'est pourquoi, le défi se situe maintenant surtout au niveau de *la mise en application* des mesures préconisées pour la constitution d'un réseau cohérent.

Objectifs visés :

- réduire les déplacements motorisés dans la commune, en offrant de bonnes conditions pour les modes de déplacement non motorisés,
- stimuler l'usage de la mobilité douce et des transports en commun,
- inciter les jeunes à utiliser la marche, le vélo et les transports publics pour leurs déplacements,
- soutenir les pratiques de mobilité durable des communiers.

Pertinence « développement durable » de l'action :

La promotion de la mobilité douce est considérée comme un des vecteurs essentiels du développement durable en matière de déplacement. Les avantages sont multiples sur le plan environnemental, social et économique ; en effet, la mobilité douce :

- induit une économie d'énergie,
- réduit le stress et les accidents liés à la circulation,
- diminue la pollution atmosphérique et le bruit,
- favorise l'exercice physique et la santé de chacun,
- réduit le budget « mobilité » des ménages face aux coûts du déplacement motorisé,
- facilite les rencontres et la convivialité.

Descriptif des actions:

• *Lors de tout aménagement communal futur, inscrire ces exigences dans le cahier des charges:*

- anticiper les besoins et intégrer dans les projets d'aménagements la problématique des piétons et des cyclistes,
- améliorer l'accès pour les piétons et les cyclistes aux arrêts de transports publics,
- améliorer l'éclairage des pistes cyclables et les chemins piétonniers,
- rendre plus visibles certains arrêts de trams et de bus grâce à une signalétique spécifique (par exemple, mobilier urbain et mesures prévues par la Charte Espace-rue),
- se préoccuper de la lisibilité et du confort lors de l'aménagement des itinéraires.

• *Mettre en œuvre de la stratégie de mobilité douce :*

- commencer la mise en œuvre du programme par les mesures faciles à réaliser (compétence légale, faisabilité, coût),
- améliorer la signalisation actuelle pour les piétons et les cyclistes, baliser les itinéraires les plus intéressants, y compris ceux pour se rendre au centre-ville ou dans les communes voisines,
- améliorer l'éclairage des pistes cyclables et les chemins piétonniers (voir à cet égard la fiche-action),
- supprimer les "points noirs" sur les itinéraires des piétons et cyclistes (divers obstacles, barrières, détours imposés, traversées dangereuses et autres),

- sélectionner des projets "phares", susceptibles de motiver le public pour faire le pas vers la mobilité douce et changer de comportement en matière de déplacements,
- sensibiliser et former les employés communaux au respect des cheminements piétons et des aménagements cyclables (éviter le stationnement gênant de véhicules) et aux besoins des piétons et des cyclistes en matière d'entretien de cheminements (neige, chantiers, flaques, divers déchets, crottes de chiens, etc.),
- organiser des campagnes d'information en faveur des transports publics et de la mobilité douce.

Liens avec d'autres fiches – action :

- AFCB01, M 6 : « Organiser des campagnes d'information sur la mobilité »
- AFCB05, S 7 : « Elaborer un Plan lumière »

Calendrier :

Activité permanente.

Responsables :

Conseil administratif, Conseil municipal.

Partenaires et mode de participation :

Associations actives dans le domaine du transport, l'Etat (OCM), ASPIC, ATE, etc., autorités des communes voisines.

Budget :

A établir en fonction des mesures à mettre en place.

Indicateurs de développement durable :

- Nombre de projets étudiés.
- Nombre de projets réalisés.

Suivi et amélioration continue :

Analyse des données dans le but d'améliorer continuellement les résultats (rapport annuel).

Fiche-action n°M2

Atelier du futur n°1 « Mobilité »

« Promouvoir et améliorer les transports collectifs »

Situation et justification :

La commune de Chêne-Bourg est bien desservie par les transports publics (trams et bus des lignes urbaines, secondaires, régionales et transfrontalières) qui offrent de nombreuses liaisons avec le centre-ville, avec les quartiers de la commune et avec le réseau genevois, dont les plus importantes sont :

- la voie ferrée qui relie actuellement la commune à la Gare des Eaux-Vives et à Annemasse (qui deviendra le futur CEVA) ;
- les trams n° 12 (Moillesulaz - Bachet) et n° 16 (Moillesulaz - Cornavin) ;
- les bus n° 9 (Petit-Bel-Air – CERN ou Gare ZIMEYSA), n° 20 (Cressy – Thônex-Vallard-Douane) et n° 27 (Tours Lignon - Thônex-Vallard-Douane) ;
- les bus n° 31 (P+R Sous-Moulin – Puplinge-Marquis) et n° 34 (Chevrier – Veyrier-Tournettes) ;
- la ligne C (Malagnou – Monniaz) ;
- les lignes de bus TAC¹⁹ transfrontalières 1 (P+R Sous-Moulin – Perrier) et 2 (P+R Sous-Moulin – Près des Plans/Ville-la-Grand).

• Saturation des transports en commun aux heures de pointe

Malgré les nombreuses liaisons qu'offrent les transports en commun aux habitants de Chêne-Bourg, les trams et les bus (en particulier les 20 et 27 desservant le P+R du Sous-Moulin) sont *insuffisants* et *irréguliers* par rapport à la demande aux heures de pointe.

• Indications concernant la part modale des déplacements des habitants de Chêne-Bourg

Une enquête réalisée par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) en 2000, montre que les habitants de Chêne-Bourg mettent en moyenne *23 minutes* pour rejoindre leur lieu de travail et que les moyens de locomotion les plus couramment utilisés sont la *voiture* (44,5%) et les *transports collectifs* (38,7%).

• Développement des infrastructures de transport collectif

Plusieurs améliorations sont planifiées par le canton :

- prolongement du tram n° 17 (ou du tram n° 16) jusqu'à la Gare de Chêne-Bourg ;
- prolongement du tram jusqu'à Annemasse ;
- développement du réseau TAC qui renforcera la liaison avec les lignes urbaines et régionales genevoises ;
- augmentation de la fréquence de la ligne 9 en relation avec l'ouverture du CO et son prolongement de la desserte des Communaux d'Ambilly.

¹⁹ Transports Annemassiens Collectifs

Objectifs visés :

- Diminuer l'utilisation de la voiture par les habitants de la Commune et désengorger la circulation aux heures de pointe ;
- Améliorer l'intermodalité.

Pertinence « développement durable » de l'action :

Sur le plan social, le renforcement du réseau de transports en commun permet aux personnes ne disposant pas de voiture individuelle de pouvoir se déplacer facilement et sûrement. Par ailleurs, ce mode de transport augmente la sécurité des personnes (par exemple, moins d'accidents de la circulation) et réduit les coûts de la santé. Enfin, les avantages environnementaux de l'usage des transports collectifs résident dans la limitation des émissions polluantes.

Descriptif des actions :

Diverses actions sont envisagées sous ce chapitre :

- Appuyer le développement des infrastructures complémentaires planifiées par le canton et la France voisine (par ex. le prolongement de la ligne de tram n° 17 (ou n° 16) jusqu'à la Gare de Chêne-Bourg) ;
- Augmenter les fréquences des trams et des bus de manière générale ;
- Réaliser des couverts à vélo aux arrêts de trams et de bus pour promouvoir l'intermodalité vélo-transports publics ;
- Mettre des vélos à disposition des utilisateurs des transports publics (notamment à la Gare de Chêne-Bourg) ;
- Mettre à disposition des jeunes communiens des abonnements TPG à prix réduit.

Les membres de l'atelier souhaitent que les communes de Chêne-Bougeries et Thônex soient sollicitées pour obtenir leur soutien dans les actions visant à améliorer l'offre des TPG.

Liens avec d'autres fiches – action :

- AFCB01, M 4 : « Mobilité dans le secteur de la Gare, relation avec le CEVA ».
- AFCB01, M 6 : « Organiser des campagnes d'information sur la mobilité ».

Calendrier :

Acrivité continue.

Responsables :

Conseil administratif, Conseil municipal.

Partenaires et mode de participation :

Associations actives dans le domaine de la mobilité, représentants des communes de Chêne-Bougeries et Thônex, Etat (OCM).

Budget :

A estimer.

Indicateurs de développement durable :

- Nombre de personnes empruntant les transports en commun ;
- Nombre de personnes recourant aux abonnements à prix réduit .

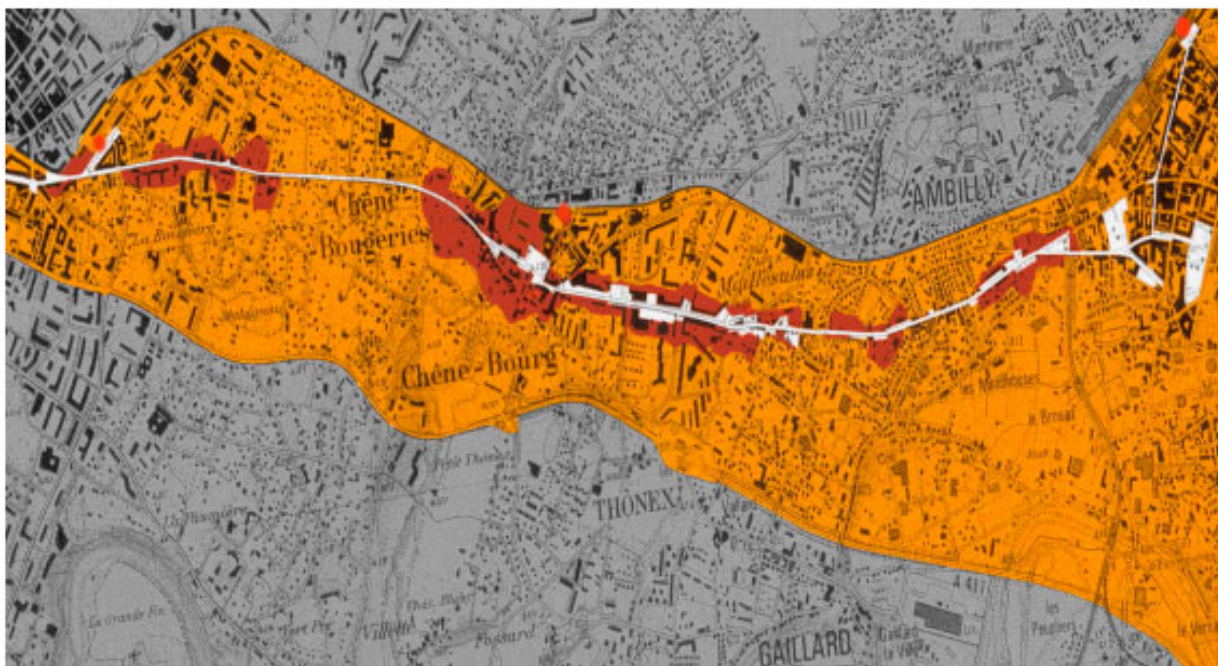
Suivi et amélioration continue :

Rapport annuel sur le développement des transports collectifs.

« Revitaliser le projet « Espace-rue » transfrontalier »

Situation et justification :

Les autorités des cinq communes transfrontalières (Ambilly, Gaillard, Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries) ont lancé en novembre 1994 le concours « Espace-rue » qui a eu pour but l'élaboration d'une *image directrice intercommunale*. En effet, « confrontées à une dégradation continue des tissus anciens, des espaces publics, des paysages, avec pour conséquence la disparition progressive des usages riverains le long de cet axe, elles ont convenu en 1993, d'une action concertée visant la *requalification* de la chaussée et de ses espaces attenants » (« Espace-rue » : *Charte d'aménagement transfrontalière*²⁰).



Après avoir pris connaissance du projet « Espace-rue » (qui est tombé entre-temps quelque peu dans l'oubli), les membres de l'Atelier estiment que le projet soit « revitalisé », en tenant compte de la situation que créera l'arrivée du RER régional (CEVA) à Chêne-Bourg (la nouvelle desserte performante par le rail).

En ce qui concerne Chêne-Bourg, plusieurs réalisations ont vu le jour : aménagements de la place Favre, du parc Dechevrens, reconstruction de la rue de Genève entre la rue Peillonex et l'avenue de Bel-Air incluant des éléments de modération de circulation, etc. Il reste à concrétiser :

²⁰ *Espace-rue, Charte d'aménagement transfrontalière* (1999). La Charte, approuvée par les élus communaux, a fixé des principes directeurs et une méthode : « mettre à disposition du maître d'ouvrage un certain nombre d'instruments opérationnels (désencombrer, modifier, transformer, aménager)... ».

- l'aménagement de la place de la Gare et de l'avenue F.-A.-Grison,
- l'aménagement d'une liaison piétonne entre la place Louis-Favre et l'Eglise Saint-François-de-Sales,
- une meilleure prise en compte des *tous* les usagers de la rue et les mobilités douces, en ce qui concerne notamment les traversées de la rue de Genève.

Cependant, « Espace-rue » doit être considéré comme un tout :

- la requalification de l'axe en amont et en aval de Chêne-Bourg aura une influence déterminante sur le type de trafic, son volume et sur le comportement des usagers au sein de la commune (et sur le « climat routier »),
- « Espace-rue » complète les mesures prévues dans le cadre de CEVA, par ex. « *la voie-verte* ».

Objectifs visés :

- Diminuer l'attractivité de la rue de Genève pour le transit, de Grange-Canal à Annemasse : apaiser le trafic, favoriser la vie locale et la qualité de vie ;
- Poursuivre les réalisations liées au projet « Espace-rue » ;
- S'appuyer sur le projet en vue de redistribuer l'espace public aux différents usagers de la mobilité : cyclistes, piétons et automobilistes et transports en commun ;
- Sécuriser et valoriser les traversées piétonnes sur la rue de Genève²¹ ;
- Relancer le projet « Espace-rue » auprès des communes voisines et de l'Etat pour que l'esprit de la Charte soit respecté tout au long de l'axe.

Pertinence « développement durable » de l'action :

Les actions allant dans le sens de modérer le trafic au sein de l'agglomération contribuent au développement durable, en particulier :

Economie : meilleure accessibilité aux commerces et services, moins d'accidents.

Social : dynamique de mobilité durable favorable à la vie locale (plus de convivialité, d'échanges, de rencontres et de respect) et à la *santé*.

Environnement : moins de nuisances dues au trafic, réduction des émissions CO2 et moins du bruit.

Descriptif de l'action:

Dans le cadre de la revitalisation du projet « Espace-rue », les membres de l'Atelier souhaitent que les autorités communales prennent en considération et étudient la possibilité de réalisation des mesures suivantes :

- Aménager *la traversée de la rue de Genève pour les cyclistes* et piétons à la hauteur de la place Favre, pour faciliter les liaisons entre les deux « rives » de la rue de Genève ainsi que l'accès aux commerces, à la Poste, au Vieux Chêne et aux bâtiments religieux²² ;
- Transformer *l'avenue Grison en zone piétonne* (circulation tolérée) en prolongeant l'aménagement de la zone comprise entre la place Favre et la place de la Gare;
- Créer des *traversées pour les piétons et cyclistes* : favoriser les *liaisons nord-sud* (cf. les propositions d'Urbaplan concernant les traversées de la rue de Genève, notamment l'aménagement de la rue François-Jacquier et de l'avenue Petit-Senn²³).
- Dans le cadre du plan piéton, *restaurer la liaison entre la rue Perréard et la rue de Genève* à travers les bâtiments de la Coop (cf. proposition d'Urbaplan concernant la liaison rue Peillonnex – rue Jean-Pelletier²⁴) ;

²¹ Urbaplan, *Avant-projet (pour consultation) Mobilité douce, Plan directeur des chemins pour piétons & Schéma directeur du réseau cyclable*

²² Urbaplan, *Avant-projet*, Fiche thématique n° V – *Traversées de la rue de Genève*

²³ Urbaplan, *Avant-projet*, Fiche de mesures n° A1 – *Rue François-Jacquier*

²⁴ Urbaplan, *Avant-projet*, Fiche de mesures n° A2 – *Liaison rue Peillonnex-rue Jean-Pelletier*

- Prévoir le déplacement des trois *stations d'essence* situées au centre de la Commune en vue de récupérer petit à petit des espaces à réaménager (par ex., la place devant la Migros de Chêne-Bourg) ;
- Susciter une dynamique *transfrontalière et intercommunale*, visant à relancer le projet sur l'ensemble de l'axe, dans le but de créer un véritable « espace » urbain et convivial de Grange-Canal à Annemasse.

Liens avec d'autres fiches – action :

- AFCB01, M 4 : « Mobilité dans le secteur de la Gare, en relation avec le CEVA ».

Calendrier :

La mise en œuvre du programme « Espace-rue » est une activité permanente qui touche à l'aménagement du territoire de la Commune et devrait être intégrée dans le *Plan directeur communal*.

Nom des responsables :

Conseil administratif, Conseil municipal.

Nom des partenaires et mode de participation :

OCM, UGP, ASPIC, ATE, TCS et les associations actives dans le domaine de la mobilité.

Budget :

A établir par les mandataires en fonction de l'avancement des projets.

Indicateurs de développement durable :

- Nombre de projets étudiés.
- Nombre de projets réalisés.
- Etablir un indice de satisfaction des usagers.

Suivi et amélioration continue :

Rapport annuel et évaluation périodique de l'impact des mesures réalisées.

Fiche-action n°M4

Atelier du futur n°1 « Mobilité »

« Intégrer la mobilité douce et l'écomobilité dans l'aménagement du secteur de la gare de Chêne-Bourg en relation avec le CEVA »

Situation et justification :

Le développement des transports publics et la promotion de la mobilité douce (déplacements à pied et à vélo en particulier) constituent des éléments importants pour l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la santé publique avec des effets économiques positifs (diminution du nombre d'accidents et des coûts tant matériels qu'humains associés). Dans cette perspective, l'aménagement à venir de la Place de la Gare de Chêne-Bourg occupe une position centrale dans l'organisation future des déplacements dans la commune. Tout en étant conscients qu'il existe de nombreuses études au sujet de l'aménagement du secteur de la Gare de Chêne-Bourg, les membres de l'Atelier du futur « Mobilité » souhaitent avancer quelques propositions complémentaires dans le but qu'une prise en compte adéquate des besoins de la mobilité douce soit assurée dans ce secteur.

(a) Dans le cadre des aménagements prévus, « *des voies vertes* » seront aménagées sur le tracé SNCF entre la Gare de Chêne-Bourg et les Communaux d'Ambilly (MICA) par le chemin des Mésanges. Ces voies constitueront l'ossature d'une desserte non motorisée et de la mobilité douce intercommunale. Comme écrit dans l'Avant-projet d'Urbaplan, le projet CEVA a une « double vocation de support de déplacement pour les modes doux et de couloir écologique »²⁵.

(b) Les projets futurs devraient contribuer à *équilibrer* les différentes fonctions et :

- favoriser la mobilité douce et la modération de la circulation,
- intégrer la circulation motorisée en évitant le stationnement des voitures en surface,
- renforcer le pôle des transports en commun,
- créer un lieu pour les activités commerciales et de loisirs (zone de rencontre).

(c) L'aménagement du secteur de la Gare de Chêne-Bourg en relation avec le CEVA offre également des *potentialités* intéressantes pour promouvoir:

- une meilleure occupation du sol,
- les liaisons intercommunales et interrégionales.

Objectifs visés :

- Privilégier la mobilité douce et l'écomobilité dans le secteur de la gare de Chêne-Bourg.
- Eviter l'envahissement de la place de la Gare de Chêne-Bourg en surface par les voitures et les motos.
- Favoriser le transfert modal entre les différents modes de déplacement motorisés et non motorisés.
- Créer un *centre de mobilité*.

²⁵ Urbaplan, *Avant-projet pour consultation, Mobilité douce*, juillet 2006, Fiche thématique n° II – CEVA tranchée couverte des Eaux-Vives au Foron.

Pertinence « développement durable » de l'action :

Les mesures envisagées sont *structurantes*, étant donné qu'elles favorisent le développement durable du quartier de la gare de Chêne-Bourg et des communes voisines sur les plans environnemental, social et économique.

Les mesures à prendre contribueront à :

- améliorer la qualité de l'air,
- améliorer la qualité de vie (réductions des pollutions atmosphériques telle que CO2 et des nuisances phoniques),
- diminuer les coûts sociaux (externalités, qualité de vie et de santé),
- créer un espace de rencontre convivial.

Descriptif des actions:

• *Propositions d'améliorations en matière de mobilité :*

- Mettre en place un système d'accès "*doux*" à la Gare : favoriser l'accessibilité aisée des deux côtés (pas d'accès unique), à vélo, à pied et par les transports publics.
- Renforcer les liaisons ferroviaires intercommunales et interrégionales.

• *Proposition pour la réalisation d'un Centre de mobilité*

Plusieurs idées ont été avancées en vue de contribuer à la réflexion concernant *l'aménagement futur* du secteur la place de la Gare de Chêne-Bourg et les possibilités d'intégration de la mobilité douce dans son aménagement en relation avec le CEVA²⁶.

Une idée forte invite la Commune à envisager, dans le cadre de ses prérogatives, à réserver des locaux dans les nouveaux bâtiments qui seront construits dans le secteur de la Gare pour créer un *Centre de mobilité* qui pourra regrouper divers services, notamment :

- information et documentation (horaires, tarifs, vente d'abonnements)
- location, vente et entretien des vélos,
- vélo-station (couverte, gardée, sécurisée) qui offre diverses prestations (par exemple, vestiaires, douches, casiers)²⁷,
- livraisons à domicile à vélo,
- vélo-taxis,
- bistrot-vélo,
- autopartage (base Mobility).

• *Mesures provisoires d'accompagnement :*

- (a) Dans l'attente de l'aménagement définitif de la place de la Gare liée à l'arrivée du CEVA, mettre en place des mesures légères et bon marché pour, le plus tôt possible, donner davantage de place aux usagers non-motorisés.
- (b) Durant la réalisation du chantier du CEVA qui durera entre 3 et 5 ans, mettre en place une liaison sur pneus depuis Annemasse jusqu'à la gare des Eaux-Vives.
- (c) Envisager de maintenir la liaison ferroviaire en fonction entre Annemasse et Chêne-Bourg le plus longtemps possible pendant les travaux du CEVA et promouvoir le transfert modal sur le tram et le bus vers le centre-ville.

²⁶ Les membres de l'Atelier ont même avancé l'idée ambitieuse de création d'un *Centre régional des Trois-Chêne* (sorte de vitrine du développement durable) où l'on regrouperait toutes les activités politico-administratives et les services aux habitants des trois communes et qui hébergerait le futur Centre de mobilité. La surface libérée des locaux utilisés actuellement serait utilisée pour construire des bâtiments administratifs et commerciaux (cette idée est développée dans la fiche problématique de l'AFCB01).

²⁷ www.velostation.ch, www.rent-a-bike.ch

• *Liens avec d'autres fiches-actions :*

La mise en place de ces actions devra se faire en prenant en considération les propositions et remarques faites dans les fiches-actions suivantes :

- AFCB01, M1: « Elaborer une stratégie de mobilité à Chêne-Bourg »
- AFCB01, M3 : « Revitaliser le projet « Espace-rue transfrontalier », qui propose de « transformer l'avenue F.-A. Grison en zone piétonne et de rendre la place de la Gare aux piétons (circulation tolérée) ».

Calendrier :

En fonction de l'avancement des travaux du CEVA et de la planification de l'aménagement de la place de la Gare de Chêne-Bourg.

Responsables :

Conseil administratif, Conseil municipal, Administration communale.

Partenaires et mode de participation :

Communes des Trois-Chêne et voisines, Etat de Genève (OCM), CFF, SNCF, associations concernées.

Budget :

Etabli par le(s) mandataire(s), un plan de financement devrait être élaboré (Etat, Confédération, communes).

Indicateurs de développement durable :

- Fréquentation du centre de mobilité.
- Nombre de personnes utilisant les prestations de la vélo-station.
- Utilisation de Mobility (chiffre d'affaires).
- Vente d'abonnements.

Suivi et amélioration continue :

- Suivi permanent de la gestion du projet (rapport annuel).
- Analyse des données dans le but d'améliorer les résultats.

Fiche-action n°M5

Atelier du futur n°1 « Mobilité »

« Améliorer les conditions de circulation dans la commune de Chêne-Bourg »

Situation et justification :

Les enquêtes réalisées auprès des habitants de Chêne-Bourg indiquent que la circulation dans la commune est jugée « difficile et dangereuse » : des bouchons se forment régulièrement aux heures de pointe, particulièrement sur les axes d'arrivée sur la rue de Genève, restreignant ainsi la mobilité des automobilistes pendulaires, mais aussi celle des véhicules d'entreprises et de services. Cette situation génère des encombrements néfastes à la vie locale, de la pollution et des pertes économiques. Ces problèmes sont principalement dûs au trafic de transit (déplacements depuis la périphérie - communes voisines et France - vers le centre-ville de Genève), à un large usage de la voiture par les pendulaires locaux, ainsi qu'aux déplacements intercommunaux et de proximité (achats, écoles, sport, etc..).

Les mesures qui facilitent le transfert modal de la voiture vers la marche, le vélo et les transports publics constituent la réponse principale à donner à long terme. Cependant, d'autres mesures peuvent être prises pour diminuer l'encombrement du réseau routier communal.

Certaines propositions ont été intégrées dans la fiche problématique et les fiches-actions (cf. fiches M1, M2, M6), d'autres sont précisées ici.

Objectifs visés :

- Améliorer les conditions de circulation et de déplacement dans la Commune.
- Diminuer durablement l'impact néfaste des trafics de transit et pendulaire à travers Chêne-Bourg.
- Diminuer le besoin de transport motorisé lié aux activités de sport et de loisirs, notamment des jeunes.

Pertinence « développement durable » de l'action :

Les objectifs visés ont une influence sur la qualité de vie et la santé des habitants. Les solutions apportées contribueront aux améliorations environnementales, sociales et économiques.

Description des actions :

• Création de nouveaux P+R :

- Encourager la création d'un P+R à l'usage des pendulaires venant des communes voisines situées au nord de Chêne-Bourg en favorisant le transfert avec les transports publics.
- Soutenir la réalisation de P+R sur territoire français (par exemple, pour contribuer à un rabattement sur le CEVA).

- *Pour diminuer l'encombrement des routes communales :*
 - Relancer le projet de création d'une nouvelle jonction entre l'autoroute Blanche et l'avenue de Thônex dans le but de reporter le trafic de transit sur la route de Malagnou (moins de trafic sur l'av. Petit-Senn)²⁸.
 - Offrir des bonnes conditions tarifaires dans les P+R aux personnes travaillant à Chêne-Bourg et venant de loin en voiture (= P+W pour "park and walk", par exemple au P+R de Sous-Moulin).

- *Pour limiter les déplacements liés aux loisirs :*
 - Encourager l'offre décentralisée de sports et de loisirs au nord de la commune, notamment pour les enfants et les jeunes, en mettant à disposition des clubs et écoles (location) des salles de cours et d'entraînement.
 - Réserver des espaces pour le sport et les loisirs (en complément du centre sportif Sous-Moulin) dans les bâtiments du CO de la Seymaz et plus tard dans le futur ensemble des Communaux d'Ambilly.

Calendrier :

Activité permanente, dans le cadre d'un programme de législature pluriannuel.

Responsables :

Conseil administratif, Conseil municipal.

Partenaires et mode de participation :

Etat (OCM), TPG, associations actives dans la domaine du transport et/ou concernées par les questions de mobilité, partenaires français (P+R).

Budget :

A établir en fonction des mesures étudiés et des décisions prises.

Indicateurs de développement durable :

- Nombre de problèmes (réclamations) de circulation signalés.
- Taux d'utilisation des P+R.
- Nombre de problèmes étudiés.
- Nombre de problèmes réglés.

Suivi et amélioration continue :

- Rapport annuel concernant l'avancement des travaux et information sur les cas traités et réglés.

²⁸ Voir la réponse de l'OCM à ce sujet en annexe

Annexe

Concernant la bretelle Autoroute Blanche – avenue de Thônex

**Réponse donnée le 24 janvier 2007 par Monsieur Pierre-André Gesseney,
responsable de la Section aménagement, urbanisme, environnement de l'Office
cantonal de la mobilité (OCM)
à une question posée par Andràs November (ECO21)**

« Pour l'OCM, cette bretelle est une suggestion formulée dès 1991, au travers du premier plan de mesures Opair, puis de Circulation 2000. Il s'agissait de distribuer au maximum le trafic d'agglomération par le contournement autoroutier et de supprimer le transit par le centre-ville. Ce postulat reflète un intérêt d'agglomération.

Tout projet de construction routière du réseau cantonal, voire national, dépend cependant strictement du DCTI, Direction du Génie Civil. Une relance de ce projet dépend donc de ce département et de l'intérêt que manifeste la Commune. Dans le plan directeur de Thônex, cette bretelle était liée, si je ne me trompe pas, à une correction de l'avenue de Thônex à hauteur de la mairie. Je ne sais pas si cette idée est encore d'actualité. Je vous suggère donc de contacter la Commune pour vérifier ce point et convenir avec elle de la suite à donner auprès du DCTI.

Permettez-moi cependant d'exprimer le sentiment que m'inspire « à chaud » votre demande: le projet de cette bretelle serait accompagné d'une étude d'impact qui en démontrera la pertinence et les effets. A ce propos, je ne suis pas sûr que l'on peut en attendre un « allègement de la circulation dans la commune ». Elle est imaginée pour répondre aux besoins du secteur des Trois-Chêne qui est au nord de la Route Blanche, mais aussi pour faciliter l'accès à l'autoroute depuis le secteur Arve-Lac, ce qui ne peut s'effectuer qu'au travers des Trois-Chêne. Le but consiste à alléger les itinéraires d'entrée en ville, et surtout de transit par le centre-ville (itinéraires rejoignant toute la couronne ouest de l'agglomération entre Plan-les-Ouates et l'AIG). Un soulagement du tronçon nord de la route de Sous-Moulin est probable et souhaitable, notamment devant l'Ecole située angle Petit-Senn - Sous-Moulin. C'est d'ailleurs le rôle attendu que de transférer le trafic d'accès à l'autoroute sur le tracé François-Jaquier - av. de Thônex (réseau principal) plutôt que sur Tronchet et le secteur susmentionné.

A première vue, et sauf à prendre des mesures de restriction sévères (qui risquent de contredire l'intérêt de l'ouvrage!), cette nouvelle facilité routière aurait cependant plutôt tendance à générer un surcroît de trafic... Il n'est donc pas sûr que l'intérêt d'agglomération relevé plus haut concorde exactement avec l'intérêt local des Trois-Chêne ».

Fiche-action n°M6

Atelier du futur n°1 « Mobilité »

« Organiser des campagnes d'information sur la mobilité »

Situation et justification :

L'information et la communication sont indispensables pour inciter les gens à changer leurs modes habituels de déplacement.

Objectifs visés :

- informer et sensibiliser les habitants de la Commune concernant les avantages de la mobilité douce, par rapport aux modes de déplacements motorisés ;
- inciter les communiens à marcher, à prendre le vélo ou les transports publics pour leurs déplacements.

Pertinence « développement durable » de l'action :

- Les changements d'habitudes des modes de déplacement qui vont dans le sens d'une mobilité respectueuse de l'environnement (moins de pollution de l'air et de nuisances phoniques), favorisent la santé, la qualité de vie et la convivialité.
- Sur le plan social, le comportement des usagers et le choix de leur mode de déplacement ont une influence déterminante sur la qualité de vie individuelle et collective.
- Les mesures d'information et de communication donnent une *cohérence* aux diverses actions de l'Agenda 21 concernant la mobilité.
- Ces mesures attirent l'attention du public sur l'existence d'un Agenda 21 communal et illustrent dans la pratique la notion de développement durable.

Descriptif des actions :

- *Etablir un programme d'information pour les usagers :*
 - réaliser et diffuser une carte à l'usage des piétons et des cyclistes comportant les itinéraires recommandés, les plus utiles, les moins dangereux et les plus agréables, avec indication du temps de parcours,
 - utiliser régulièrement le journal *Le Chênois* pour l'information et la sensibilisation des habitants à propos de la mobilité,
 - informer le public par le biais des médias électroniques (site internet de la commune, messages électroniques, Newsletter),
 - poursuivre la collaboration avec la commune de Thônex et étendre le programme d'information et de sensibilisation à l'agglomération chenoise (élargi aux Trois-Chêne).
- *Encourager les écoles de Chêne-Bourg à mettre en place un programme de sensibilisation à la mobilité (dans le cadre du programme de géographie et d'histoire) :*
 - promouvoir les projets pédagogiques qui visent à familiariser les élèves avec la notion de mobilité ; par exemple, comparer leurs déplacements avec ceux de leurs parents, réfléchir aux moyens de transports utilisés pour chacun d'eux, ou encore observer les changements de paysage provoqués par les travaux de construction de la ligne du CEVA,

- favoriser les projets scolaires qui s'inscrivent dans l'avenir de la commune: les écoliers qui étudient l'évolution du CEVA durant leur scolarité participeront à leur façon au « chantier du siècle » touchant la commune et la région.
- *Promouvoir la mobilité douce auprès des familles et des jeunes :*
 - informer les familles sur les aspects positifs des trajets domicile–école à pied, à vélo pour les ados (autonomie, santé, sociabilité),
 - encourager le développement de Pédibus et de Vélobus en valorisant les initiatives,
 - cibler les jeunes afin qu'ils adoptent des habitudes de déplacement « durables »,
 - organiser les cours vélo, pour les enfants et ados afin de les former (et de rassurer les parents) et pour les adultes qui ne se sentent pas à l'aise dans la circulation,
 - offrir des vignettes vélo gratuites aux communiens et donner ainsi des signaux clairs à la population.
- *Organiser des animations à l'occasion des manifestations festives qui se déroulent dans la commune, par exemple:*
 - promouvoir activement la « Semaine européenne de la mobilité » (événement annuel) dans la commune²⁹,
 - organiser des tours à vélo dans la campagne genevoise,
 - créer des bourses aux vélos (en collaboration avec l'ASPIC et le BPA).

Calendrier :

Processus continu, parallèle au processus de décision et à la mise en œuvre des actions de l'Agenda 21.

Responsables :

Conseil administratif, Conseil municipal.

Partenaires et mode de participation :

Mandataire éventuel, ASPIC, ATE et toutes autres associations concernées.

Budget :

A établir en fonction des études réalisées.

Indicateurs de développement durable :

- Nombre de projets étudiés.
- Nombre de projets réalisés.
- Analyse des statistiques (TPG, OCM).
- Etudes sur les habitudes de déplacement.

Suivi et amélioration continue :

Mener une étude dans la commune sur la notoriété de la mobilité douce promue par l'Agenda 21 et la connaissance des actions mises en place.

²⁹ La participation active à cette semaine internationale demande au préalable l'inscription à la charte européenne ; informations sur le site www.mobilityweek-europe.org

Fiche-action n°M7

Atelier du futur n°1 « Mobilité »

« Etablir un Plan de mobilité interne à l'administration communale de Chêne-Bourg »

Situation et justification :

Il est notoire que le flux du trafic motorisé engendré par les activités professionnelles et pour se rendre au travail est à l'origine d'embouteillages, de retards, de saturation des places de stationnement, d'accidents et de pollutions multiples, dont les coûts économiques, environnementaux et sociaux sont élevés.

Face à cette situation, l'Etat de Genève et l'Etat de Vaud se sont associés en 2004 et ont élaboré à l'intention des entreprises un « Guide de mobilité » en vue de les inciter à rationaliser les déplacements liés au travail et « à offrir aux collaborateurs un éventail de mesures permettant de favoriser les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements pendulaires et professionnels »³⁰. Dans cette perspective, le plan de mobilité cherche à encourager les transports collectifs, le vélo, la marche à pied ou le covoiturage.

Ce « Guide de mobilité » n'est pas réservé exclusivement aux entreprises. Il peut être utile à toute organisation dont les collaborateurs se déplacent professionnellement, comme par exemple les administrations communales.

Il convient de souligner que la commune de Chêne-Bourg a pris déjà de nombreuses mesures en vue de réduire la pollution et de protéger l'environnement (véhicules électriques, économie d'énergie). Le Plan de mobilité permet de les réunir et les intégrer dans une démarche cohérente et systématique.

Objectifs visés :

- Rationaliser les déplacements professionnels de l'administration communale ;
- Encourager la mobilité douce au travail ;
- Inciter les collaborateurs pendulaires à opter pour un mode de déplacement non motorisé ;
- Sensibiliser et inciter d'autres acteurs (entreprises) à établir un plan de mobilité.

Pertinence « développement durable » de l'action :

D'une manière générale, le processus d'élaboration d'un plan de mobilité contribue à la *sensibilisation* sur les enjeux du développement durable à l'interne comme à l'externe de l'administration de la Commune.

L'expérience montre qu'un plan de mobilité bien étudié permet de réduire le déplacement motorisé individuel et en conséquence la pollution et les nuisances (*effet environnemental*). Il réduit les « externalités » et les coûts directs et indirects des déplacements (*effet économique*). Enfin, la mobilité douce (vélo, marche) diminue les émissions polluantes et le stress. Elle favorise l'exercice physique, la lutte contre la sédentarité et améliore la santé personnelle (*effet social*).

³⁰ Etat de Vaud, Département des infrastructures, Etat de Genève, DIAE, *Plan de Mobilité d'Entreprise*, Juin 2004, Environnement INFO, 6, ch. de la Gravière, Tel. : 022 327 47 11.

Descriptif de l'action:

- La première étape de l'établissement d'un Plan de Mobilité est de faire un *diagnostic* des besoins, des contraintes et des pratiques de mobilité. Par exemple, ce « *profil de mobilité* » peut être basé sur des critères suivants : la mobilité des employés, le nombre de collaborateurs et de visiteurs, l'utilisation de l'automobile pour les déplacements professionnels, la proximité des transports en commun, etc.
- Le *choix des mesures* sera effectué en fonction du diagnostic établi et passera en revue les possibilités suivantes (indiquées à titre d'exemple) :
 - donner la préférence à la marche et au vélo (éventuellement au vélo électrique) pour les courtes distances ;
 - mettre des vélos à disposition des collaborateurs (introduire par exemple que les ASM (Agents de sécurité municipaux) patrouillent à vélo) ;
 - créer des places de stationnement pour les vélos devant les bâtiments publics ;
 - rationaliser l'organisation du stationnement ;
 - recourir aux transports publics ;
 - rationaliser les déplacements professionnels (et pendulaires) en voiture (covoiturage et *carsharing*) ;
 - continuer à donner la préférence à l'achat de véhicules électriques ou de modèles à faible consommation (catégorie A) et peu polluants (norme Euro 4).
- Les étapes suivantes sont :
 - la prise de décision,
 - la mise en œuvre,
 - la communication.
- Enfin, il convient d'évaluer et de mettre à jour périodiquement le plan de mobilité.

L'établissement d'un plan de mobilité requiert une expertise dans les domaines techniques, économiques et sociologiques (communication), ce qui nécessite probablement de travailler avec un mandataire spécialisé.

Calendrier :

Prévoir 6 mois – un an après la décision prise.

Responsables :

Conseil administratif, Secrétaire général

Partenaires et mode de participation :

- l'ensemble des employés de l'administration pour leur contribution à l'élaboration du diagnostic, à l'identification des besoins puis à l'application des mesures ;
- un éventuel mandataire pour réaliser la démarche ;
- les fournisseurs selon les solutions retenues.

Budget :

Eléments d'estimation budgétaire :

1) Le plan de mobilité se divise en une *phase d'analyse* et une *phase de mise en oeuvre*. La première phase est facilement chiffrable en fonction du nombre de collaborateurs et de sites de travail. Mais la seconde est beaucoup plus difficile à déterminer à l'avance, car elle dépend justement des conclusions de l'analyse.

2) Vu le nombre de collaborateurs (46), il faudrait prévoir entre CHF 15'000 et 20'000 pour l'étude et le démarrage du plan de mobilité. Ensuite, le coût des mesures dépend de ce qui est décidé.

3) La plupart des plans de mobilité peuvent être autofinancés par l'augmentation du prix du parking des véhicules motorisés, ce qui permet d'allouer des fonds à d'autres mesures (abonnements TPG moins chers, vélos, etc.). Donc, souvent, les mesures des plans de mobilité sont autofinancées.

4) des programmes de la Confédération financent en partie des plans de mobilité, y compris des administrations. Ces fonds seront certainement accessibles à la commune si elle décide de mettre en place un tel projet. Actuellement, le financement peut aller jusqu'à CHF 10'000.-

Indicateurs de développement durable :

- Nombre de collaborateurs utilisant les TPG ;
- Nombre d'abonnements TPG à prix réduit achetés par les collaborateurs ;
- Nombre de personnes qui renoncent à la voiture individuelle ;
- Recettes provenant de la location des places de stationnement pour les véhicules motorisés ;
- Nombre de déplacements professionnels effectués sans voiture.

Suivi et amélioration continue :

Etablissement d'un rapport annuel de suivi et de propositions d'améliorations

Fiche-action n°M8

Atelier du futur n°1 « Mobilité »

« Mettre en place des mesures d'accès cyclables sécurisés aux alentours du CO de la Seymaz »

Situation et justification :

Au vu de l'ouverture du Cycle d'orientation de la Seymaz, une priorité devrait être accordée à la question des accès cyclables et piétonniers sécurisés pour les élèves et les enseignants.

En effet, actuellement :

- il n'y a pas aujourd'hui de pistes cyclables à proximité du CO (en particulier à l'avenue de Bel-Air et à l'avenue de Mirany) ;
- l'aménagement actuel de l'avenue de Bel-Air ne donne pas satisfaction aux usagers.

Conscientes de cette situation, les autorités communales et cantonales ont pris une série de décisions, notamment :

- Elles ont mandaté le Bureau Urbaplan pour élaborer un *Avant projet de de mobilité douce* qui propose l'amélioration de la circulation sur les avenues de Bel-Air et Mirany³¹.
- Le Schéma directeur communal - issu du projet Urbaplan – récemment adopté par le Conseil municipal, doit être encore être entériné par le Conseil d'Etat,
- Il est également prévu le renforcement de la ligne de bus 9 (fréquence passera de 6 minutes à 3 minutes) et l'augmentation de la fréquence de la ligne 31 (de 30 à 20 minutes, à l'horizon de 2007-2010).
- Un nouveau mandat a été donné au Bureau Urbaplan pour proposer des solutions spécifiques concernant l'accès au CO de la Seymaz.

Objectifs visés :

En attendant l'aboutissement des décisions des autorités, les membres de l'Atelier ont souhaité de confirmer les principaux objectifs de cette action :

- Assurer l'accès sécurisé au CO de la Seymaz aux cyclistes et aux piétons, sans augmenter la circulation motorisée ;
- Favoriser la mobilité douce pour les déplacements des élèves et des professeurs au CO de la Seymaz en améliorant les conditions de sécurité sur le chemin de l'école ;
- Améliorer la desserte par les transports publics ;
- Eviter une augmentation de la circulation motorisée ;
- Réduire les encombrements liés à la dépose des élèves par leurs parents en voiture (cf. problèmes existants au CO du Foron).

³¹ Pour mémoire, le futur CO de la Seymaz se situe entre l'avenue de Mirany et la clinique de Belle-Idée. L'accès principal est prévu par l'avenue Mirany ; un accès secondaire est également prévu par l'allée de Belle-Idée. Cf. Urbaplan, *Avant-projet*, Fiche thématique n° IV – Accès aux établissements scolaires CO Foron et Seymaz

Pertinence « développement durable » de l'action :

La réduction des déplacements motorisés est conforme aux principes du développement durable.
Social : favorise l'autonomie des élèves et la convivialité aux abords du CO ; implique un moindre recours aux véhicules à moteur et un impact favorable sur l'attitude future des jeunes face à la mobilité ;

Economie : réduit le stress et les accidents, favorise des transports professionnels et commerciaux plus fluides ;

Environnement : réduit les pollutions atmosphériques et sonores.

Descriptif des actions :

- Aménager des pistes cyclables sur les axes menant à l'école et réaliser notamment les propositions du cabinet Urbaplan,
- Gérer la question de la dépose-minute des élèves de façon à l'encadrer pour qu'elle n'empiète pas sur le chemin des piétons et des cyclistes,
- Installer des places de stationnement pour deux-roues, couverts et sécurisés, côté Mirany et Belle-Idée,
- Envisager la mise en place des « boucles de circulation » (ou « poches ») pour éliminer le trafic de transit passant par le chemin des Mésanges.

Calendrier :

Avant l'ouverture du CO de la Seymaz prévue pour la rentrée 2007/2008.

Responsables :

Conseil administratif, Conseil municipal.

Partenaires et mode de participation :

OCM, DIP, associations parents-élèves, associations intéressées aux questions de transport (ATE).

Budget :

A établir dans le cadre des mesures à mettre en œuvre.

Indicateurs de développement durable :

- Nombre d'élèves utilisant le vélo pour se rendre au CO de la Seymaz.
- Nombre de professeurs utilisant le vélo pour se rendre au CO de la Seymaz.
- Utilisation des transports en commun par les élèves et professeurs du CO.
- Nombre de places de stationnement libérées.

Suivi et amélioration continue :

Recueil, analyse et synthèse des données (rapport annuel) dans le but d'améliorer les résultats (par ex. desserte par TC et l'utilisation du vélo par les élèves).

Fiche-action n°M9

Atelier du futur n°1 « Mobilité »

« Créer des places de stationnement pour les deux-roues »

Situation et justification :

Cette action a été formulée suite au constat que les vélos et scooters encombrant souvent les trottoirs devant les commerces d'une part, et qu'il est nécessaire d'améliorer le confort et la sécurité du stationnement des deux-roues, d'autre part. En effet, les places de stationnement aménagées pour les deux-roues sont relativement peu nombreuses dans la Commune ; elles ne sont pas protégées des intempéries et leur accès n'est ni signalé, ni aménagé (par exemple, il manque un abaissement de trottoir pour y accéder).

Objectifs visés :

- Eliminer les obstacles créés sur les trottoirs par les vélos et les scooters mal garés devant les commerces.
- Créer et aménager les places de stationnement pour les deux-roues (essentiellement des vélos) en vue de faciliter l'usage du vélo,
- Développer les places de stationnement devant les commerces et améliorer les liaisons entre les zones commerçantes (Rue de Genève, La Poste, place de la Gare, COOP, Migros, etc.),
- Favoriser l'intermodalité entre le vélo et les transports publics,
- Faciliter les achats à vélo aux supermarchés.

Pertinence « développement durable » de l'action :

L'amélioration des problèmes de stationnement des deux-roues est un des facteurs importants qui favorise la mobilité douce (l'utilisation du vélo) qui, de son côté, contribue au développement durable sur le plan économique (vitalité des commerces), social (convivialité, santé, maintien des liens sociaux) et environnemental (limitation des nuisances, réduction des émissions CO2 et du bruit).

Descriptif de l'action:

Créer des places de stationnement aux *endroits stratégiques* (arrêts de tram, de bus, commerces).

• Pour les vélos :

- création de places (a) sécurisées (permettant d'attacher le vélo à un élément fixe), (b) proches des transports en commun, (c) visibles (sur un lieu de passage pour permettre la surveillance passive) et si possible couvertes ;
- les places pourraient être équipées de *prises électriques*, alimentées par les panneaux solaires, pour la recharge de vélos électriques ;
- encourager les supermarchés à aménager une interface caddies – vélo (couverts, sécurisés avec parc à caddies attendant).

• Pour les scooters :

- création des places de stationnement sur la chaussée de façon à libérer les trottoirs,
- augmenter parallèlement des contrôles.

• Il est prévu que les places de stationnement aménagées pour les deux-roues servent de *support de communication* sur le développement durable et de mise en valeur des mesures prises dans le

cadre de l'Agenda 21. Les emplacements de stationnement couverts créés pour les vélos devraient être conçus avec une *identité visuelle forte*, reconnaissable (look, matériaux, logo, carte d'itinéraires de vélo et pour les piétons).

Calendrier :

Après analyse des propositions, les mesures décidées devraient être reprises dans un *programme de législature* et réalisées en fonction d'un planning pluriannuel établi par le Conseil administratif, approuvé par le Conseil municipal (compte tenu des contraintes budgétaires).

Nom des responsables :

Conseil administratif, Conseil municipal.

Nom des partenaires et mode de participation :

Autorités politiques de la Commune, du Canton (OCM), associations intéressées.

Budget :

A évaluer suite à une étude approfondie confiée à un mandataire.

Indicateurs de développement durable :

- Nombre de places de stationnement installées pour (a) les vélos, (b) pour les scooters ;
- Etablissement d'une statistique concernant le taux d'utilisation des places de stationnement par les vélos et par les scooters (observation).

Suivi et amélioration continue :

Rapport annuel sur l'avancement des travaux.



LES PROPOSITIONS DES HABITANTS
DE CHÊNE-BOURG

AFCB02
«GESTION
DES DECHETS»

Fiche problématique

1. Problématique générale

Depuis 1950, la quantité de déchets urbains produite en Suisse a plus que quadruplé, passant de 100 à 455 Kg/hab./an (plus de 1 kg de déchets par jour !).

L'augmentation de la production des déchets pose deux problèmes majeurs : leur élimination et les coûts croissants qui lui sont associés, ainsi que la contamination de l'environnement qu'ils engendrent (sites contaminés).

Pour répondre au problème grandissant de la quantité des déchets à éliminer, il faut mener une gestion favorisant le recyclage et la valorisation de la matière et de l'énergie contenue dans les déchets.

Double avantage :

- la récupération de l'énergie et des matériaux recyclables pour fabriquer de nouveaux biens permet de donner une seconde vie à certains matériaux et ainsi d'éviter le gaspillage et de préserver ainsi les ressources naturelles non renouvelables (= raison écologique). Par exemple, le PET peut devenir des vêtements polaires, les déchets organiques, du terreau...
- la réduction des coûts de l'incinération (= raison économique)

Parallèlement, une politique d'achat qui privilégie les produits à longue durée de vie (stratégie de lutte à la source pour réduire la quantité de déchets produite) doit être privilégiée.

SITUATION CANTONALE

Au niveau cantonal, les diverses dispositions fédérales sont reprises dans la loi sur la gestion des déchets (L 1 20) du 20 mai 1999 et son règlement d'application (L 1 20.01) du 28 juillet 1999.

La politique de gestion des déchets au niveau cantonal vise à encourager le tri, par des moyens de sensibilisation plutôt que par des instruments d'incitation économique (type taxe poubelle).

L'actuel plan cantonal de gestion des déchets (2003-2007) fixe les priorités suivantes :

- stabiliser la production des déchets urbains,
- recycler 45 % de l'ensemble des déchets urbains (communes et entreprises)
- recycler 75 % des déchets urbains des entreprises,
- promouvoir l'utilisation de matériaux recyclés (notamment béton recyclé) dans le domaine de la construction,
- renforcer l'information et la sensibilisation des entreprises grâce à une approche sectorielle.

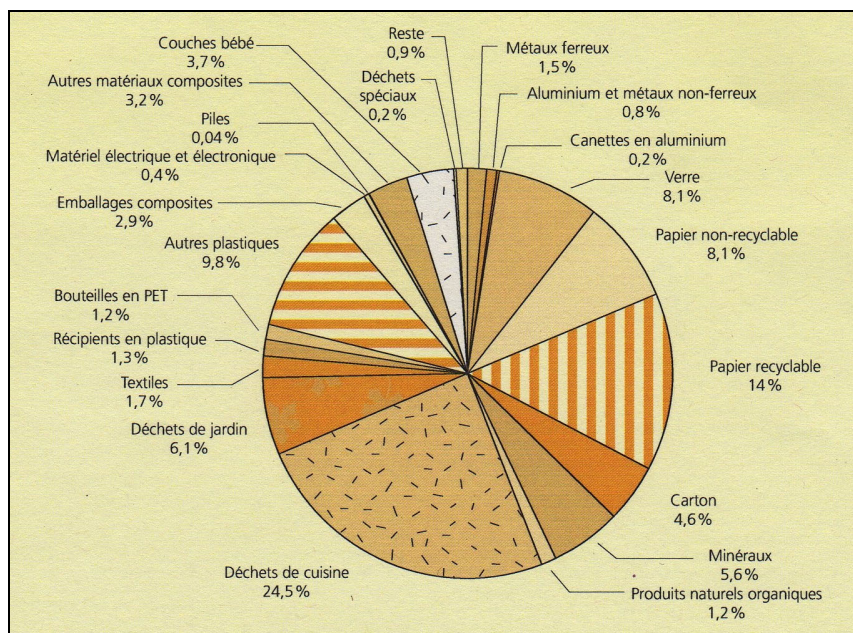


Figure 1 : Composition moyenne de la poubelle d'un ménage genevois en 2002 (Source : GEDEC-DT, 2005)

Le taux global de recyclage des déchets urbains dans le canton de Genève était de 37,3% en 2005. Au sein des entreprises, le taux de recyclage de leurs déchets urbains était de 49% pour cette même année. Il est encourageant de constater que ces résultats sont en forte progression depuis ces dernières années¹, toutefois les objectifs du plan cantonal de gestion des déchets ne sont donc pas encore atteints.

Tableau n°1 : Déchets ménagers produits dans le canton de Genève (en kg/habitant) (GEDEC-DT, 2005)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre d'habitants au 31 décembre	400'860	403'022	408'350	413'585	419'650	427'705	434'473	438'483	440'982
Ordures ménagères incinérées	322,9	323,9	333,0	317,3	305,8	302,3	292,0	289,9	288,2
Déchets valorisés dont:	91,8	98,4	114,1	125,7	131,4	147,7	149,0	163,9	171,2
- Verre	22,1	23,9	24,4	24,2	24,6	25,0	26,0	26,9	26,8
- Papier	26,0	28,7	35,6	41,1	42,8	44,9	47,0	50,2	52,8
- Déchets organiques ménagers (cuisine et jardin)	34,7	35,8	43,9	44,5	47,7	58,4	55,9	63,3	65,1
- Bois	-	-	-	3,9	4,3	6,2	6,1	7,6	9,3
- Ferraille	4,7	5,6	5,4	6,7	6,5	4,9	5,2	5,4	5,6
- Matériel électrique et électronique	-	-	-	-	1,4	1,5	1,5	1,7	2,8
- Divers (aluminium, fer blanc, PET, piles, huiles et textiles)	4,3	4,4	4,9	5,3	5,5	6,4	7,4	8,8	8,4
Total des déchets produits par habitant et par an	414,7	422,3	447,1	443,0	437,2	450,3	441,0	453,9	459,4

¹ En 10 ans, le taux global de recyclage des déchets urbains est passé de 19,6% (1995) à 37,3% (2005).

2. Descriptif de la situation à Chêne-Bourg

CADRE GENERAL

Principaux acteurs dans la gestion et l'organisation

Administration communale :

Secrétaire général : M. André Nasel,

Service des parcs et promenades : M. Pascal Freymond (chef de service), M. Bertrand

Longchamp, chef de service adjoint.

Responsable politique :

Mme Beatriz de Candolle, Conseillère administrative en charge de la voirie et des parcs publics.

Principale entreprise mandatée pour la levée des déchets :

Entreprise Baciocchi, dirigée par M. Serge Baciocchi.

Règlement communal relatif à la gestion des déchets

Le Conseil administratif de la commune de Chêne-Bourg, conformément à la législation en vigueur, a édicté un règlement communal relatif à la gestion des déchets. Ce document, entré en vigueur le 1er juin 2003, définit entre autres les obligations et charges des propriétaires liées à tout ce qui concerne la collecte des déchets. Le règlement est téléchargeable depuis le site internet de la commune (www.chene-bourg.ch, rubrique « Informations utiles » puis « Déchets »).

Principaux choix effectués par la commune

La commune de Chêne-Bourg a privilégié l'organisation de collectes de proximité dans les immeubles. C'est ainsi que la commune ne compte actuellement que deux déchetteries d'importance (place de la Gare, école de Haller). D'autres emplacements sont toutefois à l'étude. Par ailleurs, il faut souligner que Chêne-Bourg se trouve parmi les premières communes genevoises à avoir organisé une levée de déchets organiques.

Levées et infrastructures pour les principaux types de déchets

- Déchets organiques : levées dans les immeubles les mardis et vendredi (entreprise de collecte : Baciocchi)
- Verre : levées dans les immeubles les mardis ; 6 bennes disposées dans la commune (entreprise de collecte : Serbeco)
- PET : collecte à la déchetterie de la place de la Gare (entreprise de collecte : Serbeco) et dans des magasins.
- Papier et carton : levées à l'emplacement des poubelles tous les mardis ; 2 bennes disposées dans la commune (entreprise de collecte : Papirec).
- Aluminium et fer blanc : collecte à la déchetterie de la place de la Gare (entreprise de collecte : Jaeger & Bosshard)
- Textiles : 5 « boîtes à fringues » disposées dans la commune.
- Piles : collecte à la déchetterie de la place de la Gare et dans des magasins.
- Encombrants : levées à l'emplacement des poubelles les 2^e mardis de chaque mois (entreprises de collecte : Jaeger & Bosshard, Serbeco, S.EN.S, Baciocchi).

En 2006, la commune compte aussi :

- 200 corbeilles de rues.
- 14 emplacements pour la distribution des sacs pour les crottes de chiens.

Quelques montants liés à la gestion des déchets

- Les déchets mélangés destinés à l'incinération sont facturés Fr. 250.- la tonne (en 2004, l'incinération de 2343 tonnes de déchets a donc coûté 585'750 francs à la commune)
- Les déchets organiques collectés (pour être traités au Nant-de-Châtillon) sont facturés à hauteur de Fr 173.- la tonne.
- Chaque tonne de papier récupéré est achetée 10 francs à la commune.

Actions promotionnelles et de communication en faveur du tri des déchets

La commune de Chêne-Bourg a pris diverses initiatives pour promouvoir le tri des déchets auprès des habitants. Au cours de ces dernières années, on relève notamment :

- Le co-financement (à hauteur de 50%) pour l'acquisition de conteneurs (papier, verre, compost) par les propriétaires d'une très large majorité des immeubles (tous sauf ceux situés à proximité immédiate d'une déchetterie).
- La mise à disposition gratuite d'une poubelle destinée aux déchets organiques dans les logements (immeubles).
- La réalisation d'une brochure en six langues faisant la promotion du tri relatif aux déchets de cuisine.
- La distribution gratuite de 10 sacs poubelles par mois aux habitants de villas qui en font la demande.
- La réalisation d'un calendrier (année 2006) informatif et pédagogique avec la promotion d'éco-gestes ; ce calendrier distribué dans tous les ménages était accompagné d'une lettre signée de Mme Beatriz de Candolle faisant référence à la démarche Agenda 21 entreprise par la commune.
- La parution régulière d'informations dans le journal « Le Chênois ».

RESULTATS DE LA GESTION DES DECHETS URBAINS

En 2005 :

Déchets totaux :	3667 tonnes
Déchets incinérés :	2294 tonnes (293,8 kg/habitants, 7808 hab au 31.12.2005)
Déchets recyclés :	1373 tonnes
Taux de recyclage :	37,4% (moyenne des communes genevoises : 36,1%)

Une baisse du tonnage des ordures ménagères incinérées

Entre 2000 et 2005 (voir tableau n°2), Chêne-Bourg a réduit de près de 300 tonnes le poids annuel de déchets incinérés, ce qui représente une économie sur la facture d'incinération de l'ordre de 75'000 francs par an. Ce résultat est d'autant plus positif que la population est passée de 7232 habitants à 7808 habitants dans la même période. Ramené à une moyenne par habitant, le tonnage annuel des déchets incinérés est passé de 358 kg en 2000 à 294 kg en 2005, soit une réduction de près de 18%.

Tableau n°2 : Evolution du tonnage des ordures ménagères incinérées, de 2000 à 2005 à Chêne-Bourg (Source GEDEC, 2006)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Tonnage	2'587	2'782	2'441	2'381	2'343	2'294
en kg/hab.	358	366	318	309	304	294

Une évolution positive du taux de recyclage

En l'espace de quatre années (2002 à 2005), Chêne-Bourg a augmenté son taux de recyclage de près de sept points alors que, dans le même temps, les communes genevoises ont en moyenne augmenté leur taux de recyclage de quatre points seulement (voir tableau n°3). Ce résultat permet à Chêne-Bourg de se trouver légèrement au-dessus de la moyenne cantonale depuis 2004.

Tableau n°3 : Evolution comparative du taux de recyclage de déchets à Chêne-Bourg par rapport à la moyenne des communes genevoises (Source GEDEC, 2006)

Taux de recyclage	2002	2003	2004	2005
Chêne-Bourg	30.50%	32.50%	35.90%	37.40%
Communes genevoises	32.10%	32.90%	35.00%	36.10%

Le service cantonal de gestion des déchets (GEDEC) n'est pas en mesure de fournir, à l'échelle communale, des statistiques concernant le taux de recyclage des déchets urbains produits par les entreprises.

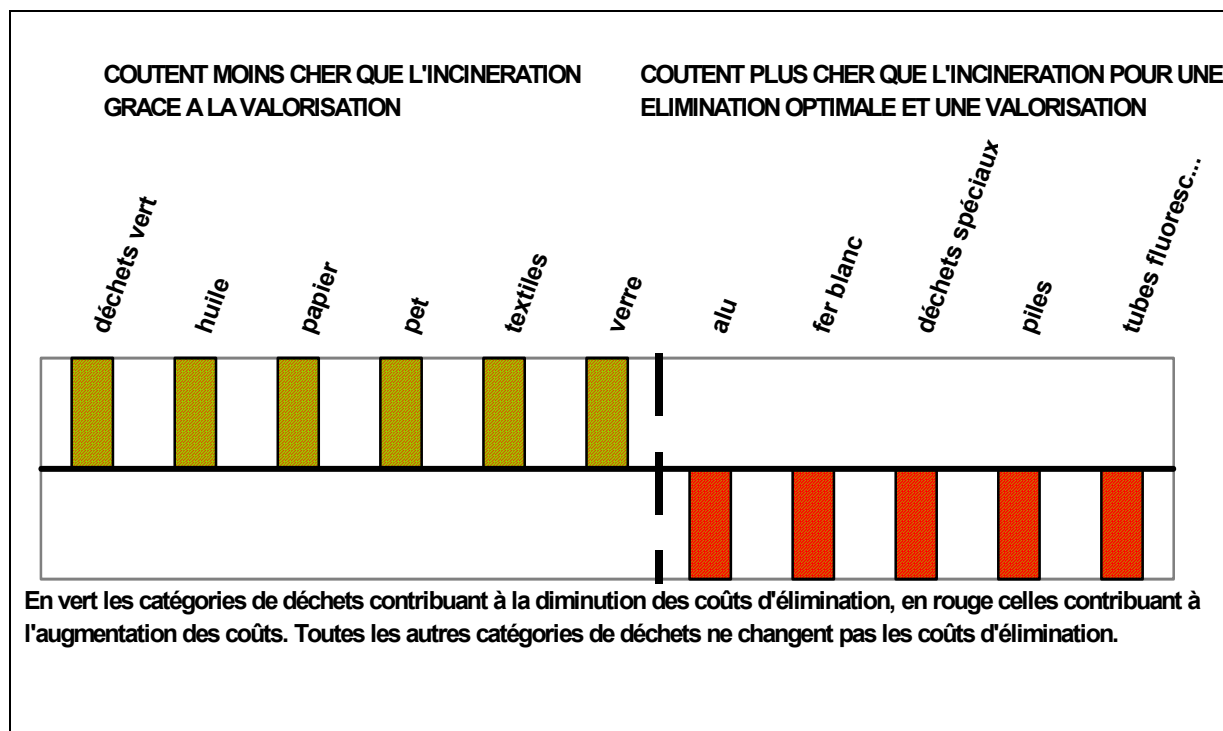


Figure 2: Contribution pour chaque type de déchets triés à la réduction (ou non) des coûts d'élimination des déchets

3. Objectifs et suggestions de l'Atelier du futur

Les problématiques

La constitution de l'Atelier du futur « Gestion des déchets » est issue d'un processus d'identification et de validation des problématiques prioritaires à traiter dans le cadre de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg. C'est ainsi que les trois problématiques suivantes :

- tri
- recyclage et la valorisation
- collecte sélective

ont été retenues parmi les problématiques prioritaires. Le domaine d'action permettant de les traiter a donc été nommé « Gestion des déchets ».

Objectifs et indicateurs

Les discussions au sein de l'atelier permettent de dégager deux objectifs principaux:

1 - Accroître le taux de recyclage des déchets

L'objectif est d'accroître le taux de recyclage des déchets à Chêne-Bourg (37.4% en 2005) pour atteindre l'objectif de 45% fixé par le canton.

2 - Réduire la production de déchets à la source

Cette problématique ne fait pas partie du domaine d'action. Elle est toutefois fondamentale dans la mesure où, selon l'adage, « le meilleur déchet, c'est celui que 'on ne produit pas ».

Indicateurs de développement durable

- Quantité d'ordures ménagères produites (valeur absolue en tonnes et kg/hab/an)
- Quantité d'ordures ménagères incinérées (valeur absolue en tonnes, kg/hab/an et % par rapport à la quantité totale d'ordures produite)
- Quantité de déchets recyclés par type de déchets (valeur absolue en tonnes, kg/hab/an et % par rapport à la quantité totale d'ordures produite)

Autres vœux... et frustrations

L'Atelier fait par ailleurs le constat que diverses préoccupations visant à réduire la production de déchets à la source ne peuvent se traiter efficacement qu'à une échelle qui dépasse largement celle d'une commune telle que Chêne-Bourg. C'est par exemple le cas pour les sujets qui suivent :

- la profusion d'emballages et de sacs plastiques dans les grandes surfaces ;
- la suppression de la collecte des bouteilles en verre (formule de la consigne) qui constituait le meilleur bilan environnemental dans la gestion du verre² ;
- L'usage massif de papier destiné à des productions éphémères, ne répondant pas à un véritable besoin de la majorité de la population (journaux, publicités adressées ou non)
- l'ambiguïté évidente générée par des logos d'allures trop proches de celui du PET qui se trouve sur des produits notamment achetés en France, ce qui occasionne des mélanges inopportuns dans la collecte des déchets ;
- Le comportement de certaines personnes faisant preuve d'incivilités (déchets jetés par terre par exemple).

Les suggestions

A l'issue des séances de travail organisées durant le 1^{er} semestre 2006, 12 suggestions ont été retenues par les membres de l'Atelier du futur. Les suggestions ci-après se présentent dans l'ordre chronologique des discussions les concernant. Dix membres actifs du groupe ont ensuite porté sur chacune d'elle des appréciations quant à leur importance et à leur faisabilité en utilisant des notes de 1 à 3. L'addition de ces résultats a permis d'effectuer une hiérarchisation des suggestions (voir tableau ci-après). Les résultats de cette hiérarchisation ont ensuite contribué à opérer des choix pour la préparation de propositions concrètes (fiches-actions).

² Selon le Service de l'information et de la communication (ex- Environnement-Info), ce sont les petits commerçants qui, sur l'argument de liquidités réduites et de surfaces de stockage restreintes ont fait pression pour que soit supprimée les consignes.

Suggestion n°1

Réaliser une campagne d'information et de sensibilisation par affichettes aux points de collecte des déchets (immeubles, déchetteries)

Un grand nombre de personnes n'ont pas assez conscience des enjeux relatifs au tri des déchets. Ces sujets sont souvent abstraits pour les jeunes. Il s'agirait d'apposer des informations concises et percutantes aux points de collecte des déchets (déchettes publiques et immeubles). Une large place serait donnée aux illustrations pour la promotion d'éco-gestes ou pour frapper les esprits face à des gaspillages (par exemple photo d'enfant à côté d'une pile de papier illustrant un volume de matières gaspillées et non valorisées). Par ailleurs, de brèves informations spécifiques à la commune permettraient aussi d'attirer l'attention (avec par exemple l'argument financier lié au coût d'incinération des déchets non triés qui gonfle les impôts de chacun, voire aussi réduit la mise en place d'autres projets sociaux ou culturels par exemple). Des extraits de fiches d'information créées par le SIC (Service de l'information et de la communication – ex-Environnement-Info) ou le service cantonal du développement durable pourraient être une source de données intéressante pour contribuer à la réalisation d'affichettes. Ces informations seraient changées périodiquement. La campagne devrait être relayée dans le journal communal et le site internet de la commune.

Suggestion n°2

Favoriser la réduction de la production de déchets de papier à la source dans les boîtes aux lettres

D'énormes quantités de publicités sont distribuées dans les boîtes aux lettres. Il ne paraît pas envisageable, au niveau communal tout du moins, d'interdire purement et simplement la distribution de publicités dans toutes les boîtes aux lettres. Il est toutefois possible de limiter cette profusion de papiers en apposant des autocollants « pas de publicités ». La suggestion consiste à promouvoir l'usage de cet autocollant en impliquant notamment les concierges dans cette démarche. Au fil des séances, cette suggestion s'est ensuite précisée pour envisager une action limitant l'afflux de publicités adressées dans les boîtes aux lettres³.

Suggestion n°3

Faciliter la collecte du papier dans les immeubles, en relation avec les boîtes aux lettres

On retrouve encore d'énormes quantités de papier dans les sacs poubelles de déchets ménagers à incinérer. Etant donné que les boîtes aux lettres sont une source très importante de déchets de papier, des bacs à papier (signalés comme tels, c'est-à-dire avec le logo du canton lié à la récupération du papier) devraient permettre sa collecte dans tous les immeubles, à proximité immédiate des boîtes aux lettres, selon la configuration des lieux. Selon les cas, ce logo officiel pourrait être apposé sur des bacs de récupération déjà existants et intégrés aux boîtes aux lettres, de manière à confirmer sans ambiguïté la vocation de ce bac auprès des résidents. Cette action devrait nécessairement impliquer les concierges afin de choisir la solution la plus adaptée à chaque cas et assurer sa bonne gestion dans le temps.

Suggestion n°4

Entreprendre une campagne de contrôle et de sensibilisation au tri des déchets auprès des villas

Les professionnels de la collecte constatent régulièrement des mélanges inopportuns de déchets dans les sacs poubelles des zones de villas. Il leur serait possible de signaler les personnes qui ne font pas un tri suffisamment correct de leurs déchets. Une campagne de contrôle des sacs poubelles de la zone villas pourrait donc se réaliser. Les habitants concernés recevraient la visite d'un représentant de la commune en vue de les sensibiliser, de les conseiller, voire de leur proposer des sacs transparents gratuits pour faciliter le changement de comportement de tous les membres de leur famille. Ces situations seraient suivies de manière à s'assurer que les comportements ont changé.

³ La problématique de la publicité adressée a été suscitée par Mme Danielle Butschi Haerberlin lors d'une séance du Comité de pilotage : l'expérience conduite par une petite commune du Gros-de-Vaud a servi de base à une réflexion qui a finalement conduit à l'élaboration de la fiche-action n°D4

Suggestion n°5

Distribuer de poubelles vertes aux habitants de villas

L'initiative de la mairie de distribuer des poubelles vertes gratuitement dans les immeubles (depuis le 1^{er} mars 2002) a été efficace. Les (nouveaux) habitants qui le souhaitent peuvent maintenant acheter une telle poubelle à la mairie. Cette action n'a pas concerné les villas, ce qui pourrait précisément être le cas dans le cadre d'une relance de cette action.

Suggestion n°6

Disposer d'un ou de plusieurs lieux publics pour le dépôt de papiers restant utilisables

On jette souvent trop vite du papier à peine utilisé (recto seul par exemple) ou même inutilisé. Plutôt que de produire de tels déchets, et à l'exemple de ce qui existe dans plusieurs locaux de l'Université de Genève (notamment à proximité des photocopieuses), il s'agirait d'installer dans certains lieux publics (Poste, commerces par exemple) des bacs de récupération afin que chacun qui a besoin de papier puisse se servir gratuitement.

Suggestion n°7

Remplacer/compléter les actuelles corbeilles de rue disposées dans la commune par des « corbeilles sélectives » composées de plusieurs bacs

Les près de 200 corbeilles disposées sur le territoire communal ont permis de recueillir (avec les balayures) 138 tonnes de déchets mélangés en 2005. L'objectif de cette suggestion est de réduire cette production de déchets incinérés dans les lieux publics et, surtout, d'être en cohérence avec le tri des déchets qui est demandé de faire dans les logements et sur les lieux de travail. Il s'agirait de supprimer/compléter toutes les corbeilles actuelles et de les remplacer par des « corbeilles sélectives », c'est-à-dire des installations composées de trois ou quatre bacs : en plus d'une corbeille destinée aux déchets à incinérer, deux ou trois autres bacs seraient selon les cas destinés à la collecte du papier, de l'aluminium-fer blanc, du pet, du verre, des piles, des mégots de cigarettes, le choix étant à définir au cas par cas selon les emplacements). En effet, certains lieux d'une commune sont particulièrement propices à la création de certains types de déchets (par exemple, le papier à proximité des cases postales d'un bureau de poste). Cette formule existe (du moins) partiellement dans plusieurs villes, mais pas dans la région genevoise ; il s'agirait donc d'une première qui peut marquer les esprits bien au-delà des limites communales. Sa mise en place serait très vraisemblablement soutenue par des services cantonaux (co-financement pour une campagne d'information). Le coût financier pour la mise en place d'une telle action pourrait aussi être réduit par un appel préalable au sponsoring (particuliers et entreprises).

Suggestion n°8

Remplacer les actuelles corbeilles installées dans les écoles par des « corbeilles sélectives » composées de plusieurs bacs

Le tri sélectif se pratique déjà (à l'exemple de l'école du Petit-Senn), mais il semble que les résultats pourraient s'améliorer... L'expérience semble montrer (au CSSM tout du moins) que lorsque l'on dispose à quelques mètres de distance d'une mini-déchetterie et d'une corbeille à déchets mélangés, un réflexe de « facilité » fera qu'une majorité de déchets se retrouvera plutôt dans la corbeille à déchets mélangés... Il est donc clair que dans les écoles également, dans le but que les comportements changent véritablement et durablement, il s'agirait de *totalem*ent supprimer les corbeilles uniques au profit de « corbeilles sélectives » (voire de mini-déchetteries dans les espaces extérieurs). Cette suggestion complète donc la suggestion n°7 pour prendre en compte les spécificités des écoles et son personnel d'enseignement qui ne relève pas de la commune.

Suggestion n°9

Installer des cendriers de rue

De multiples mégots de cigarettes sont quotidiennement jetés à terre dans des espaces publics, ce qui constitue une pollution (notamment) visuelle. Etant donné qu'il est autorisé de fumer dans la rue et dans les parcs, l'idée est de disposer des cendriers dans les lieux où l'on constate le plus ce problème, notamment à certains arrêts des TPG.

Suggestion n°10

Promouvoir l'usage du cabas proposé par le SIC

Le SIC (Service cantonal de l'information et de la communication) produit des cabas destinés au transport des déchets du domicile aux points de collecte. Ces cabas sont compartimentés et solides. Le groupe apprécie cette réalisation et suggère de promouvoir sa diffusion à Chêne-Bourg. Le service cantonal compte en effet sur les communes qui peuvent en acheter pour les mettre à la disposition des habitants. Cela peut être le cas lors de fêtes communales ou encore en les mettant en vente à un prix très accessible au secrétariat de la mairie (depuis quelques mois la commune de Bernex a opté pour cette dernière option⁴).

Suggestion n°11

Intervenir auprès de certains commerces et petites entreprises de la commune pour que le tri sélectif de leurs déchets (en particulier le tri du papier) s'améliore

En 2005, 55'000 tonnes de papier n'ont pas été recyclés dans le canton de Genève⁵. Près de 14 millions ont donc été dépensés pour brûler cette masse de papier (250 francs la tonne aux Cheneviers)... Face à ce constat, le canton entreprend actuellement une démarche globale visant à améliorer le tri du papier dans les entreprises. Au niveau communal, les grandes entreprises sont visitées dans le cadre de cette campagne. Ce n'est pas le cas de plusieurs petites entreprises, commerces et artisans qui n'effectuent pas un tri suffisant. Ceux-ci peuvent être identifiés lors du ramassage des déchets par les professionnels en charge de ce service. Il s'agirait donc que la commune mandate une personne ou un organisme qui interviendrait de manière personnalisée auprès de ces entreprises défaillantes, l'objectif étant - grâce à une action pédagogique et de conseil suivie - de faire changer durablement des comportements. La question du papier est certes à l'ordre du jour, mais on pourrait toutefois imaginer que des recommandations puissent être faites pour toutes les catégories de déchets qui posent problème. Cette action serait l'occasion de valoriser les entreprises performantes qui se verraient décerner un « Label développement durable » élaboré au niveau communal dans le cadre de l'Agenda 21.

Suggestion n°12

Mettre en place un lieu de distribution du compost dans les Trois-Chêne⁶

Chaque habitant de la commune est en droit de retirer gratuitement 30 litres de compost au Nant de Châtillon. Cette opportunité est appréciée et se justifie car elle constitue un retour visible des efforts de tris effectués en particulier par les habitants des villas (et alors que la commune paye 173 francs par tonne de déchets organiques à recycler).

Toutefois la nécessité, pour les habitants de Chêne-Bourg, de traverser une grande partie du canton pour profiter de cette opportunité n'est pas optimale sur le plan environnemental : elle génère des déplacements dans des véhicules motorisés individuels, ce qui occasionne en particulier une dépense d'énergie et des émissions polluantes. Pour les habitants de Chêne-Bourg (ou plus généralement pour le secteur des Trois-Chêne), il serait judicieux d'installer un point de distribution de ce compost sur le territoire communal ou à proximité.

EXERCICE DE HIERARCHISATION DES SUGGESTIONS

Les membres de l'Atelier se sont prêtés au jeu d'attribuer des notes d'importance et de faisabilité à chacune des 12 suggestions. La procédure et le résultat apparaissent sur le tableau reproduit page 10.

⁴ La commune de Bernex les met en vente au prix de 6 francs alors qu'ils sont achetés à 19 francs pièce.

⁵ Estimation signalée par le Service de l'information et de la communication (M. Honsberger, comm. pers. 2006)

⁶ Cette suggestion est une idée que Mme Isabelle Voser-Junod a exprimé lors d'une séance du Comité de pilotage ; les membres de l'Atelier la remercient vivement.





Exercice de hiérarchisation des suggestions

PRESENTATION SELON LE TOTAL DES POINTS (IMPORTANT + FAISABILITE)

Suggestions	Importance		Faisabilité		Total	
	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang
N° Libellé provisoire (mots-clés)						
8 Dans les écoles, remplacer les actuelles corbeilles par des « corbeilles sélectives » composées de plusieurs bacs	27	1	26	1	53	1
3 Faciliter la collecte du papier dans les immeubles, en relation avec les boîtes aux lettres	26	2	26	1	52	2
7 Remplacer les actuelles corbeilles de rue disposées dans la commune par des « corbeilles sélectives » composées de plusieurs bacs	25	4	22	4	47	3
11 Intervenir auprès de certains commerces et petites entreprises de la commune pour que le tri sélectif de leurs déchets soit amélioré, en particulier concernant le papier	26	2	19	8	45	4
10 Promouvoir l'usage du cabas proposé par Environnement-Info	21	5	22	4	43	5
5 Distribuer de poubelles vertes aux habitants de villas	20	6	22	4	42	6
1 Réaliser une campagne d'information et de sensibilisation par affichettes aux points de collecte des déchets (immeubles, déchetteries)	18	8	23	3	41	7
2 Favoriser la réduction de la production de déchets de papier à la source dans les boîtes aux lettres	17	9	21	7	38	8
4 Entreprendre une campagne de contrôle et de sensibilisation au tri des déchets auprès des villas	20	6	17	9	37	9
9 Installer des cendriers de rue	14	11	17	9	31	10
12 Mettre en place un lieu de distribution du compost dans les Trois-Chêne	17	9	14	11	31	11
6 Disposer d'un ou de plusieurs lieux publics pour le dépôt de papiers restant utilisables	13	12	12	12	25	12
	30 pts max		30 pts max		60 pts max	

Système de notation utilisé pour l'exercice de hiérarchisation :

Pour chaque suggestion ont été attribuées une note d'importance (de 1 à 3) ainsi qu'une note de faisabilité (de 1 à 3):

Importance - 1 : faible - 2 : moyenne - 3 : élevée

Faisabilité - 1 : faible - 2 : moyenne - 3 : élevée

La faisabilité prend compte de la facilité à mettre sur pied une action (par ex. en fonction de son coût et/ou d'autres critères).

L'addition des points obtenus dans ces deux notions permet d'effectuer une hiérarchisation.

Dix membres actifs de l'Atelier se sont prêtés à cet exercice de hiérarchisation en mai 2006

4. Documentation

Afin de répondre aux besoins en informations des membres de l'Atelier du futur « Gestion des déchets », 4 documentations principales ont été réalisées par le bureau ECO21 :

- Documentation n°1 :
« Situation générale en matière de déchets »
- Documentation n°2 :
« Infrastructures et organisation de la collecte des déchets à Chêne-Bourg »
- Documentation n°3 :
« Entretien avec le service cantonal « Environnement-Info⁷ » (actualités, remarques, précisions) »
- Documentation n°4 :
« Données sur la publicité adressée »

Par ailleurs, plusieurs informations et expériences ont été échangées grâce à l'apport de membres de l'Atelier. Enfin, les visites des sites de Châtillon et de Serbeco se sont avérées très enrichissantes (voir en annexe).

Remerciements

Les personnes suivantes ont consacré du temps pour répondre à nos questions. L'Atelier du futur « Gestion des déchets » et le bureau ECO21 remercient chaleureusement pour leur disponibilité et leur professionnalisme (ordre chronologique des contacts) :

- M. Martial Honsberger, SIC (Service de l'information et de la communication)
- M. Jacques du Pasquier, ingénieur, Service cantonal de gestion des déchets (GEDEC)
- M. Eric Bodenmüller, technicien communal
- M. Pascal Freymond, chef du service de la voirie, commune de Chêne-Bourg
- M. Serge Baciocchi, responsable de l'entreprise Baciocchi
- M. Bernard Girod, directeur de Serbeco
- Mme Murielle Prina, Co-responsable du service juridique Protection de l'environnement (DT)
- Mme Aline Clerc, Secrétariat FRC (Fédération romande des consommateurs)

Les membres de l'Atelier remercient aussi Mme Danielle Butschi Haeberlin et Mme Isabelle Voser-Junod, membres du CP, pour leurs suggestions et informations transmises au groupe, lesquelles ont donné une impulsion pour élaborer les fiches-actions D4 et D5.



Quelques membres de l'Atelier réunis lors de sa constitution le 24 novembre 2005

⁷ Depuis cet interview, le Service cantonal porte le nom de SIC – Service de l'information et de la communication

5. Titres des fiches-actions

6 fiches-actions ont été élaborées au sein de l'Atelier du futur « Gestion des déchets ». Par ailleurs, l'Atelier a suscité la réalisation de la fiche-action proposant la création d'un label communal « développement durable ». Celle-ci n'étant pas limitée au domaine d'action de l'Atelier, c'est directement le Comité de pilotage qui est en charge d'élaborer cette proposition « inter-ateliers » auprès des autorités de Chêne-Bourg (voir fiche-action CP2).

5 fiches-actions sont issues des 12 suggestions évoquées dans les pages précédentes. La dernière fiche-action (D6) ne figure pas dans ces suggestions car elle a été pensée et réalisée quelques temps seulement avant la fin des travaux du groupe. Les fiches-actions réalisées au nom de l'Atelier « Gestion des déchets » portent les titres suivants :

Fiche-action D1 :

« Remplacer les corbeilles de rues par des « corbeilles sélectives » afin de favoriser le tri des déchets dans les espaces publics de la commune »

(mise en forme des suggestions n°7, 8, et 9)

Fiche-action D2 :

« Améliorer et généraliser la collecte du papier dans les immeubles de la commune grâce à la mise en place de bacs à papier installés près des boîtes aux lettres »

(mise en forme de la suggestion n°3)

Fiche-action D3 :

« Réaliser une campagne d'information et de sensibilisation auprès des petites entreprises, commerces et artisans pour la promotion du tri correct des déchets »

(mise en forme de la suggestion n°11)

Fiche-action D4 :

« Organiser une campagne en collaboration avec la Fédération Romande des Consommateurs afin de favoriser l'utilisation d'une vignette destinée à refuser les publicités adressées non désirées.»

(mise en forme de la suggestion n°2)

Fiche-action D5 :

« Mettre en place un lieu pour la distribution gratuite du compost cantonal dans le secteur des Trois-Chêne»

(mise en forme de la suggestion n°12)

Fiche-action D6 :

« Intégrer une procédure visant à évaluer systématiquement l'organisation de la gestion des déchets dans les projets immobiliers (constructions à venir et rénovations)»

Les membres de l'Atelier du futur « Gestion des déchets » :

Coordinateur : Laurent Hirt.

Joëlle Abichaker, Léna Abichaker, Serge Baciocchi, Eric Bodenmüller, Philippe Grandjean, Josiane Missy, Jean Origa, Nicole Perruchoud, Walter Soder.

Consultant ECO 21 : Rémi Merle



RM 20.03.2007

ECO 21



Annexe

Visite des sites de Châtillon et de Serbeco

L'Atelier du futur « Gestion des déchets » a organisé, avec le service cantonal « Environnement-Info » le jeudi 1^{er} juin 2006, la visite commentée de deux sites particulièrement importants à l'échelle cantonale en matière de gestion des déchets :

- Le site de Châtillon avec sa station de compostage (et son espace de récupération).
- Le site de Serbeco, si stratégique pour le tri et la valorisation de nombreux déchets produits dans le canton.

Quelques membres du Comité de pilotage et d'autres Ateliers du futur de Chêne-Bourg ont également participé à ces visites. Celles-ci, commentées par Martial Honsberger (Environnement-Info) et Bernard Girod (directeur de Serbeco), se sont déroulées dans une excellente ambiance, avec beaucoup d'échanges et d'informations. Notre Atelier remercie chaleureusement nos deux guides pour la qualité de leur accueil et leur excellente préparation.



Sur le site de Châtillon, la grande halle dans laquelle se prépare le compost



A Serbeco, un volume impressionnant de matériaux à trier...



Le nouveau centre de tri de Serbeco



PET compressé, prêt pour une valorisation

(Photos aimablement transmises par Philippe Grandjean)

Fiche-action n°D1

Atelier du futur n°2 « Gestion des déchets »

« Remplacer les corbeilles de rues par des « corbeilles sélectives » afin de favoriser le tri des déchets dans les espaces publics de la commune »

Situation et justification :

Près de 200 « corbeilles de rue » sont réparties sur le territoire de Chêne-Bourg. Leur gestion est assurée par la voirie communale qui recueille annuellement 138 tonnes de déchets (chiffres 2005, balayures comprises). Ces déchets mélangés sont incinérés⁸.

Le tri sélectif des déchets et leur valorisation est reconnu comme étant l'un des enjeux majeurs pour permettre un développement durable. Selon le service cantonal des déchets, approximativement 70% du contenu d'une poubelle moyenne pourrait être valorisé, alors que le canton de Genève atteint tout juste un taux de recyclage de 40%. Au près des enfants comme des adultes, d'importants efforts d'information et de sensibilisation sont déployés pour amener à un changement de comportement et la commune de Chêne-Bourg participe à cet effort. Dès lors, il peut paraître incohérent que les changements de comportement demandés ne puissent se pratiquer que dans les domiciles privés et sur les lieux de travail... et pas dans les lieux publics. D'autant que de plus en plus de déchets (issus par exemple des boissons, de la restauration rapide et de la diffusion de journaux gratuits) se retrouvent dans les corbeilles situées dans les rues et les parcs de la commune.

En outre, de multiples mégots de cigarettes, jetés à terre dans l'espace public, parsèment le sol de manière dense à certains endroits tels que des arrêts de transports en commun. La mise en place de quelques cendriers de rues incorporés à des « corbeilles sélectives » pourrait contribuer à réduire la pollution visuelle et environnementale produite par ces mégots.

Le Centre Sportif Sous-Moulin (CSSM) a mis en oeuvre le tri sélectif des déchets depuis l'année 2004 en remplaçant tout d'abord les corbeilles uniques par des corbeilles sélectives dans les parties extérieures du centre. L'expérience n'a pas été tout de suite un succès car de nombreux déchets étaient mélangés dans les bacs, donc sans prise en considération suffisante des pictogrammes pourtant installés. A l'intérieur des bâtiments, les corbeilles traditionnelles attiraient également plus de déchets. L'expérience aurait pu s'arrêter là en dressant un constat mitigé sur la capacité d'effectuer le tri sélectif des déchets dans un espace public. Toutefois, au fil des mois, les comportements ont progressivement changé. La qualité du tri s'est améliorée. Durant l'été 2006, les corbeilles individuelles situées à l'intérieur des bâtiments ont été également retirées au profit de corbeilles multiples adaptées au tri sélectif. Cette fois, les comportements se sont immédiatement adaptés, les nouvelles installations ont été utilisées et le tri sélectif est devenu véritablement effectif dans l'espace du Centre sportif.

Objectifs visés :

Favoriser le tri des déchets dans les espaces publics de la commune en remplaçant toutes les corbeilles uniques installées sur le territoire communal par des corbeilles sélectives et en accompagnant l'opération d'une campagne de communication.

Chacune de ces corbeilles sélectives devra être composée d'un récipient pour les déchets mélangés. Le choix des autres récipients peut être évalué selon les emplacements afin de tenir compte des principaux types de déchets produits dans l'environnement immédiat : par exemple, il serait nécessaire de pouvoir récupérer le papier à proximité des cases postales d'un bureau de poste, le PET à proximité et dans les établissements scolaires, etc. Selon les emplacements, il pourrait donc se trouver des bacs récupérant le papier, pet, l'aluminium-fer blanc, voire les déchets

⁸ 138 tonnes de déchets représentent 34'500 francs sur la facture annuelle d'incinération payée par la commune.

organiques, les piles et les mégots de cigarettes (cendriers). Les récipients devront être facilement identifiables grâce à l'utilisation des pictogrammes en usage dans les déchetteries genevoises. La mise en place de cette action à l'échelle de Chêne-Bourg, fait unique dans la région genevoise, pourrait être saluée (et soutenue) bien au-delà des frontières communales pour son caractère d'exemple, en réponse aux objectifs fixés par le canton en matière de gestion des déchets.

Pertinence « développement durable » de l'action :

Pôle environnemental :

Il s'agit d'introduire un nouveau comportement dans les espaces publics en favorisant la collecte sélective des déchets, donc en contribuant à la préservation des ressources naturelles ; une telle attitude dans la rue et les parcs ne pourra qu'améliorer le comportement général et donc les résultats globaux de la commune en matière de collecte sélective des déchets.

Pôle économique :

Possibilités de réduction des coûts d'incinération.

Les investissements utiles à réaliser (confection et/ou achats de corbeilles) chercheront à être effectués auprès de fournisseurs de la région.

Pôle social :

Le respect accru de l'environnement et la solidarité liée au fait d'appliquer une telle mesure dans la commune concourent à augmenter la qualité de vie et la cohésion sociale.

Descriptif et mise en place de l'action:

Pour des questions de coût, la récupération des corbeilles actuelles pour composer des corbeilles sélectives serait une solution à privilégier. Par ailleurs, aussi bien pour gérer au mieux des problèmes d'encombrements (notamment sur les trottoirs) que pour des raisons esthétiques, les modèles de poubelles sélectives à mettre en place devront être compactes et de taille réduite. Eléments à prendre en compte dans la mise en place de l'action :

- Evaluer les besoins et les solutions techniques permettant la réalisation des corbeilles sélectives en procédant à une récupération massive (si possible intégrale) des corbeilles actuelles qui seraient assemblées (et/ou compartimentées selon les contraintes d'encombrements).
- Utiliser en particulier toutes les poubelles décorées au cours de ces dernières années par les enfants des écoles.
- Lors de l'acquisition de nouvelles corbeilles sélectives, faire en sorte que leurs caractéristiques et leur aspect esthétique répondent aux besoins (par exemple récupération des mégots) et tiennent compte qu'une densification des points de récupération serait souhaitable dans certains secteurs de la commune actuellement peu pourvus en corbeilles de rue.
- Lors du choix des emplacements, veiller (pour des raisons notamment esthétiques) à ce que l'on ne trouve qu'un type de corbeilles dans un même lieu (et dans les lieux où se retrouvent les jeunes, privilégier l'usage de corbeilles métalliques pour limiter les risques d'incendie).
- Déterminer le processus de remplacement des corbeilles, sachant qu'il devrait plutôt s'agir d'opérer successivement quartier par quartier plutôt que d'avoir des installations anciennes et nouvelles qui se côtoient dans un même secteur.
- Organiser les activités de la voirie pour la collecte sélective (par ex. équipements des véhicules avec différents bacs, modifications éventuelles des tournées).
- Mettre en place (en collaboration avec le SIC – Service de l'information et de la communication⁹) une stratégie de communication visant à informer les habitants et les entreprises sises à Chêne-Bourg.

Calendrier :

Adoption dans les meilleurs délais puis mise en place progressive.

Nom des responsables :

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de la « voirie et des parcs publics », le-la Président-e de la Commission « aménagement et environnement », le Secrétaire général, le responsable de la voirie et des parcs publics.

⁹ Anciennement « Environnement-Info »

Nom des partenaires et mode de participation :

Le personnel du service de la voirie et des parcs publics de la commune pour l'évaluation, la mise en place et la gestion de l'action. Le service cantonal « SIC » pour l'information (voir « budget » ci-après).

Budget :

A préciser.

- Une partie des frais de communication (affiches, flyers par exemple) pourrait être pris en charge par le Service de l'information et de la communication (SIC)¹⁰.
- Un appel au sponsoring (auprès des entreprises et des habitants de Chêne-Bourg) pourrait être envisagé pour faciliter l'acquisition de « poubelles sélectives ».

Indicateurs de développement durable :

- Nombre et proportion de corbeilles sélectives par rapport aux corbeilles actuelles
- Quantité et proportion de déchets valorisés par rapport aux déchets incinérés issus des corbeilles sélectives

Suivi et amélioration continue :

Etablissement d'un bilan annuel de la mesure sur la base des indicateurs de suivi et des commentaires transmis, de manière à l'ajuster.

Fiche-action n°D1

ANNEXE

Quelques exemples de corbeilles sélectives

A noter que certaines illustrent la possibilité de trier des déchets avec une solution offrant un faible encombrement.



A Athènes (Grèce)



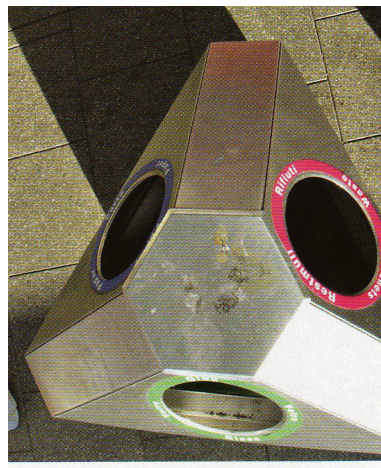
Dans la gare de Luxembourg-ville



A Natal (Brésil)

¹⁰ Martial Honsberger, Environnement-Info, comm. pers. 2006 à ECO21 Rémi Merle

Les chemins de fer allemands (Deutsche Bahn) ont introduit cette poubelle sélective depuis 1988. Elle est cloisonnée en quatre pour le verre, le papier, le plastique et les autres déchets. Là où elle est installée (dans les 200 plus grandes gares et dans les trains longue distance), le taux de recyclage atteint 70% (Source : La revue durable, n°22 oct-nov.2006)



Poubelle de la marque Manutan, 16 litres (source www.manutan.fr)



Chez le fabricant français Denios



A Berlin (Allemagne)

Fiche-action n°D2

Atelier du futur n°2 « Gestion des déchets »

« Améliorer et généraliser la collecte du papier dans les immeubles de la commune grâce à la mise en place de bacs à papier installés près des boîtes aux lettres »

Situation et justification :

La fabrication du papier a un impact significatif sur l'environnement puisqu'elle nécessite le déboisement d'immenses surfaces de forêts et consomme d'importantes quantités d'énergie et d'eau. Face à ce constat, il n'y a qu'une seule façon responsable de réagir: économiser le papier, trier le vieux papier et utiliser du papier recyclé. Dans le canton de Genève, malgré l'existence de structures de collecte sélective, 27% des ordures ménagères incinérées se composent encore de papiers et cartons¹¹. Toujours à l'échelle du canton, cela représente quotidiennement 250 tonnes de papier soit, selon le GEDEC, « une pile équivalente à cinq fois la hauteur du Salève » ! ... Un des principaux lieux où s'accumulent chaque jour des papiers destinés à être jetés se trouve être les boîtes aux lettres.

Plusieurs allées d'immeubles sont équipées d'un bloc de boîtes aux lettres dans lequel est déjà intégré un bac pouvant récupérer le papier non désiré et des concierges sont attentifs à recueillir régulièrement ce papier en vue de son recyclage. Cependant, cette situation n'est pas généralisée. La présence de conteneurs destinés à la collecte sélective (entre autre du papier) et situés à proximité des immeubles est une solution globalement utile et très efficace. Toutefois, elle n'apporte pas une solution suffisante pour les personnes qui, lorsqu'elles relèvent leur courrier, ont l'habitude d'effectuer un tri sur place et de se séparer immédiatement de ce qui ne les intéresse pas (publicités ou journaux gratuits par exemple).

Objectifs visés :

- Faire en sorte qu'un bac de récupération du papier (ayant le pictogramme ad hoc pour clairement comprendre son usage) soit disposé dans les allées des immeubles, à proximité immédiate des boîtes aux lettres.
- Dans les allées qui disposeraient déjà d'un tel bac, s'assurer de son bon usage et rajouter le pictogramme ad hoc.

Pertinence « développement durable » de l'action :

Pôle environnemental :

Accroissement de la collecte sélective du papier (contribution à limiter la déforestation ainsi que l'usage de l'eau et des énergies utiles à la fabrication du papier).

Pôle économique :

Augmentation des recettes issues de la collecte du papier et du carton.
Réduction des coûts d'incinération.

Pôle social :

Dimension éducative dans les immeubles et solidarité entre les habitants dans la réalisation d'un éco-geste.

Descriptif et mise en place de l'action:

1. Règlement communal des déchets

Rajouter dans le règlement concernant les déchets que les propriétaires d'immeubles ou les régies immobilières mandatées pour leur gestion doivent équiper les allées d'immeubles d'un bac de récupération du papier visible par un pictogramme ad hoc. Le bac sera installé à proximité immédiate des boîtes aux lettres à l'intention des locataires pour y jeter les courriers non désirés.

¹¹ Source : Service cantonal des déchets « GEDEC », www.geneve.ch/dechets, septembre 2006

Ce bac devra être régulièrement vidé par le concierge de l'immeuble (ou la société de nettoyage mandatée) dans le conteneur prévu pour le papier (article 17 de la loi sur la gestion des déchets – L 1 20).

2. Régies immobilières et propriétaires d'immeubles

- Inviter les propriétaires et les régies actives à Chêne-Bourg à équiper le hall des immeubles de logement d'un bac à papier à proximité immédiate des boîtes aux lettres, ou si cela est déjà fait, d'y apposer un autocollant reproduisant le pictogramme de la récupération du papier et du carton.
- Leur demander de sensibiliser leurs locataires afin de soutenir les efforts d'information réalisés par le canton et la commune ; les régies pourraient revoir leurs directives au sujet du comportement à adopter dans les locaux communs des immeubles ; elles pourraient également prévoir, dans les futurs contrats de bail, l'obligation pour les locataires d'utiliser un tel bac à papier et d'en respecter l'affectation.

3. Concierges et entreprises de nettoyage

- Informer et sensibiliser les concierges et entreprises de nettoyage à cette mesure de manière à ce que l'installation et la gestion de ce bac soient correctement assurées et que les locataires soient à leur tour informés et sensibilisés à cette mesure¹².

4. Information auprès des habitants de Chêne-Bourg

- La mise en place de cette mesure devra s'accompagner d'une information grand public (journal communal et lettre d'information électronique de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg en particulier).

Calendrier :

Adoption et mise en place de cette proposition dans les meilleurs délais.

Nom des responsables :

Le-la Responsable administratif-ve en charge de la « voirie et des parcs publics » et des « bâtiments », le-la Président-e de la Commission « aménagement et environnement », le Secrétaire général.

Nom des partenaires et mode de participation :

Les propriétaires, régies immobilières, concierges et entreprises de nettoyage pour permettre la mise en place et la bonne gestion des bacs.

Le Service de l'information et de la communication (anciennement Environnement-Info) pour une contribution à l'information et à la sensibilisation des concierges et entreprises de nettoyage.

Le mandataire en charge de la levée des déchets pour effectuer un pointage des installations de bacs dans les entrées d'immeubles.

Budget :

A préciser. Si l'on considère que les bacs seront achetés, installés et gérés par les professionnels de l'immobilier et que le soutien du service cantonal peut être demandé gracieusement (information auprès des concierges), il reste les démarches et travaux administratifs à effectuer au sein de l'administration communale (donc sans dépenses particulières si ce n'est une éventuelle production d'autocollants reproduisant le pictogramme de la récupération de papier qui pourrait être mis à la disposition des propriétaires, régies et concierges pour équiper les bacs).

Indicateurs de développement durable :

- Nombre de bacs et d'autocollants installés
- Quantité de papier collecté pour une valorisation (tonnage annuel)

Suivi et amélioration continue :

Etablissement d'un bilan annuel de la mesure sur la base des indicateurs et des commentaires transmis, de manière à l'ajuster.



Pictogramme utilisé à Genève

¹² Le Service de l'information et de la communication (SIC) pourrait prendre une part active à ce travail d'information et de sensibilisation en organisant de manière ciblée une ou des séances destinées aux professionnels de Chêne-Bourg. Ce soutien du service cantonal pourrait en même temps concerner la mise en route d'autres actions proposées par le Comité de pilotage de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg (le bureau ECO21 fournira une note listant ces différents sujets soumis aux autorités communales)

Fiche-action n°D3

Atelier du futur n°2 « Gestion des déchets »

« Réaliser une campagne d'information et de sensibilisation auprès des petites entreprises, commerces et artisans pour la promotion du tri correct des déchets »

Situation et justification :

Il s'agit de prolonger au niveau communal ce qui se fait déjà à l'échelle cantonale auprès des plus grandes entreprises. Le service cantonal des déchets (GEDEC) estime en effet que 80% des déchets produits par les 16'000 entreprises du secteur tertiaire à Genève sont composés de papier. Chaque année, 35'000 tonnes de papier et carton recyclables sont inutilement incinérés à Genève ! Pour produire une telle quantité de papier, il est nécessaire d'abattre 800 hectares de forêts, soit la superficie de la commune de Vernier... Selon le GEDEC, ce constat justifie la campagne cantonale de sensibilisation « Vos papiers SVP » qui a débuté à la fin de l'année 2005. A l'échelle de la commune de Chêne-Bourg, le mandataire en charge de la levée des déchets constate quant à lui d'évidentes et régulières carences dans le tri des déchets produits par certaines petites entreprises, commerçants ou encore artisans. Qu'il s'agisse de papier non trié ou d'un autre sujet relevant de la gestion des déchets, il serait en mesure de signaler quelles sont ces entreprises dont le comportement n'est pas adéquat.

Objectifs visés :

La connaissance de ces petites entreprises ayant des difficultés avec le tri des déchets doit être mise à profit pour qu'un contact personnalisé (se réalisant au travers de visites) soit entrepris au nom de la commune auprès des personnes concernées. Il s'agira, de manière courtoise, d'informer, de sensibiliser et de faire des recommandations afin d'améliorer les comportements de manière durable. Le contact devra être suivi afin d'encourager et de confirmer les améliorations. En outre, afin de créer une dynamique positive, la campagne pourrait être l'occasion de féliciter publiquement les entreprises ayant un comportement exemplaire en leur octroyant un label « Développement durable » créé par l'Agenda 21 de Chêne-Bourg¹³

Pertinence « développement durable » de l'action :

Pôle environnemental :

Contribution à limiter le gaspillage de matières non recyclées.

Pôle économique :

Réduction des coûts d'incinération.

Pôle social :

La réalisation de la campagne générera de nombreux contacts au sein de la communauté chénoise (améliorations à mettre en place, entreprises exemplaires félicitées grâce au label).

Descriptif et mise en place de l'action:

- recueillir auprès du mandataire en charge de la levée des principaux déchets des informations sur les petites entreprises, commerçants et artisans potentiellement concernés par l'action (nom, adresse, nature de la constatation), qu'il s'agisse de problèmes apparents dans le tri des déchets ou à l'inverse de personnes faisant preuve d'une organisation permettant une collecte sélective optimale des déchets.

Sur la base de ces informations, et après avoir mis au point un petit questionnaire destiné à évaluer des situations et prodiguer des conseils :

¹³ Projet faisant l'objet de la fiche-action n°CP2 réalisée par le Comité de pilotage

- organiser des visites courtoises, en priorité auprès de ceux qui doivent améliorer de manière significative la gestion de leurs déchets, le but étant – au travers d’entretiens utilisant le questionnaire - de les informer, des les sensibiliser et de convenir d’améliorations à réaliser ; ces visites pourraient être assurées par des jeunes.
- compiler les questionnaires remplis avec, pour chaque personne visitée, une évaluation de la situation lors de la 1^{ère} rencontre, ainsi qu’une appréciation réalisée ultérieurement, décrivant la mise en place effective ou non des améliorations convenues.
- par ailleurs, traiter les informations concernant les entreprises exemplaires afin d’envisager l’obtention d’un label « développement durable » (voir en cela l’organisation préconisée sur la fiche-action relative à la création de ce label).

En parallèle, une information sur cette campagne sera à développer auprès des habitants et des entreprises de Chêne-Bourg (en particulier par le journal Le Chênois, la Lettre d’information électronique et lors des rendez-vous périodiques organisés entre les autorités de la commune et les milieux économiques). Cette information devra se réaliser en tenant compte de la démarche visant à promouvoir le label « développement durable » précité.

Calendrier :

Adoption et mise en place de cette proposition en coordination avec la mise en place de la fiche-action consacrée à la création du label « développement durable ».

Responsables :

Le-la Responsable administratif-ve en charge de la « voirie et des parcs publics », le-la Président-e de la Commission « aménagement et environnement » (?), le Secrétaire général.

Partenaires et mode de participation :

- Le mandataire en charge de la gestion des déchets dans la commune de Chêne-Bourg, lequel informera l’administration communale.
- Des jeunes de Chêne-Bourg (à défaut de Thônex ou Chêne-Bougeries), par exemple des étudiants, formés et coordonnés par le mandataire ou par un responsable de l’administration communale, en mesure d’effectuer les visites en garantissant un minimum de suivi, dans le cadre de « petits-jobs ».

Budget :

Une première campagne de contacts s’étalant sur trois ou quatre mois et représentant un total de 200 ou 300 heures allouées aux entretiens de visites pourrait être réalisée par deux ou trois jeunes (chacun d’eux assurant environ 100 heures de travail en trois mois, soit approximativement 8 heures par semaine). Le budget à allouer serait dans une fourchette allant de 6’000 à 9’000 francs.

Indicateurs de développement durable :

- Nombre de contacts entrepris auprès de petites entreprises, commerçants et artisans et résultats enregistrés
- Evolution de la quantité de déchets recyclés et incinérés

Suivi et amélioration continue :

Etablissement d’un bilan à l’issue de la campagne sur la base des indicateurs et des commentaires transmis, de manière à décider de son éventuelle prolongation, arrêt ou reconduite ultérieure.

Fiche-action n°D4

Atelier du futur n°2 « Gestion des déchets »

« Organiser une campagne en collaboration avec la Fédération Romande des Consommateurs afin de favoriser l'utilisation d'une vignette destinée à refuser les publicités adressées non désirées. »

Situation et justification :

De plus en plus de « publicités adressées » sont distribuées dans les boîtes aux lettres. Cette technique d'envoi publicitaires nominatifs utilisant des « fichiers-prospects » a progressé de près de 25% de 2000 à 2005¹⁴. Les « publicités adressées » permettent notamment de toucher les personnes qui refusent de recevoir de la publicité « non adressée »¹⁵.

Il est impossible de chiffrer avec précision les volumes de matières premières (papier et eau en particulier) qui sont utilisés dans le cadre de cette pratique commerciale.

De nombreuses personnes – dont les membres de l'Atelier du futur – n'apprécient pas de recevoir la plupart de ces offres publicitaires qui sont perçues comme sans intérêt et éliminées immédiatement¹⁶, ce qui constitue un gaspillage de matière et d'énergie et une source de déchets qu'il serait nécessaire de réduire.

Si le souhait de ne pas recevoir d'envois publicitaires peut être indiqué dans l'annuaire téléphonique Directories (un astérisque est alors apposé près du nom), il ne s'agit là que de l'expression d'un vœu... La Suisse ne dispose pas d'une loi sur le marketing ou la publicité. Une situation permissive autorise donc la pratique de la « publicité adressée » sans véritables contraintes. Le seul moyen de réduire le nombre de courriers publicitaires est de mettre en application une directive qui indique que « la publicité écrite par lettre non souhaitée n'est pas permise si le destinataire l'a expressément interdite à l'expéditeur »¹⁷.

En raison de cette directive, la Poste indique comment il est possible de procéder à un refus d'acceptation d'une lettre ou d'un colis : il s'agit d'écrire la mention « Refusée » sur la lettre, de signer et de barrer légèrement la ligne indiquant le code postal et la ville¹⁸. D'après le service marketing de la Poste, de tels refus sont régulièrement pratiqués en Suisse¹⁹.

Dans ce contexte, la Fédération Romande des Consommateurs (FRC) a édité une vignette « Refusé – S.v.p. rayez-moi de votre fichier ». Cette initiative a retenu l'attention de l'Atelier du futur. L'association, qui compte actuellement 34'000 membres, est connue des professionnels du marketing (ses représentants interviennent régulièrement dans les médias suisses romands). Leur vignette est prise en considération par la Poste qui précise que, dans son utilisation, « si l'envoi est retourné à l'expéditeur sans affranchissement, c'est lui qui prendra en charge la taxe de transport »²⁰.

¹⁴ Plus d'un milliard de recettes publicitaires nettes en 2005 selon la REMP (Recherches et études des médias publicitaires), mai 2006.

¹⁵ En effet, dans le canton de Genève, 37% des boîtes aux lettres sont munies d'un autocollant « Pas de publicités » et la progression serait de l'ordre de 1% par an (données communiquées par le Service marketing de la Poste, Berne, décembre 2006).

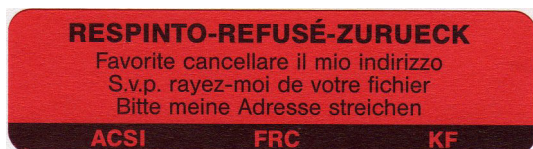
¹⁶ Les services marketing prévoient généralement que, sur un envoi en masse, seuls quelques pourcents de personnes touchées répondront positivement ; dans cette technique de vente, il est donc admis que la quasi-totalité des documents envoyés ne retiendra pas l'attention et sera jetée.

¹⁷ Le texte intégral des directives et textes de loi de la Confédération est consultable sous www.admin.ch/ch/f/rs/rs.html

¹⁸ Conditions générales « Prestations du service postal », point 2.3.8, édition avril 2006.

¹⁹ Toutefois aucune étude et aucun chiffre ne vient préciser le nombre de lettres refusées ni l'efficacité du procédé, à savoir d'être rayé du fichier utilisé par l'expéditeur des publicités (informations prises auprès de la Poste et de la REMP)

²⁰ Comm. pers. De Nadia Leuenberger, service clientèle Postmail à ECO21 Rémi Merle



La vignette réalisée par la FRC

L'association n'a pas procédé à une enquête concernant l'efficacité de sa vignette. L'Atelier du futur estime toutefois qu'un refus de « publicité adressée » qui utilise l'image (médiatique) de la FRC au travers de sa vignette pourrait avoir plus d'effet qu'un refus réalisé à titre uniquement individuel. L'efficacité potentielle de cette vignette (à savoir que des noms soient réellement supprimés de listes d'adresses commerciales) paraît en cela suffisamment intéressante pour proposer à Chêne-Bourg une campagne de sensibilisation à la « publicité adressée » qui serait conduite en partenariat avec la FRC.

Etant donné qu'une telle campagne aura été suscitée par l'Agenda 21 communal, plutôt que d'utiliser l'étiquette de l'association, il serait préférable de créer, en partenariat avec la FRC, une étiquette originale qui inclurait le logo de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg (voir ci-dessous).



Exemple de maquette pour la campagne de Chêne-Bourg

Objectifs visés :

- Limiter la création de déchets à la source en incitant les habitants de Chêne-Bourg qui le désirent à se faire rayer de fichiers commerciaux utilisés pour la « publicité adressée ».
- réaliser un action citoyenne exemplaire face à des techniques commerciales pratiquées de manière peu (ou pas) compatible avec les principes du développement durable, afin que l'expérience puisse être reproductible dans d'autres communes.

Pertinence « développement durable » de l'action :

Pôle environnemental :

Eviter la production de déchets à la source contribue à préserver les ressources naturelles (en particulier les forêts et l'eau concernant le papier).

Pôle économique :

Toute réduction de la quantité de déchets incinérés (et même valorisés en ce qui concerne le papier) contribue à réduire les coûts communaux de la gestion des déchets.

Pôle social :

Un afflux de documents dans les boîtes aux lettres (« publicités adressées » comprises) constitue un risque accru de cambriolages lors des périodes d'absences du domicile.

Descriptif et mise en place de l'action:

- Négocier les termes d'une collaboration avec le secrétariat de la FRC, sachant que l'association pourrait d'une part s'engager à soutenir d'un point de vue médiatique la campagne entreprise à Chêne-Bourg et d'autre part contribuer à l'analyse des résultats et commentaires recueillis²¹.
- Faire valider le projet par la direction de la Poste de manière à s'assurer que l'étiquette sera prise en considération et que l'expéditeur de la publicité retournée prendra en charge les éventuels frais de retour ; informer le bureau de Poste de Chêne-Bourg.
- Produire l'étiquette, sachant qu'une fabrication « en ruban » pourrait s'avérer meilleur marché qu'une impression par planches.
- Adresser un courrier aux communiens, lequel expliquera les raisons de cette campagne et fournira gratuitement une première série de 3 ou 4 vignettes par exemple ; il s'agit de faire un visuel explicatif simple, accrocheur, avec un dessin illustrant un slogan tel que « Publicité adressée ».

²¹ Pour ce faire, contacter Mme Aline Clerc, Secrétariat de la FRC, tél. 021.312.80.06 – a.clerc@frc.ch

non désirée ? Réagissez ! Collez-moi sur l'enveloppe et glissez-nous dans une boîte aux lettres de la Poste ! ».

- En parallèle, faire la promotion de cette opération dans le journal Le Chênois et dans la Lettre d'information.
- Mettre à disposition des habitants intéressés des vignettes supplémentaires qui seraient disponibles au secrétariat de la mairie, à prix coûtant ou gratuite de préférence.
- Dans la communication, inviter les communiens qui s'impliquent dans cette opération à transmettre les résultats positifs et négatifs liés à l'utilisation de la vignette (élaborer pour cela un formulaire permettant de lister les courriers refusés et de contrôler si les envois se sont ou non poursuivis). Les participants à cette opération pourraient être félicités au terme de la campagne (verrée, petit cadeau ?). Les personnes actuellement actives dans le cadre de l'Agenda 21 communal pourraient être directement sollicitées pour contribuer à l'opération (par le biais de la Lettre électronique).
- Prévoir avec la FRC une analyse des résultats concrets obtenus au terme de la campagne en envisageant de la diffuser dans les médias régionaux.

Calendrier :

Adoption et préparation de cette action dans les meilleurs délais.

La distribution des étiquettes pourrait se réaliser en octobre ou début novembre, soit au début d'une période très dense en matière d'offres commerciales.

Nom des responsables :

Le-la Responsable administratif-ve en charge de « l'information » et de « la voirie et les parcs publics », le Secrétaire général.

Nom des partenaires et mode de participation :

La Fédération Romande des Consommateurs (FRC), pour sa contribution à l'information autour de cette campagne et à l'analyse des résultats.

La Poste qui doit prendre en considération l'étiquette afin que les publicités retournent à l'expéditeur à ses frais.

Les habitants de Chêne-Bourg, en particulier ceux qui s'impliqueront fortement dans cette campagne en informant des résultats concrets obtenus.

Budget :

La FRC vend ses planches de 24 vignettes à ses membres au prix 4 francs la planche (20 cts la vignette).

Sur cet exemple tarifaire (certainement proche du prix coûtant), la production de 16'000 étiquettes (correspondant à 3 par foyer et une réserve d'environ 1000 destinées aux personnes qui désireront des compléments) en planches ou en bandes pourrait avoisiner 3'200 francs. A cela se rajoute la rédaction et la distribution d'une lettre expliquant la campagne.

Indicateurs de développement durable :

- Nombre de vignettes diffusées parmi les communiens
- Nombre de communiens impliqués pour évaluer l'impact de la campagne
- Nombre d'entreprises ayant apparemment effacées des clients potentiels de ses listes

Suivi et amélioration continue :

Un bilan pourra être établi sur la base des indicateurs ci-dessus et en réunissant les appréciations et remarques diffusées à l'occasion de cette campagne, de manière à décider de son éventuelle prolongation, arrêt ou reconduite ultérieure.

Fiche-action n°D5

Atelier du futur n°2 « Gestion des déchets »

« Mettre en place un lieu pour la distribution gratuite du compost cantonal dans le secteur des Trois-Chêne »

Situation et justification :

Chaque habitant du canton de Genève est en droit de prendre, pour son usage personnel, du compost fabriqué dans le site cantonal de Châtillon (commune de Bernex).

L'opportunité de se fournir gratuitement en compost de très bonne qualité est appréciée par bon nombre de Genevois qui profitent ainsi des conséquences de leur travail d'entretien et de tri effectués dans leur jardin.

Pour s'approvisionner, les habitants de la commune de Chêne-Bourg doivent cependant traverser une partie du canton et l'usage d'un véhicule automobile individuel est dans ce cas difficile à éviter. De ce fait, les déplacements contribuent à accroître la pollution atmosphérique (gaz à effet de serre, poussières fines) ainsi qu'à engorger les voies de circulation.

Un lieu de distribution de ce compost à Chêne-Bourg ou dans le secteur des Trois-Chêne destiné à l'usage des communiens serait très apprécié et facilement réalisable. En effet, la place allouée pour un tel projet peut être relativement réduite, un compost prêt à l'emploi ne diffuse pas une odeur forte et les autorités cantonales ne s'opposeraient pas à une telle initiative²².



Une vue de la halle de fabrication du compost à Châtillon (photo : Philippe Grandjean, AFCB02)

Objectif visé :

Apporter un nouveau service de proximité aux communiens, lequel aura pour conséquence de réduire les déplacements individuels utiles pour se fournir en compost.

Pertinence « développement durable » de l'action :

Pôle environnemental :

Les initiatives destinées à réduire l'usage de véhicules automobiles individuels ont un impact favorable sur l'environnement (qualité de l'air, utilisation d'énergie fossile)

Pôle économique :

Réduction globale des coûts de déplacements pour s'approvisionner en compost.

Pôle social :

Renforcement des prestations fournies par la commune aux habitants des Trois-Chêne.

²² Appréciation donnée par M. Martial Honsberger, Service de l'Information et de la communication, DT.

Descriptif et mise en place de l'action:

- Déterminer le lieu pouvant accueillir une réserve de compost, sachant le site de la station d'épuration de Villette (Thônex) semble adapté à un tel projet.
- S'il s'agit bien d'un lieu situé hors du territoire communal, prévoir la mise en place et la gestion de l'action dans le cadre d'une collaboration avec les autres communes des Trois-Chêne.
- Obtenir l'autorisation de la part du service cantonal ad hoc et aménager l'espace requis en mettant une pelle à disposition des utilisateurs.
- Informer les habitants concernés de la mise en place de ce nouveau service (inter)communal.

Calendrier :

Adoption et préparation de cette action dans les meilleurs délais.

Responsables :

Le-la Responsable administratif-ve en charge de « la voirie et les parcs publics », le-la président-e de la Commission « aménagement et environnement », le Secrétaire général.

Partenaires et mode de participation :

Le Service cantonal des déchets (GEDEC) pour obtenir l'autorisation de prélever du compost pour une distribution décentralisée.

Le Service de voirie de Chêne-Bourg (voire celui de Thônex et celui de Chêne-Bougeries) pour la gestion et la maintenance du site.

Budget :

A préciser.

L'aménagement du site, les coûts engendrés par sa maintenance et les frais imputables à l'utilisation ponctuelle d'un camion destiné à faire venir le compost depuis Châtillon constituent vraisemblablement des montants modestes, pouvant partiellement ou complètement s'intégrer dans l'activité du-des service-s de Voirie (répartition des charges et des coûts à évaluer selon le site avec les autres communes des Trois-Chêne).

Indicateur de développement durable :

- Quantité de compost distribué annuellement dans le site.

Suivi et amélioration continue :

Un bilan annuel pourra être établi sur la base de l'indicateur ci-dessus et en réunissant les appréciations et remarques émises sur ce sujet.

Fiche-action n°D6

Atelier du futur n°2 « Gestion des déchets »

« Intégrer une procédure visant à évaluer systématiquement l'organisation de la gestion des déchets dans les projets immobiliers (constructions à venir et rénovations) »

Situation et justification :

A Genève, le règlement d'application de la loi cantonale sur la gestion des déchets (L1 20.01 du 28 juillet 1999) impose que les immeubles soient équipés de « matériel et récipients de collecte » destinés à entreposer et récupérer les déchets triés.²³ Ces exigences se retrouvent sur un plan local au travers du « Règlement communal relatif à la gestion des déchets »²⁴.

En cas de manquement à ces règles, des mesures administratives sont prévues pour imposer l'exécution de travaux et des amendes peuvent également être appliquées.

Pourtant, malgré l'existence de ces textes, des projets immobiliers se réalisent encore dans le canton de Genève sans que la gestion des déchets ne soit correctement organisée. En effet, les membres de l'Atelier du futur ont été informés de l'existence d'un immeuble de logements neuf qui ne dispose ni de conteneurs, ni même de locaux qui leur sont destinés !... Des problèmes similaires ont été évoqués dans plusieurs communes comme à Lancy dans le cadre de l'élaboration de son Agenda 21²⁵.

L'existence de telles situations, bien que certainement (et heureusement) peu fréquentes, incite les membres de l'Atelier du futur à recommander la mise en place d'une procédure simple visant à prévenir ces risques dans la commune de Chêne-Bourg.

Objectifs visés :

- Eviter qu'un projet immobilier ne se réalise à Chêne-Bourg sans être conforme aux règlements en vigueur dans le canton et dans la commune en matière de gestion des déchets.
- Assurer la présence d'un local adapté à l'entreposage et au tri des déchets lors de toute nouvelle construction d'immeuble.
- S'assurer que l'élimination des déchets de l'immeuble s'intégrera dans la gestion globale des déchets de la commune.

Pertinence « développement durable » de l'action :

Cette action favorise :

- la promotion du tri et de la valorisation,
 - la gestion intégrée des déchets de la commune
- (domaines qui permettent de réaliser des économies financières, de matière et d'énergie).

²³ L'article 18 du règlement cantonal indique dans ces deux premiers points que :

« 1 - Tout immeuble destiné à l'habitation ou au travail doit être pourvu de locaux ou emplacements réservés à la remise de conteneurs. Ces locaux ou emplacements doivent être facilement et gratuitement accessibles et, en principe, être dimensionnés de manière à permettre un tri et une collecte sélective des déchets ménagers. 2 - Les propriétaires des immeubles sont tenus de fournir en nombre suffisant les conteneurs et de maintenir les emplacements, les locaux et le mobilier dans un parfait état de propreté et d'hygiène (...). »

²⁴ Chêne-Bourg dispose d'un tel règlement (téléchargeable sur le site www.chene-bourg.ch); dans sa version du 8 avril 2003, les articles 11, 12, 13 et 15 sont relatifs aux obligations et charges des propriétaires.

²⁵ Une proposition similaire à cette fiche-action D6 a été produite par un Atelier du futur de Lancy pour qu'une attention systématique soit portée par l'administration communale sur la gestion des déchets dans le cadre des projets immobiliers.

Descriptif et mise en place de l'action:

Modifier le règlement communal relatif à la gestion des déchets de manière à ce que toute nouvelle construction d'immeuble destiné à l'habitation ou au travail prévoit un local adapté à la collecte sélective des déchets (exigence à inclure à priori dans l'article 11).

Modifier le processus de validation des préavis relatifs aux autorisations de construire et des PLQ (Plans Localisés de Quartier) en y intégrant une procédure systématique de contrôle concernant la gestion des déchets.

- Le responsable communal de cette procédure communiquera, sur chaque dossier, son avis et ses éventuelles recommandations au Conseil administratif, avant que ce dernier transmette son préavis au Conseil municipal et à l'autorité cantonale (Département des constructions et des technologies de l'information – DCTI).
- Le préavis émis par le Conseil administratif et/ou le Conseil municipal sur chaque dossier sera transmis pour information au responsable de la procédure.
- Une copie de l'autorisation accordée par le DCTI sera transmise au responsable de la procédure ;
- Après délivrance de l'autorisation de construire par le DCTI, le responsable de la procédure, avec l'aval du Conseil administratif, contrôlera la bonne application des demandes.

Le responsable de la procédure pourra, lors de l'analyse des dossiers et après avoir obtenu l'aval du Conseil administratif, prendre des contacts pour obtenir des précisions ou autres compléments d'informations qu'il jugera nécessaires. Il pourra s'agir en particulier de vérifier le nombre, les caractéristiques et l'emplacement prévu pour les conteneurs.

A l'occasion de cette procédure, les propriétaires pourront être incités à mettre en application la fiche-action D2 de l'Atelier « Gestion des déchets » qui demande la présence de bacs à papier à proximité immédiate des boîtes aux lettres.

Enfin, sachant que la responsabilité de faire appliquer la loi se situe en priorité au niveau de l'autorité cantonale, les membres de l'Atelier du futur souhaitent que le Conseil administratif de Chêne-Bourg intervienne auprès du DCTI pour lui prier de veiller au strict respect du règlement d'application de la loi cantonale sur les déchets (en particulier les points 1 et 2 de l'article 18).

Calendrier :

Adoption et mise en pratique de cette action pour toute nouvelle construction d'immeubles sur le territoire communal dans les meilleurs délais.

Responsables :

Le-la Responsable administratif-ve en charge des « travaux » et de « la voirie et les parcs publics », le-la président-e de la Commission des « travaux », le Secrétaire général, le Technicien communal.

Partenaires et mode de participation :

Propriétaires de biens immobiliers, architectes, promoteurs, régisseurs et concierges pour leur participation au respect des règlements relatifs à la gestion des déchets.

Budget :

(Néant). La mise en place et la gestion de cette action doit s'intégrer dans les activités actuelles de la commune.

Indicateur de développement durable :

Degré de prise en compte des recommandations faites dans le cadre de cette nouvelle procédure :

- dans le préavis du Conseil administratif ;
- dans l'autorisation du DCTI ;
- dans la réalisation du projet.

Suivi et amélioration continue :

Bilan périodique réalisé sur les bases des indicateurs transmis au Conseil administratif et à l'administration communale.





LES PROPOSITIONS DES HABITANTS
DE CHÊNE-BOURG

AFCB03
**«NATURE ET
ENVIRONNEMENT»**

Fiche problématique

1. Problématique générale

CONSTAT

Le territoire de la commune de Chêne-Bourg s'est passablement modifié au cours du temps, du fait de son intégration de plus en plus prononcée dans l'axe d'urbanisation Genève – Annemasse. L'exiguïté du territoire communal, sur lequel se développe une urbanisation croissante, impose une pression importante sur l'environnement et prétérite ses qualités naturelles. Bien que de rares espaces soient encore à considérer comme suburbains (Plateau de Bel-Air, par ex.), la majorité de la commune se caractérise par un environnement urbain.

La Nature

La commune de Chêne-Bourg possède en effet aujourd'hui tous les attributs d'un milieu urbain, comme en témoigne son occupation des sols : près de 80 % de la surface communale est aujourd'hui occupée par de l'habitat et de l'infrastructure. Toutefois, parmi ces 80 %, une part de 9 % est dévolue aux espaces verts. Il faut aussi ajouter près de 12 % de surfaces agricoles utiles subsistant sur le territoire communal.

Les milieux urbains peuvent abriter une diversité d'habitats dans un périmètre restreint, sous l'influence d'un environnement dynamique aux multiples contrastes. Il n'est donc pas absurde de raisonner en terme de biodiversité dans une ville, bien que les biotopes accueillant des espèces végétales et animales souffrent d'un fort cloisonnement. Il s'agit donc aujourd'hui dans les milieux urbains de ménager des connexions et des réseaux pour favoriser ces espèces et surtout de préserver des espaces plus "aérés" (parcs, jardins, etc.) dans cette commune densément peuplée.

La végétation

La commune est pauvre en végétation naturelle, si l'on excepte le cordon boisé le long de la Seymaz, plus ou moins en dégradé suivant les tronçons. La ripisylve¹ a été bien conservée ces quarante dernières années, mais elle est ponctuellement menacée par l'érosion du cours d'eau, l'extension des jardins privés et la forte fréquentation du public. La ripisylve de la Seymaz est vouée à jouer, selon le Plan directeur forestier cantonal, le rôle de corridor biologique et d'axe potentiel de déplacement pour la faune en premier lieu et d'espace d'accueil du public en second

¹ La ripisylve (forêt riveraine) est le nom donné au cordon boisé associé au cours d'eau.

lieu. La végétation d'origine anthropique (arbres d'ornement, haies, bosquets...) est bien représentée à Chêne-Bourg, surtout sur le Plateau de Bel-Air. Dans les parcs de la ville, les plantations de végétaux améliorent également la qualité de l'environnement urbain.

Il ressort de l'inventaire floristique à l'échelle du canton, que la richesse floristique (nombre d'espèces) recensée sur le territoire de Chêne-Bourg (419 taxons, 320 espèces en moyenne par km²) est relativement élevée pour une commune aussi urbanisée. Parmi les espèces recensées, 75 (7%) figurent sur les listes rouges des espèces menacées à l'échelle de la Suisse (31 espèces / 18% à l'échelle de la sous-région biogéographique du Plateau ouest).

Un certain nombre d'espèces recensées à Chêne-Bourg sont d'ailleurs protégées (23 espèces) aux plans genevois et national.

Les milieux susceptibles d'héberger des plantes menacées sont rares dans la commune, seules des espèces banales semblent bien s'accommoder des milieux difficiles dus à la forte urbanisation. Par ailleurs, certaines plantes envahissantes peuvent poser problème dans la commune, particulièrement celles susceptibles de proliférer à partir des jardins privés.

La faune

La commune de Chêne-Bourg est faiblement pourvue en biotopes de valeur pour la faune, ce qui entrave la présence de populations stables de mammifères, batraciens, reptiles ou invertébrés, pour ne citer que ces groupes. Les espèces animales sauvages sont donc quasiment exclues du périmètre urbanisé du canton en général, de la commune de Chêne-Bourg en particulier. Sur ce territoire, ne réside en effet qu'une faune ubiquiste et anthropophile, par ex. musaraignes, souris, mésanges, etc.

En dépit de l'existence de conditions d'accueil défavorables, on peut toutefois relever la présence sur le territoire de la commune de Chêne-Bourg de plusieurs espèces, méritant une attention particulière dans la mesure où elles figurent sur les listes rouges des espèces menacées, très menacées ou en danger d'extinction en Suisse. C'est le cas de :

- quelques espèces de chauves-souris, qui trouvent sur les bords de la Seymaz des conditions adaptées à leur développement,
- des espèces d'oiseaux, notamment le torcol fourmilier et le bouvreuil pivoine, subsistant dans des milieux encore partiellement naturels,
- de deux espèces de poisson, menacées au niveau suisse.

Une protection efficace des milieux fréquentés par ces espèces et des aménagements spécifiques peuvent garantir le maintien de leur population. La restauration du cordon boisé, le réaménagement des parcs de la commune (Mini-Golf, par ex.), des plantations ciblées et la construction de toitures végétalisées pourraient être l'occasion de ménager plus d'espace à la faune et à la flore indigènes.

2. Etat des lieux²

COUVERTURE VEGETALE

Dans la commune de Chêne-Bourg, une carte détaillée de la végétation n'a pas été établie par le canton, puisque la commune était considérée comme trop pauvre en formations végétales pour y effectuer un relevé. C'est donc à partir de la carte nationale 25'000 de l'Office fédéral de

² La plupart des données qui suivent sont extraites du Bilan environnemental de Chêne-Bourg (Raphaëlle Juge, Mathieu Petite, Jean-Bernard Lachavanne - Bureau ECO21, 2004)

topographie (2000) et du cadastre forestier du SITG, que l'on peut visualiser (voir fig. 1) la végétation (arbres isolés, cordon boisé) de la commune de Chêne-Bourg .

Ripisylve de la Seymaz

On constate que la ripisylve de la Seymaz est soumise à des contraintes différenciées selon les tronçons. Le cordon boisé est intensément fréquenté par les promeneurs entre le secteur de Mirany et la voie de chemin de fer, donc passablement dégradé. Il n'est composé que d'une seule lignée d'arbres, les jardins des propriétés privées s'étendant ici jusqu'à moins d'une vingtaine de mètres du cours d'eau. Le cordon boisé est complètement interrompu entre la rue de Genève et le Pont du Gothard. En revanche, au nord de la commune, à la hauteur du poste électrique des Services industriels de Genève, et au sud sous la campagne de Candolle, la ripisylve est un peu plus étoffée.

L'étude comparative de la végétation arborée de 1937 et de 1986 effectuée par S. Hainard-Curchod et mise à jour en 1991 pour Chêne-Bourg (Werdenberg et Hainard, 1991) met en évidence l'évolution des forêts, bois, haies et arbres sur le territoire de la commune au cours de cette période. L'interprétation sommaire de cette carte montre que la ripisylve des bords de la Seymaz a globalement été conservée et s'est même étendue dans certains secteurs, comme aux Hutins-des-Bois.

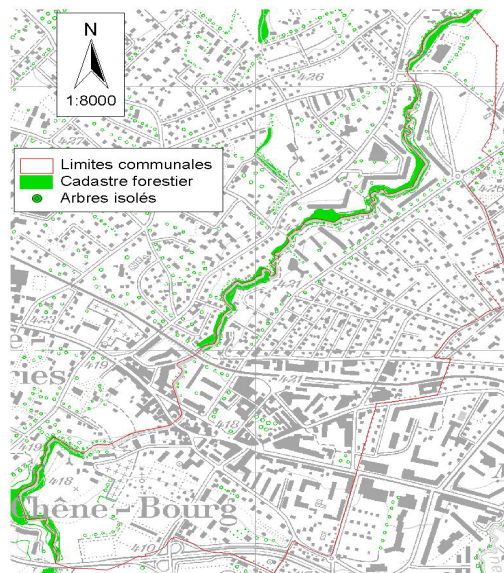


Figure1 - Carte de la végétation arborée de la commune de Chêne-Bourg (Source : SITG)

Massifs boisés

L'extension du centre-ville de Chêne-Bourg a provoqué quelques pertes en massifs boisés, notamment sur l'actuel parc Dinu-Lipatti.

Vergers et jardins potagers

Un certain nombre de vergers et de jardins potagers ont disparu entre le Chemin de la Mousse et la voie ferrée, ainsi que dans le secteur de Belle-Idée. Les principaux gains en végétation sont enregistrés sur le Plateau de Bel-Air, avec le développement d'une arborisation diffuse, qui est liée à la végétation d'ornement accompagnant le développement de la zone villas.

Dans le cadre des différentes fonctions de la forêt pour assurer une gestion globale et durable des peuplements boisés, quatre fonctions particulières sont distinguées :

- une fonction de *conservation de la nature et des structures paysagères*, qui consacre les espaces pourvus en associations végétales particulières et qui remplissent des fonctions de conservation de refuges pour la petite et la grande faune ;
- une fonction de *stabilisation de terrain et de protection physique*, qui est attribuée aux forêts bordant les cours d'eau, afin d'assurer le maintien de leurs rives et des pentes instables les surplombant ;
- une fonction d'*accueil du public*, qui constitue un aspect très important de la plupart des boisés, en raison de la proximité des agglomérations ;
- certaines surfaces, enfin, doivent être soumises à une *gestion particulière*.

Certains espaces boisés ne sont pas appelés à remplir de façon plus prononcée les fonctions particulières décrites ci-dessus aux dépens d'une autre. Pour ces espaces, les fonctions écologiques, sociales et économiques s'appliquent et cohabitent sans que l'une d'entre elles ne soit prépondérante. Ces zones ont été dénommées *espace forestier*.



La ripisylve de la Seymaz

A chaque espace forestier sont assignées deux fonctions : l'une "prioritaire" qui prévoit les options à long terme et l'autre subsidiaire (ou "tendance") qui met en oeuvre les actions prévues pour la fonction prioritaire. Les figures 2 et 3 ci-contre et ci-dessous présentent les fonctions prioritaires et secondaires des espaces boisés de la commune de Chêne-Bourg. On remarque que le cordon boisé de la Seymaz est dévolu à des fonctions de protection de la nature (rôle de corridor biologique) en premier lieu et d'accueil du public en second lieu. La vocation récréative de la zone n'est donc pas privilégiée par rapport à la réalisation des objectifs de gestion de la Seymaz.

Le recensement des arbres (hors massifs boisés) effectué par la Commission de Dendrologie entre 1970 et 1978 est trop ancien pour être réellement exploitable. Cet inventaire, matérialisé par une carte des arbres isolés de chaque commune a toutefois valeur de référence et peut être consulté au Domaine Nature et Paysage (DNP). Le Livre Vert (1981) cite cet inventaire et fait mention de 1'788 arbres répertoriés dans la commune de Chêne-Bourg, ce qui équivaut à 13 arbres par hectare et à 0.35 arbres par habitant. Ces chiffres se situent dans la moyenne de la densité en arbres des autres communes genevoises.

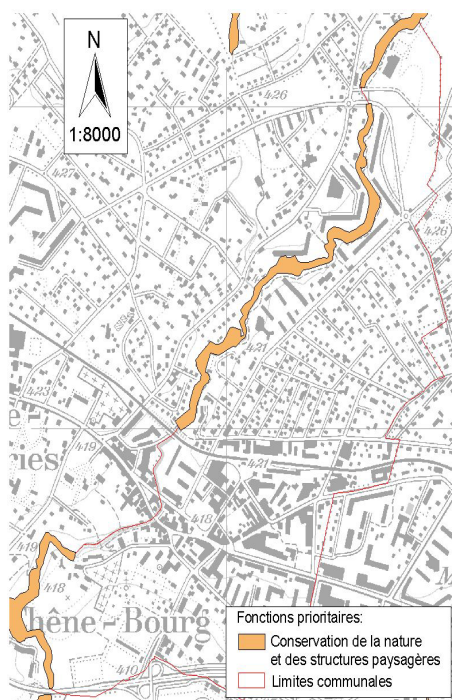


Figure 2 - Fonctions prioritaires attribuées aux forêts de la commune de Chêne-Bourg (Source : SITG)

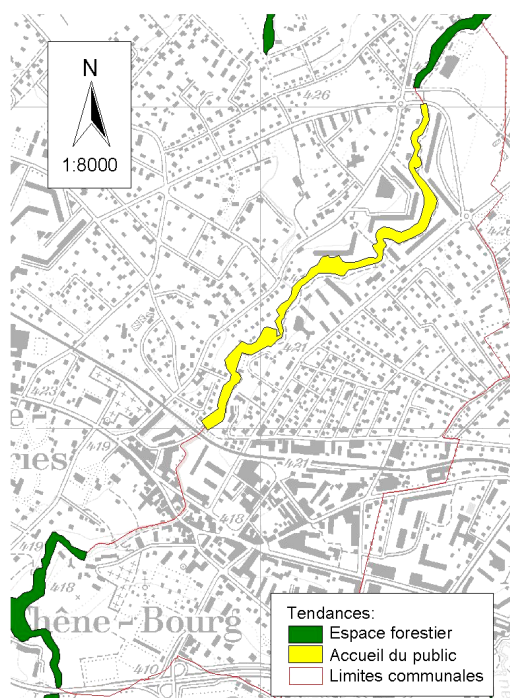


Figure 3 - Fonctions subsidiaires attribuées aux forêts de la commune de Chêne-Bourg (Source :SITG)

Composition floristique

Les résultats de la cartographie floristique du canton de Genève indiquent la présence de 1214 espèces et sous-espèces de plantes vasculaires dans les limites du canton de Genève (Latour, 2002).

L'inventaire de la flore des deux mailles couvrant la plus grande partie du territoire communal a permis de recenser en tout 419 espèces, chiffre que l'on peut qualifier de moyen par rapport à l'ensemble du canton.

A l'échelle cantonale, on constate que la commune de Chêne-Bourg est dotée d'une richesse floristique moyenne, de l'ordre de 320 espèces par carré kilométrique, mais relativement élevée pour une commune aussi urbanisée. La diversité atteint 350 espèces dans la maille recouvrant le coteau de Sous-Moulin, ce qui est supérieur à la diversité relevée dans certains espaces agricoles exploités intensivement dans le canton.

Il est probable que cette richesse soit dans la réalité plus élevée encore, car les mailles voisines (au nombre de trois) débordant sur la commune n'ont pas été prises en compte ici.

Liste rouge, protection de la flore et espèces envahissantes

La commune de Chêne-Bourg héberge sur son territoire des espèces rares et des plantes menacées à l'échelle régionale ou de la Suisse. Un certain nombre d'entre elles sont d'ailleurs protégées aux plans genevois et/ou national.

Selon le bilan présenté dans le tableau ci-dessous une menace de disparition plus ou moins prononcée à l'échelle de la Suisse plane sur 7 % des espèces présentes sur la commune (18 % à l'échelle de la région biogéographique "Plateau ouest"), alors que seulement 23 plantes sont protégées (5.5 % de cette flore). Notons que parmi ces dernières, 9 espèces ne sont en fait même pas menacées (notamment roses et saules).

menace	Plateau Ouest (Genève)	Suisse
RE	2	-
CR	1	1
EN	12	2
VU	28	14
NT	32	14
<u>Total</u>	75	31

Bilan de la menace pesant sur la flore de la commune de Chêne-Bourg

Degré de menace des espèces selon Moser *et al.* (2002) : RE = éteint régionalement resp. éteint en Suisse, CR = au bord de l'extinction, EN = en danger, VU = vulnérable, NT = potentiellement menacé

Avec 43 espèces appartenant aux catégories RE, CR, EN et VU au niveau régional, **la commune de Chêne-Bourg ne présente qu'une faible valeur pour la conservation d'un patrimoine floristique menacé**. La pérennité de ces espèces dépend essentiellement de la disponibilité en milieux susceptibles de les héberger dans la commune, qui sont rares, ainsi que de leur qualité, qui est souvent détériorée.

Répartition des espèces par groupe écologique

La répartition de l'ensemble des espèces par groupe écologique dans la commune de Chêne-Bourg est présentée dans la figure 4 ci-dessous. La proportion importante des plantes de forêts s'explique vraisemblablement par la subsistance du cordon boisé de la Seymaz.

Il faut également relever le nombre élevé de plantes appartenant au groupe "plantes rudérales et mauvaises herbes" dans la commune, qui se développent sur les talus, les bords de route et les terrains piétinés, milieux bien représentés en zones urbaine et suburbaine.

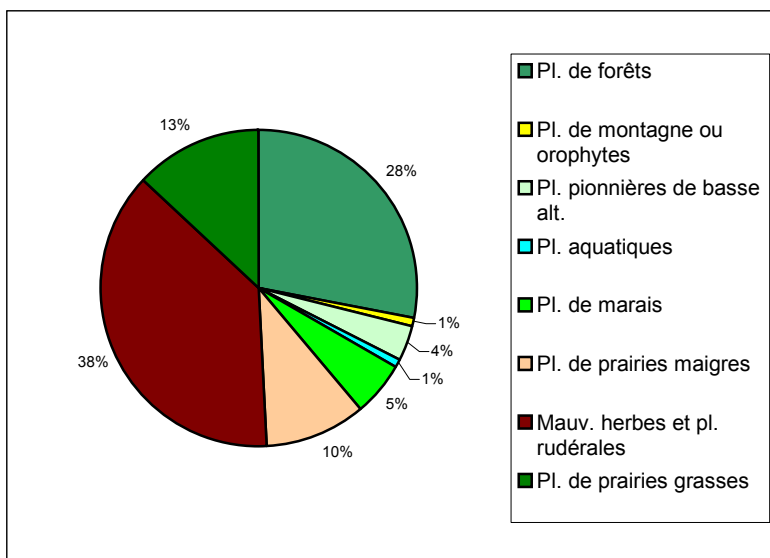


Figure 4
Répartition des espèces par
groupe écologique dans la
commune de Chêne-Bourg
 (d'après Latour, 2003)

Les groupes écologiques qui s'avèrent les plus menacés dans la commune sont les plantes de prairies maigres ainsi que les plantes rudérales et mauvaises herbes

Il apparaît important de prendre en compte le rôle joué par ces types de milieux susceptibles d'accueillir les deux groupes précités dans la conservation de la biodiversité régionale. La présence des milieux en friche secs et ensoleillés, sur des terrains vagues, des zones industrielles etc. peut favoriser au moins temporairement, le maintien des espèces qui leur sont inféodées et donc augmenter la diversité floristique.

Les plantes envahissantes

On appelle néophytes des espèces qui ont été introduites depuis environ 1500 après J.-C. Certaines d'entre elles (1 à 5 %) sont des espèces envahissantes, c'est-à-dire qu'elles se répandent rapidement au détriment de nombreuses espèces indigènes qui croissent naturellement dans une région.

Espèces présentes dans la commune de Chêne-Bourg classées dans les listes des espèces envahissantes

LISTE NOIRE³ : Buddléia de David (arbre aux papillons), Renouée du Japon, Robinier, faux-acacia, Solidage du Canada, Solidage géante.

WATCHLIST⁴: Fraisier des Indes, Impatiente de Balfour.

FAUNE URBAINE

La commune de Chêne-Bourg ne recèle que peu de milieux naturels susceptibles d'accueillir des espèces animales et quand ils existent, ces biotopes sont de taille réduite et fortement cloisonnés, du fait du haut degré d'urbanisation du territoire communal.

Toutefois, certaines espèces s'adaptent plus ou moins bien à ces conditions artificielles ; c'est le cas notamment de quelques insectes et espèces d'oiseaux ou de mammifères qui n'hésitent pas à faire incursion en ville, voire à s'y installer plus durablement.

³ Liste noire: liste des néophytes (plantes exotiques introduites depuis 1500 apr. J.-C) envahissantes de Suisse qui causent actuellement des dommages au niveau de la diversité biologique, de la santé et/ou de l'économie. L'expansion de ces espèces doit être empêchée.

⁴ "Watch List": Liste des néophytes envahissantes de Suisse qui ont le potentiel de causer des dommages et dont l'expansion doit être surveillée.

Les mammifères

Le canton de Genève dans son ensemble abrite un grand nombre de mammifères, qui tirent profit d'une diversité importante d'habitats (pentes, espaces boisés, etc.). Cette diversité est toutefois menacée par trois facteurs principaux :

- la densité des voies de circulation,
- la fragmentation accrue du territoire (urbanisation et routes)
- le dérangement dû aux loisirs (notamment par les chiens)

S'agissant de la commune de Chêne-Bourg, on constate sans surprise que la plupart des mammifères recensés sont des espèces très communes, comme l'écureuil ou le mulot et que la commune ne recèle aucune espèce de grande faune, ce qui est logique au vu de l'urbanisation importante du territoire communal.

L'étude plus précise de F. Dunant (1984) concernant la répartition des mustélidés dans le canton de Genève, a mis en évidence la présence de l'hermine et du putois à proximité du territoire de la commune de Chêne-Bourg. Cette étude est toutefois ancienne et ne reflète donc probablement pas la situation actuelle. Le putois est très rare dans le canton et affectionne surtout les zones humides. Ces deux espèces de mustélidés n'ont plus été observées depuis 1984 près du territoire de la commune. En revanche, la fouine, bien adaptée au milieu urbain, se maintient dans la région.

Liste des mammifères observés sur la commune de Chêne-Bourg

Hérisson, Lièvre commun, Campagnol terrestre, Campagnol de champs, Mulot à collier, Mulot sylvestre, Souris Grise, Rat noire, Fouine, Ecureuil d'Europe, Musaraigne musette, Musaraigne aquatique, Taupe d'Europe, Murin de Daubenton, Murin à moustache, Murin de Natterer, Noctule de Leissler, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle Nathusius, Pipistrelle commune.

La commune de Chêne-Bourg est bien dotée en espèces de chiroptères (chauves-souris). Les chauves-souris sont des insectivores et recherchent donc des terrains de chasse riches en insectes, notamment les rivières où le courant est calme et la surface de l'eau lisse. Dans ce contexte, la Seymaz constitue un biotope particulièrement apprécié par les chiroptères. Les tronçons du Pont de Petit Bel-Air et de l'école De-Haller principalement, ont révélé une richesse importante.

Espèces de chiroptères (chauves-souris) observées sur le territoire communal de Chêne-Bourg de 1850 à nos jours

Murin de Daubenton, Murin à moustaches, Murin de Natterer, Grand Murin, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle de Nathusi, Pipistrelle commune, Pipistrelle soprano ou pygmée, Pipistrelle non identifiée (Pipistrellus SP) Noctule de Leisler,, noctule commune. (Th. Sandoz, comm.pers. 2007).

Les oiseaux

Les zones urbaines n'accueillent que des espèces d'oiseaux qui ne craignent pas le voisinage de l'homme. La plantation de haies indigènes, la préservation des grands arbres et la pose de nichoirs sont favorables à une diversité accrue en milieu urbain et suburbain. Dans les zones villas, le nombre d'espèces d'oiseaux est généralement supérieur, grâce à des espaces verts plus étendus.

La commune recèle 52 espèces d'oiseaux nicheurs.

Liste des espèces d'oiseaux recensées sur la commune de Chêne-Bourg

(Les espèces soulignées sont vulnérables)

Canard colvert, Harle bièvre, Milan noir, Faucon crécerelle, Pigeon biset domestique, Pigeon ramier, Pigeon colombin, Tourterelle des bois, Tourterelle turque, Martin-pêcheur d'Europe, Martinet noir, Bergeronnette des ruisseaux, Bergeronnette grise, Chardonneret élégant, Bouvreuil



pivoine, Corneille noire, Etourneau sansonnet, Fauvette à tête noire, Geai des chênes, Gobemouche gris, Grimpereau des jardins, Grive musicienne, Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtre, Lorient d'Europe, Merle noir, Mésange à longue queue, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Mésange huppée, Mésange noire, Mésange nonnette, Moineau domestique, Moineau friquet, Pie bavarde, Pinson des arbres, Pouillot fitis, Pouillot véloce, Roitelet triple-bandeau, Rossignol philomèle, Rougegorge familier, Rougequeue à front blanc, Rougequeue noir, Serin cini, Sittelle torchepot, Troglodyte mignon, Verdier d'Europe, Torcol fourmilier, Pic épeiche, Pic vert, Chouette hulotte, Faucon hobereau.

Les Poissons

Sur la commune de Chêne-Bourg, 18 espèces fréquentes ont été recensées. Une telle richesse est à imputer au fait que le cours est diversifié et naturel à cet endroit. A noter que la commune héberge une espèce très menacée à l'échelle suisse, le blageon, bien implantée dans cette partie du cours d'eau, et une espèce menacée, le spirin. La Seymaz abrite la dernière population de cette espèce dans le canton de Genève .

Diversité ichtyologique de la Seymaz.

Truite de rivière, Brochet, Carpe commune, Spirin, Barbeau, Goujon, Chevaine, Blageon, Vairon, Gardon, Rotengle, Tanche, Loche franche, Epinoche, Perche, ainsi que plusieurs espèces introduites par l'homme.

Les Reptiles et les Batraciens

Sur les 25 espèces présentes dans le canton de Genève, seules 5 d'entre elles ont été recensées sur la commune de Chêne-Bourg, la plupart avant les années quatre-vingt.

Le territoire communal n'offre pas véritablement de biotopes pour ces espèces, que ce soit des milieux humides ou des milieux secs. Les dérangements sont en outre beaucoup trop importants pour que des populations importantes de reptiles ou de batraciens puissent se développer dans la commune.

Liste des espèces de reptiles et batraciens recensées après 2000 sur la commune de Chêne-Bourg.

Orvet fragile, Couleuvre d'Esculape, Lézard des murailles, triton alpestre, triton lobé méridional (D. Bärtschi et J. Thiébaud, comm. pers., 2007)

La création de plans d'eau, la restauration des rives de la Seymaz (Cf. projet de renaturation de la Seymaz) et le rétablissement de liaisons avec des espaces moins urbanisés pourraient être susceptibles de favoriser davantage des espèces de reptiles et de batraciens.

Les insectes

La commune de Chêne-Bourg abrite 17 espèces de papillons et 5 espèces de libellules

PROJETS ET MESURES D'ENTRETIEN A CHENE-BOURG

La nature, les parcs et les espaces verts en particulier, remplissent quatre fonctions dans une ville:

- habitat pour les espèces végétales et animales et éléments du réseau écologique;
- espace de détente et de repos pour les citoyens ;
- lieu de rencontres et d'échanges favorisant la vie sociale ;
- lieu de formation par l'observation de la faune et de la flore.



Il convient donc de concilier ces quatre fonctions, qui peuvent entrer en contradiction. Un entretien et des aménagements appropriés sont susceptibles de gérer les différents usages des espaces verts. Particulièrement touchée par cette problématique, la commune de Chêne-Bourg a consacré une réflexion à des projets d'amélioration de la qualité de vie et de préservation de la biodiversité.

La charte "Espace-rue"⁵

Cinq communes (Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Thônex, Gaillard et Ambilly) ont élaboré ensemble une charte d'aménagement de l'axe reliant Genève à Annemasse. Ce projet bénéficie du financement du programme d'initiative communautaire INTERREG II, soutenu par l'Union Européenne. Ce projet reconnaît les fonctions de l'axe historique entre Genève et Annemasse, très fréquenté par les véhicules. Dans un premier temps, un concept général d'intervention sur les cinq kilomètres de l'axe a été proposé. Dans un second temps, chaque commune a entrepris une étude sur un secteur particulier de son territoire, pour être en mesure d'engager des actions concrètes d'aménagement dans un second temps. D'une manière générale, la charte poursuit les principaux objectifs suivants:

- mener une réflexion sur les dimensions paysagères et notamment sur le rôle de la végétation ;
- créer une continuité des espaces publics, actuellement fortement fragmentés ;
- gérer de manière plus efficace les différents usages de l'espace public (piétons, vélos, voitures, etc.) ;
- se baser sur la fonction structurante de la ligne de tramway.

Le site qui a fait l'objet d'un projet d'aménagement dans la commune de Chêne-Bourg s'étend de la Gare jusqu'à l'Eglise Saint-François-de-Sales, en passant par la Place Louis-Favre. La place de la Gare est potentiellement aménageable, avec la nouvelle fonction de la gare projetée par la future liaison ferroviaire CEVA. De nombreuses plantations d'arbres sont prévues dans ce site. Un plan directeur localisé est en cours d'élaboration par la commune. La place Dechevrens et la place Favre ont déjà été réaménagées en 2002 : la fonction de loisir a nettement été privilégiée par rapport à la fonction écologique.



La place Dechevrens

La promotion d'un axe vert au travers de la commune

Profitant de la dynamique instaurée par la Charte Espace-rue, les autorités de la commune de Chêne-Bourg élaborent depuis 2006 un « plan directeur piétons » et envisagent de travailler sur un « axe vert » qui parcourerait la commune du parc Dinu-Lipatti et de la place Favre, jusqu'au parc de Floraire.

Un plan de promenades et de découvertes à travers la commune a déjà été réalisé à l'attention de tous les Chênois. Ce réseau comprend un sentier inscrit dans le plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre : il s'agit de celui qui parcourt les rives de la Seymaz, qui longe le cimetière et qui franchit la Route de Malagnou au niveau du Pont du Vallon.

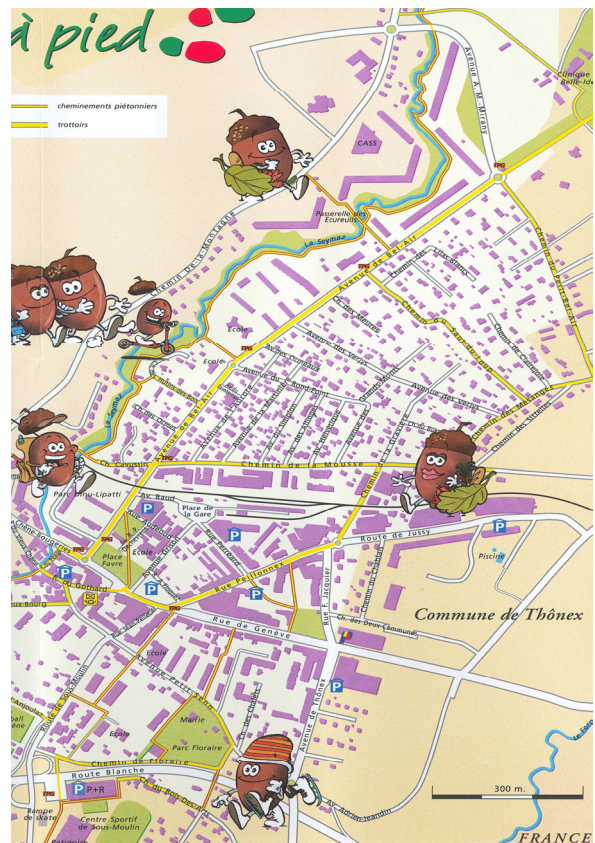
⁵ La revitalisation du projet « Espace-Rue » constitue l'une des propositions de l'Atelier du futur « Mobilité » (voir fiche-action M3)

Politique de plantation et d'entretien de la végétation

Comme dans tout milieu urbain, les végétaux sont soumis à des conditions difficiles (température plus élevée, pollution atmosphérique, etc.). Par conséquent, un entretien adéquat est exigé, et cela dans une optique de conserver à la fois la contribution des végétaux à la qualité paysagère et leur utilité écologique, sans porter atteinte à la sécurité de chacun.

Deux opérations majeures relatives à la végétation sont en voie d'être menées sur la commune :

- la régénération du cordon boisé de la Seymaz. Dans le cadre du plan de gestion de la Seymaz urbaine (Cf. Cretton, 2003 et 4.2.2.2), la ripisylve sera renouvelée par des abattages sélectifs destinés à accroître la luminosité
- au bénéfice des jeunes plantes.



Le cordon boisé de la Seymaz, dégradé par le piétinement

Une réflexion a été menée sur le site de Belle-Idée, en relation avec le projet de construction du Cycle d'orientation de la Seymaz. L'étude de faisabilité de ce projet (DAEL, septembre 2002) met en évidence l'existence d'allées d'arbres revêtant des valeurs paysagère et patrimoniale importantes. La lignée d'arbres bordant l'avenue de Bel-Air, qui constitue l'accès principal au domaine de Belle-Idée, a récemment été reconstituée par la commune de Chêne-Bourg, en collaboration avec le Domaine Nature et paysage (DNP). La voie d'accès secondaire (à proximité de la station électrique des SIG) est également assortie d'un cordon boisé d'essences diverses, qu'il s'agira de conserver. Le projet prévoit également, d'une part un déclassement de la zone villas attenante à la station SIG en zone agricole, pour éviter une densification ultérieure de la zone, d'autre part, la création d'un bassin de rétention et d'une zone de verdure le long de la Seymaz.



RECOMMANDATIONS

Dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg et en ce qui concerne plus particulièrement l'environnement naturel, il est recommandé à la commune de renforcer la

valorisation des éléments naturels afin que le territoire communal de Chêne-Bourg joue pleinement son rôle dans les réseaux écologiques aux échelles transcommunale et régionale.

Dans tous les cas, la Municipalité de Chêne-Bourg devrait, pour conserver la qualité de vie de ses habitants et rehausser la biodiversité de son territoire, se doter d'un outil de gestion environnementale élaboré à partir de la connaissance de ses richesses naturelles et culturelles et d'un plan de sauvegarde.

De manière générale, les efforts en matière d'environnement dans la commune de Chêne-Bourg doivent être portés sur deux axes :

- la préservation ou l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la commune (environnement construit) ;
- la préservation de la biodiversité, (environnement naturel ou proche de la nature) ;

Ces deux niveaux étant étroitement interdépendants, cela exige à la fois une meilleure intégration des éléments naturels dans le développement urbain et le maintien et l'amélioration de milieux naturels ou semi-naturels existants.

2. Suggestions d'actions

Les membres de l'Atelier du futur « Nature et environnement » ont développé au fil des séances de travail un ensemble de réflexions qui les ont conduit à envisager 7 suggestions d'actions. Celles-ci portent sur 4 axes principaux et 3 objets « géographiques ».

Quatre axes principaux :

- Revitalisation des milieux semi-naturels urbains
- Création d'un Conseil consultatif de l'aménagement communal
- Salage des voies de communication
- Sensibilisation de la population à la conservation de la nature

Objets "géographiques" et/ou types de milieux

- Seymaz (gestion cantonale)
- Domaine public communal : espaces verts (parcs, bassins, talus, arbres)
- Jardins et parcs privés (pelouses, haies, potagers)

RENATURATION – REVITALISATION - GESTION

Suggestion I

Renaturation et revitalisation accentuée des parcs, espaces verts, talus, lignées d'arbres et biotopes favorables à la faune dans la commune (espèces indigènes, prairies, haies vives, talus à fauche tardive, pièces d'eau, abris (bâtiments), nichoirs, etc.).

Gestion adéquate des milieux (tontes espacées et fauches tardives, lutte contre les espèces envahissantes, etc.) pour conserver et favoriser la diversité biologique floristique et faunistique et protéger les espèces rares ou menacées (amphibiens, chauves-souris, oiseaux, rongeurs, etc.), gestion qui intègre les intérêts sociaux à la protection de la nature en ville.

L'objectif de cette action est de créer un réseau écologique pour le maintien et le promotion de la diversité biologique. L'action concerne les terrains communaux répertoriés sur un plan annexé et, dans la mesure du possible, les servitudes de passage avec participation incitative de la commune. Une information ad hoc (cf. Suggestion V) sur les objectifs visés accompagnerait sa réalisation. Celle-ci aurait valeur d'exemple et permettrait d'encourager gérants d'immeuble et particuliers à en faire autant. D'autres actions annexes telles que, par exemple, l'aménagement

des lignées d'arbres en bordure de route (grilles d'arbres), la végétalisation des murs et des pavages ainsi que la lutte contre la négligence des propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les crottes de chiens sont à envisager dans le cadre de cette action.

Cette suggestion I s'est concrétisée dans la fiche-action N1

CONSEIL CONSULTATIF

Suggestion II

Création d'un CONSEIL CONSULTATIF DE L'AMENAGEMENT COMMUNAL : groupe interdisciplinaire qui aurait pour cahier des charges d'étudier les dossiers des projets d'aménagements sur la commune (cantonaux et communaux) aux fins de formuler des propositions visant à valoriser la diversité biologique et la qualité de l'environnement. Ce conseil serait composé d'élus, d'habitants, de représentants d'associations, de professionnels (architectes, ingénieurs, naturalistes, paysagistes, commerçants, etc.)

Ce conseil pourrait être constitué sur les mêmes bases que les commissions consultatives de l'Etat de Genève. Celles-ci sont majoritairement composées de membres en provenance de la Société civile et de quelques représentants des différents partis politiques, députés ou non au Grand Conseil. Par exemple, la Commission consultative de la diversité biologique est instituée par une loi (M 5 38) décrétée par le Grand Conseil en 1999. Elle en fixe les compétences et en définit le mode de fonctionnement. Cette commission n'a aucun pouvoir de décision mais, composée de personnes concernées par la protection de la nature (associations) ou professionnellement impliquées (agriculteurs, pêcheurs, paysagistes, etc.) et de scientifiques spécialisés dans le domaine, elle présente les compétences de donner un avis éclairé, tenant compte de tous les intérêts et points de vue sur les questions posées, et apportent aux politiques une aide à la décision (préavis, propositions). La création de ces commissions cantonales constituent autant d'actes de participation citoyenne. La transposition à l'échelle communale d'une formule similaire adaptée aux besoins de la commune est proposée ici.

Faire intervenir le conseil consultatif dans la réalisation des autres actions adoptées par le CM

Cette suggestion II a évolué sous la forme d'une fiche inter-ateliers demandant l'organisation d'Agoras (voir fiche-action CP3)

INFORMATION-SENSIBILISATION

Suggestion III

Parcours didactique le long de la Seymaz, si possible inter-communal, accompagné d'un guide ou de fiches

Cibles : tous publics et écoles

- Création d'un parcours didactique et ludique le long des sentiers bordant la Seymaz et sensibilisation des promeneurs directement sur le terrain (panneaux, cf. Onex ?)
- Réalisation de campagnes annuelles d'information-sensibilisation dans les écoles, notamment par l'élaboration de fiches d'information sur la renaturation de la Seymaz à distribuer dans les écoles (collège dans le cadre de la semaine consacrée au développement durable, CO, école primaire, autres écoles (privées, professionnelles)
- Intégration de l'information sur l'action annuelle de nettoyage de la Seymaz.
- Implication du centre des loisirs (nouvelles activités?)
- Réalisation de dossiers pédagogiques pour les enseignants dans le cadre de la formation des maîtres (FAPSE)
- Intensification de l'information-éducation auprès des promeneurs adultes par la publication régulière de fiches de conseils dans Le Chênois pour un meilleur respect de la Seymaz, en



développant la responsabilisation de chacun sur la base de slogans tels que "La Seymaz, c'est VOTRE rivière", "quelle Seymaz voulons-nous ?", etc.

Cette suggestion III s'est concrétisée dans la fiche-action N2

Suggestion IV

Guide de promenades didactiques à Chêne-Bourg ou inter-communal (richesses patrimoniales naturelles et construites, conseils de comportement vis à vis de la nature et de l'environnement.

Cibles : tous publics

Sur la base de l'avant-projet concernant la "mobilité douce" à Chêne-Bourg et Thônex : plan directeur des chemins pour piétons et schéma directeur du réseau cyclable, élaboration d'un guide de découverte des richesses patrimoniales naturelles et architecturales ou historiques et de réflexion sur les enjeux auxquels la commune et ses habitants sont confrontés. La prise de conscience de l'environnement dans lequel le promeneur évolue quotidiennement sans s'en rendre compte se ferait grâce à un large accompagnement didactique (prévoir une extension possible du plan sur les autres communes voisines ?)

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de communication pour sensibiliser la population chénoise à la qualité de son cadre de vie et à la nécessité de la préserver. Le guide ferait aussi partie d'un document d'accueil qui pourrait être édité à l'intention des nouveaux habitants.

Cette suggestion IV s'est concrétisée dans la fiche-action N3

Suggestion V

Campagne de sensibilisation auprès des professionnels de la construction et de l'aménagement des jardins.

Cibles : Professionnels

- Réalisation d'une vaste campagne d'information et de sensibilisation auprès des professionnels pour la promotion de jardins « naturels » et « écologiques » favorisant la diversité biologique indigène :

1^e étape : mise sur pied d'une campagne pour les professionnels;

2^e étape : campagne promotionnelle avec les professionnels auprès de la population (Action VII)

- Négociation d'un partenariat avec la commune pour la promotion des plantes indigènes, l'encouragement à l'aménagement "naturel" des jardins, la divulgation de fiches-conseils, etc.

Cette suggestion V s'est concrétisée en étant intégrée dans la fiche-action N4

Suggestion VI

Campagne de sensibilisation auprès des propriétaires de villas et jardins

Cible : Particuliers et associations

- Réalisation, avec la collaboration des professionnels, d'une vaste campagne d'information et de sensibilisation auprès des particuliers pour la promotion de jardins (privés) « naturels » et « écologiques » favorisant la diversité biologique

- Création de fiches traitant de différents sujets relatifs à l'aménagement et à l'entretien des propriétés privées tels que ceux présentés dans la liste ci-dessous. Publication régulière des fiches dans le Chênois ou sous forme de tous-ménages (papier, CD, e-mails), voire dans les commerces et sur le site internet de la commune.

Cette suggestion VI s'est concrétisée dans la fiche-action N4

SALAGE

Suggestion VII

Modérer le salage des routes et des trottoirs de la commune sur la base d'une analyse faite sous l'angle du développement durable (évaluation des risques de coûts et préjudices consécutifs à des accidents versus les avantages environnementaux) en vue de dégager des propositions consensuelles.

Chaque année dans le canton de Genève, près de 2000 tonnes de sel sont en moyenne déversées dans le but de prévenir le glaçage des routes, chemin et trottoirs.

L'action de salage a comme objectif la sécurité des usagers des différentes voiries et donc la prévention d'accidents. L'impact possible à moyen et long terme sur l'environnement doit être autant que possible pris en considération.

Cette suggestion VII s'est concrétisée dans la fiche-action N5

3. Documentations

Afin de répondre aux besoins en informations des membres de l'Atelier du futur « Nature et environnement », une documentation a été réunie par le bureau ECO21 sur la nature en ville, la Revitalisation de la Seymaz, les panneaux didactiques dans le domaine de la nature, la biodiversité et le salage.

Remerciements

Les personnes suivantes ont consacré du temps pour répondre à nos questions. Les membres de l'Atelier du futur « Nature et environnement » et le bureau ECO21 remercient chaleureusement pour leur disponibilité et leur professionnalisme:

- M. Alexandre Wisard (directeur du Service du programme de renaturation des cours d'eau et des rives, DOMEAU, Dpt du territoire).
- M. Jean-Pierre Pernet (Paysagiste).
- M. Pascal Freymond (Services des parcs et promenades).
- M. Michel Agassiz (Service cantonal de géologie).
- Mme Arielle Cordonier (Service cantonal de l'écologie de l'eau).

Quelques sources d'informations

- Bilan environnemental de la commune de Chêne-Bourg (Bureau ECO21, 2004)
- Base de données du Centre Suisse de Cartographie de la Faune (serveur tabulaire de données faunistiques) : <http://www.cscf.ch>
- Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris, Suisse
<http://www.ville-ge.ch/musinfo/mhng/cco>
- Centre du réseau suisse de floristique - <http://www.crsf.ch>
- Conservatoire et jardins botaniques de la ville de Genève - <http://www.ville-ge.ch/cjb/>
- site « Nature et paysage » du Département du Territoire (Etat de Genève) - <http://www.geneve.ch/nature>

4. Fiches-actions

6 fiches-actions ont été élaborées au sein de l'Atelier du futur « Nature et environnement ». L'une d'entre elle ne se limitant pas spécifiquement au domaine d'action de l'Atelier, est présentée directement au nom du Comité de pilotage. Il s'agit de la fiche-action suivante:

Fiche-action CP3 :

« Organiser des réunions publiques (agoras) pour permettre à la population de Chêne-Bourg de s'exprimer sur des sujets communaux d'actualité susceptibles d'exercer une influence sur la qualité de vie »

Les 5 fiches-actions réalisées au nom de l'Atelier « Nature et environnement » portent les titres suivants :

Fiche-action N1 :

« Valoriser les potentialité écologiques des milieux semi-naturels urbains de Chêne-Bourg »

Fiche-action N2 :

« Mettre en place un parcours didactique le long de la Seymaz »

Fiche-action N3 :

« Réaliser un guide de promenades didactiques de sensibilisation au développement durable à Chêne-Bourg »

Fiche-action N4 :

« Promouvoir la diversité biologique indigène auprès des habitants de Chêne-Bourg »

Fiche-action N5 :

« Elaborer un règlement communal sur le salage des voies et trottoirs, en vue de pérenniser une pratique communale consensuelle, à la fois soucieuse de la sécurité des personnes et respectueuse de l'environnement (faune et flore) »

Liste des membres de l'Atelier du Futur "Nature et environnement" :

Coordinatrices : Astrid BAUDET et Claudine TORELLO

Vidal ALVAREZ, Yannick BISSON, Serge BROQUARD, Olivier DALLAIS, Sabine DEBARGE, Jean-Louis DELABAYS, Maryse FAGNO, Rodolfo FLÜCK, Pascal FREYMOND, Sylvie HOTTELIER, Saddek IDJED, Marion JAUSSI, Suzanne KOLLY, Patrick LACOURT, Sylvie LOPEZ, Fabienne MORCH, Antoine MORZIER, Jacques-André NAWRATIL, Magali ORIGA, Thierry SANDOZ, Yves SCHEURER.

Consultante ECO21 : Raphaëlle JUGE

Raphaëlle Juge, consultante  21.03.2007

Fiche-action n°N1

Atelier du futur n°3 « Nature et environnement »

« Valoriser les potentialités écologiques des milieux semi-naturels urbains de Chêne-Bourg »

L'action porte sur :

- une renaturation et une revitalisation accentuées des parcs, espaces verts, talus, lignées d'arbres et biotopes favorables à la faune dans la commune (espèces indigènes, prairies, haies vives, talus à fauche tardive, pièces d'eau, abris (bâtiments), nichoirs, etc.);
- la gestion adéquate des milieux (tontes espacées et fauches tardives, lutte contre les espèces envahissantes, etc.) pour conserver et favoriser la diversité biologique floristique et faunistique indigène et protéger les espèces rares ou menacées (amphibiens, chauves-souris, oiseaux, petits mammifères, etc.), gestion qui intègre les intérêts sociaux à la protection de la nature en ville (espaces de détente et de loisirs).

Situation et justification

Actuellement les rares milieux semi-naturels de la commune de Chêne-Bourg sont colonisés par une flore plutôt banale (peu diversifiée et de faible intérêt écologique pour la faune) et/ou par des plantes néophytes⁶. Ces milieux sont plutôt espacés, formant un réseau trop discontinu pour que soient garanties les fonctions écologiques qu'ils devraient être aptes à remplir (corridors biologiques). L'action porte sur les terrains communaux répertoriés sur le plan annexé ainsi que, dans la mesure du possible, des parcelles disposant de servitudes de passage (avec participation incitative de la commune). L'action proposée consiste à inventorier, caractériser et revitaliser ces milieux, voire à en créer d'autres pour compléter le maillage. Elle se justifie non seulement en termes de qualité écologique mais également en fonction de critères esthétiques et paysagers.

Objectifs visés

- ❖ Améliorer la diversité floristique et faunistique en milieu urbain (cf. bilan environnemental de Chêne-Bourg, 2004)
- ❖ Protéger des espèces de la flore et de la faune indigènes rares et/ou menacées (idem)
- ❖ Favoriser un bon fonctionnement du réseau écologique en densifiant les milieux
- ❖ Améliorer la qualité paysagère du milieu urbain
- ❖ Sensibiliser la population à la nécessité de préserver la diversité biologique et de sauvegarder les espèces indigènes rares et/ou menacées

Pertinence « développement durable » de l'action

La valorisation des potentialités écologiques en milieu urbain constitue non seulement une amélioration des conditions environnementales pour le maintien d'une flore et d'une faune diversifiées mais contribue également à embellir le cadre de vie des habitants. L'investissement économique à consentir peut rester relativement modeste en regard des bénéfices environnementaux et sociaux prévisibles. En outre, des économies substantielles pourraient être réalisées par des arrosages et des tontes moins fréquents (économies d'eau et d'énergie polluante) ainsi que par l'utilisation plus parcimonieuse d'engrais et de produits phytosanitaires. A

⁶ Plante néophyte : plante introduite volontairement ou naturellement sous nos latitudes depuis 1500 après Jésus-Christ. Cette notion couvre un grand nombre de plantes dont certaines parmi les principales espèces cultivées en Suisse (maïs, pommes de terre, soja). Beaucoup de plantes ornementales sont également des néophytes. On estime que 11 pour cent des plantes que l'on trouve en Suisse sont des néophytes. La grande majorité d'entre elles ne posent aucun problème mais certaines disposent de caractéristiques négatives qui permettent de les considérer comme envahissantes.

noter à ce propos que le traitement des plantes par les produits phytosanitaires devrait être restreint et strictement limité en fonction des directives des lois en vigueur (notamment LPE, Osubst 1986 – 1992)

Descriptif et mise en place de l'action

Treize sites sont d'ores et déjà inventoriés sur le territoire communal (propriété de la commune). Deux d'entre eux ont déjà fait l'objet de travaux de revitalisation. Pour les onze autres, il est relativement facile de réaliser une amélioration de leurs conditions et caractéristiques écologiques. D'autres sites n'appartenant pas à la commune et disposant de servitudes de passage seraient inventoriés et des propositions de revitalisation seraient formulées auprès des propriétaires et régies avec participation incitative de la commune.

Pour chacun des sites, des aménagements ad hoc, plus proches de nature qu'ils ne le sont actuellement, seraient proposés avec étude de faisabilité à l'appui. Il s'agit par exemple de remplacer un gazon par de la prairie fleurie, une clôture ou une haie de thuyas par une haie vive, de planter des vivaces indigènes⁷ rares, de maintenir une prairie rudérale⁸ par un entretien différencié, d'espacer les travaux d'entretien des prairies (fauches tardives), d'éradiquer des plantes envahissantes, de diminuer l'arrosage de certains espaces publics, voire le supprimer en période de sécheresse, d'utiliser des carburants écologiques pour le fonctionnement des machines d'entretien des espaces verts, etc.

Un aménagement plus adéquat sur les plans tant pratique qu'esthétique des lignées d'arbres en bordure de route (grilles d'arbres) serait également entrepris ainsi que l'inventaire des murs et pavages potentiellement végétalisables avec étude de faisabilité.

L'aménagement d'abris et de nichoirs sur des bâtiments serait également envisagé avec participation incitative de la commune. Dans cette optique notamment, les vieux arbres devraient être conservés dans la mesure où ils ne remettent pas en question la sécurité des personnes et des biens.

Une information ad hoc sur les objectifs visés accompagnerait la réalisation des travaux d'aménagement (celle-ci aurait valeur d'exemple et permettrait d'encourager gérants d'immeuble et particuliers à en faire autant).

Enfin, des enfants de la commune pourraient être conviés à participer à des réalisations pratiques de projets de valorisation.

Un des treize sites susceptibles d'être revitalisés est le Parc Floraire. Un certain nombre de propositions concrètes peuvent déjà être formulées et constituent ici un exemple de ce qui peut être accompli en termes de "valorisation des potentialités écologiques des milieux semi-naturels urbains" dans un parc présentant déjà une grande valeur naturelle et esthétique :

- récolter les eaux de pluie pour l'arrosage,
- renaturer le fond du ruisseau,
- remplacer les éventuelles plantes néophytes ou envahissantes par des espèces indigènes (haies, bosquets, arbres exceptés),
- augmenter la surface du parc consacrée à la partie "sauvage" (pré de fauche) sans modifier son architecture et trouver une solution plus élégante que la clôture pour la protéger du piétinement et du dérangement,
- végétaliser les murs du parc,
- protéger des espèces menacées telles que les tritons alpestre et lobé, classés " en danger" sur la liste rouge des amphibiens menacés en Suisse,
- aménager des passages à petite faune pour sortir sur les côtés est et ouest du parc,
- installer des panneaux d'information discrets et esthétiquement bien intégrés sur les tritons, la gestion du parc, la valeur et l'intérêt des milieux plus naturels et moins entretenus, etc.

⁷ Une plante *vivace*, ou pérenne, est une [plante](#) herbacée vivant plus de deux [ans](#) qui résiste aux rigueurs de la mauvaise saison, qu'il s'agisse du [gel](#) de l'[hiver](#) ou de la sécheresse des étés caniculaires. Elle passe l'hiver soit au-dessus du sol en gardant les tiges ou les feuilles, soit sous terre sous forme de [bulbe](#), [rhizome](#), [tubercule](#),... Une plante *indigène* est une espèce native d'une région spécifique et qui croît spontanément dans cette zone donnée de la répartition globale de l'espèce; son matériel génétique s'est adapté à cette zone en particulier. Sa présence sur le territoire n'est pas attribuable à l'intervention humaine.

⁸ Les plantes *rudérales* sont des [plantes](#) qui poussent spontanément dans les [friches](#), les terrains vagues récemment bouleversés, les décombres, le long des [chemins](#), souvent à proximité des lieux habités par l'homme.

Calendrier

Dès l'acceptation du projet, l'action peut être exécutée dans un laps de temps qui dépend du rythme d'intervention sur le terrain. Les différents projets de revitalisation proposés ici sur les terrains propriété de la commune peuvent ainsi être potentiellement exécutés en un à deux ans mais leur réalisation peut aussi être davantage étalée dans le temps. L'entretien des sites revitalisés est, quant à lui, permanent.

La réalisation de projets sur des terrains privés avec participation de la commune dépend de la volonté des propriétaires de s'engager dans la démarche et de la décision municipale de leur accorder les subventions nécessaires.

Nom des responsables

Conseiller administratif en charge de l'environnement et de l'aménagement du territoire, Secrétaire général de l'administration communale, responsable de l'entretien du domaine public.

Nom des partenaires et mode de participation

Outre les services ad hoc de la commune (maîtres d'œuvre) :

- Domaine Nature et Paysage (Département du Territoire),
- mandataires tels que Ecologues, paysagistes, urbanistes, architectes, ingénieurs, jardiniers et entreprises générales.
- Spécialistes en consultation.
- Propriétaires de villas, d'immeubles et régies dans le cas de propriétés privées.
- Conseil consultatif de l'environnement communal (s'il est créé)

Budget

A établir pour chacun des sites à revitaliser (inventaire de référence, aménagements, étude de faisabilité)

Choix de la méthode de suivi et indicateurs de développement durable

Un suivi de l'évolution des sites à travers des mesures régulières sur des espèces cibles et des indicateurs de la flore et de la faune devrait permettre d'évaluer le succès de l'opération.

Mesures effectuées à intervalles réguliers sur les sites revitalisés et sur l'ensemble du territoire communal, notamment pour estimer de manière chiffrée l'efficacité écologique des travaux de revitalisation accomplis :

- dénombrements d'individus appartenant aux espèces floristiques et faunistiques indicatrices choisies et/ou
- détermination des richesses floristique / faunistique et/ou
- analyse des compositions floristique / faunistique (nombre d'espèces rares, menacées, envahissantes, détection de maladies, etc.)
- analyse du degré de satisfaction et d'intérêt des habitants de Chêne-Bourg (enquête pour déterminer si l'action a une valeur éducative, est socialement appréciée et psychologiquement positive).
- évaluation de l'effort d'entretien nécessaire pour déterminer si le projet est économiquement viable en termes de coûts.

Suivi et amélioration continue

Etablissement d'un bilan périodique sur la base des indicateurs du développement durable et des commentaires transmis de manière à ajuster l'action, par exemple à travers un entretien adéquat et une amélioration des conditions environnementales dans et autour des sites, une valorisation de nouveaux sites et/ou habitats pour certaines espèces, la réalisation d'actions inter-communales, une connexion avec des activités éducatives ou de sensibilisation sur l'environnement communal et son patrimoine naturel, etc.

Projet réalisé par les membres de l'AFCB03 en octobre 2006

Annexe : Dossier "La nature en ville"



Fiche-action n°N2

Atelier du futur n°3 « Nature et environnement »

« Mettre en place un parcours didactique le long de la Seymaz »

Réalisation d'un parcours didactique et ludique (questions-réponses, jeux d'observation) le long des sentiers bordant la Seymaz, de préférence inter-communal, destiné à informer les promeneurs sur les richesses naturelles de la rivière et de son cordon boisé. Le but est également de les sensibiliser à la nécessité de préserver ces écosystèmes fragiles par des panneaux discrets et par l'intermédiaire d'une brochure d'accompagnement distribuée à tous les ménages de la commune.

Situation et justification

La Seymaz constitue la seule véritable entité naturelle de Chêne-Bourg, ce qui en fait un élément précieux du paysage communal et un lieu privilégié de promenade pour ses habitants. De ce fait, la pression humaine s'exerçant sur les écosystèmes de la rivière et de son cordon boisé est considérable. Les conséquences sur le fonctionnement des écosystèmes et sur la diversité biologique sont loin d'être négligeables car ces milieux sont particulièrement fragiles. En outre, le manque de respect des lieux (déchets, crottes de chien) entraîne une pollution visuelle notoire qu'il devrait être possible d'éradiquer dans une large mesure. La beauté du site et sa conservation justifient pleinement que des actions d'envergure soient entreprises pour sa sauvegarde, d'autant plus que le développement de la région constitue une pression accrue, donc une menace grandissante pour les milieux naturels et leur qualité paysagère. Information, éducation, sensibilisation bien ciblées sont les meilleurs garants d'une protection efficace de ces milieux. Cette action s'intègre dans le projet de revitalisation de la Seymaz en cours de réalisation et, dans ce sens, il serait fortement souhaitable de la généraliser à l'ensemble du cours d'eau en associant les autres communes riveraines à sa réalisation. Concernant le parcours chênôis, il faudrait au moins mener cette action en collaboration avec Chêne-Bougeries et Vandoeuvres, communes limitrophes avec lesquelles la Seymaz constitue la frontière.

Objectifs visés

La finalité de cette action est la valorisation des caractéristiques biologiques et paysagères de la Seymaz, ainsi que la garantie de l'intégrité structurale et fonctionnelle de ses écosystèmes que sont la rivière, ses rives et la forêt qui la borde.

Pour y contribuer, plusieurs objectifs sont visés :

- Sensibiliser les habitants à la richesse tant paysagère qu'écologique que constitue ce précieux parcours naturel en bordure de leur commune
- Eduquer les enfants et les jeunes dans le respect de ces lieux fragiles
- Offrir un espace de détente de qualité à la population
- Développer les connaissances du public sur la nature, son fonctionnement et ses richesses.

Pertinence « développement durable » de l'action

Cette action constitue un apport complémentaire à la renaturation des rivières genevoises et de la Seymaz en particulier réalisée par l'Etat de Genève. Elle vise à associer la population au succès de l'entreprise.

- Sur le plan environnemental, elle contribue, à travers un respect accru des milieux naturels, à la préservation des écosystèmes et à la lutte contre les divers types de pollution qui affectent la rivière et ses rives.
- Sur le plan social, elle valorise ce lieu de détente en permettant aux promeneurs et à leurs enfants d'en profiter pleinement grâce à une meilleure connaissance des richesses de la nature et une meilleure compréhension du fonctionnement des écosystèmes au sein desquels ils évoluent, donc une prise de conscience des risques que ces milieux encourent face à une dégradation de leur structure ou à la pollution des eaux, par exemple.
- L'investissement financier nécessaire à l'aménagement du parcours didactique et aux supports pédagogiques devrait rester relativement modeste en regard des avantages sociaux et environnementaux obtenus (d'autant plus que l'Etat contribuerait à la réalisation du projet).

Descriptif de l'action

- Création d'un parcours didactique et ludique le long des sentiers bordant la Seymaz avec information et sensibilisation des promeneurs sur le terrain (panneaux et étiquettes indicatives d'espèces, par exemple, le tout intégré judicieusement dans le site sans en altérer l'harmonie).
- Réalisation d'une brochure d'accompagnement pédagogique complétant l'information disponible sur les panneaux (plan des lieux, jeux d'observation, sujets approfondis, etc.) distribuée dans tous les ménages de la commune.

Valorisation de l'action

Afin de valoriser et exploiter concrètement les structures mises en place, de nombreuses activités pédagogiques annexes seraient développées :

- Réalisation de campagnes annuelles d'information-sensibilisation au niveau scolaire, notamment par l'élaboration de fiches d'information sur la renaturation de la Seymaz à distribuer dans les écoles (collège dans le cadre de la semaine consacrée au développement durable, CO, école primaire, autres écoles (privées, professionnelles).
- Organisation de promenades didactiques guidées, de concours (observation de terrain, quiz, photos, etc.), de rallyes pédagogiques destinés aux familles.
- Intégration de l'information sur l'action annuelle de nettoyage de la Seymaz.
- Implication du Centre de loisirs avec des activités ciblées.
- Réalisation de dossiers pédagogiques pour les enseignants dans le cadre de la formation des maîtres.
- Intensification de l'information-éducation auprès des promeneurs adultes par la publication régulière de fiches de conseils dans Le Chênois ou dans la lettre électronique de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg pour un meilleur respect de la Seymaz, en développant la responsabilisation de chacun sur la base de slogans tels que "La Seymaz, c'est VOTRE rivière", "quelle Seymaz voulons-nous ?", etc.
- ...

Comme l'action N4, celle-ci s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de communication pour sensibiliser la population chénoise à la qualité de son cadre de vie et à la nécessité de la préserver.

Calendrier

2 ans pour la réalisation des panneaux, les travaux d'aménagement et la réalisation d'un document tous ménages (brochure d'accompagnement).



Responsables :

Conseil administratif, Etat de Genève.

Partenaires et mode de participation :

Mandataires, Service cantonal du programme de renaturation des cours d'eau⁹, Domaine Nature et Paysage, Service de la voirie de la commune de Chêne-Bourg, Association Seymaz rivière,

Choix de la méthode de suivi :

- Enquête auprès des habitants pour appréhender le succès de l'utilisation du parcours et de la brochure d'accompagnement.
- Evaluation de l'acquisition de connaissances sur les milieux naturels (questionnaire adressé à un échantillon de la population fréquentant régulièrement la Seymaz).
- Evaluation de l'amélioration de l'état de propreté de la Seymaz et du cordon boisé (déchets).
- Evaluation de l'utilisation du matériel pédagogique par les écoles.

Budget :

À définir (avec possibilité d'aide de l'Etat).

Indicateurs de développement durable :

- Nombre de promeneurs consultant les panneaux et/ou la brochure d'accompagnement (enquête de terrain).
- Nombre de déchets/km de cours d'eau avant et après la mise en place du parcours didactique.
- Nombre de personnes capables de répondre à quelques questions simples sur l'écologie des cours d'eau, par exemple.
- Nombre de classes développant des activités en relation avec le parcours didactique.

Suivi et amélioration continue :

Etablissement d'un bilan après un ou deux ans de fonctionnement sur la base des indicateurs du développement durable et des résultats des enquêtes et évaluations.

Projet réalisé par les membres de l'AFB03 janvier 2007

Annexes :

Documentation sur la Seymaz, et sur la revitalisation de la rivière

Documentation sur les panneaux didactiques dans le domaine de la nature

⁹ Cette action a rencontré l'approbation de M. Alexandre Wisard, chef du Service cantonal du programme de renaturation des cours d'eau. Une participation scientifique, logistique et financière de l'Etat à la réalisation de cette action peut être envisagée.

Fiche-action n°N3

Atelier du futur n°3 « Nature et environnement »

« Réaliser un guide de promenades didactiques de sensibilisation au développement durable à Chêne-Bourg »

Ce guide de promenades didactiques à Chêne-Bourg ou à l'échelle inter-communale¹⁰ mettrait en évidence les richesses patrimoniales naturelles et construites de la commune ou de plusieurs communes voisines et mènerait une réflexion "développement durable" sur l'utilisation du territoire.

Situation et justification :

Au vu du développement important et essentiellement urbain de la commune, ses patrimoines naturel et architectural ou historique sont menacés - et, à travers eux, la qualité du paysage -, de même que la qualité de vie de la population actuelle. Il convient donc de conserver ces atouts, notamment en en faisant réaliser l'existence par les habitants de Chêne-Bourg. Ceux-ci connaissent en effet souvent mal leur commune et ne voient plus, à force de les côtoyer, les richesses patrimoniales qu'elle recèle. Ils ignorent aussi pour la plupart que leur qualité de vie dépend d'un développement durable de leur commune. Ce guide trouve ainsi sa justification dans la vocation de sensibiliser la population de Chêne-Bourg aux enjeux de développement de la commune en regard de la qualité de vie de ses habitants.

Idéalement, tant économiquement qu'en raison du fait que les promenades des Chênois dépassent généralement les frontières de la commune et qu'une réflexion "développement durable" se mène préférentiellement à l'échelle d'entités géographiquement fonctionnelles des points de vue économique, social et environnemental, il serait préférable d'envisager la réalisation de cette action en partenariat avec des communes voisines.

Objectifs visés :

La finalité de cette action est la préservation et la valorisation des patrimoines naturel et bâti de Chêne-Bourg ainsi que la conservation de la qualité paysagère qui en découle et, plus globalement, celle de la qualité de vie dans la commune.

Pour y contribuer, plusieurs objectifs sont visés :

- Encourager le grand public à s'intéresser aux richesses patrimoniales naturelles ou façonnées par l'homme et lui faire découvrir son environnement quotidien.
- Relever les problématiques que soulèvent les différents aménagements et affectations du territoire. Présenter la notion et les enjeux du développement durable liés à ces problématiques et aux différentes activités qui s'y déploient.

- Prodiguer des conseils de comportement respectueux vis à vis de la nature et de l'environnement urbanisé.
- Encourager les habitants à se promener "intelligent" : marcher, c'est bon pour la santé; se cultiver et réfléchir, c'est bon pour l'esprit.

¹⁰ P.ex. Trois-Chêne ou Chêne-Bourg-Thônex-Puplinge-Presinge-Jussy

Pertinence « développement durable » de l'action :

Ce guide, en analysant les sujets traités sous l'angle du développement durable, contribue, par une approche didactique, à mieux faire comprendre cette notion encore vague dans l'esprit du grand public et à l'amener à mieux l'intégrer dans sa vie quotidienne et sa vision du monde.

Descriptif de l'action:

Sur la base de l'Avant-projet relatif à la "mobilité douce" à Chêne-Bourg et Thônex : plan directeur des chemins pour piétons et schéma directeur du réseau cyclable, élaboration d'un guide de découverte des richesses patrimoniales naturelles et architecturales ou historiques et de réflexion sur les enjeux auxquels la commune et ses habitants sont confrontés. La prise de conscience de l'environnement dans lequel le promeneur évolue quotidiennement sans s'en rendre compte se ferait grâce à un large accompagnement didactique (prévoir une extension possible du plan sur les autres communes voisines ?).

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de communication pour sensibiliser la population chénoise à la qualité de son cadre de vie et à la nécessité de la préserver.

Le guide ferait aussi partie d'un document d'accueil qui pourrait être édité à l'intention des nouveaux habitants.

Calendrier :

2 ans pour la réalisation du guide.

Responsables :

Conseil administratif.

Partenaires et mode de participation :

Mandataires, groupe de pilotage (municipalité, élus, ...).

Choix de la méthode de suivi :

Sondages sur l'intérêt du public, sur sa compréhension, sur l'utilisation dans les écoles.
Évaluation des ventes.

Budget :

À définir en fonction du nombre de sujets (pages) abordés. Il serait économiquement judicieux d'envisager la publication d'un guide intercommunal.

Indicateurs de développement durable :

Nombre de personnes capables de définir le développement durable (sondage avant et après distribution du guide).

Nombre de travaux scolaires inspirés par le guide (DD).

Suivi et amélioration continue :

--

Projet réalisé par les membres de l'AFCB03 octobre 2006/janvier 2007

Annexe : Guide environnemental de Plan-les -Ouates



Fiche-action n°N4

Atelier du futur n°3 « Nature et environnement »

« Promouvoir la diversité biologique indigène auprès des habitants de Chêne-Bourg »

Cette action Agenda 21 consiste à mener une campagne de sensibilisation et d'information sur l'importance de la diversité biologique indigène au sein de la commune et sur la contribution concrète que les habitants peuvent apporter pour sa conservation ainsi que celle des plantes et animaux rares ou menacés de disparition.

Situation et justification

La forte réduction de la diversité biologique est un phénomène dont la gravité, à l'échelle planétaire, est largement reconnue et ce, depuis plusieurs décennies par les naturalistes, les scientifiques, les écologistes et les gouvernements et commence enfin à alarmer le monde économique qui prend petit à petit conscience des impacts potentiels ou déjà perceptibles que la perte de biodiversité peut avoir sur le bien-être des populations et sur l'économie. La Suisse n'est pas épargnée par le phénomène d'érosion de la diversité biologique et, tant au niveau cantonal que fédéral, des mesures de plus en plus drastiques sont prises pour lutter contre la disparition d'espèces. La Suisse a d'ailleurs signé la Convention sur la Biodiversité au Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro en 1992 et l'a ratifiée en novembre 1994. Celle-ci est entrée en vigueur en février 1995.

A l'échelle communale ou intercommunale, avec le concours de professionnels (commerçants et spécialistes) acceptant de promouvoir la biodiversité indigène, il est aussi possible d'agir en faveur de la sauvegarde des espèces locales. La participation concrète des habitants au maintien de la diversité biologique peut en outre avoir des retombées annexes telles que, par exemple, l'éveil de l'intérêt pour la nature et la compréhension de son fonctionnement (didactique) ou la valorisation du paysage communal (esthétique).

Rôles de la biodiversité

La biodiversité est un patrimoine mondial à protéger. Sa conservation accroît les chances de la vie sur terre de s'adapter aux changements environnementaux.

Elle a ainsi contribué de nombreuses façons au développement de la culture humaine. En retour, les communautés humaines ont joué un rôle majeur en terme d'évolution de la diversité aux niveaux génétiques, spécifiques et systémiques.

Pour les hommes, la faune et flore constituent avant tout des ressources naturelles pour la vie quotidienne, fournissant de la nourriture (agriculture, cultures vivrières, bétail, poissons...), des fibres pour l'habillement, du bois pour le chauffage et la construction d'habitations, des médicaments¹ et de l'énergie.

Les écosystèmes fournissent également des supports de production (fertilité du sol, prédateurs, recyclage des déchets...) et des services tels que la purification de l'air et de l'eau (grâce aux micro-organismes servant à la dépollution ou à l'assainissement), la stabilisation et la modération du climat, la diminution des conséquences des sécheresses, inondations et autres désastres environnementaux. En outre, les écosystèmes constituant les pièces maîtresses du paysage, leur intégrité structurale et fonctionnelle ainsi que la qualité de leurs connexions en façonnent la beauté et en influencent l'évolution.

Si les ressources biologiques sont indispensables à la santé humaine et représentent un intérêt écologique pour la communauté, la valeur économique de la biodiversité est également de plus en plus mise en avant. De nouveaux produits sont développés grâce aux biotechnologies, de nouveaux marchés sont créés. Pour la société, la biodiversité est aussi un secteur d'activité et de profit, et demande une gestion appropriée des ressources.

¹ L'industrie pharmaceutique est l'une des premières bénéficiaires de la biodiversité. De nombreux principes actifs de médicaments ont été mis au point à partir de molécules naturelles.

Objectifs visés

- ❖ Favoriser la diversité biologique indigène
- ❖ Développer le respect de la nature (cueillette, rejets polluants, lâchers d'espèces exotiques etc)
- ❖ Conserver les espèces indigènes
- ❖ Eradiquer les espèces envahissantes et nuisibles (liste noire¹¹, watch list¹²)
- ❖ Sauvegarder des espèces rares ou menacées (liste rouge)
- ❖ Améliorer la quantité et la qualité des biotopes pour la faune et pour les plantes sauvages
- ❖ Améliorer le fonctionnement des écosystèmes
- ❖ Favoriser les réseaux écologiques (connectivité)
- ❖ Enrichir le paysage communal

Pertinence « développement durable » de l'action

La conservation de la diversité biologique est une condition-clé de la qualité de l'environnement et du bien-être de la population qui occupe cet environnement. Les conséquences économiques d'un éventuel désintérêt des consommateurs pour les plantes et animaux exotiques devraient être largement compensées par la valorisation des variétés indigènes par les commerçants !

Descriptif et mise en place de l'action

L'action se déroulerait en deux phases décrites ci-après.

- la première viserait à convaincre des professionnels d'adhérer à l'idée de promotion de la nature dans la commune et d'obtenir leur participation active à cette promotion.
- la seconde serait de déployer une campagne d'information et de sensibilisation visant les particuliers.

1 – Rechercher la participation des professionnels

Par "professionnel", on entend en priorité les jardineriers, pépiniéristes, horticulteurs, paysagistes, architectes, entreprises d'aménagement et d'entretien de jardins et de manière secondaire les régies-gérants-concierges, journaux spécialisés, enseignants et étudiants de Lullier, d'écoles de jardiniers, etc.¹³

Une campagne de sensibilisation auprès de ces professionnels chercherait à obtenir leur adhésion à l'idée de promouvoir (outre les produits et modes de faire qu'ils ont coutume de vendre et pratiquer) l'avènement d'une nouvelle conception du jardin privé qui laisse davantage de place à la nature (flore et faune indigènes).

Selon leurs intérêts et possibilités, l'objectif serait qu'ils participent concrètement à une forme d'"éducation" de la population telle que :

- la diffusion de fiches d'information auprès de leur clientèle (voir plus loin),
- la promotion de haies vives ou mélangées, de plantes et arbustes ornementaux indigènes,
- l'incitation à la végétalisation des murs et des toits et à l'existence de prairies fleuries,
- la mise en garde contre les espèces envahissantes et nuisibles,
- la promotion de la création de biotopes avec la plantation ou la colonisation naturelle d'espèces indigènes,
- la récupération des eaux de pluies pour l'arrosage,
- des conseils préconisant la biodiversité indigène dans l'aménagement de terrasses, d'espaces verts ou de jeux autour des immeubles et la gestion de jardins familiaux,
- l'aménagement de parkings sans imperméabilisation des sols.

¹¹ Liste noire: liste des néophytes (plantes exotiques introduites depuis 1500 apr. J.-C) envahissantes de Suisse qui causent actuellement des dommages au niveau de la diversité biologique, de la santé et/ou de l'économie. L'expansion de ces espèces doit être empêchée.

¹² "Watch List": Liste des néophytes envahissantes de Suisse qui ont le potentiel de causer des dommages et dont l'expansion doit être surveillée.

¹³ La promotion du jardin "naturel" pourrait également faire l'objet d'un volet de la formation des apprentis et des employés au sein de l'entreprise.

On peut imaginer que le logo de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg pourrait être utilisé, par exemple, pour identifier le secteur où se trouvent les plantes et arbustes indigènes¹⁴

La mise en application d'une telle campagne ne serait pas, pour les professionnels, sans avantages publicitaires et commercialement parlant : initiative novatrice, lancement d'une mode qui, de toute façon, tend à se répandre (voir les magazines français spécialisés), diversification de l'offre de produits et services, amélioration de l'image en relation avec les problèmes croissants liés à l'environnement, etc.

2 – Développer une campagne d'information et de sensibilisation auprès des particuliers

En collaboration avec les professionnels prêts à s'impliquer (voir point 1), il s'agirait de concevoir et réaliser une vaste campagne destinée à promouvoir la diversité biologique. Pour diffuser des messages, différents canaux d'information sont possibles selon les dispositions budgétaires : électronique (site internet, e-mails (cf lettre électronique), CD, jeu), affichage, cycle de conférences-animations lié au programme culturel de la commune ou intercommunal, concours, presse communale, écoles, dossiers de demandes d'autorisation de construire, «tous ménages concernés», expositions, organisation de marchés grainiers de souches locales au moment des plantations, etc.

Ces messages utiliseraient des fiches élaborées sur la base de données existantes et valorisables (éventuellement à personnaliser) disponibles auprès d'organismes spécialisés officiels et associatifs. Ces fiches porteraient sur différents sujets relatifs à la conservation de la biodiversité ainsi qu'à l'aménagement et à l'entretien « naturels » et « écologiques » des terrasses et jardins privés (voir exemples en encart). L'ensemble des fiches pourrait constituer la base d'une publication.

Cibles de la campagne:

- les particuliers (habitants jouissant d'une terrasse ou d'un jardin), associations de locataires et de propriétaires, bénéficiaires d'un jardin familial, gérances d'immeubles ou d'ensembles résidentiels (et gardiens en charge des espaces verts); syndicats de copropriété, coopératives d'habitation, etc.
- les habitants fréquentant les milieux naturels et les espaces verts.

A noter que la commune donnera l'exemple avec la réalisation de la revitalisation des espaces verts communaux (voir fiche-action N1).

Calendrier

Durée de l'action selon les options prises.

Responsables

Conseil administratif, Commission municipale ad hoc, Services des parcs et promenades, Secrétaire général, mandataire (coordination, réalisation et gestion de l'action).

Partenaires et mode de participation

Réalisation : concepteur (graphiste), rédacteur, spécialistes sous-traitants, illustrateurs, etc.

Collaboration : professionnels de l'aménagement de jardins et de la vente de plantes et animaux, écoles professionnelles (Lullier, ...).

Consultation : associations de protection de la nature et autres concernées par le projet, DNP.

Budget

Prévoir un budget pour un mandataire coordinateur du projet, les spécialistes sollicités, les réalisateurs du produit.

Éventuellement, subventions pour les meilleures initiatives personnelles de renaturation de jardins, par exemple ou pour le remplacement d'une haie, d'une prairie, la création d'un biotope, ...

¹⁴ Cette éventuelle utilisation du logo devra se faire de manière parfaitement maîtrisée et en cohérence avec la mise en application de la fiche-action CP2 qui propose la création d'un label communal « développement durable ».

Choix de la méthode de suivi et indicateurs de développement durable

- Sondages et évaluation du succès auprès des professionnels: nombre adhérant à la démarche, taux d'implication, nombre de clients ayant fait des choix « nature ».
- Sondages et évaluation du succès auprès de la population: nombre de lecteurs, nombre d'initiatives personnelles d'application des conseils divulgués.
- Evaluation des modifications observables sur la végétation des jardins et terrasses (haies, gazons, plantes exotiques, ...) et du comportement des habitants (nombre de jardins modifiés, enquête).
- Evaluation du nombre de mandats d'aménagements « proches de la nature ».
- Evaluation des ventes de plantes indigènes versus les plantes exotiques
- Suivi faunistique
- Comparaison du succès des différents supports de diffusion de l'information utilisés (nombre de fiches distribuées par les professionnels).

Suivi et amélioration continue

Etablissement d'un bilan des évaluations après un ou deux ans. Adaptation de la réalisation de l'action en fonction des résultats des diverses évaluations qui auront pu être effectuées.

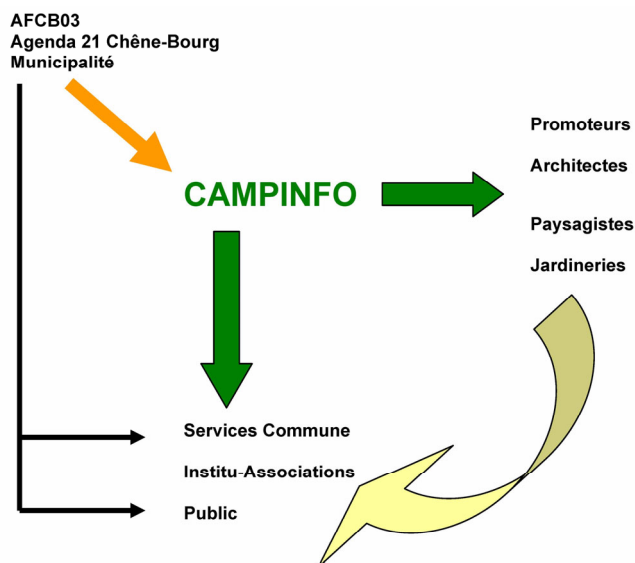
Projet réalisé par les membres de l'AFCB03 octobre 2006/février 2007

Annexe : dossier sur la biodiversité

Sommaire d'une fiche-type (par ex. haie vive) :

1. Constat
2. Proposition
3. Objectifs visés
4. Exemples de résultats prévisibles (réactions en chaîne)
5. Avantages et inconvénients (écologiques, économiques, sociaux)
6. Liste de plantes remplaçantes et caractéristiques
 - Feuilles persistantes ou caduques
 - Couleur, couleur des fleurs et fruits
 - Epoque de floraison
 - Taille, densité
 - Plantation
 - Maladies
 - Rapport qualité / prix (versus thuyas ou lauriers)
7. Conseils spécifiques (petits jardins, terrain en pente, pauvre, etc.)
8. Pour davantage de renseignements (adresses)

Schéma de la campagne d'information :



Exemples de fiches destinées à promouvoir la biodiversité indigène (faune et flore) :

- Maintien et augmentation de la diversité biologique
- Conservation des espèces indigènes
- Alternatives aux haies de thuyas ou lauriers : haies vives, charmilles (souches locales)
- Alternatives aux gazons : prairies fleuries
- Végétation rudérale
- Conservation des espèces rares et menacées (liste rouge) – flore
- Conservation des espèces rares et menacées (liste rouge) – faune (ex. tritons)
- Réseaux écologiques et amélioration de la connectivité entre biotopes
- Gestion du paysage (naturel)
- Renaturation des espaces verts communaux
- Perméabilité des sols
- "Mauvaises herbes"
- Cueillette
- Effet de lisière
- Création de biotopes (étang) sur autorisation de l'Etat
- Eradication d'espèces envahissantes et nuisibles de la flore (listes noire et grise) et de la faune
- Introduction d'espèces indigènes dans les jardins
- Plantes et graines locales
- Alternatives à certains arbres et plantes herbacées d'ornement exotiques (p.ex. herbes à pampas)
- Limitation des Néophytes
- Talus
- Voie ferrée, future voie verte
- Patrimoine arboré
- Conservation et création d'habitats pour animaux (insectes, oiseaux, chauves-souris, rongeurs, etc.)
- Nichoirs et abris pour l'avifaune, les chauves-souris, etc.
- Conservation et/ou création d'habitats pour la faune sur ou dans les maisons
- Problématique des chiens (déplacement de la faune, crottes)
- Dissémination de plantes et lâcher d'animaux exotiques dans la nature (nénuphars roses, tortues de Floride, poissons rouges, etc.)
- Toits et murs végétalisés
- Tonte et fauche
- Potagers et arbres fruitiers
- Culture de variétés anciennes ou rares
- Herbicides - pesticides
- Engrais, compost
- Cultures biologiques
- Récolte des eaux de pluie pour l'arrosage
- Piétinement
- Nuisances du souffle-feuilles
- Perméabilité des clôtures à la petite faune
- Organismes auxiliaires en agriculture (protection des cultures)
- Lutte biologique, lutte intégrée

Fiche-action n°N5

Atelier du futur n°3 « Nature et environnement »

« Elaborer un règlement communal sur le salage des voies et trottoirs, en vue de pérenniser une pratique communale consensuelle, à la fois soucieuse de la sécurité des personnes et respectueuse de l'environnement (flore et faune) »

Situation et justification :

L'épandage de sel (ou de produits déglaçants ayant un effet semblable) se pratique lorsque des risques de gel sont annoncés ou identifiés durant la période hivernale. L'objectif est de permettre, malgré des conditions atmosphériques difficiles, un déplacement sécurisé des piétons et usagers de la route, particulièrement des véhicules d'intervention de première urgence (ambulances, pompiers, police) ainsi que des transports publics genevois.

A titre d'exemple, la saison hivernale 2004-2005 demanda de nombreuses interventions de la part des voiries de Genève : c'est ainsi que 2'249 tonnes de sel (chlorure de sodium) furent épandues par la voirie cantonale sur les réseaux routiers (cantonal et national) ; la voirie de Chêne-Bourg utilisa quant à elle 8,6 tonnes de sel durant cette même période (et seulement 4,8 tonnes au cours de la saison suivante 2005-2006 qui fut moins propice au gel).

D'une manière générale, la voirie communale (de même que les autres voiries du canton) adapte ses interventions au cas par cas selon l'appréciation du risque au niveau local. L'intensité des interventions et les méthodes varient aussi d'une commune à l'autre selon les consignes politiques, les habitudes de travail et l'appréciation des risques environnementaux.

C'est ainsi que la voirie de Chêne-Bourg pratique dans les faits un épandage de sel limité : les principaux axes de la commune sont traités tout en évitant un déversement important et plusieurs petites rues ne le sont pas. Les propriétaires d'immeubles ont une responsabilité dans l'entretien des abords de leur immeuble mais la voirie intervient cependant pour assurer la sécurité des piétons sur les trottoirs les plus pratiqués de la commune.

Si l'utilisation de chlorure de sodium s'avère le plus souvent très efficace contre le gel, le sujet soulève des interrogations, voire des inquiétudes sur les conséquences environnementales exactes (végétation et faune aquatique en particulier). Dans ce domaine, des pays tels que le Canada (très grand consommateur en solutions de déglçage) adoptent des « codes de pratique » très élaborés qui s'appuient sur des constats scientifiques. Dans la région genevoise, les données portant sur l'impact environnemental issu du salage sont lacunaires. A la demande de l'Atelier du futur, ECO21 a réuni un certain nombre d'éléments (données scientifiques, pratiques dans la région genevoise, cadre législatif, recommandations locales et étrangères). Il en ressort clairement qu'à Genève les concentrations en chlorure (dans les sols, les nappes souterraines, le lac ou dans une rivière telle que la Seymaz) n'atteignent pas des taux mettant en péril la faune aquatique. Toutefois, des hauts niveaux de conductivité ont été repérés dans des rivières genevoises¹⁵. Ces « pics » de conductivité sont en relation directe avec le salage et peuvent avoir des effets sur la faune. Des expériences et constats réalisés à l'étranger (et à la voirie cantonale à l'issue de la saison 2004-2005) incitent donc à ce que des mesures de précaution soient inscrites au travers d'un règlement communal.

Objectif visé :

Elaboration d'un règlement communal relatif au salage sur la base d'une analyse faite sous l'angle du développement durable (évaluation des risques de coûts et préjudices consécutifs à des accidents versus les avantages environnementaux) en vue de dégager des propositions consensuelles. Le règlement permettra de préciser, de valider et de pérenniser les objectifs et

¹⁵ Nant d'Avril et Aire

l'actuelle méthode de gestion de la voirie communale en matière de salage, laquelle vise à modérer le salage des routes et des trottoirs de la commune selon l'adage « saler mieux pour saler moins ».

Pertinence « développement durable » de l'action :

Pôle environnemental :

Limiter les effets négatifs du sel sur les plantes se trouvant à proximité des zones traitées et des lieux de dépôt des neiges usées ainsi que sur les milieux aquatiques (Seymaz, nappes souterraines).

Pôle économique :

Un usage modéré du sel limite les coûts d'achats.

Pôle social :

Face aux risques suscités par la présence du gel, un salage suffisant améliore la sécurité des personnes (piétons, usagers de la route) et permet notamment d'assurer le passage des véhicules en charge de la sécurité et des transports publics.

Descriptif et mise en place de l'action:

1 - Préparation d'un projet de règlement élaboré sous la conduite du responsable de la voirie. La documentation annexée à cette fiche et réunit par ECO21 peut à cet égard apporter une aide, sachant que le règlement devrait inclure :

- l'identification et la cartographie des zones vulnérables (dans lesquelles le chlore peut se stocker sur place en provoquant de possibles dégâts ou se déverser dans la Seymaz)
- la cartographie des routes, chemins et trottoirs faisant l'objet d'un épandage de sel
- une cartographie des lieux de stockage et de déversement de la neige (sites sécurisés et aptes à éviter des nuisances environnementales, à n'utiliser que lors de chutes de neige exceptionnelles).
- la documentation des politiques et procédures qui s'appliquent à propos du déneigement et du gel (dont les obligations d'entretien des propriétaires d'immeubles).
- un commentaire sur les objectifs généraux et la pratique de gestion concernant l'entreposage des sels, l'élimination de la neige et l'épandage des sels de voirie

2 - Adoption du règlement par le Conseil municipal.

Calendrier :

Adoption et mise en place de cette proposition dans les meilleurs délais.

Nom des responsables :

La Conseillère administrative en charge de la « voirie et des parcs publics », les Présidents des Commissions « aménagement et environnement » et « Sécurité et prévention », le Secrétaire général, le responsable de la voirie et des parcs publics.

Nom des partenaires et mode de participation :

Le personnel du service de la voirie et des parcs publics de la commune pour l'évaluation, la mise en place et la gestion de l'action.

Les propriétaires d'immeubles, régies immobilières et concierges pour l'application de la loi concernant l'entretien des abords des immeubles.

Budget :

La préparation du règlement et la gestion courante de l'action peuvent se réaliser au sein de l'administration communale, ce qui ne nécessite donc pas l'identification d'un budget.

Toutefois, des analyses physico-chimiques et biologiques pourraient être commandées (voir chapitre « Suivi et amélioration continue »).

Indicateurs de développement durable :

- nombre d'accidents dus au gel (piétons et usagers de la route)
- quantité de sel épandue ;
- évolution du taux de chlorure dans les secteurs sensibles (tels que La Seymaz)



Suivi et amélioration continue :

Etablissement d'un bilan annuel de la mesure sur la base des indicateurs de suivi, des éventuels impacts constatés sur la flore et la faune et des commentaires transmis, de manière à ajuster l'action et le règlement.

Par ailleurs, la commune pourrait susciter la réalisation d'une campagne de mesures de la conductivité en continu sur la Seymaz en hiver afin d'identifier d'éventuels pics de chlorures¹⁶ et d'en tirer les conséquences.

Annexe : Dossier « Données sur le salage » (ECO21) – à venir

¹⁶ Cette action serait à envisager avec le service cantonal de l'écologie de l'eau qui est déjà intervenu pour effectuer des mesures physico-chimiques et biologiques sur La Seymaz ; le service prévoit sur cette rivière une nouvelle campagne de mesure 2007 (A. Cordonier, comm. pers. ECO21 Rémi Merle, octobre 2006).



LES PROPOSITIONS DES HABITANTS
DE CHÊNE-BOURG

AFCB04
**«ENFANTS
ET JEUNES»**

Fiche problématique

1. Problématique générale

Les enfants et les jeunes sont les représentants de la génération future et l'avenir de nos sociétés. Avec raison et dès maintenant, ils expriment des attentes. Répondre équitablement à des besoins actuels est donc essentiel. Leur proposer les bonnes clés, les outils éducatifs nécessaires pour que leur avenir ne soit pas compromis, l'est également. Ces enjeux interpellent chacun d'entre nous. Les notions d'*équité sociale* et de *solidarité* au sens large sont ici centrales, celles d'*éducation*, de *respect* et de *responsabilité* leur sont intimement liées. Les enfants et les jeunes font, avec les adultes, l'apprentissage d'un 21^{ème} siècle à construire.

Nous venons d'entrer dans la *Décennie des Nations Unies de l'éducation en vue du développement durable (2005-2014)*¹ dont « l'objectif est d'intégrer le développement durable dans les systèmes éducatifs - du primaire à l'université - mais aussi dans l'éducation des adultes et dans l'éducation non formelle [...] ». Cette impulsion internationale relayée notamment par des programmes nationaux ou cantonaux doit être relayée et valorisée à l'échelle locale. Ces éléments vont dans un même sens : agir concrètement !

A l'échelle locale, la commune de Chêne-Bourg a pris cette direction. En mettant une démarche participative au cœur de l'Agenda 21 local, les autorités communales sont soucieuses d'améliorer en toute transparence les questions relatives à différents domaines. Réunis à 11 reprises durant l'année 2006, les membres de l'Atelier du futur « Enfants et jeunes » relèvent le défi.

2. Mandat

Suite aux conclusions du Bilan économique et social de Chêne-Bourg (2003-2004)², du travail du Comité de pilotage et des résultats du 1^{er} Forum "Chêne-Bourg demain" des 22 et 23 avril 2005, des problématiques jugées prioritaires à Chêne-Bourg dans le domaine de l'Enfance et de la Jeunesse ont été identifiées. Elles ont été ensuite approuvées par la Commission municipale « aménagement et environnement ».

¹La résolution a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en séance plénière le 20 septembre 2002. Ce document est à téléchargeable à l'adresse <http://www.unesco.ch/pdf/undecennie.pdf>

Pour plus d'informations, voir les pages de la Commission suisse pour l'Unesco (http://www.unesco.ch/work-f/bildung_weltdekade.htm) qui est chargée de piloter et de coordonner cette Décennie au niveau helvétique.

² Bilan réalisé par ECO21, LANCI-MONTANT Françoise et NOVEMBER Andràs – mars 2004

Les problématiques (et les domaines dans lesquels elles s'insèrent) sont les suivantes:

- **Soutien des jeunes en difficulté scolaire** (domaine : Education et formation)
- **Jeunes** (domaine : Exclusion – pauvreté – isolement)
- **Ecoles** (primaires, cycle d'orientation) (domaine : Vie associative et vie sociale (socialisation des individus))
- **Education civique** (domaine : Education et formation)
- **Mode de consommation durable ; communication en collaboration avec les écoles** (domaine : Information, sensibilisation et « conscientisation » au développement durable des habitants de Chêne-Bourg ainsi que des personnes travaillant sur la commune).

C'est à partir de cette base de réflexion que les discussions au sein de l'Atelier du futur se sont engagées et, au fil des séances, les objectifs affinés : quatre thématiques ont pu être dégagées (voir les « objectifs visés » au point 4). Afin d'évaluer au mieux la pertinence des actions à envisager, nous avons commencé par faire un état des lieux de l'existant.

3. Situation à Chêne-Bourg

A Chêne-Bourg, un grand nombre d'acteurs, de structures et d'organismes en place visent à répondre aux besoins des enfants et des jeunes. Des domaines aussi différents que les activités de sports et de loisirs, l'éducation, l'orientation ainsi que la formation scolaire et professionnelle, l'emploi, le soutien des enfants et des jeunes en difficulté (etc.) sont concernés. Souvent, leur gestion ne dépend pas uniquement de l'échelon communal (plusieurs impliquent Chêne-Bourg, mais se gèrent au niveau des Trois-Chêne et/ou du canton et vice-versa). Nous saisissons l'ampleur du champ qui s'ouvre à nous et la difficulté d'être exhaustif pour le présenter.

Quelques chiffres

La commune de Chêne-Bourg³ compte 1841 jeunes (0 -19 ans) sur son territoire, soit 23,6 % de la population résidente (7808 habitants). Ce pourcentage est légèrement plus élevé que la moyenne cantonale qui est de 21,9%. La population est également en pleine croissance : + 19,6% depuis 1992 (moyenne cantonale : +9,2%). On dénombre un total de 1425 élèves et apprentis domiciliés sur la commune. Ils se répartissent de la manière suivante⁴ :

- 1328 fréquentent l'enseignement public (93,2%) dont:
 - 692 sont à l'école enfantine et primaire (48%)
 - 251 au cycle d'orientation (17,6%)
 - 385 au niveau secondaire II et tertiaire⁵ (27%)
- 97 suivent un enseignement privé (6,8%)

Actuellement, 740 élèves fréquentent les 4 écoles primaires (*De Haller, Place Favre, Petit-Senn et Floraire*) sises sur la commune. Une légère augmentation d'effectif est à remarquer : il y avait 709 élèves en 2003-2004 et 730 en 2004-2005⁶. La commune n'a actuellement ni Collège, ni Cycle d'orientation à gérer sur son territoire. Cette situation changera dès la rentrée 2007 au moment où le CO de la Seymaz accueillera à l'avenue A.-M. Mirany 700 nouveaux élèves.

³ Chiffres pour décembre 2005. Source : Office cantonal de la statistique (OCSTAT)
<http://www.geneve.ch/statistique/statistiques/communes/commune.asp?choix=population&commune=commune13>

⁴ Chiffres pour décembre 2004. Source : Office cantonal de la statistique (OCSTAT)

⁵ La formation de niveau secondaire II comprend l'enseignement général et professionnel (Collège de Genève, Ecole de culture générale, Ecole de commerce, etc.), l'enseignement professionnel à plein temps (apprentis) et en emploi (apprentis). La formation de niveau tertiaire (sauf l'Université) comprend les Hautes écoles spécialisées (HES) et les écoles professionnelles supérieures (Conservatoire de musique, Ecoles d'infirmières, Institut d'études sociales, Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance, Institut Jaques Dalcroze).

⁶ Chiffres transmis par le Secrétariat des inspecteurs de la circonscription de Thônex.

3.1 Lieux d'accueil et activités proposées

Activités et sociétés sportives

Le Centre Sportif Sous-Moulin⁷ (groupement intercommunal) permet la pratique régulière d'environ 15 sports différents. L'offre en infrastructures et activités apparaît adaptée au contexte dans lequel elle s'insère: la plus grande partie de la demande est satisfaite, nous confie Corinne Ramel (secrétariat). Seuls quelques sports particuliers de combats ainsi que l'athlétisme (difficulté à trouver des entraîneurs) n'y répondent pas. Inaugurée en janvier 2001 au sein du complexe du CSSM, une patinoire ouverte au grand public fait également le plaisir des écoliers de la commune. Ils y viennent régulièrement et gratuitement avec leur classe durant les périodes scolaires. D'autres sociétés sportives complètent celles présentes au CSSM et sont en mesure d'accueillir des enfants et des jeunes : notons (sans être exhaustif) la présence du Club Montagnard, du Cyclo-tourisme chénois, de cours de natation, de gymnastique aquatique, de danse. Le Bowling de Thônex (très fréquenté) est à proximité. Enfin, un projet de skate-parc est à l'étude. Par ailleurs, la salle de gymnastique de l'école Petit-Senn a été ouverte 1 soir par semaine durant l'hiver aux jeunes : sans les contraintes liées à l'inscription dans un club, environ 50 d'entre eux ont pu s'y défouler ! En accord avec la mairie, cette action est suivie par les travailleurs sociaux hors murs.

Loisirs et culture

Au niveau des Trois-Chêne, il existe un Centre de Loisirs par commune dont les périodes d'ouverture et les horaires de chacun semblent bien se compléter. Cette richesse est à souligner. A Chêne-Bourg, sans entrer dans les détails de toutes les activités proposées, on relève une importante fréquentation générale du Centre, qu'ils s'agissent des enfants (6-12 ans) ou des adolescents. La demande est toutefois croissante pour l'encadrement « jeunes » : afin de répondre à cette dernière, depuis septembre 2006, le Centre ouvre le samedi après-midi. L'objectif est de proposer un accueil libre et d'orienter davantage les activités vers l'extérieur (sortir du cadre strict des murs). En été et pour les activités à la journée, il reste une difficulté à satisfaire la demande pour les deux premières semaines de juillet. Par ailleurs, de nombreuses structures plus modestes proposent également des activités culturelles et de loisirs. Relevons entre autres (dans le désordre), la présence de la *Ludothèque des Diablotins*, *Théâtreochamp* (Théâtre d'enfants, adolescents et jeunes adultes), *Théâtre-Cirque*, *Ecole de cirque de Genève* (cours pour enfants et adultes ; stages organisés à Pâques et en été ; formation professionnelle), des groupes de scouts, ainsi que de nombreux cours d'activités créatrices et de musique destinées aux enfants et adolescents.

Espaces publics, places de jeux et parcs

Des efforts manifestes sont faits par la commune de Chêne-Bourg en ce qui concerne la qualité et l'entretien des espaces publics et des parcs. La Place Favre, récemment transformée (2005), offre un espace central d'une superficie importante et appropriée pour diverses activités et jeux de plein air. Le Parc Floraire permet de se rafraîchir durant l'été et de profiter d'un beau coin de nature (même si la présence des enfants ne fait pas ici l'unanimité...).

Un manque de cheminements piétons reliant ces espaces de jeux entre eux, ainsi qu'une difficulté de se déplacer facilement en vélo avec des enfants sont toutefois relevés.

La mise en *zone de rencontre* (rue R.A. Floquet et rue Peillonex notamment) est un premier pas pour encourager une mobilité douce et contribue à une meilleure cohabitation des usagers dans l'espace public. Au centre de la commune, les enfants et leurs parents trouvent ainsi un lieu supplémentaire dans lequel les promenades et les rencontres se voient potentiellement améliorées.

⁷ Source et plus d'informations : <http://cssm.ch>

3.2 Soutien et insertion

Le travail social hors murs

Complétant utilement la mission des Centres de loisirs, un des objectifs du travail social hors murs (TSHM) est l'établissement d'un lien privilégié avec des jeunes souvent « hors circuits ». En étant « là où ils sont » une communication et une confiance réciproque peuvent s'établir.

Jusqu'en 2004, il n'y avait qu'un travailleur social hors murs (TSHM) actif sur les Trois-Chêne. Depuis environ un an et demi, ils sont deux, Nicolas Roulin et Patrick Vadorin, et à compter du 22 mai 2006 Sandrine Queiroga est venue compléter l'équipe. Ce renforcement d'effectif colle à une réalité territoriale : sans avoir d'analyse statistique à l'appui, Nicolas Roulin estime que les TSHM rencontraient environ 10% de jeunes (ayant des difficultés) il y a dix ans. Aujourd'hui, un contact régulier s'établit avec environ 20% d'entre eux sur les Trois-Chêne. Deux enjeux majeurs actuels⁸ sont soulevés:

- banalisation et consommation précoce de drogues (cannabis en particulier)
- angoisse des jeunes par rapport à leurs perspectives d'avenir (scolaire et professionnelle). Actuellement, une trentaine de jeunes sont en rupture totale à l'échelle des Trois-Chêne.

Violence

Sur le territoire communal de Chêne-Bourg, les événements graves restent fort heureusement isolés. Cette « note positive » ne signifie en aucun cas que cet état relativement calme restera tel qu'il est et qu'il n'y a rien à faire pour l'améliorer! Une société privée de sécurité a dû être engagée pour surveiller de nuit (notamment) les préaux d'écoles, nous confie Madame Béatrice Dupont Carrilho, Conseillère administrative. Selon Nicolas Roulin (TSHM), se dire bonjour ou bonsoir (à priori anodin) est une prise en considération du jeune qui a déjà toute son importance! Il faut à tout prix éviter qu'une peur des jeunes ne s'installe, de surcroît sur des bases non fondées! Toutefois, dans certaines situations, il est clairement préférable de ne pas intervenir. Laissons aux professionnels le soin de le faire.

Insertion et emploi des jeunes

Il s'agit d'un enjeu de société. La situation socio-économique actuelle tend à stigmatiser toutes les populations les plus défavorisées. Avant même d'obtenir une première place d'apprentissage, certains jeunes seraient-ils déjà frappés « d'inemployabilité »? Pour lutter contre la précarité de l'emploi, *qui est aussi une précarité des rêves et des projets*, d'importants moyens et de nombreux partenariats et niveaux de compétence sont à mobiliser.

Donnons deux exemples :

- deux emplois/stages pour jeunes dès 16 ans sont proposés par la commune (au Service des parcs et promenades durant la période estivale). Ces places sont très convoitées : au mois de janvier déjà, une liste d'attente existe! Par ailleurs, durant l'année 2005, les autorités communales ont engagé 11 jeunes stagiaires pour diverses activités.
- Suivies par les TSHM, l'affichage par les jeunes (en vue des spectacles et activités des Mairies, Centres de loisirs et théâtres en particulier) s'est organisé petit à petit et est « presque devenu une petite entreprise » !

Au sein de la commune, un potentiel de jeunes à la recherche d'une activité rémunérée, ponctuelle et/ou sur un terme plus long, est bel et bien présent ! Par ailleurs, une grande difficulté à trouver des places d'apprentissage est constatée.

Souvent en relation avec les services cantonaux, les acteurs suivants sont directement interpellés : Action Trois-Chêne pour l'emploi / l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) – (Antenne des Trois-Chêne) / les établissements scolaires (conseillers/ères d'orientation) / les TSHM / les employeurs (apprentissage, emploi) / les autorités communales / etc.

Par ailleurs, les TSHM sont en réflexion par rapport à l'éventuelle réalisation d'une structure « job-insertion » concernant la région des Trois-Chêne voire Arve-lac. Ce projet impliquerait le canton et

⁸ Ces enjeux dépassent largement les frontières de Chêne-Bourg...

se situe pour le moment au niveau du constat de la nécessité d'une telle structure sur cette région. Il s'agit, dans toute la mesure du possible, de maintenir le jeune en lien avec la vie active, qu'il reste inséré dans son environnement social.

On relève que de pareilles structures ont récemment émergé sur Genève récemment : « TRANSIT » (1994) à Meyrin, « ESCALES Job infos services » (2003) regroupant les communes de Lancy, Bernex et Plan-les-Ouates, « Arcade Emploi Jeunes » (2003) à Vernier et la « Boîte à Boulots » (2003) association soutenue notamment par la Ville de Genève.

Soutien scolaire

De manière générale, les enseignants des écoles de la commune constatent un réel besoin de soutien scolaire. Des études surveillées ont été mises en place (aux écoles de De Haller et du Petit-Senn, notamment) et répondent en partie à cette demande.

En dehors du cadre strictement scolaire, des structures et associations permettent également d'épauler des enfants. Malgré qu'il soit possible d'obtenir sur dossier des subsides (c'est le cas notamment à l'ARA - Association de Répétitoires Ajeta) cette aide scolaire représente un coût financier non négligeable pour certaines familles. Promouvoir l'aide aux devoirs sous une forme différente (renforcer son attractivité et/ou travailler en relation avec des personnes âgées) est peut-être à envisager. Un soutien pour des enfants de familles aux revenus modestes et/ou non francophones est dans tout les cas prioritaire.

Proche de ces préoccupations et travaillant en collaboration étroite avec les écoles, l'Association des parents d'élèves de Chêne-Bourg souhaite instaurer des ateliers de lecture. Des réunions ont eu lieu à ce sujet, mais le projet reste encore à monter.

3.3 Appréciations des habitants

Les points de vues suivants sont extraits du « Bilan économique et social de Chêne-Bourg 2003-2004 » d'une part, et du compte rendu du Forum « Chêne - Bourg demain » des 22 et 23 avril 2005⁹, d'autre part. Lors de ce forum public, à la question « quels sont les satisfactions et les regrets des citoyens de Chêne-Bourg ? », voici les réponses apportées par les habitants concernant directement les enfants et jeunes (marquées ci-dessous par *).

A maintenir...

- nombreuses animations culturelles (Centre de loisirs et Point favre)*
- l'offre en activités sportives du Centre Sportif Sous-Moulin*
- installations scolaires très satisfaisantes (plusieurs écoles / bientôt cycle)*
- bonne ambiance dans les écoles*
- bon fonctionnement des services en général (crèches, centre sportif, centre de loisirs, activités culturelles)*
- commune jeune avec beaucoup d'enfants

A améliorer...

- l'importance de fournir un travail aux jeunes, en particulier pour ceux en situation de précarité économique et/ou psychologique !
- manque d'implication de la jeunesse dans la vie de la commune*
- mis à part le centre sportif et le centre de loisirs, il manque un lieu adapté pour les jeunes pour développer leurs loisirs (skate parc, local pour la musique, pour l'expression graphique, etc.)
- la disparition du goulet a marqué la disparition d'un lieu de culture alternative
- parc Floraire utilisé comme terrain de football*
- manque un Jardin Robinson*

⁹ Ce document est téléchargeable à l'adresse <http://www.chene-bourg.ch/images/pict/13094.pdf>

Propositions formulées par les habitants lors de l'enquête exploratoire du bilan économique et social :

- « Créer un espace collectif qui pourrait être géré par les parents avec intervention ponctuelle d'un travailleur social. Les parents agiraient comme garde-fou et ils en auraient la responsabilité. Il ne faut pas créer un lieu figé car la demande des jeunes évolue très rapidement ».
- « Fournir des activités aux jeunes sous forme de travail dans les espaces verts par exemple. Il est important de fournir un travail aux jeunes en situation de précarité économique ou psychologique ».
- « Réaliser un « Jardin Robinson » dans la commune pour faciliter le contact des enfants (6-12 ans) avec la nature et les animaux, pour occuper intelligemment les enfants qui manquent d'occupations pendant les périodes de vacances scolaires, pour les éduquer par rapport à l'environnement. [...] ».

4. Les 4 objectifs visés par les membres de l'Atelier

En regard des préoccupations des habitants et de l'état des lieux, ce qui est toujours souligné est la qualité des infrastructures de sports, de loisirs et de culture : le Centre sportif Sous-Moulin et le Centre de Loisirs et de Rencontres de Chêne-Bourg sont en particulier très appréciés. A contrario, les habitants expriment des regrets en ce qui concerne les activités que l'on pourrait qualifier de moins formelles, celles qui sortent du cadre et des murs des institutions : skate parc, local autogéré, culture alternative, etc.

Les membres de l'Atelier du futur expriment des inquiétudes particulières envers les jeunes : l'échec scolaire et la difficulté à entrer dans le monde du travail, en somme, l'insertion, est au cœur des préoccupations. En ce qui concerne les enfants, ce sont les aspects relatifs à l'éducation, aux causes et conséquences d'une « démission parentale » (responsabilité et responsabilisation) qui retiennent l'attention. Aussi, la question du consumérisme ambiant (société de consommation) et des impacts de ces « valeurs » sur les enfants est centrale.

Durant les séances du premier trimestre 2006, quatre axes de travail prioritaires (dont les frontières sont très perméables car les problématiques se rejoignent) ont été définis. Ils répondent à des objectifs d'amélioration qui concernent des enjeux importants. De toute évidence, les membres de l'Atelier privilégient la complexité. Voici ce qu'il en ressort.

I. Jeunes / emploi / insertion

Objectif 1 : *Renforcer l'insertion des jeunes en facilitant l'accession à différents types d'emploi (petit boulot, apprentissage, emploi).*

Le désœuvrement d'un certain nombre de jeunes est jugé inquiétant. Durant les périodes de vacances (au Plateau de Bel-air notamment) des jeunes « traînent », ils semblent sans activités, ni emplois. Un autre exemple concret est donné : lors d'un renvoi du système scolaire (une semaine de renvoi au Cycle par exemple), l'adolescent n'a pas toujours un lieu où se trouver. Lorsque cela le laisse dans l'errance et l'inactivité, cette punition peut poser un problème !

En toute humilité (conscient que le contexte économique général est difficile à changer à notre niveau) que pourrait-on envisager quand même pour les jeunes de la commune?

Les membres de l'Atelier du futur abordent la question de l'emploi comme une nécessité financière, mais aussi et surtout comme une activité de responsabilisation, de prise en main et parfois d'insertion du jeune. Dans cette perspective, il s'agit d'être inventif et d'encourager de nouvelles formes d'emplois : des boulots parfois « plus souples » voir ponctuels, incluant des

partages de compétences et favorisant les liens intergénérationnels. Mettre en relation l'ensemble des acteurs et professionnels concernés par le sujet est un impératif.

Une aide aux devoirs (à considérer comme un petit job) directement apportée par des ados (ou pré-ados) aux enfants de l'école primaire est un exemple d'action qui pourrait s'organiser. La création d'un réseau de parents (et de bénévoles) pour soutenir cette démarche est évoquée.

II. Education à la citoyenneté / responsabilisation

Objectif 2 : *Faire davantage confiance aux jeunes grâce à la création d'activités qui conjuguent l'occupationnel et l'éducationnel.*

La question du désœuvrement, de l'exclusion (et de l'incivilité qui en découle parfois) semble pouvoir se résoudre en donnant aux jeunes (en dehors de leur travail ou de l'école) la possibilité de s'organiser autour d'une activité et d'en être responsable. En ce qui concerne l'Atelier, il s'agit de réfléchir à des actions qui répondent simultanément à ces deux questions :

- Comment faire confiance aux jeunes ?
- Comment conjuguer l'occupationnel et l'éducationnel ?

A titre d'exemple, un travail de fond suivi par les TSHM sur un changement d'*a priori* dans le quartier du Curé-Desclouds (Thônex) a été réalisé : l'établissement d'un lien entre l'Association d'habitants, la mairie et les jeunes s'est progressivement réalisé. Ce rapprochement entre les différents partenaires d'un même espace a débouché sur des actions concrètes : participation bénévole d'une vingtaine de jeunes à l'organisation de la fête de quartier, environ 30 jeunes sont engagés à la Fête des Promotions par les autorités communales pour la gestion des déchets. Par ailleurs, un « tournoi de Foot intergénérationnel » est organisé le 24 juin 2006 par les jeunes eux-mêmes!

L'existence de jeunes servant de médiateurs pour gérer des conflits au Cycle de Sécheron en ville de Genève et l'existence de médiation par des « grands frères » dans le quartier du Curé-Desclouds sont évoqués. Ces formes « d'auto-gestion » de l'incivilité retiennent aussi l'attention.

En dehors du cadre purement scolaire, les parents sont les premiers concernés par l'éducation de leurs enfants : « être démuni face à des ados de 14-16 ans est une chose mais l'être déjà face à des enfants de 8-9 ans en est une autre »...On constate que certains parents semblent en effet lâcher prise et des efforts pourraient également être fournis pour les aider !

III. Activités / loisirs

Objectif 3 : *Faire en sorte que l'offre en activités de loisirs ainsi que l'information y relative soient suffisantes et appropriées pour les enfants et les jeunes de la commune*

Des enfants se retrouvent seuls entre 12 et 14h ou sont trop facilement « parqués » devant un écran de télévision. L'inquiétude porte également sur des jeunes qui restent dehors à des heures jugées tardives (à l'école Petit-Senn notamment). Face à ce constat, les questions suivantes sont posées :

- L'offre en activités (types, financement, etc.) est-elle adaptée à la demande ? N'existe-t-il pas des périodes durant l'année (ou horaire la journée) pendant lesquelles une demande réelle n'est pas satisfaite ?
- L'information sur l'ensemble des activités proposées est-elle suffisante ?

Une partie des réponses à ces préoccupations a déjà été trouvée. Il semble que la question du désœuvrement n'est pas due à une offre insuffisante en activités de loisirs, mais plutôt à un certain découragement ou une absence de motivation.

Proposer des activités ludiques « intergénérationnelles » peut être une piste à creuser. Il est également proposé que les Centres de loisirs réfléchissent aux informations qu'ils diffusent : par

exemple au sein du journal « Le Chênois », la rubrique d'informations régulières pourrait prendre une forme nouvelle et la communication être axée davantage sur des événements et activités d'actualité.

IV. Enfants / mode de consommation / sensibilisation aux principes du développement durable

Objectif 4 : *Lutter contre les méfaits du consumérisme ambiant en sensibilisant et aidant les enfants à devenir des acteurs responsables.*

La question du rapport à la société de consommation et des valeurs qui lui sont propres (rapport à l'argent et à l'endettement notamment) est soulevée. Dans ce contexte, comment aider l'enfant à devenir un « acteur responsable » et pas seulement un « consommateur » manipulé par la publicité?

L'implication de l'enfant dans des actions concrètes est une piste intéressante en matière de responsabilisation, de prise de conscience et d'éventuels changements de comportements. Un certain nombre d'éléments existants vont déjà dans ce sens :

- l'école de Petit-Senn est engagée dans un projet « citoyenneté ». Dès le plus jeune âge, l'importance des rapports à l'altérité est soulignée.
- conjointement, les écoles du Petit-Senn et de De Haller sensibilisent les enfants à leur environnement proche en abordant le thème de la mobilité (en lien avec le projet CEVA).
- les actions de sensibilisation peuvent être très simples et peu coûteuses: l'opération « Pomme »¹⁰ en est un bon exemple !

Vivre la démarche : on souligne que la mise en place d'un Agenda 21 d'établissement scolaire¹¹ pourrait permettre à l'enfant d'aborder l'ensemble de ces problématiques (sociales, environnementales voire économiques) dans une perspective de développement durable. De manière structurée, intégrée et transversale, ceci ferait sans doute de l'éducation un facteur de changement et de prise de conscience qui gagnerait en cohérence et efficacité.

¹⁰ Il s'agit d'une distribution de pommes pour la récréation des enfants des écoles genevoises (action réalisée par les communes une fois par an). Deux principaux objectifs sont visés : insister sur l'importance d'une alimentation saine et promouvoir la consommation de produit du terroir.

¹¹ Des informations sur les projets d'Agendas 21 d'établissements scolaires en cours à Genève et en Suisse sont notamment disponibles, respectivement aux adresses : <http://p7app.geneve.ch:8007/agenda21-dip/>, <http://www.educ-envir.ch/agendascolaire/>

5. Suggestions d'actions

Face aux quatre grands objectifs de l'Atelier du futur, les membres ont émis douze suggestions d'actions. Au mois de mai 2006, un exercice de hiérarchisation a permis d'attribuer, à chacune de ces dernières, des notes d'importance et de faisabilité (de 1 à 3). Etant donné un excellent taux de participation (18 questionnaires remplis) les résultats peuvent être considérés comme représentatifs des préoccupations du groupe. Alors qu'elles étaient centrales lors des discussions préalables, certaines suggestions ont pourtant obtenu un total et un rang relativement faible (l'inverse est vrai aussi).

En outre, inscrire 12 actions à l'Agenda 21 est certainement excessif. Il a fallu se poser la question suivante : doit-on rendre prioritaire une action par l'unique fait qu'elle soit facilement réalisable ou plutôt, doit-on privilégier son importance au risque de se confronter à davantage de complexité?

Ambitieux, les membres de l'Atelier du Futur préfèrent s'attaquer à des suggestions « ardues » malgré qu'elles soient jugées (à ce stade...) complexes.

Un accord pour développer les 5 suggestions (ci-dessous surlignée) en « fiches-actions » est trouvé.

I. Jeunes / emploi / insertion

- 1 **Encourager la gestion d'un « espace Internet »** (ou d'une borne) par des jeunes : les jeunes pourraient faire part de leurs connaissances et expériences en informatique à des personnes de tous âges désireuses de se former.
- 2 **Promouvoir les petits jobs** (parfois déjà existants), structurer la collaboration avec les offrants:
 - jardinage pour particuliers (petits entretiens dans des villas...),
 - peinture, bricolage, ateliers de menuiserie
 - garde et promenade d'animaux domestiques
 - garde de parcs et piscines
 - aide aux personnes âgées
 - baby-sitting (des exemples d'expériences originales de groupes de jeunes à Lancy et Onex sont donnés : de manière organisée, ils vont plus loin que la seule garde et proposent entre autres une « prise en charge » d'anniversaires)
 - aide aux devoirs
 - lire ensemble (+ goûter ensemble)
 - accentuer la collaboration avec les grands employeurs potentiels de la commune : Migros, Poste, Coop, etc.
- 3 **Instaurer un espace « emploi jeune » dans le journal « le Chênois »** (ou sur une plateforme Internet) servant de relais entre les jeunes cherchant un petit job pour l'été (ou un stage), les entreprises et les particuliers.
- 4 **Créer un réseau de parents (et de bénévoles)** pour soutenir l'aide aux devoirs directement apportée par des ados (ou pré-ados) aux enfants de l'école primaire. Une attention particulière pour les enfants non francophones est à prévoir.

II. Education à la citoyenneté / responsabilisation

- 5 **Favoriser la médiation par les « grands frères »**, aider cette forme « d'autogestion de l'incivilité ».
- 6 **Aider à la création de nouvelles structures et activités favorisant l'autogestion ou la gestion accompagnée**, permettre à ceux qui le souhaitent de s'investir dans une mission : gestion d'un skate parc, d'un atelier de réparation (type *Atelier Boguet* mais pour les vélos !), organisation et « prise en charge » d'anniversaires dans un local autogéré, etc.
- 7 **Informers et responsabiliser les parents en matière d'éducation**: mettre en place des soirées à thèmes dans un bistrot du quartier.
- 8 **Lancer une campagne « se dire BONJOUR »** dont l'objectif est d'éviter que l'écart intergénérationnel ne se creuse davantage et qu'une « peur de la jeunesse », d'ailleurs souvent infondée, ne s'installe.

III. Activités / loisirs

- 9 **Améliorer l'information** relative aux activités (culturelles, sportives, etc.) ainsi qu'aux associations existantes destinées aux enfants et jeunes de la commune. Un lieu d'affichage qui centralise les infos et/ou une plateforme Internet peut être envisagée.
- 10 **Favoriser les activités encadrées**, en particulier durant l'été (camps d'été, journées à thèmes)

IV. Enfants / mode de consommation / sensibilisation aux principes du développement durable

- 11 **Faire participer les enfants au tri des déchets** de manière ludique (et non sous la forme d'une punition ou d'une contrainte !)
- 12 **Appuyer davantage les actions de sensibilisation à l'environnement** : l'opération « Pomme » (très peu coûteuse...) est un bon exemple qui va à l'encontre du consumérisme ambiant.

Autres...

- Résoudre le problème de tags et de dégradation de matériel.
- Procéder à un réaménagement du parc de l'ancienne mairie ainsi qu'à celui de l'avenue Grison (notamment par une mise en zone piétonne devant le Point favre).
- Comblers un manque d'animation dans les lieux publics en plein air.
- Promouvoir davantage le développement de l'enfant autour du jeu.

6. Fiches-actions

Elaborées au cours du deuxième semestre 2006 et faisant suite à un approfondissement des suggestions précédemment citées, 4 fiches-actions sont proposées par l'Atelier du futur « Enfants et jeunes ». Elles portent les titres suivants :

▪ **Fiche – action EJ1 :**

« Faciliter l'accèsion des jeunes de 15 à 25 ans à différents types d'emplois (petit-boulot, apprentissage, emploi) en renforçant les prestations de la permanence intercommunale *Action Trois Chêne pour l'Emploi* »

▪ **Fiche – action EJ2 :**

« Mettre en place une structure d'*appuis extra-scolaires* destinés aux enfants des écoles primaires sises sur la commune de Chêne-Bourg »

▪ **Fiche – action EJ3 :**

« Personnaliser l'adhésion de Chêne-Bourg à l'association *Le respect, ça change la vie*. Faire activement participer les enfants et les jeunes de la commune à cette campagne »

▪ **Fiche – action EJ4 :**

« Organiser des activités ludiques encourageant la participation, toutes générations confondues, des habitants de Chêne-Bourg »

7. Ressources Web par thématiques (non exhaustif)

I. Jeunes / emploi / insertion

- AJETA, Association d'Aides aux Jeunes, Etudiants, Travailleurs et Apprentis : <http://www.ajeta.ch> ; répertoires ARA : <http://www.ararep.ch/>
- Arcade Emploi Jeunes, Vernier : <http://www.vernier.ch/index.cfm?id=488>
- ASSOCIATION TRANSIT MEYRIN : <http://www.meyrin.ch/jahia/Jahia/cache/bypass/associations?associationId=1393>
- ESCALES Job infos services : http://www.plan-les-ouates.ch/plo/social/structures_jeu.asp
- La Boîte à Boulots (BAB), sur le site de la Délégation à la Jeunesse, Ville de Genève : <http://www.dej.ch/baboulot.php>
- Le travail social hors mur, FASE : <http://www.fase-web.ch/site/tshm/index.htm>

II. Education à la citoyenneté / responsabilisation

- Association Le Respect, ça change la vie : <http://www.lerespect.ch/>
- Campagne genevoise *l'Education donne de la force*, sur le site de la Commission cantonale de la famille, Département de l'action sociale et de la santé, Genève : <http://www.familles-ge.ch/situations/situation1002.php>
- L'école des Parents, Genève : <http://www.ep-ge.ch/>

III. Activités / loisirs

- Association Genève–Loisirs : <http://www.geneve-loisirs.ch/site/accueil/accueil.php>
- Centre de Loisirs de Chêne-Bourg : <http://www.fase-web.ch/~clchenebourg/>
- Centre Sportif Sous-Moulin : <http://cssm.ch/>
- Commune de Chêne-Bourg, rubrique *Sociétés locales* : <http://www.chene-bourg.ch/default.asp?31D363E6261333D36E>



- Service des loisirs de la jeunesse, Etat de Genève: <http://www.geneve.ch/slj/>
- *Villa YoYo* : <http://www.villayoyo.ch/fr/index-fr.html>

IV. Enfants / mode de consommation / sensibilisation aux principes du développement durable

- *Commission suisse pour l'Unesco* chargée de piloter et de coordonner la *Décennie des Nations Unies de l'éducation en vue du développement durable (2005-2014)* : http://www.unesco.ch/work-f/bildung_weltdekade.htm
- *Plate-forme Suisse d'éducation à l'environnement* et *Fondation suisse d'Education pour l'Environnement (FEE)* : <http://www.educ-envir.ch/web/> et <http://www.educ-envir.ch/fee/portrait/index.asp>
- Site cantonal des Agendas 21 scolaires, Genève : <http://p7app.geneve.ch:8007/agenda21-dip/>
- *Programme Education au développement durable du Comité 21, France*, disponible à l'adresse : http://www.comite21.org/agenda21_scolaires/index.htm

Remerciements

Durant l'ensemble de la démarche, outre une documentation distribuée (tirée essentiellement des ressources citées ci-dessus), un certain nombre d'acteurs ont transmis à l'Atelier du futur leurs précieux savoirs et offert une aide essentielle à l'élaboration des fiches-actions. Les membres de l'Atelier du futur et ECO21 tiennent à remercier très chaleureusement pour leur disponibilité et leur professionnalisme les personnes suivantes :

- M. Marc Ciderac, président de l'Association des Parents d'Elèves de Chêne-Bourg.
- Mme Nicole Elliot, inspectrice de l'enseignement primaire.
- Mme Gabrielle Moriello Pagano, collaboratrice d'Action Trois-Chêne pour l'Emploi et assistante sociale au CASS.
- Mme Véronique Pfeiffer Eisenhoffer et M. Christian Febo, collaborateur-trice d'Action Trois-Chêne pour l'Emploi.
- MM. Patrick Vadorin et Nicolas Roulin, travailleurs sociaux hors-murs (TSHM).
- Mmes Lysiane Rogivue et Claudia Tufo, M. Quentin Mathieu, respectivement travailleuse sociale hors murs, secrétaire sociale et président du Comité de *La Boîte à Boulots*.

Les membres de l'Atelier du futur « Enfants et jeunes » :

Coordinateur : Joël Perriraz

Idriss Ait-Bouziad, Florence Albertini, Jean-Luc Boesiger, Claudia Burri, Annie Chavaz, Antoine Courvoisier, Jacqueline Cramer, Vivien Debarge, Saddek Idjed, Catherine Freymond, Kaarina Lorenzini, Mireille Mahrer, Jeanine Mesot, Jacqueline Methenitis, Christiane Nicollin, Catherine Origa, Marie-Anne Pittala, Frédéric Pittala, Monica Poitrinel, Gérard Sermet.

Consultant ECO21: Olivier Walser

Fiche-action n°EJ1

Atelier du futur n°4 « Enfants et jeunes »

« Faciliter l'accès des jeunes de 15 à 25 ans à différents types d'emplois (petit-boulot, apprentissage, emploi) en renforçant les prestations de la permanence intercommunale Action Trois Chêne pour l'Emploi »

Situation dans le domaine de l'action projetée et justification :

Au sein de la commune de Chêne-Bourg, un potentiel de jeunes à la recherche d'une activité rémunérée, ponctuelle et/ou sur un terme plus long, existe. Les places très convoitées pour des emplois d'été au sein des services communaux ainsi que l'engouement pour un « petit-job »¹², tel que l'affichage suivi par les TSHM, sont deux exemples, parmi beaucoup d'autres, d'une réelle demande.

Dans le même temps, au niveau cantonal entre 1999 et 2004, l'on note que le nombre de dossiers de jeunes assistés (18-25 ans) est passé de 829 à 1502 (+ 81 %) ¹³. Le Centre d'Action Sociale et de Santé (CASS) des Trois-Chêne ainsi que les professionnels d'Action Trois Chêne pour l'Emploi confirment cette tendance : certains jeunes se tournent vers les services sociaux avant même d'être actifs et de véritablement chercher un emploi.

Par ailleurs, un décalage et une perte de confiance réciproque entre deux « mondes » – celui de certaines familles rencontrant des difficultés éducationnelles (par exemple) et celui d'entreprises aux exigences élevées de rentabilité – posent dans certains cas des problèmes. Comment faire pour les (ré)concilier ? Afin de lutter contre cette précarité de l'emploi, *qui est aussi une précarité des rêves et des projets*, de nombreux partenariats et niveaux de compétences sont à mobiliser.

Objectifs visés :

Les membres de l'Atelier abordent la question de l'emploi comme une nécessité et une source de gain financier, mais aussi comme une activité d'insertion et de responsabilisation du jeune. Il s'agit, dans toute la mesure du possible, de maintenir le jeune en lien avec la vie active, qu'il reste inséré dans son environnement social. L'objectif central de l'action est de renforcer l'encadrement et le réseau des acteurs existants afin d'épauler au mieux les jeunes dans leurs démarches. Il s'agit de favoriser un environnement professionnel de proximité (rassurant et motivant) et d'influer sur les employeurs locaux potentiels : les services communaux, les entreprises et les commerces sis sur le territoire, les associations locales et les particuliers ayant besoin de services, etc.

Plus précisément, dans les locaux conviviaux de l'actuelle permanence pour l'emploi *Action Trois Chêne pour l'Emploi*, le but est de créer un poste supplémentaire à 100% entièrement consacré à la question de l'emploi des jeunes. Le cahier des charges pourrait être le suivant :

- accueillir des jeunes pour différents conseils sur l'emploi, l'apprentissage et les petits boulots : orientation, aide à la rédaction de CV et de lettres, etc. ;
- organiser des rencontres régulières qui réunissent le réseau des principaux acteurs concernés: Action Trois Chêne pour l'Emploi, les TSHM, les conseillers/ères d'orientation des cycles d'orientation, l'Antenne des Trois-Chêne de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), les services communaux, etc. ;
- entretenir un contact régulier avec les entreprises et commerces sis sur le territoire communal (démarchage, sensibilisation, « mailing », etc.) ;

¹² Dans tous les cas pour un adulte, il ne s'agit pas de considérer un « petit-job » comme une fin en soi. Toutefois, ce type d'emploi ponctuel peut être perçu comme une activité constructive, annexe et source de gain financier pour un étudiant et/ou servir de tremplin à un jeune en difficulté d'insertion, par exemples.

¹³ Source des données: Hospice général, Service d'Etudes et Statistiques, 2006

Pertinence développement durable de l'action :

*Les enfants et les jeunes notamment doivent pouvoir vivre dans un environnement ouvert, motivant, qui leur offre des perspectives d'avenir.*¹⁴

Pôle social : réduire l'anxiété de certains jeunes par rapport à leurs perspectives d'avenir (scolaires et professionnelles) est un enjeu social majeur. Un marché de l'emploi qui accepte chacun, qui n'exclut personne, permet une entrée plus sereine dans la vie active.

Pôle économique : les jeunes sont la main d'œuvre du futur. Une bonne formation et un suivi approprié aux spécificités de chacun d'entre eux sont des éléments garants d'une économie à la fois juste et dynamique.

Pôle environnemental : neutre. Chacun est concerné, c'est toutefois à l'employeur principalement de faire respecter des mesures favorables à l'environnement (sensibilisation des employés, technologies utilisées, gestion des déchets, etc.)

Description et mise en place de l'action :

- Valider un cahier des charges pour le poste à créer;
- Négocier ce renforcement en personnel d'Action Trois Chêne pour l'Emploi auprès des autorités communales de Chêne-Bougeries et de Thônex ; (si l'une de ces communes refuse, une discussion concernant le pourcentage du poste à créer peut s'engager)
- Adresser une information à l'ensemble des habitants de Chêne-Bourg: promotion de la structure auprès des jeunes et de leurs parents ainsi qu'aux « particuliers offreurs d'emploi » (par le biais d'un courrier et/ou d'une lettre information électronique et/ou d'une rubrique dans le journal « Le Chênois »).

Responsables :

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge du *Personnel communal* et du *Service social* de l'Administration communale, le-la Président-te de la Commission sociale, le-la Secrétaire général. (Action Trois Chêne pour l'Emploi étant une structure intercommunale, les services et responsables des communes de Chêne-Bougeries et de Thônex sont également concernés).

Partenaires et mode de participation :

Mise en réseau des acteurs suivants : les professionnels d'Action Trois Chêne pour l'Emploi / les TSHM / l'Antenne des Trois-Chêne de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) / les conseillers/ères d'orientation des cycles et autres établissements scolaires sis sur les communes / les employeurs privés (entreprises, commerces, associations, etc.).

Budget :

Un poste de travailleur social à 100% est équivalent à environ 82'000 frs/an (salaire brut). Ce montant devrait être réparti entre les trois communes. Total pour Chêne-Bourg : 28'000.-/an.

Indicateurs de développement durable :

- Taux de fréquentation des jeunes à la *permanence emploi*.
- Nombre de places (stage, petit job, apprentissage, emploi) proposées par les offrants.

Suivi et amélioration continue :

Evaluations et bilans annuels :

- Evaluations chiffrées :
 - évolution du taux de fréquentation des jeunes
 - évolution du nombre de places trouvées
- Bilans qualitatifs : satisfaction des jeunes venant à la permanence, évolution de leur motivation, satisfaction des acteurs du réseau participant aux réunions mensuelles, etc.

¹⁴ *Postulat 7d* du système d'indicateurs destiné au monitoring du développement durable (MONET), Office fédéral de la statistique. Source : http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/nachhaltige_entwicklung/indikatoren0/ind9.indicator.72707.html

Fiche-action n°EJ2

Atelier du futur n°4 « Enfants et jeunes »

« Mettre en place une structure d'appuis extra-scolaires destinés aux enfants des écoles primaires sises sur la commune de Chêne-Bourg »

Situation dans le domaine de l'action projetée et justification :

Des études surveillées sont actuellement organisées dans les deux plus grandes écoles de la commune : les écoles de *Petit-Senn* et de *De Haller*. Ces mesures pédagogiques d'accompagnement (non obligatoires) sont assurées par les enseignants eux-mêmes et ne concernent actuellement que des enfants qui sont en difficulté. Mme Elliott souligne le grand intérêt de ce type d'encadrement.¹⁵

Toutefois, les enseignants directement concernés affirment ne pas pouvoir répondre, quantitativement et qualitativement, à une demande en soutien croissante. Dès le plus jeune âge, au niveau des classes élémentaires déjà, des difficultés sont rencontrées à la lecture et dans la réalisation des devoirs. Certains enfants non-francophones et/ou issus de familles défavorisées sont d'emblée (sans qu'ils le choisissent) confrontés à davantage de difficultés dans leurs apprentissages scolaires. Une aide complémentaire aux mesures existantes serait très souhaitable.

Objectifs visés :

Dans la mesure de ce qu'il est possible de faire, l'objectif principal de l'action vise à réduire des écarts et des inégalités constatés en termes d'apprentissages scolaires entre les enfants de 5 à 12 ans des écoles primaires de la commune.

Plus précisément, il s'agit de créer un lieu d'accueil gratuit ouvert à tous les enfants désireux de s'améliorer en lecture et/ou de recevoir une aide pour la réalisation de leurs devoirs. Des inscriptions par trimestre et la nomination d'un coordinateur (un animateur du Centre de loisirs, par exemple) sont des éléments nécessaires au fonctionnement de la structure. Le lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 17h30, une salle au Centre de Loisirs et de Rencontres de Chêne-Bourg et/ou à la Ludothèque « Les Diablotins » pourrait être affectée au bon déroulement de deux types d'Ateliers :

- a) *Ateliers d'aide aux devoirs* : sans chercher à se substituer aux professeurs, l'accompagnement des enfants est assuré : par des adultes (parents, retraités) **et** par des jeunes de 15 à 25 ans bénévoles rémunérés¹⁶ (1 responsable pour 7 enfants au maximum).
- b) *Ateliers de lecture* : grâce à l'implication de parents, de grands-parents et de jeunes, l'idée étant de sensibiliser les enfants aux plaisirs de la lecture. Abordant différents thèmes porteurs et attractifs (variant au fil des saisons durant l'année scolaire), de tels ateliers permettraient également de développer des liens intergénérationnels.

¹⁵ Ces propos ont été recueillis par Rémi Merle ECO21 lors d'un entretien le 7 juillet 2006 avec Mme Elliot, Inspectrice de l'enseignement primaire.

¹⁶ Indépendamment de l'âge et de la formation, une rémunération sous la forme d'un forfait est à envisager (sans être soumis aux charges sociales, le travail d'une personne bénévole peut être rémunéré jusqu'à concurrence de 50 frs par semaine). A l'embauche, une priorité peut être accordée aux jeunes résidents sur Chêne-Bourg.

Pertinence développement durable de l'action ¹⁷

Pôle social : de manière générale, le système scolaire genevois est performant. Toutefois, certains enfants sont laissés plus que d'autres sur « la touche ». Pour diverses raisons, ils ne parviennent pas à suivre le rythme d'apprentissage imposé. Des mesures permettant d'atténuer ces écarts rendent l'accès aux connaissances plus équitables.

Pôle économique : des enfants sachant lire et écrire, avec aisance, sont une richesse, un gain inestimable pour le bon fonctionnement économique d'une région.

Pôle environnemental : une bonne formation est un atout pour la compréhension des enjeux environnementaux et, le cas échéant, favorise l'application de mesures pertinentes visant à respecter et améliorer notre patrimoine naturel.

Description et mise en place de l'action :

Afin de connaître les réels besoins en soutiens « lecture » et « devoir » des enfants, une collaboration régulière avec les responsables des écoles sises sur la commune est à envisager. La structure proposée doit toutefois rester séparée du cadre strictement scolaire (DIP).

Par le biais de l'Association des parents d'élèves (par exemple), il s'agit par ailleurs de diffuser une information concernant ce projet à la population de Chêne-Bourg. Ceci permettrait à un grand nombre de connaître la structure et, le cas échéant, à ceux qui le désirent, de proposer leurs aides en tant que jeunes, parents ou aînés.

Calendrier :

Adoption et mise en place de cette proposition dans les meilleurs délais.

Responsables :

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge des écoles, les Présidents-tes de la Commission sociale et de la Commission des écoles, le-la Secrétaire général.

Partenaires et mode de participation :

Pour la mise en place de l'action, les acteurs suivants sont directement interpellés : l'Association des parents d'élèves de Chêne-Bourg (APE), le Secrétariat des inspecteurs de la circonscription, les enseignants/tes des écoles primaires sises sur le territoire communal (*De Haller, Place Favre, Petit-Senn et Floraire*), le Centre de loisirs et de Rencontres de Chêne-Bourg, la Ludothèque « Les Diablotins », les habitants prêts à apporter leur aide.

Budget :

Sur la base du montant d'un forfait pour bénévole, la rémunération d'une personne apportant son aide 3x par semaine peut correspondre à 50 frs. Selon la demande, l'on peut envisager que de 3 à 9 personnes soient engagées sur 38 semaines ouvrables. Une fourchette allant de 6000 à 20'000 frs/an est à prévoir.

Indicateurs de développement durable :

- Nombre d'enfants participant aux Ateliers de lecture et d'aide aux devoirs.
- Nombre d'adultes et de jeunes proposant leurs aides.

Suivi et amélioration continue :

Evaluation et bilan annuels réalisés par la personne responsable (coordinateur) de la structure.

Une évaluation chiffrée du taux de fréquentation des enfants aux Ateliers de lecture et d'aide aux devoirs doit être complétée d'un bilan qualitatif (sondage de satisfaction auprès des adultes et des jeunes engagés, des enfants et des parents, des enseignants, par exemple).

¹⁷ Pour des informations complémentaires, voir l'annexe 1

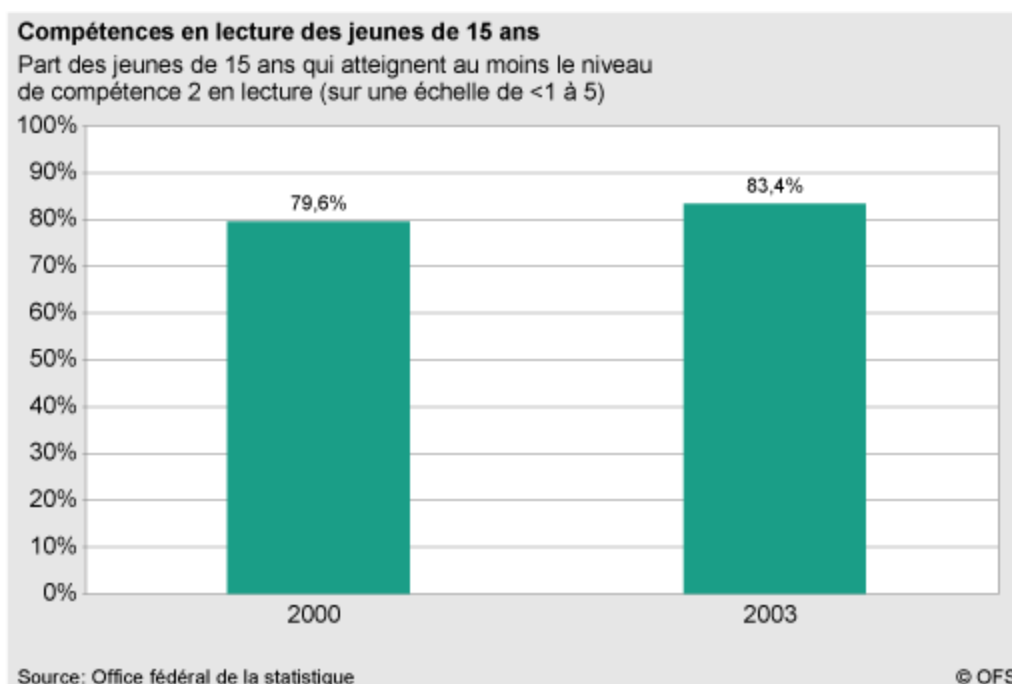
Compétences en lecture des jeunes de 15 ans¹⁸

Signification de l'indicateur

Le développement durable implique que l'efficacité économique d'une société et son capital productif, social et humain soient préservés, voire développés. Ce capital ne doit pas seulement croître quantitativement, mais sa qualité doit constamment être améliorée (postulat 10a). D'où la nécessité d'un niveau de formation élevé, propre à favoriser la créativité et la compétitivité du pays (postulat 10b). Pour conduire une carrière professionnelle, pour s'adapter à l'évolution de la société et de l'économie, il faut avoir au moins des compétences suffisantes en lecture, en écriture et en mathématiques.

Cet indicateur informe sur les compétences en lecture des jeunes au terme de la scolarité obligatoire. La maîtrise de l'écrit est essentielle dans notre société. Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) évalue les compétences en lecture au moyen d'une échelle de niveaux allant de <1 à 5. L'indicateur montre la proportion d'élèves atteignant au moins le niveau 2, qui est considéré comme le minimum requis pour maîtriser la vie quotidienne moderne.

Liens avec les postulats du développement durable : 5b Participation sociale et politique, 7a Développement du capital humain, 7c Encouragement de la capacité d'apprendre, 7d Environnement favorable aux enfants, 10a Promotion de l'efficacité économique, 10b Ordre économique favorable à l'innovation et à la concurrence, 10c Encouragement de la recherche.



¹⁸ Indicateur du thème « Education et science » issu du système d'indicateurs destiné au monitoring du développement durable (MONET). Les informations de cette annexe sont tirées du site Internet de l'Office fédéral de la statistique (septembre 2006) à la page :

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/nachhaltige_entwicklung/indikatoren0/ind7.indicator.70801.html

Commentaire

83,4% des élèves de 15 ans atteignent au moins le niveau 2. Ces élèves sont capables d'effectuer des tâches de lecture de complexité faible, moyenne, élevée ou très élevée (niveau 2: 22,7%, niveau 3: 30,9%, niveau 4: 21,9%, niveau 5: 7,9%). Les quelque 17% restants ont des compétences en lecture tout au plus rudimentaires: 11,3% disposent des compétences nécessaires pour tirer d'un texte des informations particulières, identifier le sujet principal d'un texte ou établir des liens simples avec les connaissances dont ils disposent (niveau 1). Ces compétences restreintes sont totalement absentes chez 5,4% des élèves (niveau <1). Les compétences en lecture n'ont que légèrement augmenté depuis la première enquête PISA de 2000. En 2000, 79,6% atteignaient au moins le niveau de compétence 2, 13,3% le niveau 1 et 7% n'atteignaient même pas le niveau 1.

La proportion relativement importante d'élèves réalisant de très faibles résultats en lecture (niveaux <1 et 1) est préoccupante. Ces élèves sont notablement défavorisés en ce qui concerne leur avenir professionnel et leurs perspectives de formation continue. En outre, le fait de disposer de compétences insuffisantes peut compromettre leur épanouissement personnel. Parmi les pays membres de l'OCDE, la Suisse se place en milieu de classement pour ce qui est des compétences moyennes en lecture des jeunes de 15 ans. Elle se place au 9^e rang parmi les 29 pays membres de l'OCDE si l'on considère ceux qui atteignent le niveau 2.

Sources: Programme international pour le suivi des acquis des élèves PISA

Fiche-action n°EJ3

Atelier du futur n°4 « Enfants et jeunes »

« Personnaliser l'adhésion de Chêne-Bourg à l'association *Le respect, ça change la vie*. Faire activement participer les enfants et les jeunes de la commune à cette campagne »

Situation dans le domaine de l'action projetée et justification :

« La valeur du RESPECT est universelle. Chaque être humain, quels que soient son origine, sa culture, sa religion, son milieu social, son rang hiérarchique, a des devoirs de respect envers l'autre. [...] C'est grâce à vous et à tous ceux qui ont le « pouvoir » de diffuser notre philosophie que le respect (le respect mutuel, le respect de la différence, le respect du travail des autres, le respect du mobilier urbain, le respect sur la route, en famille, à l'école, etc.) fera son chemin parmi nous... » Voilà quelques mots que l'on peut lire en première page du site Internet de l'association *Le respect, ça change la vie*¹⁹.

Les membres de l'Atelier du Futur « Enfants et jeunes » félicitent et appuient les autorités de Chêne-Bourg dans leur décision d'être officiellement partenaire de cette campagne.

Ils pensent toutefois qu'une participation active des enfants et des jeunes ferait gagner en puissance l'impact et la cohérence de cette adhésion. La question des rapports aux autres et aux « choses » est ici soulevée : dès le plus jeune âge, comment aider l'enfant à devenir un « acteur responsable » respectueux de ce qui l'entoure, et pas seulement un simple « consommateur » ?

Objectifs visés :

Les membres de l'Atelier du Futur proposent que la campagne *Le respect, ça change la vie* ne soit pas « téléchargée » de nulle part. L'objectif central de l'action est de faire en sorte que l'adhésion de Chêne-Bourg à cette association soit territorialisée.

Dans la perspective d'une approche participative et de pédagogie active (bien au-delà d'une seule et unique utilisation visuelle du logo ci-dessous), les idées suivantes sont à envisager :

- « Jouer » avec les mots et créer des slogans propres à la commune de Chêne-Bourg à la manière d'une campagne publicitaire (mais qui ne vend rien...). Exemple : *Le respect, ça change la vie et à Chêne-Bourg on se dit bonjour*.
- Faire participer activement les enfants et les jeunes de la commune à la réalisation des slogans, dessins, photos, etc., autant d'éléments permettant d'accompagner la campagne communale sur la valeur du respect.



¹⁹ Pour plus d'informations, voir leur adresse <http://www.lerespect.ch/index.htm> ainsi que des exemples à la page <http://www.1200geblog.ch/index2.php#>

Pertinence développement durable de l'action ²⁰.

Pôle social : Le respect envers autrui est une valeur garante d'une cohésion sociale durable.

Pôle économique : Un respect mutuel peut s'appliquer dans tous les types de relations : peu importe qu'ils soient de nature économique ou non!

Pôle environnemental : Le respect envers l'environnement naturel est une attitude nécessaire, un comportement d'autant plus facile à acquérir qu'il est appris dès le plus jeune âge.

Description et mise en place de l'action :

- Informer les établissements scolaires (écoles primaires et CO), le Centre de Loisirs ainsi que les milieux associatifs accueillant des enfants et des jeunes du partenariat officiel de la commune de Chêne-Bourg à l'association *Le respect, ça change la vie* ;
- Demander aux responsables des établissements et des structures concernés d'élaborer des projets avec les enfants et les jeunes sur le thème du respect en général (sous formes de slogans, dessin, photos, etc.) ;
- Communiquer les réalisations : stand ponctuel sur l'espace public avec présentation des affiches et café offert (où l'on se dit simplement « bonjour ») ; présence visuelle permanente avec affichage de panneaux²¹ en des lieux stratégiques de la commune : abords des écoles, des terrains de sports, des parcs publics, des commerces, etc. ; courrier à la population, etc.

Calendrier :

Adoption et mise en place de cette proposition dans les meilleurs délais.

Responsables :

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge des *écoles*, le-la Président-e de la Commission des écoles, le-la Secrétaire général.

Partenaires et mode de participation :

Réunion entre les acteurs suivants afin de fixer des objectifs communs: le Comité de l'association *Le respect, ça change la vie*, les responsables des établissements scolaires sis sur le territoire communal, le Centre de loisirs de Chêne-Bourg, des personnes intéressées du milieu associatif.

Budget :

La valeur d'une campagne d'affichage (à préciser en fonction du nombre d'affiches produites...).

Indicateurs de développement durable :

- Nombre d'enfants et de jeunes ayant participé activement à la campagne.
- Nombre d'affiches produites (impact visuel de la campagne).

Suivi et amélioration continue :

- Renouvellement annuel ou (bisannuel) de la production d'affiches.
- Sondage sur la qualité de l'information et des outils de communication choisis (affiches, journaux, lettre électronique, etc.). Donner son avis est également une manière de participer et éventuellement d'adhérer à la campagne.

²⁰ Notons que nous venons d'entrer dans la « Décennie des Nations Unies de l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) » dont : « L'objectif est d'intégrer le développement durable dans les systèmes éducatifs - du primaire à l'université - mais aussi dans l'éducation des adultes et dans l'éducation non formelle [...] Cette vision de l'éducation met l'accent sur une approche globale et interdisciplinaire, afin de développer les savoirs et les compétences requis pour un avenir durable, ainsi que les changements de valeurs, de comportement et de modes de vie. » Pour en savoir davantage, voir la Commission suisse pour l'Unesco (http://www.unesco.ch/work-f/bildung_weltdekade.htm) qui est chargée de piloter et de coordonner cette Décennie au niveau helvétique.

²¹ Les panneaux acquis par le CSSM et utilisés pour le calendrier de l'Avant de la patinoire de Sous-Moulin pourraient être recyclés à cet effet.

Fiche-action n°EJ4

Atelier du futur n°4 « Enfants et jeunes »

« Organiser des activités ludiques encourageant la participation, toutes générations confondues, des habitants de Chêne-Bourg »

Situation dans le domaine de l'action projetée et justification :

Au sein de la commune de Chêne-Bourg, nombreuses sont les activités de loisirs, culturelles ou sportives destinées aux enfants. De grande qualité, ces dernières concernent des domaines très variés qui, selon les principaux acteurs concernés, répondent bien la demande.

Toutefois, les occasions durant lesquelles grands-parents, parents, jeunes et enfants ont la possibilité de partager conjointement des moments ludiques sont relativement rares. En effet, les activités proposées se pratiquent souvent entre enfants ou jeunes d'une même catégorie d'âge. Par ailleurs et de plus en plus fréquemment, ces moments de détente se résument à des « parcages » durant lesquels l'enfant (ou le jeune) se retrouve seul devant des écrans de télévisions, d'ordinateurs ou de consoles de jeux.

Afin d'éviter que chacun ne se replie davantage chez lui, des efforts sont déjà entrepris. Par exemple, de 17h à 20h durant trois dimanches au mois de décembre 2006 (pour la première fois), le Centre de Loisirs de Chêne-Bourg a proposé aux familles de se retrouver autour des activités suivantes : jeux de société en famille, écoute de contes, projection d'un film. Aussi, en ce même lieu, l'expérience « sucré-salé » rencontre-t-elle un succès grandissant depuis 5 ans en accueillant, trois dimanches matin de janvier, environ 50 personnes (parents et enfants) pour des petits-déjeuners.

L'intérêt soulevé par des festivités telles que celles organisées lors de l'accueil des nouveaux habitants de Chêne-Bourg au début de l'automne 2006 est également à souligner : à cette occasion, le petit tournoi de foot qui s'est tenu sur la place Favre ainsi que la possibilité de découvrir des jeux d'autrefois, ont procuré, apparemment, autant de plaisir aux enfants qu'à leurs parents ! Enfin, l'exposition « A vous de jouer » qui s'est tenue récemment à Chêne-Bougeries a provoqué, quel que soit l'âge des participants, le même enthousiasme !

Le besoin et le plaisir de jouer ensemble sont bel et bien présents à Chêne-Bourg : augmentons donc en fréquence les opportunités de les satisfaire!

Objectifs visés :

L'objectif central de l'action est de mettre en place des moments de convivialité et d'activités partagées, ludiques, gratuits et adressés à tous: autant de *sessions hivernales et estivales de jeux* (intra et extra muros) permettant des échanges intergénérationnels ! Ces activités organisées peuvent également s'envisager, du moins pour certaines, comme des formes d'aide à la parentalité. Pour répondre à ces objectifs, il s'agirait :

- A) D'incorporer des moments ludiques au programme de manifestations déjà existantes sur la commune (fête de la musique, accueil des nouveaux habitants, etc.).
- B) De créer un ou des nouveaux événements annuels marquants. Par exemple : organiser une Fête du jeu (étalée sur un week-end ou sur une semaine), accueillir au Point Favre des expositions itinérantes sur le jeu (telles que « A vous de jouer »), élaborer un rallye sur le territoire communal, créer des zones temporaires de jeux dans l'espace public extérieur (rue, parc, etc.), etc.

Pertinence développement durable de l'action :

Pôle social : la rencontre régulière des différentes générations autour de moments ludiques garantit l'épanouissement des individus et une cohésion sociale.

Pôle économique : l'accumulation de moments de détente et de rire est, sans aucun doute, bénéfique à tous les types de relations : peu importe qu'ils soient de nature économique ou pas!

Pôle environnemental : sans contradiction... si les jeux proposés n'ont pas une origine ou un effet néfaste sur l'environnement.

Description et mise en place de l'action :

En ce qui concerne la promotion des *sessions estivales et hivernales de jeux*, différents niveaux d'information doivent être utilisés. Il s'agit notamment de respecter la différence des publics cible *adultes* et *enfants*. Les moyens suivants sont à envisager :

- Pour les adultes : créer une édition spéciale du *Chénois* sur le thème du jeu (avec articles sur les jeux d'autrefois et d'aujourd'hui par exemple) et mettre en place une rubrique régulière avec un agenda concernant les événements à venir.
- Pour les enfants : organiser des interventions régulières dans les écoles d'une personne faisant une présentation détaillée des animations à venir; à cette occasion, assurer la distribution de « papillons » avec un logo reconnaissable par les enfants (le logo de l'Agenda 21 communal pourrait être utilisé à cet effet) et contenant le programme des activités ludiques de la période.

Une étroite collaboration avec la ludothèque « Les Diablotins » ainsi qu'avec le CSSM est à développer (locaux et personnes compétentes à disposition, prêts de jeux, etc.). En été, par exemple, la possibilité d'utiliser l'espace couvert de la patinoire pour y installer des activités ludiques temporaires est à prévoir. Enfin, un animateur du Centre de loisirs de Chêne-Bourg serait à même de coordonner la mise en place de ces journées et d'en faire une promotion active.

Calendrier :

Adoption et mise en place de cette proposition dans les meilleurs délais.

Responsables :

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de *culture et loisirs*, le-la Président-e de la Commission *culture et loisirs*, le-la Secrétaire général.

Partenaires et mode de participation :

Les acteurs suivants sont directement interpellés: la ludothèque « Les Diablotins », le Centre de Loisirs et de Rencontres de Chêne-Bourg, le Centre Sportif de Sous-Moulin, sans oublier les habitants et les jeunes motivés pour tenir et animer des stands et/ou postes de rallye.

Budget :

A préciser.

Indicateurs de développement durable:

- Nombre d'enfants, de jeunes, de parents et de grands-parents participant aux activités de jeux proposées.

Suivi et amélioration continue :

- Sondage de satisfaction et bilan annuel des activités (rééditions l'année suivante de celles ayant connu du succès)



LES PROPOSITIONS DES HABITANTS
DE CHÊNE-BOURG

AFCB05
**«SECURITE ET
ORDRE PUBLIC»**

Fiche problématique

1. Problématique générale

Constat :

Le libellé des domaines d'action « Sécurité et ordre public » et des problématiques afférentes¹ est peu précis et concerne un champ très vaste. En outre, certaines des problématiques des deux domaines sont liées les unes aux autres et doivent être considérées de manière intégrée.

Il apparaît ainsi que le domaine « Sécurité » concerne surtout les équipements et aménagements en faveur des habitants, en particulier des enfants, des personnes âgées et des handicapés et que le domaine « Ordre public » a trait essentiellement aux problèmes de comportement des individus.

Depuis plusieurs années, les services de la commune chargés d'assurer la sécurité ainsi que l'entretien de la voie publique et du patrimoine sont confrontés au fait que la commune n'échappe plus aux problèmes qui découlent du développement de l'urbanisation, de la proximité de l'agglomération genevoise et de la France voisine, de l'augmentation de la charge du trafic routier ainsi que des nouveaux comportements (d'origine extra et intra-communale) relatifs à la criminalité de rue et à la petite délinquance.

Conséquence :

Outre le fait qu'il est nécessaire de distinguer, d'une part les réalités factuelles ou tangibles qui génèrent l'insécurité, et d'autre part le sentiment diffus et collectif d'insécurité, la population de la commune et les autorités de Chêne-Bourg sont préoccupées par la nécessité d'apporter des solutions durables à l'émergence des principaux problèmes d'insécurité et d'atteinte à l'ordre public. Par exemple, le sentiment d'insécurité s'accroît de manière très forte parmi la population dès lors que la presse (journaux, télévisions, radios) souligne un ou des problèmes, même si ceux-ci ne concernent aucunement les Trois-Chêne. Le poste de gendarmerie de Chêne le constate de manière factuelle par le nombre et le type d'appels relayés par le no 117 qu'il reçoit. C'est ainsi qu'en 2005, le problème des incendies de véhicules en France a eu des effets importants sur le sentiment d'insécurité à Chêne-Bourg.

Bien que cette problématique générale se soit répandue à une grande échelle, la dimension démographique et géographique de la commune de Chêne-Bourg offre la possibilité de mettre en œuvre, en complément des mesures déjà prises, des actions de prévention visant à diminuer et à empêcher la diffusion des facteurs d'insécurité, d'accidents et de déprédations.

¹ Les problématiques jugées prioritaires pour Chêne-Bourg et réunies sous le domaine d'action « Sécurité et ordre public » sont:

- Violence : agression, viol, harcèlement, racket, pédophilie.
- Tolérance et respect
- Prévention contre la délinquance
- Incivilité.

2. Situation en matière de sécurité et d'ordre public à Chêne-Bourg

Décrire de manière détaillée une situation communale dans des domaines aussi sensibles que sont la sécurité et l'ordre public est un exercice difficile :

- aucune statistique cantonale (venant par exemple de la Police ou l'Office cantonal de la statistique) n'est accessible à l'échelle des communes (mis à part quelques données relatives à la circulation routière, par exemple).
- aucun rapport descriptif de la situation d'une commune n'est produit publiquement par un des organismes cantonal ou communal en charge de ces domaines.

Cette situation est justifiée par un devoir de confidentialité et d'efficacité de la part des personnes impliquées au quotidien dans la gestion de ces problématiques.

Grâce à l'aimable participation des différents acteurs de la commune de Chêne-Bourg impliqués dans le domaine, il est toutefois possible de dresser un premier bilan.

Une situation globalement plutôt favorable

En regard de la situation générale dans le canton de Genève, Chêne-Bourg et globalement les Trois-Chêne peuvent être considérés comme des secteurs plutôt calmes dans la mesure où il est enregistré, en proportion de la population, un nombre de problèmes souvent inférieur à de nombreuses autres communes du canton.

La raison de cette situation favorable provient du fait que les communes des Trois-Chêne bénéficient, en plus des gendarmes et des agents de sécurité municipale (ASM), de la présence visible des gardes-frontières qui circulent fréquemment dans ce secteur du canton ; cette présence aurait un effet dissuasif en limitant la criminalité.

D'autres communes proches (par exemple Puplinge, Gy, Presinge), qui ne bénéficient pas de cette présence dissuasive et dans lesquelles intervient le poste de gendarmerie de Chêne, comptent par exemple un nombre plus élevé de cambriolages.

Globalement, les cas recensés dans le poste de gendarmerie de Chêne, actif dans les Trois-Chêne, indiquent une tendance moyenne à la baisse concernant la criminalité en 2005 par rapport à 2004. Cette baisse est évaluée à 22,5%.

Incivilités et « combines » en relation avec le parcage des voitures

Il existe une utilisation abusive des zones blanches par de nombreux automobilistes (voitures ventouses). Des emplacements ne sont utilisés que par deux véhicules seulement, en alternance. Une situation semble-t-il typique est celle d'une entreprise ou d'un particulier qui profite de manière exclusive d'une place pour le véhicule personnel en alternance avec un véhicule de fonction de l'entreprise.

Des situations similaires font que le P+R de Sous-Moulin (dont la 1^{ère} heure est gratuite) est utilisé par des personnes qui s'organisent pour éviter des dépenses de stationnement...

De surcroît, les zones blanches sont ainsi très souvent occupées par les mêmes véhicules.

Enfin, de nombreux véhicules sont parqués le matin sur des trottoirs ou dans des zones interdites. Ces différentes incivilités entraînent périodiquement des plaintes, des énervements, voire des déprédations (pneus crevés, carrosseries rayées...).

Il est utile de préciser que, si en ville de Genève de nombreuses personnes issues de différents services sont en mesure de sanctionner des automobilistes qui ne respectent pas les règles de stationnement, l'effectif en charge de gérer cette situation se limite, dans une commune telle que Chêne-Bourg, aux quelques ASM (dont le mandat les oblige déjà à effectuer plusieurs types d'activités).

Autres incivilités

La commune Chêne-Bourg n'échappe pas aux divers types d'incivilités que l'on constate ailleurs (dans le canton ou au-delà). Les membres de l'Atelier du futur « Sécurité et ordre public » déplorent par exemple la présence :



- de déchets divers rejetés dans l'espace public;
- de déchets encombrants entreposés de manière sauvage,
- de poubelles qui débordent,
- de saleté autour des arrêts TPG,
- de crottes de chiens dans les espaces publics,
- de caddies volés puis abandonnés n'importe où,
- de cyclistes au comportement irrespectueux et dangereux qui empruntent les trottoirs.

CO de la Seymaz et Communaux d'Ambilly : un enjeu en matière de sécurité routière

Le CO de la Seymaz ouvrira ses portes en 2007. Il existe dans ce quartier, compte tenu de la circulation routière actuelle et surtout future en raison des Communaux d'Ambilly, un véritable enjeu de sécurité qui doit faire l'objet d'une attention et d'une réflexion particulières dans la perspective de prendre des mesures adéquates pour faire face à ces changements.

Les lieux sensibles de Chêne-Bourg

- De nombreux vols se déroulent dans le tram ou encore dans les grands magasins (par ex. vols dans des sacs accrochés aux caddies).
- Des commerces de la rue Peillonex ont subi des dégradations.
- Les parkings souterrains, des entrées d'immeubles ainsi que les parcs publics (durant les beaux jours) font assez régulièrement l'objet de regroupement de jeunes dont certains sont bruyants et se livrent à des déprédations.

Les jeunes

Certains jeunes provoquent des nuisances et génèrent un sentiment d'insécurité parmi les habitants. Les problèmes réels ne sont toutefois pas véritablement graves : pas d'agressions physiques de leur part. Les jeunes qui habitent la commune ne semblent pas agressifs ; en revanche certains d'entre eux qui viennent de l'extérieur (notamment du quartier du Perrier à Annemasse) sont plus provocateurs mais se limitent à des agressions verbales.

Le poste de gendarmerie de Chêne reçoit des appels signalant la présence de ces groupes de jeunes et dans chaque cas une équipe se déplace systématiquement².

Les personnes handicapées

Pour faciliter la mobilité des personnes handicapées tout en apportant un bon niveau de sécurité dans les espaces publics, les autorités de Chêne-Bourg ont donné de fortes impulsions dans le cadre de la réalisation de projets. Par exemple, la salle communale (Point favre) est équipée d'un ascenseur avec des touches en braille et d'une boucle magnétique à l'usage des malentendants. Citons encore les aménagements tactiles facilitant la traversée de la rue de Genève, les écoles qui peuvent accueillir des enfants handicapés. La hauteur des trottoirs et leurs zones rabaissées se trouvent aux normes. Enfin, la Conseillère administrative Mme de Candolle souligne que ces efforts d'aménagements vont se poursuivre dans la mesure où l'intérêt des personnes handicapées est systématiquement pris en compte lors de tout nouveau projet dans la commune de Chêne-Bourg.

² L'ensemble des appels reçus au poste de gendarmerie de Chêne par le biais du « 117 » représente 5000 réquisitions en l'espace d'une année. Chaque réquisition est traitée de manière informatique, ce qui rend transparent, en direct, tous les événements qui se déroulent dans les différents postes du canton.

3. Trois problématiques touchent la commune de Chêne-Bourg

Sur la base :

- (1) du bilan économique et social de Chêne-Bourg (2003-2004)³,
- (2) des avis exprimés par les habitants de la commune ayant participé au Forum « Chêne-Bourg demain. Quel développement de Chêne-Bourg ? Quelle qualité de vie pour ses habitants ? » des 22 et 23 avril 2005,
- (3) des remarques exprimés au Forum de constitution des « Ateliers du futur » du 21 octobre 2005,
- (4) et des travaux et avis des membres du Comité de pilotage, les membres de l'Atelier du futur « *Sécurité et ordre public* » ont développé au fil des séances de travail un ensemble de réflexions ayant abouti en mai 2006 à 21 suggestions d'actions (voir point 6) face aux problèmes considérés comme prioritaires en la matière.

Trois problématiques ont été identifiées :

- Protection de la jeunesse
- Sécurité des habitants
- Sécurité routière

Une documentation restreinte et peu factuelle

Une démarche spécifique de documentation a permis d'obtenir des données relatives à la « Sécurité routière », avec des informations concernant les accidents de la circulation enregistrés par la Police cantonale dans la commune de Chêne-Bourg (voir page 5). Toutefois, une cartographie permettant de visualiser le lieu exact des accidents (géolocalisation) n'est pas encore disponible⁴.

En ce qui concerne les problématiques « Protection de la jeunesse » et « Sécurité des habitants », aucune information chiffrée n'est diffusée publiquement à l'échelle communale. Les membres de l'Atelier du futur ont toutefois pris connaissance des principales appréciations que portent, sur certains de ces sujets, les Ilotiers, le chef des ASM, les Travailleurs sociaux hors-murs ainsi que des collaborateurs du CASS et d'Action Trois-Chêne pour l'Emploi.

Par ailleurs, le nombre de délits constaté dans la commune et dans les Trois-Chêne est relativement réduit alors que le sentiment d'insécurité existe et se développe périodiquement sans qu'il prenne forcément ses origines sur des bases réelles au niveau local (voir page 1).

Pour réduire cette distorsion, la communication publique d'informations concrètes permettant à tous de mieux appréhender la réalité de la situation de Chêne-Bourg (sans pour autant déroger aux règles de confidentialité) serait souhaitable.

1 - Protection de la jeunesse :

Dans le contexte socio-économique global en mutation qui entoure les jeunes, plusieurs facteurs sont présumés sous-tendre la présence d'une vingtaine de jeunes en difficulté au sein de la commune de Chêne-Bourg (forte croissance des familles monoparentales, familles recomposées, familles non instituées, voire occasionnelles ; travail des femmes ; accès plus difficile au monde du travail et développement du salariat précarisé). Voir à ce sujet l'article de François Nussbaum paru dans le Courrier (page 7) du 16 mai 2006 commentant la présentation de la statistique fédérale en matière d'aide sociale. Il apparaît qu'un nombre croissant de gens et notamment de jeunes perdent pied dans un monde du travail et dans une société où les rapports se sont durcis.

³ Agenda 21 de Chêne-Bourg. Bilan économique et social de Chêne-Bourg (2003-2004) Lanci-Montant F. & A. November. Mars 2004.

⁴ Une telle cartographie exploitable aux échelles cantonale et communale est néanmoins en cours de réalisation pour être achevée au début de l'année 2008 (comm. pers. de D. Genier, Brigadier, géographe licencié SES à ECO21)

En Suisse, le taux de chômage des jeunes augmente plus fortement que le chômage dans son ensemble. Selon l'OCSTAT (Office cantonal de la statistique), dans le canton de Genève, 1872 jeunes de moins de 25 ans étaient au chômage en mars 2006. Ils représentaient 11,9% des chômeurs inscrits. A Chêne-Bourg, toujours selon l'OCSTAT, on comptait au total 237 personnes au chômage en décembre 2005 (soit 6,1% de la population active).⁵

En outre, l'immigration a pour corollaire de profondes difficultés d'insertion sociale des parents, et par conséquent d'intégration sociale des enfants de la première génération.

L'attention portée sur ces jeunes, qui ne constituent certes qu'une très petite minorité au sein de la commune, est tout particulièrement fondée sur le risque d'entraînement auquel ils peuvent être exposés (en cherchant ailleurs les repères manquants) par le contact avec d'autres jeunes en difficulté, domiciliés à l'extérieur de la commune et qui fréquentent certains endroits, notamment lors des nuits tempérées du printemps à l'automne.

C'est pourquoi l'Atelier propose des mesures de précaution complémentaires à celles déjà existantes dans la commune afin de réduire ce risque d'entraînement vers le désœuvrement et la marginalité.

2 - Sécurité des habitants :

Face aux nombreux domaines que recouvre quotidiennement la politique de sécurité pour l'ensemble des habitants de la commune, l'Atelier s'est attaché à mettre en évidence des moyens susceptibles d'améliorer les aspects complémentaires à l'action communale actuelle.

3 - Sécurité routière :

Avec 54 accidents enregistrés en 2005 par la Police genevoise dans la commune de Chêne-Bourg (environ un accident par semaine en moyenne), c'est un résultat proche de celui constaté dans les communes de Bernex (53), Collonge-Bellerive (51) et Cologny (52). Au sein des Trois-Chêne, il est inférieur au nombre d'accidents relevés à Chêne-Bougeries (61) et Thônex (76).

C'est aussi un résultat nettement inférieur à celui de communes telles que Carouge (215), Lancy (209), Vernier (255) et la ville de Genève (1944).

Le nombre d'accidents de la circulation sur la commune de Chêne-Bourg n'est donc pas particulièrement élevé.

A l'échelle du canton de Genève, c'est environ 1 accident sur 70 qui a lieu dans la commune de Chêne-Bourg.

Il n'empêche que certaines routes de la commune présentent un plus fort degré de dangerosité, telles que la route de Genève (59 accidents pour la période allant de 2000 à 2005), l'avenue de Bel-Air (47), la rue François-Jacquier (18), le chemin de la Mousse (18) et la rue Peillonex (18) (voir annexe n°1).

Les chiffres communiqués par la Police cantonale⁶ mettent en évidence :

46 accidents en 2004 – 12 ^{ème} rang	} parmi les 45 communes du canton de Genève
54 accidents en 2005 – 14 ^{ème} rang	

Notons qu'à l'échelle du canton de Genève, le nombre total d'accidents a diminué de 1298 en 2004 à 1115 en 2005).

Cette augmentation des accidents de la circulation sur le territoire de la commune incite l'Atelier à proposer la recherche de solutions visant à réduire leur nombre en améliorant certains aménagements routiers et en sécurisant la voie publique en tenant compte des lieux où se déroulent le plus grand nombre d'accidents de la circulation ainsi que des tronçons fréquentés par les enfants, les personnes âgées ou handicapées, aux abords des écoles, des hôpitaux, des institutions éducatives et sociales et des infrastructures publiques. Par ailleurs, les sources

⁵ Précisons que le nombre de jeunes en chômage parmi les quelque 237 personnes dénombrées au sein de la commune de Chêne-Bourg est inconnu.

⁶ L'édition finale de cette fiche problématique ne permet pas encore d'intégrer les résultats de l'année 2006, ceux-ci n'étant en février 2007 que partiels et donc non significatifs.

d'insécurité induites par la densité de la circulation motorisée sur les principaux axes qui traversent la commune et par le trafic de transit suscitent la proposition d'élaborer une carte communale offrant une vue générale des différents cheminements à mobilité douce existants ou dont l'inventaire serait susceptible d'être complété dans un proche avenir⁷.

Les principales suggestions proposées par les membres de l'Atelier sont les suivantes :

- Améliorer la sécurité dans les secteurs de route à forte dangerosité par modération du trafic et de la vitesse (par ex. route de Genève, avenue de Bel-Air...).
- Améliorer le réseau des chemins piétonniers et des pistes cyclables à l'échelle des Trois-Chêne ainsi que l'information relative à la mobilité douce.
- Promouvoir le respect des limitations de vitesse dans les zones résidentielles (compteur de vitesse, sensibilisation et invitation des usagers en transit à emprunter un autre itinéraire).

4. Objectifs visés face aux problématiques prioritaires

- Favoriser l'intercommunalité
- Motiver-occuper les jeunes / agir en faveur des jeunes en difficulté
- Assurer la sécurité autour du CO de la Seymaz
- Assurer la sécurité dans les immeubles et les parkings
- Améliorer l'accompagnement aux victimes de délits / soutenir les associations
- Informer les habitants et usagers de la commune / organiser un espace de discussion avec les habitants à l'issue des séances du CM
- Assurer un accès aux infrastructures pour les personnes à la mobilité réduite
- Apporter des améliorations dans les équipements des parcs et des rues
- Créer une unité interdisciplinaire d'aide à la parentalité
- Soutenir les initiatives visant à apprendre aux jeunes à gérer leur budget pour éviter l'endettement
- Soutenir et valoriser les associations favorisant l'aide interindividuelle et le dialogue interculturel et intergénérationnel
- Promouvoir le respect des limitations de vitesse

Les objectifs chiffrés sont précisés dans le choix des différentes fiches-actions effectué par le Comité de pilotage.

5. Pertinence développement durable

Les indicateurs du développement durable permettent la mesure du caractère durable de l'état et de l'évolution des dimensions économiques, sociales, environnementales et institutionnelles de la société.

Un indicateur permet d'identifier, de comprendre et de suivre divers phénomènes tout en évaluant l'efficacité des mesures prises pour atteindre les objectifs visés.

⁷ Relevons que cette proposition est intégrée dans la fiche-action M6 issue de l'Atelier du futur « Mobilité ».

Protection de la jeunesse :

La Constitution fédérale, le programme de législature 1999 - 2003 ainsi que la Stratégie 2002 pour le développement durable du Conseil fédéral exigent la production d'indicateurs appropriés. Toutefois, à l'heure actuelle tous les indicateurs ne sont pas encore disponibles. En dépit de l'absence d'un indicateur de développement durable officiel en ce qui concerne le domaine de la protection de la jeunesse, notons qu'actuellement on dénombre une vingtaine de jeunes en difficulté au sein de la commune et qu'il ne nous est pas possible de connaître le nombre de jeunes en chômage et sans place d'apprentissage.

Pour assurer aux jeunes en difficulté l'accès à l'enseignement, à l'emploi et aux loisirs, la création d'un système de soutien et d'aide personnalisé pour les jeunes et les familles en grande difficulté peut être envisagé.

En ce qui concerne la politique de santé, il convient de veiller à la mise en œuvre conjointe de mesures de sensibilisation et de prévention face aux risques "délinquance et drogues" dans le cadre des familles, des associations de parents d'élèves et des écoles. Ceci, pour faire obstacle notamment à une augmentation de tels risques par le contact avec des jeunes d'origine extra-communale et également en difficulté. Ces mesures de précaution permettront d'anticiper le développement de ces risques qui découlera de l'augmentation future de la population de la commune, des communes avoisinantes (Communaux d'Ambilly) et plus largement encore de la périphérie (périphérie urbaine genevoise et annemassienne).

Sécurité des habitants :

En dépit de l'absence temporaire d'un indicateur de développement durable officiel en ce qui concerne le domaine de la sécurité des habitants dans leur cadre de vie sociale, notons que l'Atelier propose diverses actions d'information et de sensibilisation des habitants de Chêne-Bourg destinées globalement à promouvoir le respect, respect de l'autre et respect des biens publics et privés, en prenant en compte non seulement le territoire communal dans la réflexion, mais aussi une échelle plus large (intercommunalité). Elles visent en particulier à promouvoir l'entraide interindividuelle ainsi que le dialogue interculturel et intergénérationnel. Elles cherchent enfin à améliorer la sécurité actuelle et invitent à analyser les problèmes futurs qui se poseront avec le développement de divers projets (Cycle d'orientation de la Seymaz, Communaux d'Ambilly et CEVA) par application du principe de prévention.

Sécurité routière :

Selon l'un des trois grands principes du développement durable, « l'épanouissement de la personnalité ne doit pas se faire aux dépens de la dignité d'autres personnes appartenant aux générations présentes ou à venir ». Tout acte qui met en danger l'intégrité physique d'autrui est contraire à ce principe. Le développement durable vise à préserver et à favoriser la santé de l'être humain (postulat 2b)⁸.

La circulation routière contribue à satisfaire un besoin humain fondamental : le besoin de mobilité. Mais il faut également considérer le revers de la médaille ; la circulation routière met en danger la santé et la vie des êtres humains.

L'indicateur qui s'y rapporte montre combien d'habitants sur un million sont tués ou blessés chaque année en Suisse sur les routes.

A l'échelle communale, la politique de la gestion du trafic motorisé et de la sécurité routière se doit d'entreprendre ce qui est à sa portée afin d'adapter et de compléter les mesures visant à réduire dans une perspectives durable les conséquences qui en découlent – sur le plan humain et celui des coûts directs et indirects – des accidents de la circulation sur les

⁸ Site de l'Office fédéral de la statistique <http://www.bfs.admin.ch> > développement durable > Indicateurs et postulats > les postulat du développement durable

routes de son territoire. En outre, l'élaboration d'une carte communale offrant une vue générale des différents itinéraires piétonniers et cyclables (existants ou dont l'inventaire devrait être complété dans un proche avenir) serait susceptible d'encourager la mobilité douce.

6. Liste des suggestions d'action

21 suggestions d'action ont été retenues par l'Atelier du futur en mai et juin 2006. Dans plusieurs cas, il ne s'agit que d'objectifs à atteindre. C'est sur la base de cette liste que se sont définies les fiches-actions élaborées au cours du second semestre 2006 (voir au point 8).

- Améliorer la collaboration intercommunale en matière de sécurité et d'ordre public au sein des Trois-Chêne ainsi qu'avec les communes avoisinantes, y compris les communes françaises.
- Motiver et occuper les jeunes en rupture.
- Développer des activités et des petits boulots à l'attention des jeunes.
- Améliorer l'information des habitants de Chêne-Bourg concernant les problèmes d'insécurité et d'atteinte à l'ordre public.
- Assurer la sécurité et l'ordre public dans le Cycle d'orientation de la Seymaz.
- Améliorer la sécurité dans les immeubles et les parkings souterrains ainsi que dans les parcs publics.
- Améliorer les équipements dans les parcs et les rues.
- Mieux faire respecter les limitations de vitesse dans les zones résidentielles.
- Améliorer les conditions d'accompagnement des victimes de délit.
- Apporter une aide ciblée aux jeunes en difficulté et/ou en rupture avec la société, notamment par la création d'un groupe de jeunes « Preventeam ».
- Prendre des mesures de modération du trafic et de la vitesse.
- Améliorer l'écoute des préoccupations des communiens par les autorités communales.
- Anticiper les problèmes susceptibles d'apparaître dans le projet CEVA.
- Améliorer la sécurité et la mobilité des personnes à mobilité réduite et des handicapés.
- Sensibiliser les habitants par une adhésion de la commune à l'association « Le respect, ça change la vie ».
- Anticiper les problèmes susceptibles d'apparaître dans le projet de développement des Communaux d'Ambilly.
- Apporter un soutien aux familles en difficulté en créant une structure d'aide à la parentalité.
- Réaliser des chemins piétonniers et des pistes cyclables sécurisées.
- Soutenir et valoriser les activités des associations qui oeuvrent à promouvoir l'aide interindividuelle et le dialogue interculturel et intergénérationnel.
- Apporter des solutions et prévenir l'endettement des enfants.
- Prévenir des problèmes de sécurité et d'ordre public par la sensibilisation à certains dangers.

7. Documentations

Afin de répondre aux besoins en informations des membres de l'Atelier du futur « Sécurité et ordre public », 6 documentations ont été réalisées par le bureau ECO21 :

- Documentation n°1 :
« Personnes et organismes concernés par le domaine d'action « Sécurité et ordre public » - Données générales et cantonales ».
- Documentation n°2 :
« Descriptif de la situation en matière de sécurité et d'ordre public dans la commune de Chêne-Bourg ».
- Documentation n°3 :
« Données sur l'endettement des jeunes ».
- Documentation n°4 :
« Données concernant les victimes de délits et les sources d'information, de conseils et d'aides ».
- Documentation n°5 :
« Accès aux infrastructures par les personnes à mobilité réduite ».
- Documentation n°6 :
« Données sur l'éclairage public ».

Remerciements

Les personnes suivantes ont consacré du temps pour répondre à nos questions. L'Atelier du futur « Sécurité et ordre public » et le bureau ECO21 remercient chaleureusement pour leur disponibilité et leur professionnalisme (ordre chronologique des contacts) :

- M. Didier Vincent, Ilotier au Poste de Gendarmerie de Chêne.
- M. Roland Eggenschwiler, Brigadier, Chef de poste de la Sécurité municipale de Chêne-Bourg.
- MM. Patrick Vadorin et Nicolas Roulin, travailleurs sociaux hors-murs (TSHM).
- M. Didier Genier, Brigadier, géographe licencié SES.
- Mmes Gabrielle Moriello Pagano et Véronique Pfeiffer Eisenhoffer, collaboratrices d'Action Trois-Chêne pour l'Emploi.
- M. Yves Jeanmonod, Ilotier, Gendarmerie de Chêne.
- Mme Beatriz de Candolle, Conseillère administrative de la commune de Chêne-Bourg.
- M. Kurt Mäder, responsable de l'Association Handicap Architecture Urbanisme (HAU).
- M. Eric Bodenmüller, Technicien communal, commune de Chêne-Bourg.
- M. Olivier Pavesi, responsable « Eclairage et illuminations » au Services Industriels de Genève (SIG).

8. Fiches-actions

8 fiches-actions ont été élaborées au sein de l'Atelier du futur « Sécurité et ordre public ». L'une d'entre elle ne correspondait pas spécifiquement au domaine d'action de l'Atelier, aussi le Comité de pilotage a-t-il décidé de la présenter directement en son nom. Il s'agit de la fiche-action suivante:

Fiche-action CP1 :

« Dans l'ordre du jour des séances du Conseil municipal, introduire un point « Questions du public » »

Les 7 fiches-actions réalisées au nom de l'Atelier « Sécurité et ordre public » portent les titres suivants :

Fiche-action S1 :

« Mettre en place une collaboration intercommunale entre les « Sécurités municipales » des communes des Trois-Chêne »

Fiche-action S2 :

« Communiquer sur les questions d'insécurité auprès des habitants »

Fiche-action S3 :

« Réduire les risques d'accidents de la circulation par des mesures de sécurisation et une meilleure signalétique. »

Fiche-action S4 :

« Réaliser une campagne d'information et de sensibilisation sur l'endettement des jeunes »

Fiche-action S5 :

« Promouvoir le fonds Helios auprès des commerces de Chêne-Bourg afin de faciliter leur accessibilité par les personnes handicapées »

Fiche-action S6 :

« Intégrer des informations spécifiques aux personnes handicapées dans le Plan officiel des Trois-Chêne »

Fiche-action S7 :

« Elaborer un « Plan directeur lumière » concernant l'éclairage et les illuminations des lieux publics de la commune »

Les membres de l'Atelier du futur « Sécurité et ordre public »

Coordinateurs : Danielle BUTSCHI HAEBERLIN et Marcel BORLOZ.
Roland BERNARD, Jean-Louis DELABAYS, Catherine FAYANT, Kete FLUCK, Saddek IDJED, Mohamed RABEHI, Simon REGARD, Georges RONDI, Bernard SCHMIDT, Walter SODER, Michel SUPPECK, Didier VINCENT.
Consultant ECO21: Jean-Bernard LACHAVANNE.



ECO 21

J.-B.L/RM 28.02.07



Fiche-action n°S1

Atelier du futur n°5 « Sécurité et ordre public »

« Mettre en place une collaboration intercommunale entre les « Sécurités municipales » des communes des Trois-Chêne »

Situation et justification :

La « Sécurité municipale » est un service intégré dans l'administration communale. Les ASM (Agents de Sécurité Municipaux) assurent différentes tâches de proximité tout en diffusant un climat de confiance auprès de la population. A Chêne-Bourg, les ASM se consacrent en particulier:

- au contrôle du stationnement des véhicules (2500 amendes d'ordre émises en 2005),
- aux jeunes et groupes de jeunes (ceux qui méritent une attention particulière),
- à la sécurité des enfants (soutien aux patrouilleuses scolaires par ex.),
- à la gestion de problèmes de déchets (dépôts hors calendrier, sacs éventrés...),
- aux nuisances suscitées par les chiens (comportements dangereux, chiens errants, aboiements intempestifs, crottes, etc.),
- à répondre aux appels d'habitants en proie à différentes nuisances ou problèmes.

Les ASM ne sont pas armés. Les situations dangereuses et les questions relevant du pénal sont traitées par la gendarmerie. Mais que ce soit dans les écoles, à l'occasion de manifestations ou au quotidien durant la journée, le soir ou la nuit, la présence et le travail des ASM rassurent la population.

En réponse au sentiment d'insécurité relevé dans la commune (sentiment qui a contribué à créer l'Atelier du futur « Sécurité et ordre public »), il serait judicieux que les ASM soient en fonction plus tardivement le soir. Ils devraient aussi être plus souvent visibles par deux lors de circonstances où une présence affirmée de la sécurité municipale serait profitable au maintien de la sécurité.

Toutefois, la sécurité municipale de Chêne-Bourg ne compte actuellement qu'un effectif de cinq ASM (dont une secrétaire) et la création de nouveaux postes demanderait des efforts financiers importants pour la commune.

Une recherche d'efficacité conduit donc l'Atelier du futur à proposer une collaboration intercommunale en matière de sécurité municipale. Celle-ci pourrait être réalisée avec les ASM des autres communes des Trois-Chêne (soit avec Chêne-Bougeries et Thônex). Il s'agirait dans ce cas d'une quinzaine d'ASM qui collaboreraient de manière encore plus soutenue qu'aujourd'hui, avec des horaires plus souples pour contribuer à la sécurité dans les Trois-Chêne. Cette collaboration permettrait certainement de mieux répondre aux besoins actuels et futurs des communes. Par ailleurs, une plus grande proximité entre les ASM des Trois-Chêne ne peut qu'être profitable pour mieux appréhender et gérer différents problèmes qui ne se limitent pas aux frontières communales (mouvements de jeunes, problèmes de circulation, etc.).

Objectifs visés :

Améliorer la sécurité et réduire les sentiments d'insécurité par :

- une capacité d'intervention des ASM dans des horaires plus larges qu'aujourd'hui⁹;
- une présence plus « dense » d'ASM lors d'événements ou de circonstances qui méritent une attention particulière pour préserver la sécurité,
- une plus grande fréquence de rondes assurées par deux ASM dans des lieux sensibles.

Pertinence « développement durable » de l'action :

Le pôle social de cette action est essentiel: le bien-être des habitants est recherché et le sentiment d'insécurité est combattu.

⁹ La sécurité municipale de Chêne-Bourg est actuellement accessible de 7h30 à 20h00 (deux fois par semaine jusqu'à 22h00).

D'un point de vue économique, cette action peut contribuer à limiter les nouvelles dépenses qui seraient engagées soit pour renforcer le service de la Sécurité municipal, soit pour accroître un mandat attribué à une société de surveillance.

Descriptif et mise en place de l'action:

1. Elaboration d'un projet de protocole d'accord entre les ASM des communes des Trois-Chêne ; le document devra indiquer de manière précise les objectifs visés et les mesures préconisées dans le cadre de la collaboration intercommunale.
2. Examen et finalisation du protocole d'accord par les Conseils administratifs et les Présidents des commissions ad hoc des communes des Trois-Chêne ;
3. Validation par les Conseils municipaux des communes ;
4. Information aux habitants des Trois-Chêne.

Calendrier :

Les chefs de poste doivent avoir la possibilité d'élaborer sans précipitation le protocole d'accord qui sera ultérieurement discuté puis validé par les élus.

Nom des responsables :

Le-la Conseiller-e administratif-ve en charge de la sécurité et de la prévention, le-la Conseiller-e administratif-ve en charge du personnel communal, le-la Président-e de la commission municipale « sécurité et prévention », le Secrétaire général, le brigadier chef de poste de la sécurité municipale de Chêne-Bourg.

Nom des partenaires et mode de participation :

Les ASM des communes considérées pour l'élaboration du protocole puis sa mise en pratique. Les conseillers administratifs, secrétaires généraux, présidents des commissions municipales ad hoc et chefs des services de la sécurité municipale des communes de Chêne-Bougeries et Thônex pour la conception et la mise en place de la collaboration.

Budget :

A préciser - La mise en place et la gestion de l'action demande un budget pour permettre une activité des ASM au-delà de 22 heures (formation spécifique préalable et surcoût du tarif horaire des agents).

Indicateurs de développement durable :

- nombre d'interventions réalisées en collaboration avec les ASM des autres communes
- nombre de rondes réalisées (de manière isolée, avec deux ASM ou plus)
- nombre d'amendes d'ordre (à Chêne-Bourg, dans les autres communes)

Suivi et amélioration continue :

Etablissement d'un rapport périodique du chef de poste de Chêne-Bourg reprenant et commentant les indicateurs ci-dessus, de manière à ajuster l'action en fonction des résultats factuels ainsi que des appréciations recueillies tant à Chêne-Bourg que dans les deux autres communes des Trois-Chêne.

Fiche-action n°S2

Atelier du futur n°5 « Sécurité et ordre public »

« Communiquer sur les questions d'insécurité auprès des habitants »

Situation et justification :

La commune de Chêne-Bourg n'échappe pas aux problèmes de criminalité (brigandages, agressions, cambriolages, dommages à la propriété, vols). Toutefois, les commentaires faits par les principaux acteurs du domaine de la sécurité¹⁰ sont globalement rassurants pour cette commune: le secteur des Trois-Chêne est « plutôt calme » dans la mesure où, en proportion de la population, il enregistre un nombre de problèmes généralement inférieur à de nombreuses autres communes et secteurs du canton. La raison de cette situation favorable proviendrait du fait que les communes des Trois-Chêne bénéficient, en plus des gendarmes et des agents de la sécurité municipale, de la présence visible des gardes-frontières ; cette présence aurait un effet dissuasif limitant les actes criminels. Les cas enregistrés par le poste de gendarmerie des Trois-Chêne¹¹ et relevant de la criminalité dans ce secteur sont aussi en baisse en 2005 par rapport à 2004.

Si « la sécurité et l'ordre public » a été retenu comme l'un des cinq domaines d'action prioritaires à prendre en considération dans l'Agenda 21 communal de Chêne-Bourg, c'est certainement qu'au-delà des réalités factuelles, il existe un sentiment diffus et collectif d'insécurité. Or, ce sentiment n'est pas toujours fondé. Et il s'accroît de manière très forte parmi la population dès lors que la presse (journaux, télévisions, radios) souligne un ou des cas spectaculaires, même si ceux-ci ne concernent aucunement la commune. Par exemple, le poste de gendarmerie des Trois-Chêne a constaté – sur la base du nombre et du type d'appels reçus au n°117 - que le problème des incendies de véhicules en France à la fin de l'année 2005 a eu des effets importants sur le sentiment d'insécurité à Chêne-Bourg...

Ce sentiment d'insécurité peut conduire à craindre de manière éventuellement excessive la présence de groupes de jeunes dans les allées d'immeubles, parkings et autres lieux publics de la commune ou à adopter des comportements inadéquats face à des menaces réelles ou non. En réponse à ces constats, la mise en place d'une meilleure communication avec les habitants est proposée par l'Atelier du futur.

Objectifs visés :

- Réduire les sentiments d'insécurité en communiquant des appréciations sur la réalité de la situation, les enjeux et sur les personnes en charge de contribuer à la sécurité.
- Communiquer avec les groupes de personnes sensibles aux questions d'insécurité en leur transmettant une information et des conseils ciblés.

Pertinence « développement durable » de l'action :

Une bonne communication en matière de sécurité des personnes peut être un exemple d'application de postulats du développement durable¹² :

- « Encouragement de la capacité d'apprendre » - La capacité à communiquer et à traiter des informations doit être encouragée.

¹⁰ Ont été interviewés pour documenter les membres de l'Atelier du futur concernant cette problématique l'îlotier du poste de gendarmerie des Trois-Chêne (M. Didier Vincent, 14.02.2006) ainsi que le Chef de poste de la Sécurité municipale (M. Roland Eggenschwiler, 27 mars 2006).

¹¹ A l'échelle communale, les données chiffrées sur la criminalité restent confidentielles.

¹² Les postulats qui suivent sont extraits du site internet de l'Office fédéral de la statistique (<http://www.bfs.admin.ch>, octobre 2006), chapitre Développement durable > Indicateurs > Indicateurs et postulats.

- « Compréhension entre les personnes et les cultures » - Compte tenu du fait que le fonctionnement et la survie de la société dépendent essentiellement de la solidarité existant entre ses membres, il faut encourager les échanges et la compréhension entre les individus et les groupes.
- « Développement compatible avec le bien-être » - L'évolution socio-économique et les modifications de l'environnement ne doivent pas se faire aux dépens du bien-être physique et psychique de l'individu.

Descriptif et mise en place de l'action:

1 - Fournir annuellement aux habitants et usagers de la commune des commentaires et quelques informations (respectant la confidentialité des données) sur la situation de la criminalité à Chêne-Bourg en utilisant les principaux médias à disposition (journal Le Chênois, site internet de la commune, lettre électronique Chêne-Bourg_21) afin que :

- la situation locale soit correctement appréciée et mise en perspective par rapport à la situation régionale, notamment à la suite de la parution publique de résultats et bilans produits aux échelles cantonale (conférence de presse annuelle de la police en février) ou nationale ;
- les sentiments d'insécurité parfaitement infondés soient combattus, notamment lorsque des médias régionaux ou nationaux mettent en lumière des cas de criminalité exceptionnels et spectaculaires ;
- les structures et personnes qui interviennent pour contribuer à la sécurité dans la commune soient présentées (avec rappel des horaires et numéros de téléphone).

2 - Aller à la rencontre des personnes sensibilisées par les problèmes de sécurité, en particulier :

- les habitants d'immeubles aux abords desquels existent des problèmes effectifs ou supposés,
- les associations de personnes âgées, de parents d'élèves, de quartiers¹³,
- les jeunes (par ex. Centre de loisirs).

Ces rencontres sont organisées ou déléguées par la commune. Elles pourraient être animées par l'îlotier du poste de gendarmerie, un ASM, un représentant des élus (membre de la commission municipale ad hoc) et le concierge en charge du lieu, etc. Elles permettraient aux personnes de s'exprimer. Un dialogue viserait à faire adopter de bons réflexes comportementaux tout en favorisant les liens sociaux et l'entraide entre personnes fragilisées.

3 – Enfin, les enjeux relatifs à la sécurité tels que ceux issus des projets de développement concernant directement ou indirectement la commune de Chêne-Bourg (MICA, CEVA, etc.) pourraient faire l'objet de réunions d'information publiques organisées par la commune.

Calendrier :

Dans les meilleurs délais.

Nom des responsables :

Le-la Conseiller-e administratif-ve en charge de la sécurité, de la prévention et de l'information, Le-la Président-e de la Commission sécurité et prévention, le Secrétaire général.

Nom des partenaires et mode de participation :

L'îlotier du poste de gendarmerie des Trois-Chêne, les ASM (Agents de Sécurité municipaux) et le cas échéant les TSHM (Travailleurs Sociaux Hors-Murs) pour leur participation à la rencontre de groupes cibles, le-la rédacteur-trice en chef du journal Le Chênois et le-la rédacteur-trice en charge d'alimenter le site internet pour contribuer à l'information des habitants et usagers de la commune.

Budget :

Activités à inclure dans le mandat des responsables et partenaires sans création d'un budget.

¹³ Association des habitants du Vieux-Bourg – Association des intérêts du Plateau de Bel-Air – Association Seymaz Rivière pour la protection de la Seymaz et de ses affluents

Indicateurs de développement durable :

- Nombre de cas de criminalité enregistrés dans la commune
- Nombre de communications effectuées dans les médias
- Nombre de réunions organisées avec les habitants de la commune

Suivi et amélioration continue :

Etablissement d'un bilan annuel sur la base des indicateurs ci-dessus et des commentaires réunis.

Fiche-action n°S3

Atelier du futur n°5 « Sécurité et ordre public »

« Réduire les risques d'accidents de la circulation par des mesures de sécurisation et une meilleure signalétique. »

Situation et justification :

Le nombre d'accidents de la circulation enregistrés dans la commune de Chêne-Bourg a varié de 37 à 61 au cours des cinq dernières années¹⁴. Avec 54 accidents en 2005, on déplore donc en moyenne davantage qu'un accident par semaine dans la commune. Par rapport au nombre d'accidents enregistrés dans le canton de Genève, un accident sur 70 s'est produit à Chêne-Bourg en 2005. Ce résultat place la commune au 12^e rang, entre les communes de Cologny et Bernex (52 et 53 accidents) et les communes de Chêne-Bougeries et Onex (61 et 64 accidents)¹⁵.

A l'échelle cantonale, la vitesse est l'une des principales causes d'accidents de la circulation ; c'est aussi le cas à Chêne-Bourg où 26 accidents dus à une vitesse excessive ont eu lieu de 2000 à 2005. Les membres de l'Atelier du futur ajoutent à ce constat que de nombreux véhicules circulent dans la commune (et en particulier dans les zones résidentielles) à des allures inadaptées, sans respect des limitations de vitesse¹⁶.

Toujours en 2005, c'est l'avenue de Bel-Air qui enregistre le plus grand nombre d'accidents de la circulation (12), suivie du chemin de la Mousse et de la rue Peillonex (6 chacun) puis de la rue de Genève (5 accidents). Au-delà de ces chiffres qui ne concernent donc que les cas enregistrés par la Police, les membres de l'Atelier considèrent que la commune comporte un certain nombre de lieux potentiellement risqués pour les usagers de la route et pour lesquels il serait utile d'envisager des mesures adaptées pour limiter les risques d'accidents. A titre d'exemple, le début de l'avenue de Bel-Air (depuis le rond-point situé avenue de Genève) permet à des automobilistes de faire de fortes accélérations ; une solution permettant d'éviter ce comportement qui met en danger les usagers de la route serait appréciable.

Les membres de l'Atelier proposent de compléter la signalisation officielle existante par des panneaux plus ludiques pour inciter à un comportement respectueux de tous les usagers.

Objectif visé :

Réduire le nombre d'accidents de la circulation dans la commune en prenant différentes mesures (préventives et répressives) dont une meilleure signalétique sur les lieux jugés les plus risqués.

Pertinence « développement durable » de l'action :

Une bonne gestion du trafic motorisé et de la circulation routière doit adapter et compléter les mesures visant à diminuer, dans une perspective de développement durable, les conséquences défavorables (sur le plan humain et celui du coût direct et indirect) qui découlent des accidents de la circulation.

Descriptif et mise en place de l'action:

Mandat d'étude visant à :

- faire l'inventaire des principaux secteurs dangereux de la commune (sur la base des informations provenant des accidents, infractions et autres commentaires) ;

¹⁴ Voir les tableaux de résultats en annexe ; les chiffres ne tiennent compte que des accidents où la Police est intervenue; un certain nombre d'autres accidents (n'ayant en principe entraîné que des dégâts matériels limités) a pu avoir lieu.

¹⁵ Thônex a enregistré 76 accidents sur son territoire.

¹⁶ Rappelons que, sauf indication contraire, la vitesse est limitée à 50 km/h dans les localités.

- effectuer des constats sur ces sites (vitesse moyenne, comportements, risques) ;
- définir un objectif par lieu (tel qu'atteindre une vitesse moyenne réduite de X km/h.)
- déterminer le ou les moyens d'y parvenir.

Les solutions concrètes retenues peuvent être de différentes natures selon les lieux, par exemple : installations de compteurs de vitesse, meilleure indication des routes de transit, coloration de la chaussée, remaniement d'accès « par poches », création de sens uniques...

Comme déjà indiqué plus haut, les membres de l'Atelier soulignent leur désir que la prévention et la répression soient améliorées en faisant pour cela appel à différentes techniques qui permettront de mieux attirer l'attention des usagers de la route ; l'usage de radars (instruments de mesure fiables) représentent une des solutions de répression indispensables ; pour favoriser la prévention, les smileys (sourires faits aux conducteurs prudents) ou encore des dessins (tels que ceux créés par le dessinateur Zep pour Carouge, voir en annexe) sont cités en exemple pour leur caractéristique humoristique qui peut interpeller favorablement les conducteurs.

La mise en place de nouvelles mesures devra bien entendu s'accompagner d'une information faite aux usagers de la route.

Calendrier :

Adoption et mise en place de cette proposition dans les meilleurs délais.

Nom des responsables :

Le-la Conseiller-e administratif-ve en charge de la sécurité, de la prévention et des travaux, le-la Conseiller-e administratif-ve en charge de l'aménagement du territoire, les Président-e-s des commissions municipales « Sécurité et prévention », « Aménagement et environnement » et « Travaux ».

Nom des partenaires et mode de participation :

Mandataire en charge d'analyser et de faire des propositions.

Budget :

(à déterminer)

Indicateurs de développement durable :

- nombre (et caractéristiques) des accidents de la circulation dans la commune

Suivi et amélioration continue :

Rapport annuel basé sur l'indicateur ci-dessus et complété des commentaires recueillis en matière de sécurité routière; l'adaptation de la sécurisation routière se doit d'être continue pour accompagner la croissance de la circulation et du transit motorisé que subit la commune.

Fiche-action n°S3 – Annexe 1

Données principales sur les accidents de la circulation enregistrés à Chêne-Bourg

(Source : Police du canton de Genève, mars 2006)

Tableau 1 - Types d'accidents



Commune		Chêne-Bourg					
Données	Année						Total Résultat
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	
Somme - Accident mortel	0	0	0	1	0	0	1
Somme - Accident avec blessés	10	18	17	17	18	15	95
Somme - Accident avec fuite	5	6	9	4	6	9	39
Somme - Dégât matériel	27	43	32	23	28	39	192
Somme - Tous accidents	37	61	49	41	46	54	288

Tableau 2 - Lieux des accidents



Commune		Rues sur la commune de Chêne-Bourg					
Somme - Tous accidents	Année						Total Résultat
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	
RUE DE GENEVE	3	20	14	9	8	5	59
AV. DE BEL-AIR	4	11	6	5	9	12	47
RUE FRANCOIS-JACQUIER		7	2	3	4	2	18
CH. DE LA MOUSSE		3	1	4	4	6	18
RUE PEILLONNEX	2		3	4	3	6	18
RTE DE SOUS-MOULIN	2	4	2			3	11
AV. PETIT-SENN		2	3	1	1	3	10
RUE JEAN-PELLETIER	1	1	1	1	2	3	9
AV. A.-M.-MIRANY	2	2		2	2	1	9
AV. F.-A.-GRISON	1	1	1		3	1	7
RUE FRANCOIS-PERREARD		1	3		2	1	7
RTE DE MALAGNOU			3		1	3	7
PL. DE LA GARE		1		4	1	1	7
RTE DE JUSSY		2		2		3	7
AV. DE THONEX		1	1	1	1	2	6
RUE DU GOTHARD			3			1	4
CH. DE LA GRAVIERE	1		1	1	1		4
AV. EDOUARD-BAUD		2			1		3
RUE DR-GEORGES-AUDEOUD			1	1	1		3
PL. LOUIS-FAVRE		1	1				2
AV. DU VIEUX-BOURG				1		1	2
RUE DU PEAGE			1				1
CH. DU SAUT-DU-LOUP		1					1
CH. DU PETIT-BEL-AIR		1					1
CH. DE FLORAIRE			1				1
AV. DU SIMPLON						1	1
Total Résultat	16	61	48	39	45	54	263

Tableau 3 - Causes et influences possibles

Extrait des causes et influences possibles

Commune

Données	Année						Total Résultat	
	2000	2001	2002	2003	2004	2005		
Somme - Influence de l'alcool		5	11	2	8	4	10	40
Somme - Influence de la drogue		0	0	0	1	0	0	1
Somme - Influence de la vitesse		1	6	7	4	4	4	26
Somme - Défaut de priorité		8	15	13	11	12	11	70
Somme - Inobservation des feux		2	3	4	2	2	2	15

Tableau 4 - Usagers de la route impliqués

Commune

Somme - Tous accidents Usager de la route	Année						Total Résultat	
	2000	2001	2002	2003	2004	2005		
Autobus/autocar				1			1	
Camion			1	1	1	1	2	6
Cycle					1	2		3
Cyclomoteur						1		1
Inconnu		4	5	6	4	3	6	28
Minibus						1		1
Motocycle jusqu'à 125 cm3		3	4	2	1	3		13
Motocycle léger		1		2	2	1	2	8
Motocycle supérieur à 125 cm3			1					1
Voiture de livraison		2	2	4	1		5	14
Voiture de tourisme		27	48	33	31	34	38	211
Véhicule articulé de plus de 3,5 t							1	1
Total Résultat		37	61	49	41	46	54	288

Fiche-action n°S3 – Annexe 2

Quelques exemples de signalisation hors de Chêne-Bourg

Genève, avenue Dumas (quartier de Champel)



Entrée de la zone 20 depuis le chemin des Clochettes



Dans la zone 20, devant l'entrée de l'école

Carouge (panneaux recto-verso illustrés de dessins)



Entrée de zone 30



Sortie de la zone 30

Veyrier



Un des panneaux illustrés par Zep à (Carouge)



A la sortie du village (route de Veyrier)

Fiche-action n°S4

Atelier du futur n°5 « Sécurité et ordre public »

« Réaliser une campagne d'information et de sensibilisation sur l'endettement des jeunes »

Situation et justification :

Le phénomène de l'endettement des jeunes devient de plus en plus préoccupant en Suisse : près d'un jeune sur trois serait actuellement endetté¹⁷. Le niveau moyen d'endettement serait de 500 francs par personne, alors que de nombreux jeunes sont endettés de plusieurs milliers de francs. Les risques débutent souvent dès l'âge de 13-14 ans ; le problème prend ensuite de l'importance pour aboutir à la situation qu'un quart des jeunes adultes (entre 18 et 25 ans) ne parviendrait pas à honorer ses dettes.

Le secteur des Trois-Chêne n'échappe pas à cette réalité : le personnel du « CASS » et d'« Action Trois-Chêne pour l'Emploi » confirme être de plus en plus confronté à cette problématique. La consommation excessive en télécommunications, matériels électroniques et habits en est la cause principale. Le non-paiement de factures issues d'achats effectués par cartes (cartes de magasins et cartes de crédit) et sur Internet créent des situations qui se dégradent très rapidement (frais supplémentaires de rappel, poursuites) et pour lesquelles les services sociaux sont désarmés. En effet, avec ce type de créanciers, le personnel du CASS ne peut pas organiser une gestion négociée et étalée des dettes (alors que cela est par exemple possible pour les familles endettées à propos des loyers et des assurances maladies).

Pour un jeune, être dans une situation d'endettement comporte donc des risques élevés. Le fait de développer des activités rémunératrices (petits boulots) pour régler une situation d'endettement peut entraîner par exemple une négligence dans sa formation. A un certain niveau d'endettement, certains jeunes mineurs ne réagissent plus et attendent d'atteindre l'âge majeur (18 ans) pour toucher des aides sociales et ainsi tomber dans l'assistanat. On peut aussi craindre le risque d'un accroissement de la délinquance touchant des jeunes n'ayant plus de repères et dont la situation financière les marginalise.

Pour ces raisons, la commune de Chêne-Bourg doit donner une impulsion pour que s'organisent une information et une sensibilisation à ces problèmes auprès de tous les jeunes de la commune.

Objectifs visés :

- Sensibiliser les jeunes endettés et leurs parents pour qu'ils réagissent le plus vite possible afin d'éviter que ne se développe une situation durablement grave.
- Diminuer le nombre de jeunes endettés (et en conséquence les coûts sociaux).

Pertinence « développement durable » de l'action :

Pôle social : l'action vise à éviter une marginalisation des jeunes par un endettement.

Pôle économique : l'aide sociale pouvant être obtenue par une personne assistée en raison de son endettement peut représenter un montant de plusieurs milliers de francs par mois.

¹⁷ Ces données chiffrées au niveau suisse sont issues de la Commission fédérale de la consommation (2005), de sondages conduits par la REMF (Recherches et études des médias publicitaires) et de la société de recouvrement Intrum Justicia.

Descriptif et mise en place de l'action:

Pour informer tous les jeunes, les différentes structures d'encadrement existantes doivent être sollicitées (écoles, parascolaire, centre de loisirs, etc.). Il s'agit en particulier de :

- Sensibiliser les professionnels en contact avec les jeunes (Travailleurs sociaux hors-murs, éducateurs, enseignants) dans l'objectif qu'ils puissent orienter les jeunes concernés par cette problématique vers des professionnels du CASS et/ou d'Action Trois-Chêne pour l'Emploi.
- Effectuer une initiation à la tenue d'un budget au niveau de l'enseignement secondaire.
- Réaliser un petit document (par ex. flyer A4 recto-verso) résumant la problématique, ses dangers et les principaux organismes pouvant intervenir dans le canton de Genève¹⁸ ; celui-ci sera diffusé à des jeunes et à leurs parents par l'entremise des partenaires sollicités pour repérer les jeunes en difficulté.
- Réaliser des affichettes de sensibilisation à mettre en place dans les lieux où se retrouvent les jeunes¹⁹.
- Inviter les partenaires à prendre l'initiative d'organiser des réunions de discussion et d'information auprès des jeunes et de leurs parents²⁰.
- Demander à une ou plusieurs classes des écoles de Chêne-Bourg de présenter un sketch lors de la Fête des écoles sur le thème de l'endettement.
- Informer sur cette campagne et les enjeux de cette problématique dans le journal Le Chênois et le site de l'Agenda 21 communal ; inciter des médias régionaux à se faire l'écho de manifestations.
- Proposer aux communes de Thônex et Chêne-Bougeries de s'associer à cette campagne dans la mesure où seront mis en avant des organismes sociaux (CASS et Action Trois-Chêne pour l'emploi) actifs sur le secteur des Trois-Chêne.
- Tenir compte des éventuelles décisions qui pourraient être adoptées sur ce sujet au niveau cantonal²¹

Calendrier :

Adoption et mise en place de cette proposition dans les meilleurs délais.

Responsables :

Les Conseiller-e-s administratif-ve-s en charge des affaires sociales, de la sécurité et de la prévention, de l'information ; les Président-e-s des Commissions sociale et sécurité et prévention, le Secrétaire général.

Partenaires et mode de participation :

- Les associations de parents d'élèves.
- Le Service social et le secrétaire général de la commune (coordination de la campagne).
- Les travailleurs sociaux hors-murs et les éducateurs (participation à l'identification des jeunes en difficulté et incitation à réagir en les dirigeant vers les organismes sociaux des Trois-Chêne).
- Les enseignants (sensibilisation à l'endettement et identification des jeunes en difficulté).

Budget :

(à préciser). Il s'agit essentiellement d'intégrer cette action dans les activités courantes des partenaires avec, si nécessaire, une aide financière de la commune. Les coûts de production d'affichettes et de flyers pourraient être partiellement répartis avec les autres communes des Trois-Chêne.

¹⁸ Cette documentation pourrait être réalisée avec la participation des collaborateurs du CASS et d' « Action Trois-Chêne pour l'Emploi », sur la base des éléments réunis par ECO21 pour documenter l'AFCB05.

¹⁹ Ces affichettes pourraient avoir un message positif vantant par exemple l'intérêt et la satisfaction d'être dégagé de dettes afin de se sentir libre, autonome, en mesure d'envisager des projets tels que d'avoir son propre logement et vivre avec qui on veut.

²⁰ Différentes formes de communication (à la fois sérieuses et ludiques, sans être moralisatrices) sont envisageables : soirée-débat, jeux de rôle par exemple animé par Duodenum, sketches, matchs d'improvisation, films, pièces de théâtre, bandes dessinées, affiches, dépliants, etc.)

²¹ Parmi les interventions politiques sur ce sujet en Suisse, on relève en effet qu'à Genève une motion a été déposée au Grand Conseil le 20 mars 2006 par le groupe PDC ; elle demande la mise en place d'une « politique de sensibilisation aidant à lutter contre l'endettement des jeunes ».

Indicateurs de développement durable :

- Nombre de jeunes et de parents accueillis dans les principaux services sociaux des Trois-Chêne à propos de cette problématique.
- Nombre de réunions et d'interventions organisées par les partenaires pour informer et sensibiliser sur la problématique.

Suivi et amélioration continue :

Sur la base des indicateurs ci-dessus, des remarques et appréciations recueillies et de l'actualité au niveau suisse et genevois sur cette question, évaluation des résultats de la campagne après une année, en vue de la reconduire (avec ou sans modification) ou non.

Fiche-action n°S5

Atelier du futur n°5 « Sécurité et ordre public »

« Promouvoir le fonds Helios auprès des commerces de Chêne-Bourg afin de faciliter leur accessibilité par les personnes handicapées »

Situation et justification :

Il est utile d'agir sur l'environnement pour faciliter l'intégration des personnes handicapées et leur assurer des déplacements sécurisés. Les autorités de la commune de Chêne-Bourg se préoccupent de ces questions et de fortes impulsions ont déjà été données au cours de ces dernières années pour équiper des espaces publics de la commune. On peut citer en particulier :

- les aménagements spécifiques de la salle communale (Point favre) tels que l'ascenseur qui dispose de touches en braille et la « boucle magnétique » de la salle principale qui permet aux malentendants disposant d'une aide auditive de capter le son véhiculé sous forme de signaux électriques ;
- les trottoirs de la commune dont le niveau de rabaissement est adéquat et les aménagements tactiles installés pour les non-voyants (traversées de la rue de Genève) ;
- des lieux publics tels que le Parc Floraire et la mairie (les principales salles) qui permettent une circulation des personnes en fauteuil roulant ;
- les différentes infrastructures qui équipent les écoles de la commune, sachant qu'un enfant handicapé peut être rattaché à l'école qui répond le mieux à ses besoins en matière de mobilité et de sécurité.

Par ailleurs, la Conseillère administrative en charge de ces questions indique que les projets actuels de la commune sont appréhendés en prenant systématiquement en compte les besoins des personnes handicapées.

En plus des infrastructures publiques, l'intérêt des personnes handicapées est bien entendu aussi de pouvoir accéder (correctement et en sécurité) aux espaces privés tels que cafés, restaurants, coiffeurs, magasins d'alimentations, etc. Ce n'est souvent pas le cas et les transformations que devraient entreprendre les commerces représentent un coût éventuellement dissuasif pour les propriétaires et les gérants de ces établissements. Ce constat a donné lieu, en juillet 2004, à la création du « Fonds Helios » (Handicap, ELimination des Obstacles Sociaux) par le Département de l'action sociale et de la santé et avec le soutien de la Fondation Hans Wilsdorf. Ce fonds²² soutient financièrement, dans le canton de Genève, les travaux de transformations architecturales visant à favoriser l'accessibilité des lieux privés ouverts au public. Le principe est le suivant : un tiers du coût est financé par l'Etat de Genève, un tiers par la Fondation, le dernier tiers demeurant à la charge du propriétaire.

Le fonds Helios a été ouvert avec deux millions de francs suisses et une faible proportion de ce montant a été à ce jour utilisée²³.

Les membres de l'Atelier du futur « Sécurité et ordre public » souhaitent que la commune de Chêne-Bourg fasse la promotion de ce fonds auprès des commerces de Chêne-Bourg. Ils relèvent encore que certains aménagements destinés aux handicapés sont souvent aussi très utiles pour les personnes valides qui ont une poussette.

Objectifs visés :

Favoriser l'accessibilité de lieux privés (commerces de Chêne-Bourg) aux personnes handicapées par la mise en œuvre de transformations ad hoc.

²² Le Fonds Helios est présenté dans le site internet : <http://www.geneve.ch/fonds-helios>

²³ Appréciation donnée en décembre 2006 par la Conseillère administrative Mme Beatriz de Candolle et confirmée par M. Kurt Mäder de l'association Handicap Architecture Urbanisme (www.hau-ge.ch)

Pertinence « développement durable » de l'action :

Cette action trouve sa justification dans deux postulats du développement durable retenus par la Confédération suisse²⁴. Ces postulats concernent respectivement la « répartition équitable, égalité des chances » et le « renforcement de la cohésion sociale » :

- Postulat 4c : « L'intégration de groupes de population ou de régions défavorisés dans la vie économique, sociale, culturelle et politique doit être encouragée ».

- Postulat 5a : « Compte tenu du fait que le fonctionnement et la survie de la société dépendent essentiellement de la solidarité existant entre ses membres, il faut encourager les échanges et la compréhension entre les individus et les groupes ».

Descriptif et mise en place de l'action:

Il s'agit d'une opération de communication destinée à encourager des commerces de la commune à bénéficier du fonds Helios.

La possibilité d'un financement au 2/3 pour permettre aux personnes handicapées d'accéder aux commerces doit être mis en évidence.

L'information peut aussi évoquer le « label développement durable » que l'Agenda 21 de la commune cherche à développer (voir fiche-action n°CP2) afin qu'il soit entre autres attribué aux commerces qui s'engagent concrètement sur la voie du développement durable.

Précisément, la mise en place de l'action pourrait passer par :

- la rédaction et l'envoi d'un courrier aux commerces de Chêne-Bourg,

- une annonce dans le journal « Le Chênois »,

- une information dans la lettre électronique « Chêne-Bourg_21 » et dans le site internet de la commune,

- une information directe faite par les ASM lors de leurs contacts avec les commerçants.

Calendrier :

Adoption et mise en place de cette proposition dans les meilleurs délais.

Responsables :

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de l'information, de la sécurité et de la prévention, le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge des affaires sociales, les Président-e-s des Commissions sociale et sécurité et prévention, le Secrétaire général.

Partenaires et mode de participation :

- les gestionnaires du Fonds Helios²⁵,

- les commerçants de Chêne-Bourg,

- les ASM pour leur contribution à l'information auprès des commerçants.

Budget :

La préparation et la réalisation de cette information pourraient vraisemblablement se réaliser au sein de l'administration communale, donc sans budget spécifique.

Indicateurs de développement durable :

- Nombre de dossiers constitués et acceptés par le Fonds Helios

Suivi et amélioration continue :

Sur la base de l'indicateur ci-dessus, ainsi que des éventuelles remarques et appréciations recueillies, évaluation des résultats périodiquement après une année, en vue ou non de relancer une information.

²⁴ Les indicateurs et postulats « Monet » sont décrits dans le site internet de la Confédération (<http://www.bfs.admin.ch>, chapitre développement durable)

²⁵ Fonds Helios - p.a. Fondation Hans Wilsdorf - Case postale 1432 - 1227 Carouge

Fiche-action n°S6

Atelier du futur n°5 « Sécurité et ordre public »

« Intégrer des informations spécifiques aux personnes handicapées dans le Plan officiel des Trois-Chêne »

Situation et justification :

La commune de Chêne-Bourg dispose, dans ses lieux publics, de plusieurs infrastructures destinées aux personnes handicapées. Elles permettent par exemple de faciliter leur accès et leur mobilité dans des parcs, à la mairie, dans la salle communale, dans des écoles, dans les rues, à la proximité de commerces²⁶. Ces infrastructures facilitent la bonne intégration des personnes handicapées dans la commune et plusieurs d'entre elles contribuent à améliorer la sécurité de leurs déplacements.

Au niveau cantonal, il existe des supports d'information spécialisés pour les personnes handicapées. Le « Guide annuel de Genève pour personnes handicapées »²⁷ fournit sur plus de 300 pages des informations pratiques et concises qui concernent toutes les communes du canton de Genève. Des associations sont actives et ne manquent pas de transmettre à leurs membres des recommandations pratiques en relation avec leur handicap.

Au niveau plus local, des articles de presse parus dans le journal « Le Chênois » ont fait cas des principaux aménagements créés à l'attention des personnes handicapées.

Pour les membres de l'Atelier du futur « Sécurité et ordre public », il serait cependant intéressant de compléter cette panoplie d'informations en introduisant, dans le Plan officiel des Trois-Chêne, des informations concrètes sur les principaux aménagements qui existent à Chêne-Bourg, Thônex et Chêne-Bougeries.

Objectifs visés :

Contribuer à la bonne intégration des personnes handicapées dans les Trois-Chêne :

- en les informant de manière synthétique sur les principaux aménagements existants ;
- en sensibilisant les personnes valides au travers de l'importance qu'accorde la commune aux personnes handicapées.

Pertinence « développement durable » de l'action :

Cette action trouve sa justification dans deux postulats du développement durable retenus par la Confédération suisse²⁸. Ces postulats concernent respectivement la « répartition équitable, égalité des chances » et le « renforcement de la cohésion sociale » :

- Postulat 4c : « L'intégration de groupes de population ou de régions défavorisés dans la vie économique, sociale, culturelle et politique doit être encouragée ».
- Postulat 5a : « Compte tenu du fait que le fonctionnement et la survie de la société dépendent essentiellement de la solidarité existant entre ses membres, il faut encourager les échanges et la compréhension entre les individus et les groupes ».

²⁶ Des exemples concrets d'infrastructures figurent dans la fiche-action n°S5 de l'Atelier du futur « Sécurité et ordre public » (paragraphe « Situation et justification »).

²⁷ Guide édité par l'Association HAU (Handicap Architecture Urbanisme) ; il est également téléchargeable sur le site www.hau-ge.ch.

²⁸ Les indicateurs et postulats « Monet » sont décrits dans le site internet de la Confédération (<http://www.bfs.admin.ch>, chapitre développement durable)

Descriptif et mise en place de l'action:

- Le plan étant édité par l'Etat de Genève (Service du cadastre), il convient de s'assurer de la procédure à suivre et des éventuels coûts pour permettre le rajout de données dans la prochaine édition du plan.
- Il est nécessaire d'obtenir l'accord des communes de Chêne-Bougeries et Thônex afin que l'action concerne les trois communes.
- Le choix des informations à faire figurer sur le plan des Trois-Chêne pourrait être déterminé avec la collaboration active d'handicapés membres de l'HAU²⁹ ;
- au final sur le plan, il pourrait s'agir d'apposer de petits logos et/ou des points de couleur, la signification de ces marques pouvant se trouver au recto ou au verso du plan (la mise en page actuelle du verso peut être facilement revue pour permettre d'introduire de nouvelles données).

En marge de cette action, afin de promouvoir les facilités prévues pour les personnes handicapées à l'occasion des fêtes organisées sur la commune de Chêne-Bourg, les membres de l'Atelier souhaitent que les organisateurs de manifestations dans la commune soient invités à placer dans leurs publicités (affiches, flyers), la phrase « Accessible aux handicapés ».

Calendrier :

A évaluer avec les autres communes des Trois-Chêne de manière à ce que cette action se réalise dans le cadre de la préparation de la nouvelle édition du Plan officiel des Trois-Chêne.

Responsables :

Le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge de l'information, le Secrétaire général.

Partenaires et mode de participation :

- Le Service du cadastre
- Les autorités des communes de Thônex et Chêne-Bougeries (en tant que partenaires pour déterminer les informations et assurer le co-financement pour la réalisation du plan)

Budget :

A préciser selon la procédure éventuellement demandée par le Service du Cadastre. Les éventuels surcoûts devront être répartis entre les communes des Trois-Chêne.

Indicateurs de développement durable :

- Enquête auprès des handicapés concernant l'utilité de l'action.

Suivi et amélioration continue :

En tenant compte des remarques et appréciations recueillies à l'issue de la première édition du plan qui inclura ces nouvelles données, évaluer avec les autres communes des Trois-Chêne les améliorations à faire et les nouvelles informations qui seront à introduire dans l'édition suivante.

²⁹ Cette contribution possible a été évoquée par M. Kurt Mäder, un responsable de l'Association HAU (Association Handicap Architecture Urbanisme - Boulevard Helvétique 27 - 1207 Genève - Tél. 022 737 08 08 - info@hau-ge.ch) lors d'un entretien avec ECO21, décembre 2006.

Fiche-action n°S7

Atelier du futur n°5 « Sécurité et ordre public »

« Elaborer un « Plan directeur lumière » concernant l'éclairage et les illuminations des lieux publics de la commune »

Situation et justification :

L'éclairage public est un élément indissociable de la qualité de vie. Il contribue à la sécurité des usagers de la route ainsi qu'à celle des piétons. Les membres de l'Atelier du futur ont fait le constat que l'éclairage public n'est pas homogène dans la commune de Chêne-Bourg : si dans certaines rues il semble adapté aux besoins des habitants et des personnes qui circulent sur la voie publique, dans de nombreux secteurs (par exemple chemin de la Mousse) il paraît en revanche insuffisant et surtout de qualité médiocre. De manière emblématique, les lumières de couleur blanche-bleutée émises par de nombreux lampadaires sont ressenties comme « froides et générant un désagréable sentiment d'insécurité ».

A ce jour, 470 luminaires sont installés sur le territoire communal et différents procédés (plus ou moins actuels et performants) se côtoient. Selon les Services Industriels de Genève (SIG)³⁰, plus de la moitié de ces luminaires (270 à 280) fonctionne avec le procédé de la « vapeur de mercure », une technique jugée ancienne, gourmande en énergie, et qui diffuse cette fameuse lumière de couleur blanche-bleutée citée plus haut. A cette technique se substitue habituellement et depuis plusieurs années d'autres procédés tels que le « sodium haute pression » ou encore « l'halogène métal » (technique souvent préconisée par les SIG pour la très bonne qualité de sa lumière).

Le cadre législatif est peu contraignant en matière d'éclairage public, la seule obligation consistant à éclairer les passages à piétons³¹... Les collectivités publiques concluent avec les SIG un forfait d'entretien et de maintenance³². Par ailleurs, elles sont en droit d'émettre des choix plus précis, possibilité que près des deux-tiers des communes genevoises (mais pas Chêne-Bourg) aurait utilisé. C'est ainsi que Thônex privilégie l'éclairage public avec le procédé du « sodium haute pression » qui donne une lumière jaune orangée.

Les SIG propose également aux communes intéressées d'établir un « Plan directeur lumière ». Il s'agit dans ce cas de susciter une réflexion d'ensemble sur l'éclairage public et les illuminations, en s'interrogeant sur ce qui doit être ou non éclairé, dans quel but et comment, de manière à identifier des solutions cohérentes, fonctionnelles et profitables pour améliorer la qualité de vie. Ce plan directeur se réalise en une année environ et la participation des SIG et de leurs conseillers est gratuite pour la commune. Sa mise en place peut ensuite être projetée sur plusieurs années, de manière à correspondre aux possibilités financières de la commune.

Les membres de l'AFGB05 souhaitent que Chêne-Bourg s'engage dans la réalisation d'un tel plan.

³⁰ Une documentation destinée aux membres de l'AFGB05 et portant sur l'éclairage public de Chêne-Bourg a été constituée avec les contributions respectives de M. Eric Bodenmüller (technicien communal) et de M. Olivier Pavesi (responsable Eclairage & Illuminations aux SIG)

³¹ Dans notre canton, seule la ville de Genève dispose en la matière d'un règlement (lequel fixe des contraintes allant bien entendu au-delà du seul éclairage des passages à piétons).

³² Chêne-Bourg a récemment opté pour un « Forfait luminosité » qui représente un coût annuel de 32'000 francs. La consommation d'électricité représentant une facture de l'ordre de 43'000 francs, le coût total de l'éclairage public s'élève à près de 75'000 francs par an pour la commune de Chêne-Bourg.

Objectifs visés :

Définir des choix en matière d'éclairage et d'illuminations, ceux-ci devant:

- prendre en considération les différents projets de transformations et d'aménagements (tels que le CEVA) et les désirs exprimés par la société civile dans le cadre de l'Agenda 21 local³³.
- être respectueux des principes du développement durable par une prise en compte équilibrée des critères sociaux (sécurité, cadre de vie), économiques (coûts) et environnementaux (impact de la lumière sur la faune et la flore).

Pertinence « développement durable » de l'action :

L'éclairage public et les illuminations sont des sujets pouvant s'appréhender de manière tripolaire (la prise en compte des aspects social, économique et environnemental est demandée dans cette fiche-action).

Descriptif et mise en place de l'action:

- Demander aux communes de Thônex et Chêne-Bougeries de s'engager avec Chêne-Bourg dans cette démarche (recommandation formulée par les SIG).
- Organiser la participation de plusieurs acteurs et le recueil des recommandations de divers organismes afin que le plan soit respectueux des critères du développement durable ; les membres de l'atelier songent en particulier aux ASM et aux associations de protection de la nature (Pro Natura, WWF).
- Prévoir une participation citoyenne afin que les habitants puissent s'exprimer sur le projet; à l'image du processus de réalisation d'un plan directeur communal, le plan pourrait faire l'objet d'une consultation publique et d'un recueil des observations avant sa mise au point définitive.

Calendrier :

- Mise en route du processus de réalisation dès que possible (durée estimée : une année).
- La mise en application du plan devra très vraisemblablement se faire sur plusieurs années, en fonction des capacités financières de la commune.

Responsables :

Les Conseillers administratifs, le Conseil municipal, le Secrétaire général et le technicien communal.

Partenaires et mode de participation :

- les communes de Thônex et Chêne-Bougeries (participation éventuelle),
- des services cantonaux (SIG et SCANE),
- les habitants de Chêne-Bourg,
- les ASM et divers organismes de protection de la nature.

Budget :

- L'élaboration d'un « Plan directeur lumière » est essentiellement à intégrer dans les activités courantes de la commune, toutefois un budget de quelques milliers de francs sera utile pour soumettre le projet aux habitants de Chêne-Bourg, recueillir et traiter les remarques.
- Par contre, la mise en place du projet lui-même générera vraisemblablement des coûts élevés dans la mesure où tout changement de lampadaire constitue une dépense qui varie (pour un modèle usuel) de 800 francs à 1300 francs (pose comprise), sachant que la gamme des principaux modèles s'étend jusqu'à 4000 francs pièce. Si par exemple Chêne-Bourg prévoit de changer son parc d'anciens lampadaires par 280 nouvelles installations coûtant 1'300 francs pièce, il s'agit d'un budget de 364'000 francs. Toutefois, des économies d'énergie de 15% sont possibles (estimation SIG) et le service cantonal de l'énergie (SCANE) accorde actuellement des subventions à hauteur de 10 à 15% du prix d'acquisition des lampadaires peu gourmands en énergie.

³³ Notons que la question de l'éclairage est évoquée dans la fiche-action n°M1 (Atelier du futur « Mobilité ») en ce qui concerne la mobilité douce et les itinéraires cyclables en particulier.

Indicateurs de développement durable :

- Nombre d'accidents de la circulation et d'agressions qui surviennent de nuit dans la commune.
- Evolution des dépenses énergétiques (env. 250'000 kWh en 2005) et des coûts pour l'éclairage.
- Evolution de la biodiversité (faune et flore) sur le territoire communal (utiliser les mêmes indicateurs que ceux évoqués dans la fiche-action N1 de l'Atelier « Nature et environnement »).

Suivi et amélioration continue :

Etablissement d'un bilan annuel sur la base des indicateurs et des commentaires recueillis, de manière à ajuster la mise en pratique du « Plan directeur lumière ».

Addendum

Illustration venant en annexe de la fiche-action N1 de l'AFB03 (pages 96-97-98)

